



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
« Espaces, Cultures et Développement »
(EDP)

FILIERE : SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE
OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SPECIALITE : SOCIOLOGIE POLITIQUE

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE
D'ABOMEY-CALAVI

N° D'ENREGISTREMENT : 317-2015/EDP/FLASH/UAC

SUJET

**LA CRISE DE CONFIANCE EN L'ÉTAT AU BENIN A
L'ERE DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE**

SOUTENUE PUBLIQUEMENT PAR

Narcisse Martial YEDJI,
pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université d'Abomey-Calavi

COMPOSITION DU JURY

Président : M. AGUESSY Honorat, Professeur Émérite, UAC (Bénin)
Rapporteur : M. TINGBE-AZALOU Albert, Directeur de la thèse, Maître de Conférences, UAC (Bénin)
Examineurs : - M. AÏVO Joël, Agrégé des Facultés de droit, UAC (Bénin)
- M. ALKASSOUM Maïga, Maître de Conférences, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso)
- M. GOUDA-LAMPO Souaïbou, Maître de Conférences, Université de Porto-Novo (Bénin)

Mention : « *Très Honorable Avec Les Félicitations Du Jury* »

Date de soutenance : 28 décembre 2015

Personnellement je n'ai jamais admis qu'au cours d'une discussion on cherchât à prendre l'avantage en exhibant son acte de naissance. Le simple fait qu'un de mes interlocuteurs a vingt ans alors que je dépasse la cinquantaine ne peut en fin de compte m'autoriser à penser que cela seul constituerait un exploit devant lequel je devrais m'incliner avec respect. Ce n'est pas l'âge qui importe, mais d'abord la souveraine compétence du regard qui sait voir les réalités de la vie sans fard et ensuite la force d'âme qui est capable de les supporter et de se sauver avec elles.

Weber (2001 : 69)

IN MEMORIAM

Fene Iboulatou Olga MAMA-YARI,
épouse OGOUSSAN

A

mes parents !

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS.....	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES	10
RESUME	11
ABSTRACT	12
XÓSÈSÍNWEKPÒNÁ	13
INTRODUCTION GENERALE	14
PREMIERE PARTIE : DIMENSIONS THEORIQUES DE LA CONFIANCE EN L'ETAT ET CADRE EXPERIMENTAL DE LA RECHERCHE.....	25
CHAPITRE I : DEBATS SCIENTIFIQUES SUR LA CONFIANCE ET LA CONFIANCE EN L'ETAT	26
CHAPITRE II : PERTINENCE DU SUJET ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE.....	56
CHAPITRE III : CADRE EXPERIMENTAL DE LA RECHERCHE	87
DEUXIEME PARTIE : DETERMINANTS DE LA CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT AU BENIN.....	128
CHAPITRE IV : ANALYSE SITUATIONNELLE DE LA CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT AU BENIN.....	129
CHAPITRE V : CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT ET REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA POLITIQUE	157
CHAPITRE VI : EFFICACITE POLITIQUE ET CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT	184
CHAPITRE VII : CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT ET ACCES AUX OPPORTUNITES D'EMPLOIS PUBLICS.....	202
CONCLUSION GENERALE	234
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	238
REFERENCES WEBOGRAPHIQUES	271
ANNEXES.....	276
TABLE DES MATIERES	289

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mon humble et profonde gratitude au Dr. Albert TINGBE-AZALOU (MC) qui, en dépit de ses nombreuses charges, a accepté d'assurer la direction scientifique de cette thèse de doctorat. Qu'il veuille l'accepter et voir en cette œuvre, le fruit de son indéfectible soutien à la fois moral et académique.

Ma gratitude va en outre, à l'endroit de gens biens et altruistes qui m'ont offert leur assistance bienveillante et dont le soutien à un moment ou à un autre de cette longue entreprise m'a été d'une utilité inestimable. Il s'agit de :

- Dr. Amédée ODUNLAMI (MC)
- M. Bernardin DOSSA
- M. Caryle MONTHE
- M. Charbel O. SABI-YABA
- M. Charles AWASSI
- Dr. Charles BABADJIDE (MA)
- Mme. Christie KOUDJOU
- Dr. Denis AMOUSSOU-YEYE
- M. Emmanuel GBETO
- M. Eric E. EKLU
- Mme Gèneviève BOCO NADJO
- Sœur Hermine N. AHOUNDO
- Dr. Hervé KOMBIENI
- M. Innocent LOGBO
- Dr. Jean-Claude HOUNMENO (MC)
- M. Kérinsky BOSSOU-YOVO
- M. Michel M. MEHINTO
- M. Pierre AGBONOUKON
- M. Rufin B. GODJO
- Dr. Souaïbou GOUDA-LAMPO (MC)
- Mme Tatiana HOUNTONDJI
- Mme Theresia Ehrinfeld
- Dr. Timothée TOGBE

J'en ai certainement omis plus d'un. Qu'ils apprennent ici que la moindre virgule de ce travail que j'ai pu coucher sur papier, avant que je n'y parviennne, fond pour eux en gratitudes.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détermination de l'échantillon total de la recherche	105
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon total en fonction des arrondissements (quartiers) retenus par Commune	106
Tableau 3 : Matrice de corrélation de chaque item avec l'ensemble.....	112
Tableau 4 : Echelle de mesure de la crise de confiance en l'Etat	114
Tableau 5 : Opérationnalisation du concept de représentations sociales de la politique	117
Tableau 6 : Opérationnalisation du concept d'accès aux opportunités d'emplois publics.....	120
Tableau 7 : Niveau de confiance en l'Etat selon le sexe	133
Tableau 8 : Niveau de confiance en l'Etat selon l'âge.....	135
Tableau 9 : Femmes, situation matrimoniale et socioprofessionnelle et crise de confiance en l'Etat	137
Tableau 10 : Crise de confiance en l'Etat selon la situation socioprofessionnelle des acteurs.....	138
Tableau 11 : Crise de confiance en l'Etat selon le niveau d'instruction	139
Tableau 12 : Crise de confiance en l'Etat selon le groupe socioculturel ou la religion	140
Tableau 13 : Crise de confiance politique selon le sexe et l'affinité politique	142
Tableau 14 : Crise de confiance en l'Etat et acteurs intéressés par la politique selon le canal le plus utilisé pour suivre l'actualité politique nationale ou la fréquence de discussion des questions politiques.....	143
Tableau 15 : Crise de confiance en l'Etat selon l'appartenance associative	144
Tableau 16 : Les déterminants sociodémographiques de la crise de confiance et ceux liés à la socialisation politique des acteurs	145
Tableau 17 : Crise de confiance en l'Etat selon la participation au vote lors de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ou des législatives du 26 avril 2015	148
Tableau 18 : Items, polarités, moyennes et écarts-types.....	158
Tableau 19 : Trame du fond sociocognitif de la pensée sociale sur la politique	161

Tableau 20 : Profil <i>émique</i> de l'acteur politique béninois	179
Tableau 21 : L'analyse de régression hiérarchique	181
Tableau 22 : Degrés d'EPI et d'EPE des citoyens.....	185
Tableau 23 : L'analyse de régression multiple standardisée relative aux déterminants de l'EPI	187
Tableau 24 : L'analyse de régression multiple standardisée relative aux déterminants de l'EPE	189
Tableau 25 : Carte de polarité de l'incidence des facteurs sociodémographiques sur l'EP	191
Tableau 26 : Carte de polarité de l'incidence des facteurs de socialisation politique sur l'EP	192
Tableau 27 : Combinaisons de l'EP et participation au vote lors des législatives du 26 avril 2015.....	194
Tableau 28 : Effet global de l'EP sur la crise de confiance en l'Etat.....	198
Tableau 29 : Combinaisons d'EP et crise de confiance en l'Etat.....	199
Tableau 30 : Crise de confiance selon l'égalité des chances dans les recrutements au concours d'entrée à la fonction publique	207
Tableau 31 : Crise de confiance et transparence dans l'organisation des concours d'entrée à la fonction publique.....	208
Tableau 32 : Crise de confiance selon la fiabilité des résultats des concours d'entrée dans la fonction publique.....	209
Tableau 33 : Crise de confiance selon le critère le plus valorisé dans le choix des candidats aux concours d'entrée dans la fonction publique.....	211
Tableau 34 : Crise de confiance selon la principale ressource dont il faut disposer pour espérer réussir aux concours d'entrée dans la fonction publique	213
Tableau 35 : Crise de confiance selon la principale logique qui motive l'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique.....	214
Tableau 36 : Crise de confiance selon l'égalité d'accès des soumissionnaires à la commande publique.....	215
Tableau 37 : Crise de confiance et transparence dans les procédures de passation de passation des marchés publics	216

Tableau 38 : Crise de confiance et raisons justifiant l'accès inégal et l'absence de transparence dans les procédures de passation de la commande publique	217
Tableau 39 : Crise de confiance et mode d'accès prédominant à la commande publique.....	219
Tableau 40 : Crise de confiance et inégalités dans les promotions aux postes de responsabilités politico-administratifs.....	221
Tableau 41 : Crise de confiance et critères déterminants dans les promotions aux fonctions politico-administratives	222
Tableau 42 : Crise de confiance et logique déterminant les promotions aux postes de responsabilités politico-administratifs	223

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Rang du Bénin dans le classement mondial <i>Doing Business</i> de 2006 à 2014	91
Figure 2 : Taux de croissance du Produit intérieur brut du Bénin de 2004 à 2014 (%)	92
Figure 3 : Evolution de l'IDH du Bénin de 1980 à 2013	92
Figure 4 : Opinions sur la reconnaissance sociale d'institutions de l'Etat	132
Figure 5 : Evolution de l'offre et de la demande d'emploi au Bénin	205

RESUME

Localement pionnière dans le domaine, la présente recherche vise à appréhender les déterminants de la persistance de la crise de confiance en l'Etat au Bénin. Inspirée par une approche socio-anthropologique fine, à la fois descriptive et analytique, qui mobilise une approche méthodologique mixte, elle a principalement pris pour cible un échantillon représentatif de 402 acteurs sociaux en âge de voter qui ont fait l'objet d'interviews par questionnaire. Par ailleurs, elle s'est concurremment intéressée à une quarantaine de personnes ressources constituées d'autorités politiques, d'acteurs de la société civile, de spécialistes de la passation des marchés publics, d'entrepreneurs et d'inspecteurs des services et emplois publics, tous interviewés à l'aide d'un guide d'entretien. L'analyse des résultats obtenus indique d'une part, que la crise de confiance politique constitue au Bénin un phénomène transversal au relief empiriquement soutenu, en tant qu'il est enchâssé dans le faisceau complexe des rapports qui lient les citoyens à l'Etat. D'autre part, elle permet de constater que le béninois a généralement une image négative de la politique, est piètrement infusé du sentiment d'efficacité politique et perçoit l'allocation des emplois publics comme une (re)distribution exclusive des ressources collectives et des inégalités sociales. La prise en compte de ces évidences à travers des estimations statistiques permet de défendre la thèse selon laquelle la crise de confiance en l'Etat au Bénin est significativement dépendante des représentations sociales de la politique, de l'efficacité politique des citoyens et du management étatique des opportunités d'emplois publics.

En termes de contribution, cette recherche enrichit la communauté scientifique d'apports essentiels référant d'une part, à la mise au point d'un instrument de mesure original de la crise de confiance en l'Etat appréhendée au sens de Quéré (2005) comme la résultante d'une évaluation sociale non satisfaisante de la conformité des institutions politiques, y compris les élites qui les dirigent, aux « idées normatives » et « standards impersonnels » censés les régir. Ils réfèrent d'autre part, à la relativisation empiriquement soutenue de la théorie de putnamienne du capital social.

Mots-clés : Crise de confiance en l'Etat ; représentations sociales ; efficacité politique ; emplois publics ; Bénin.

ABSTRACT

Locally pioneer in the domain, this research aim at apprehend the determinants of the persistence of the crisis of political trust, understood as social actors' confidence in political system and elites, in Bénin. Inspired by a fine, at the same time descriptive and analytical socio-anthropological approach, which mobilizes a mixed methodological approach, it mainly focus on a representative sample of 402 persons old enough to vote who have been interviewed with questionnaire. Besides, it was simultaneously interested in about forty competent actors constituted by political authorities, actors of the civil society, public specialists of the procurement, economic operators and inspectors of public employment, all interviewed by mean of guide of interview. The analysis of the results indicates on one hand, that the crisis of political trust represents in Benin, a transverse phenomenon with empirically fixed traits, as it is set in the complex beam of the interactions which connect citizens to the political system. On the other hand, it allows noticing that the Beninese has generally a negative image of the political system, is poorly infused by the feeling of political efficacy, and perceives the allocation of public employments as an exclusive (re)distribution of the collective resources and social inequalities. The consideration of these obvious facts through statistical estimations allows defending the thesis according to which the crisis of political trust in Benin is significantly dependent on social representations of political system and actors, on the citizens' political efficacy, and on the Government's management of the opportunities of public employments.

The research enriches the scientific community of essential contribution referring on one hand, in the development of an original measuring instrument of the crisis of political trust arrested to the sense of Quéré (2005) as the resultant of unsatisfactory social evaluation of the conformity of the political institutions, including the elites which manage them, in the "normative ideas" and the "impersonal standards" supposed to govern them. They refer on the other hand, in the empirically steady relativization of the Putnam's theory of social capital.

Keywords: Crisis of political trust; social representations; political efficacy; public employments; Benin.

XÓSÈSÍN XWEKPÒNÁ

Nùdobíabá éló e nyí nùkòn tòn ɔ̀ akpá éló xwé bà bá mò nǔ jè nǔ e kàn jì ma ɔ̀ dè dó axósu wú ɔ̀ Bénèè e. Nùwálo éló ó éɔ̀ azínkà tòn dè socio-anthropoloji téwungbejú sín alíjì. Gbètó tòví kpáá 402 wè è kànnybyó ; yě mè éné lé ɔ̀ xwé e nǔ só gǎn e. Éné gúdó ɔ̀, è lè wá kànnybyó gbètó kàndé ɔ̀ devo bǔ yě nyí nùkún ɔ̀jì. Tòxóɔ̀tǔ, gbètá tòví kpáá lè tòn axósu ma ɔ̀ nù ɔ̀émé, mè éé nyówató e nǔ ná axósú zó mé e, azǔ gán kpáa kpó nùkún kpé axósú zó wú tó kpán lè wé ɔ̀ yě mè. Sínkòn e tòn sín nùkánbyó lè mé e sín akpá ɔ̀kpó xwé ɔ̀ jì ma ɔ̀ dè dó axósu wú ɔ̀ Bénèè nyìkàn gbòn akpá gege xwé. ɔ̀ dogòngòn mè ɔ̀, é nyí kàn ɔ̀ bó cá tòví lè kpó tò ɔ̀ kpó. Akpá ɔ̀évò xwé ɔ̀, é zón bǔ è mò ɔ̀ Bénèè tò ví ɔ̀ é nón món politiki ɔ̀ nùkún ɔ̀agbé jì a. Món ɔ̀kpó ɔ̀, nínónmé yìetǔn ɔ̀ politiki wú ɔ̀ e sèkpén án. Tòví lè nǔ mò ɔ̀ azǔ mó ɔ̀ axósú xwé nyí nǔ bǔ è nǔ máɔ̀ lee é jì mé gbón ma flín mè bí. È kpóndó nù e tòn sín nùdobíabá éló mé wú ɔ̀, è na ɔ̀ jì ma ɔ̀ dè dó axósu wú ɔ̀ Bénèè nyí nǔ tají bó kàn nùkún e tòví lè nǔ kpón politiki ná e. Mǔ ɔ̀kpó ɔ̀, nínónmé sèkpén ɔ̀ politiki wú nǔ tòví lè e kpó lee axósú non ma axósú zó gbón e kpó nyí nǔ bǔ è na sixú xó nyí gbe ǎ.

Nùdobíabá éló lè gǔsò nǔ nunyé e kó tòn ɔ̀ alí éné lè xó e. É ká nyí nùwánú téwungbejú ɔ̀ jì ma ɔ̀ dè dó mè wú líxo é xwédó linlin Quéré (2005) tòn bó kàn kàn nùjìrè ɔ̀ nù wú éé man jè émé nù mé e kàn gbesisó e tǔn ɔ̀ tòxóɔ̀tǔ zóxwé lè kpó mé ɔ̀nú lè kpó. É lè vó ká e só kàn yíɔ̀ nù capitali sociali sín nunyé e Putnam só dó até jì e.

Xógó tají : Jì ma ɔ̀ dè dó axósu wú; nùkún e tòví lè nǔ kpón politiki ná e; nínónmé sèkpén ɔ̀ politiki wú ; axósú zó ; Bénèè.

INTRODUCTION GENERALE

La Conférence nationale des forces vives de la nation, tenue à Cotonou en février 1990 a favorisé l'avènement au Bénin, de l'ère du renouveau démocratique. Ce « nouvel » ordre social fut légitimé par l'adoption, par voie référendaire, de la Constitution du 11 décembre 1990 qui y a consacré l'instauration d'un système politique basé sur la démocratie pluraliste et l'Etat de droit comme mode d'organisation sociale et de gouvernement. Cet événement, loin d'être une conjoncture banale d'un parcours politique national, s'illustre, en réalité, comme un acte consensuel, mais surtout réactionnel face à un passé politique mouvementé et témoin d'une gouvernance tyrannique, économiquement désastreuse et, en partie, dénuée du principe de loyauté.

En effet, pendant les douze (12) premières années qui ont suivi son accession à l'indépendance en 1960, le Bénin a connu une instabilité politique angoissante, avec la perpétration de six (6) coups d'Etat politico-militaires réussis (Bio Bigou, 2014 ; Tomety, 2012)¹. Le dernier, celui du 26 octobre 1972 qui a porté le Commandant Mathieu Kérékou au pouvoir, est venu définitivement mettre fin aux hostilités dans un contexte de privatisation de la gestion de l'Etat (Jackson and Rosberg, 1982 ; Sandbrook, 1985) et de sacrifice des impératifs de développement au profit de luttes d'influences funestes entre acteurs politiques. L'assaut serait notamment justifié par la nécessité de restaurer l'autorité de l'Etat et de (re)construire l'unité nationale, fragilisées jusque là par le mode de gouvernement peu orthodoxe de l'élite politique (Godin, 1986)².

Pour parvenir à ses fins, le nouveau régime en place a procédé par déni au peuple, du droit d'exercice d'une souveraineté véritable (Godin, 1986) en domestiquant légalement un système politique autoritaire d'inspiration sino-soviétique fondé sur la contrainte et l'usage disproportionné de la force, y compris contre les masses. Au prix du progrès pensé sous l'égide du marxisme-léninisme comme idéologie de développement, les agissements du

¹ Respectivement en octobre 1963, en décembre 1965, en décembre 1967, en juin 1968, en décembre 1969, et en octobre 1972. En plus de ces coups d'Etat, il y a eu un coup d'Etat civil, le deuxième de la liste, le 27 novembre 1965, et deux (2) jours après, un autre coup d'Etat, celui-ci militaire, le second du genre, dit de persuasion. Ainsi, c'est, au total, huit (8) coups d'Etat qui ont été en réalité perpétrés pendant cette période (Bio Bigou, 2014b).

² Confère également Kérékou, M., 1972, *Discours programme du 30 novembre 1972*, Cotonou (République du Bénin).

pouvoir, inspirés par des principes dictatoriaux, ont été détournés de leurs motivations premières plutôt louables (Amoussou, 2011 ; Kougniazondé, 2008)³, engendrant une atmosphère sociétale de suspicion, de délation et de traumatisme généralisé, productrice d'une fracture entre le peuple et l'appareil d'Etat. Manquant à ses engagements initiales, le régime a fini par sombrer, comme ceux qui l'ont précédé, dans le néopatrimonialisme.

Scellé par ce revers dans le contexte de récession symptomatique des années 1980, l'Etat s'est vu précipiter dans une crise financière sans précédent, foyer d'une effervescence sociale et politique généralisées (Chabi, 1993 ; Vittin, 1991). L'option faite en décembre 1988 par le Général Mathieu Kérékou d'adopter des mesures d'austérité comme voie de sortie de crise (réduction de la masse salariale et des dépenses, de même que le gel du recrutement dans la fonction publique), n'a eu d'effet qu'une radicalisation des soulèvements populaires pourtant déjà devenus incontrôlables (Banégas, 1995). Soutenues par des victimes du régime tortionnaire exilées, ces révoltes, continuellement raffermies et foncièrement revendicatrices d'une démocratisation de la vie politique, d'une garantie des droits et libertés, et d'une libéralisation de l'économie nationale (Banégas, 1995), ont dévoilé l'impossibilité objective du Président Mathieu Kérékou à continuer de gouverner dans un chaos tentaculaire. Débordé par une spirale de maux de tous ordres qui ont orchestré sa faillite, l'Etat a fini par céder aux aspirations émancipatrices du peuple, avec le concours des suggestions diplomatiques de la métropole.

Le pays s'est alors engagé dans une entreprise de réfection politique (Diouf, 2002) à la faveur de la convocation d'une assemblée nationale suite à laquelle le peuple a constitutionnellement pris parti pour l'instauration d'un système politique fondé sur la démocratie pluraliste et la primauté du droit. Cette orientation, fermement créditée d'une légitimité sociale expressive de la « volonté générale », a sonné pour tous comme la clé de voûte de la garantie des valeurs libérales, de l'amélioration du bien-être socio-économique, et comme une condition nécessaire au développement.

Pour optimiser ces fins, il fallait nécessairement pour l'Etat désormais démocratique, gagner la confiance des citoyens puisqu'il ne peut plus compter, comme par le passé, sur la force et la coercition dans les mêmes proportions que les régimes autoritaires (Catterberg and Moreno, 2005) pour

³ « [Pendant cette période,] La volonté de régenter la vie politique, administrative, économique, sociale et culturelle du pays est unique : elle n'est comparable à nulle autre qui ait été enregistrée antérieurement. Elle préfigure seulement la « discipline de fer librement consentie » à laquelle le Parti [...] Révolutionnaire du Bénin entraînera le peuple au cours des années 70-80 (Kougniazondé, 2008 :44).

l'exécution de ses décisions. L'exercice se montre capital au regard de l'enjeu, d'autant plus que la confiance assure la conformité volontaire des citoyens aux lois, sans lesquelles un Etat démocratique ne serait pas viable (Tyler and DeGoey, 1995). De même, elle facilite leur adhésion aux changements et réformes –essentielles en démocratie– censés affecter leur vie (Organisation de Commerce et de Développement Economiques, 2013 ; Eichholtzer, 2010) et l'améliorer.

L'anticipation sur ce besoin impérieux de restaurer la confiance des citoyens dans le système politique a induit la définition, dans la constitution du 11 décembre 1990, de dispositions dont le respect ou l'exécution sont supposés faciliter le fonctionnement de l'Etat et garantir sa stabilité ainsi que celle du pays. Celles-ci réfèrent notamment à la dévolution de la souveraineté nationale au peuple, à l'organisation de la répartition institutionnelle du pouvoir aux fins d'éviter sa confiscation et la déstabilisation de l'ordre politique régnant, et à la prescription des droits et devoirs aux citoyens, les acteurs politiques inclus, y compris les limites d'expression de ces droits. Elles renvoient également à la définition de cadres généraux qui prévoient les conditions de poursuite judiciaire des acteurs politiques déloyaux, etc., cette disposition visant fondamentalement à prévenir de la délinquance de l'élite politique.

Pendant l'exercice des trois premières mandatures à l'ère du nouveau démocratique, les différentes personnalités « démocratiquement élues » à la tête de l'Etat (Nicéphore D. Soglo de 1991 à 1996, et Mathieu Kérékou de 1996 à 2006) ont globalement fait un effort indéniable pour se conformer à ces prescriptions, étant des acteurs-clés de la transition politique effectuée. C'est ainsi qu'il est légalement et manifestement reconnu au peuple le droit exclusif de mandater ses dirigeants, que le principe de la séparation des pouvoirs est acquis, avec la matérialisation du pouvoir d'arbitrage des rapports interinstitutionnelles, et que les principes de l'Etat de droit sont soutenus par des dispositions juridiques censés promouvoir la liberté, l'égalité, et la justice, etc. Peuvent également être relevés comme acquis, des innovations telles la création d'une Commission électorale nationale autonome (Céna) en 1994⁴. Dans la même dynamique, la réforme de l'administration territoriale visant entre autres, la facilitation de l'accès des populations aux services sociaux de base⁵, et le renforcement de la

⁴ Cette institution a été légalement déclarée constitutionnelle à travers la *Décision DCC 34-94 des 22 et 23 décembre 1994* de la Cour Constitutionnelle.

⁵ Selon United nations development program *et al.* (1998), les services sociaux de base essentiels – implémentés dans les programmes nationaux de développement par la plupart des pays du Sud–

participation sociale à l'animation et au contrôle des affaires publiques, a connu un regain d'intérêt. L'adoption de la stratégie de la Dimension sociale du développement (Dsd) en 1994 qui est fondée sur les principes de la décentralisation, ou le vote de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin en sont quelques illustrations.

Dans une perspective de réduction de la pauvreté et d'amélioration du bien-être collectif, les orientations politiques visant notamment l'accélération de la croissance économique, le renforcement du capital humain, l'amélioration de la qualité de la gouvernance, etc. se font plus pertinentes et se rationalisent davantage⁶. Formalisées notamment dans les Programmes d'actions du gouvernement (1996-2001 ; 2001-2006) ou dans le document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2003-2005, elles envisagent substantiellement générer une économie politique performante qui promeuve les droits humains, réduise les inégalités, et qui instaure plus de justice et d'équité sociales⁷.

revoient aux Soins de Santé Primaires, y compris la santé de la reproduction (i), à l'éducation de base (enseignement préscolaire, primaire, alphabétisation et apprentissage) (ii), à la nutrition et aux subventions alimentaires (iii), et à l'eau potable et assainissement dans les milieux ruraux et périurbains (iv). Les Soins de Santé Primaires visent l'accès universel à un paquet minimum de soins. Ils représentent une politique de santé publique définie lors de la Conférence d'Alma-Ata en 1978, afin d'aider à atteindre la vision « *Santé pour tous en l'an 2000* » collectivement adoptée en 1977 par les gouvernements des divers pays (World health organisation, 1978). L'objectif visé est l'instauration d'une justice distributive et d'une équité dans l'accès aux soins.

⁶ Voir le Programme d'action sociale d'urgence (Pasu) en 1992, le programme national de la Dsd en 1994, la Déclaration de politiques de populations (Depolipo) en 1996, le Minimum social commun (Msc) en 1997, ou encore le Programme national de développement communautaire (Pndc) en 1998, et le Plan d'orientation national 1998-2002. Au-delà de ces politiques, il y a les Etudes nationales de perspectives à long terme (Bénin *Alafia* 2025), un document édité en 2000, et qui décrit la vision du pays à l'horizon 2025. Vient ensuite le document de Stratégie de réduction de la pauvreté (Srp 2003-2005) inspiré des perspectives du Bénin à l'horizon 2025, de la Depolipo, et du Programme d'actions du Gouvernement (2001-2006), lui-même inspiré des deux premiers instruments. Pour plus de détails, confère Gnacadja *et al.* (2011).

⁷ C'est à cette fin que la Cellule de moralisation de la vie publique, rattachée à la Présidence de la république, a été créée en 1996, avec pour mission la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans la gestion des affaires publiques. Son existence fait cependant suite à la création de Sos-Corruption dont la durée de vie n'a pas excédé un an (1995-1996). La création d'institutions de veille sociale comme le Front des organisations nationales de lutte contre la corruption (Fonac) en 1998 et l'Observatoire de lutte contre la corruption (Olc) en 2004 répond, dans une certaine mesure, à cette même vision. Depuis 2013, cet observatoire a été dissolu au profit de la création de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (Anlc) dont le fonctionnement a été légitimé par la signature du Décret n°2013-23 du 11 février 2013 portant nomination des membres de ladite autorité. Il convient aussi de souligner, dans la même lancée, l'institutionnalisation des organes de contrôle et d'inspection d'Etat tels l'Inspection générale des finances (Igf) en 1993, l'Inspection générale des services et emplois publics (Igsep) en 1997, et l'Inspection générale d'Etat (Ige) en 1998, etc. Directement rattachée à la

De toute évidence, ces réformes –non exhaustives– sont porteuses d’un désir d’affranchissement de la mal gouvernance, de correction de l’injustice sociale, et de résorption du malaise socio-économique, etc. qui, jusque là, ont communiqué avec le quotidien de la majorité. D’ailleurs, l’un des succès majeurs de cette période réfère au rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et à l’amélioration relative de la situation économique et financière du pays. Cependant, ces performances contrastent avec le visage réel de la situation politique nationale et le vécu socio-économique des populations, quinze (15) années après la Conférence nationale.

De fait, l’observation de la vie politique béninoise pendant cette période, en l’occurrence sous les deux mandats du Président Mathieu Kérékou, laisse penser qu’il s’est instauré et accentué un reflux moral et éthique retentissant dans le déroulement du jeu politique, devenu notamment concubin du monde des affaires. Ce genre d’alliance aux motifs généraux de (re)conquête, de stabilisation, de conservation ou d’extension du pouvoir, fut-il politique ou économique, brise impudemment le principe traditionnel de l’Etat de droit par instauration du clientélisme dans la gestion des affaires publiques, érection du vol en vertu au sommet de l’Etat (Adoun et Awoudo, 2008 ; Adélakoun, 2008 ; Tozo, 2004), et par protection et promotion de l’élite délinquante, au grand désarroi de la justice. La gestion opaque du scandale financier dit « affaire Sonacop » en 1999 ou celle de l’affaire dite « Hamani Tidjani » en 2003, etc. sont éloquentes à ce propos (Awoudo, 2004 ; Yahouédéhou, 2003)⁸.

En accord avec cette ancienne morale politique retrouvée, la bataille pour l’accession à des postes de responsabilités politiques, loin d’être inspirée par un quelconque idéal de développement, paraît plutôt plus que jamais guidée par la cupidité et une soif inextinguible du pouvoir. Pire, ces maux sont

Présidence de la République en 2006, cette dernière a été remplacée par le Bureau de l’auditeur général créé le 20 juillet 2015 à la faveur du décret n°2015-394 du 20 juillet 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau de l’Auditeur général.

⁸ L’« affaire Sonacop » renvoie au scandale financier touchant une société pétrolière nationale, la Sonacop, acquise largement en dessous de sa valeur réelle, avec l’argent de son propre capital par un opérateur économique béninois très influent, Séfou Fagbohoun. Celui-ci, en dépit d’avoir été identifié comme le présumé auteur de ce crime économique, a publiquement bénéficié du soutien du Président Mathieu Kérékou, en désaveu de la justice. De fait, il se trouve être un ami de longues dates du Président dont il a financé en partie la réélection en mars 2001. En contrepartie des soutiens financiers importants accordés au chef de l’Etat, il a plusieurs fois, en guise de reconnaissance, bénéficié de la cession de gros marchés publics. Beaucoup de ses complices et nombre de ses proches ont été promus à des postes de responsabilités au sommet de l’Etat sous le Président Mathieu Kérékou. Il en a été de même pour un certain nombre d’hommes politiques mouillées par une affaire de trafic et de recèle de véhicules haut de gamme, la plupart volés au Nigéria (l’« affaire Hamani »), et dont l’homme d’affaire Hamani Tidjani, d’origine nigérienne et domicilié au Bénin à l’époque des faits, se trouve être le cerveau. Lire Awoudo (2004) et Yahouédéhou (2003) pour plus de détails.

devenus l'élément catalyseur de la dynamique de formation et de prolifération des partis politiques ainsi que de leurs jeux d'alliances entre eux (Kougniazondé, 2001). D'ailleurs leur création est davantage régie par des motifs dénués de toutes considérations relatives à des opinions politiques : recherche d'immunité ou de passeport diplomatique (Débourou, 2008). En termes clairs, ils sont devenus des dispositifs d'enrichissement, de chantage et de dysfonctionnement du pouvoir, alors même qu'ils sont consacrés partenaires exclusifs de l'Etat dans la gestion du bien public et de la gouvernance (Aïvo, 2008). Aussi, leur configuration cristallise-t-elle vivement l'ethnocentrisme et le régionalisme dans la vie politique du pays, fragilisant ainsi tout effort de construction d'une nation (Hounmènou, 2014 ; Topanou, 2002). D'un autre point de vue, la mobilité du personnel politique dans les arènes du pouvoir se fait sans conviction et porte l'écho d'un « mal transhumant » (Awoudo, 2004) aux allures surmonnayées. Il en va de même du processus électoral qui, fortement monétarisé, s'affiche comme l'unique creuset d'inclusion des citoyens dans le jeu politique, lequel tend à s'urbaniser, remettant ainsi en cause leur socialisation démocratique (Tine, 2003). Pour ce qui est des droits de l'Homme et des libertés d'expression, ils sont visiblement, chaque jour, un peu plus mis à mal.

Le chômage et la précarité sociale n'ont pas encore trouvé de remèdes efficaces, et la misère a atteint des proportions invraisemblables (Yahouédéhou, 2003). Les indicateurs relatifs aux services sociaux de base affichent toujours un faible niveau d'accès (Gnacadjia *et al.*, 2011). Parallèlement à cet échec, l'Etat, au quotidien, cadence assidument et sans inquiétude au rythme de la corruption qui, coalisée avec l'impunité croissante qui l'entretien, passe désormais presque pour la nouvelle règle de gouvernance. Dans la même optique, le népotisme⁹ s'est mêlé au gouvernement dans la sphère publique (Nangbé, 2013c). Les promotions et nominations à des postes de responsabilités administratives se déjouent ordinairement des critères de gestion (compétence, ancienneté, technicité),

⁹ Sous le gouvernement du Président Nicéphore Soglo par exemple, le réseau des entreprises Talon, du nom d'un autre mastodonte des affaires d'origine béninoise, avec la Samac (Société Africaine pour le Management, l'Affrètement et le Commerce) de Janvier Ballé, contrôlait une part substantielle du marché de redistribution des intrants du coton évaluée à 63% en 1996 (fin du mandat du Président Soglo). Cette performance était justifiée par le contrat qu'ils ont signé avec le régime Soglo et qui faisait d'eux les seigneurs presque irrévocables de cette filière. De fait, Il se trouve que l'homme d'affaire Patrice Talon est indirectement parenté aux Soglo (Awoudo, 2004). Par ailleurs, Désiré Vieyra, le beau-frère du président a occupé le poste de Ministre d'Etat-Secrétaire général de la Présidence-Délégué chargé de la défense nationale, et a joué le rôle de chef de gouvernement sans le titre de Premier Ministre. Son propre frère, Saturnin Soglo, a occupé le poste d'ambassadeur à Bonn en Allemagne, son cousin, Christophe Soglo, celui de 2^{ème} Aide de Camp responsable de la sécurité présidentielle, et son fils Léhady Soglo celui de Chargé de mission à la Présidence (Nangbé, 2013c).

faisant crouler l'Administration publique sous le poids de la machine politique. Aussi, l'offre d'emploi disponible est-elle conflictuellement gérée en aparté –et surtout dans l'ombre– par des groupements politiques ou des réseaux politico-sociaux qui s'en servent comme un moyen d'enrichissement, un dispositif d'assurance de la mobilité sociale ascendante à leurs proches, ou comme actes de gratification, bafouant ainsi les règles de mérite et d'excellence. Les luttes partisans et politiques ne visent plus ainsi exclusivement des buts objectifs, mais constituent des rivalités engagées à contrôler la (re)distribution des emplois (Weber, 2001). En substance, l'Etat, paradoxalement à sa fonction première qui est de promouvoir le bien-être général, s'est en quelque sorte incestueusement érigé en une organisation pseudo publique promotrice de vol, d'impunité, de médiocrité, d'inégalités diverses, d'injustice, et créatrice de désespérance et de mal-être social.

Devant cette situation, l'insatisfaction, chez beaucoup de béninois, est restée grande, tant le désespoir affiché était de taille face au constat effarant que le revirement effectué en 1990 n'a pas rompu avec les conduites illicites typiques de son passé (Banégas, 2003 ; Mayrargue, 1999). En toute logique, la désaffection vis-à-vis des hommes politiques ayant marqué cette période avait alors gagné les esprits. Ces derniers, principalement tenus responsables de l'échec des programmes de réduction de la pauvreté, de l'état du pays, et de la paupérisation des béninois, en ce sens qu'ils instrumentaliserait l'Etat pour servir des fins privées, sont, en effet, taxés de trahir la « volonté générale » (Aïvo, 2008). Le peuple, vraisemblablement « [...] abusé par la mauvaise foi, la délinquance perverse ou savante de gens incultes ou même instruits, frauduleusement nantis, fort peu soucieux de mettre un terme à la misère du plus grand nombre » (Commentaire de Tévoèdjèrè, cité par Loko, 2007 : 5), semblait alors déçu de l'ancienne classe politique.

C'est ainsi que la prévalence de la mauvaise gouvernance, l'atmosphère de morosité économique et sociale, de pauvreté exacerbée, de même que le discrédit de la classe politique ont expliqué l'avènement triomphal au pouvoir en 2006, de Boni Yayi (Adoun et Awoudo, 2008 ; Laleyè, 2008 ; Mayrargue, 2006) qui, subséquemment, incarnait les espoirs naguères perdus d'un pays entier assoiffé de changement. Le désir d'un nouveau style de leadership et de management politiques était tel qu'on souhaitait même voir l'ancien personnel politique entièrement renouveler.

Mais, très tôt, à peine deux (2) ans après son plébiscite à la tête de l'Etat, les espoirs placés dans le nouveau régime dit du changement ont semblé collectivement s'évanouir dans toutes les sphères de la vie sociale, les populations ayant à tort ou à raison, tôt fait de l'assimiler, dans le meilleur des

cas, aux anciens régimes. Il lui était en fait reproché de « cuisiner au levain » et contrairement à ses engagements, toutes les pratiques déloyales typiques des gouvernements antérieurs. La désolation était telle que le régime providentiel, dont l'avènement était sous peu soutenu par presque toute la classe politique, a subi des assauts et critiques acerbes de nombre de ses ex fanatiques. Encore plus surprenant, la frustration à son égard qui, visiblement, est allée grandissante jusqu'à la veille des élections de mars 2011 qui ont vu, contre toute attente, son porteur réélu –illicitement pour nombre de citoyens et d'acteurs politiques– au premier tour, à la faveur d'un scrutin controversé sur la base d'une Liste électorale permanente informatisée (Lépi) problématique, paraît persister dans l'actualité¹⁰. Or, un regard rétrospectif sur l'ère Boni permet d'opiner favorablement quant l'expression d'une volonté politique de doper la croissance économique, d'améliorer la gouvernance et par ricochet, les conditions de vie des populations.

En effet, durant son gouvernement, une continuité est entretenue dans la rationalisation des politiques de développement¹¹, au point que des ministères sont entièrement dévolus aux réformes ou à la planification et à l'évaluation de l'action publique¹². Aussi, la lutte contre la corruption continue-t-elle¹³, et

¹⁰ L'Union fait la Nation (Un), une coalition de partis politiques formée à la veille des élections présidentielles et législatives de mars 2011 (Parti du renouveau démocratique (Prd), Parti Social Démocrate (Psd), Parti de la Renaissance du Bénin (Rb), Force Clé (Fc) et le Mouvement africain pour la démocratie et le progrès (Mdep)) a contesté les deux élections réalisées en prétextant des fraudes massives liées à l'organisation pratique des scrutins sur la base d'une Lépi dite exclusive et sujette à manipulation. Ces consultations électorales semblaient également avoir perdu, en partie, de leur crédibilité aux yeux des citoyens qui accusent, à tort ou à raison, la Céna et la Cour constitutionnelle d'avoir frauduleusement orchestré cette performance pour le moins inattendue du Président Boni Yayi, alors objet d'une défiance collective quasi systématique. Le président de la Céna d'alors, Isidore Gnonlonfoun, actuellement Médiateur de la République, et le président de la Cour constitutionnelle en son temps, Maître Robert Dossou, sont d'ailleurs étiquetés au sein de l'opinion populaire par le pseudonyme de « Les hommes du K.O. ».

¹¹ Elaboration, dans l'esprit de Bénin 2025 *Alafia*, des Orientations stratégiques de développement (Osd 2006-2011) dont s'est inspirée la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (Scrp 2007-2009), et de la Scrp 2011-2015.

¹² Il s'agit d'une part du Ministère de la réforme administrative et institutionnelle (créé en 2006), annexé depuis 2013 au Ministère du travail et de la fonction publique. D'autre part, il est question des Ministère d'Etat chargé de la prospective, du développement, et de l'évaluation de l'action publique (2008) devenu en juin 2009, le Ministère de la prospective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action gouvernementale, et du Ministère chargé de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance et du dialogue Social. Peuvent être également cités, le Ministère chargé de l'évaluation des politiques publiques et des programmes de dénationalisation (2009).

la Gestion axée sur les résultats (Gar), antérieurement en phase expérimentale, est généralisée à toute l'Administration publique dans l'optique de la rendre plus performante. Par ailleurs, il s'est développé une forte sensibilité à la misère sociale, une préoccupation qu'illustre l'engagement du régime dans un « humanitaire d'Etat » sans précédent (Nangbé, 2013b), observable à travers la prise d'une série de décrets consacrant la gratuité de l'offre de certains services sociaux de base (l'enseignement maternelle et primaire en 2006, la césarienne dans les hôpitaux publics en 2008, et le traitement du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans en 2011, etc.). Cette sensibilité apparaît également à travers l'intérêt porté par le pouvoir à la question de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes¹⁴. C'est, en outre, semble-t-il, dans la rationalité structurant cette philanthropie d'Etat, qu'il faut trouver la justification de l'« invention » d'une institution telle l'Organe présidentiel de médiation qui, devenue le Médiateur de la République en 2009, s'est vue prescrire l'exercice de la fonction d'intermédiation entre le citoyen et l'Administration, au regard de la qualité de l'offre de services publics. Dans la même lancée, le même motif pourrait également valoir pour expliquer l'excroissance d'institutions non constitutionnelles telles le Haut commissariat à la gouvernance concertée, chargé de promouvoir une gouvernance efficace fondée sur les aspirations des populations, le Haut commissariat à la Solidarité nationale, le Haut conseil du changement, ou encore le Haut commissariat au pèlerinage, etc.

De ce portrait survolé de la gouvernance au Bénin depuis 1990, deux moralités : l'expression globale d'une volonté politique manifeste des divers gouvernements de conduire le pays d'un état d'être jugé insatisfaisant à un état de mieux être et, paradoxalement, le sentiment d'insatisfaction des populations par rapport aux performances de l'Etat, handicapé par la mauvaise gouvernance. C'est dire qu'indépendamment du régime, l'appareil d'Etat, dans son fonctionnement manifeste, paraît aussi bien dans le fond que dans la forme, reproduire l'échec de développement et effriter les acquis démocratiques (Gohy, 2013). Ceci fait sans doute que, de plus en plus, les citoyens ne croient plus en sa capacité à résoudre les problèmes perçus

¹³ Ceci se traduit notamment par la prise en 2006, du Décret n°2006-627 du 04 décembre 2006 portant réorganisation des organes de contrôle et d'Inspection de l'administration publique en République du Bénin (Ige, Igf, Igsep, etc.), et le vote de la Loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et les infractions connexes.

¹⁴ Création du fond national de la microfinance (Fnm) en 2006, chargé de garantir l'accès des plus pauvres au microcrédit, d'un Ministère dédié à la microfinance (2006), du Fonds national pour le promotion des petites et moyennes entreprises et de l'emploi des jeunes (Fnpeej) en 2007, et du Corps national des jeunes volontaires pour le développement (Cnjvd) en 2010, etc.

comme majeurs dans le pays (Friedrich Ebert stiftung et Institut de recherche empirique en économie politique, 2014)¹⁵, et à assurer le bonheur collectif. Ils ont, pour ainsi dire, tendance à faire de moins en moins confiance au système politique, finalement devenu un générateur d'aversion sociale, ou à s'en défier.

Cette perte persistante de la confiance en l'Etat s'illustre notamment à travers la montée de l'incivilité face aux acteurs politiques qui ne suscitent plus grand respect, le désir prononcé de voir l'élite dirigeante se retirer des arènes du pouvoir politique, ou la dévalorisation de la chose politique perçue comme une matrice de souillure. Elle est en outre manifeste dans la faiblesse de l'engagement civique (au niveau des partis politiques ou autres associations), le non respect du bien public ou dans l'indifférence davantage prononcée face aux célébrations nationales. Aussi, transparait-elle dans le discrédit porté sur certaines institutions comme la CÉna ou la Cour constitutionnelle taxées à tort ou à raison, de falsifier les choix électoraux des citoyens (Gohy, 2013). De telles suspicions font de plus en plus prévaloir le désir et la réclamation d'une transparence accrue en matière électorale et, plus généralement, dans la gestion des affaires publiques (Origgi, 2008). La déclin de la confiance est par ailleurs observable dans la montée de l'« action collective protestataire » (Grunberg *et al.*, 2002) corporatiste –ou même catégorielle– au détriment des luttes pour l'intérêt général. D'autres signaux renvoient aux difficultés des gouvernants à gagner l'adhésion collective à l'adoption ou l'application de diverses réformes dont certaines sont pourtant salutaires (confection de la Lépi, projets de révision constitutionnelle, Régime assurance maladie universelle, port de casque par les motocyclistes, etc.) ou encore à la dépréciation de la communication politique taxée de générer de la scission au sein des populations.

Visiblement, un quart de siècle après la Conférence nationale, le revers pour les populations est tel que la désillusion face aux attentes communes nourries à l'égard de l'Etat démocratique laisse place au mépris et/ou à la méfiance (Nangbé, 2013a) voire de la défiance (Aïvo, 2008). S'il est vrai que le mensonge est indissociable de la politique (Koyré, 1993), le danger se situe bien souvent dans la démesure. S'il est, par ailleurs, vrai que l'allégeance à la

¹⁵ Dans cette étude nationale réalisée au Bénin en 2014 par la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (Fes) en collaboration avec l'Institut de recherche empirique en économie politique (Ireep), il est apparu que 66% des personnes enquêtées ont affirmé ne pas être confiant en la capacité du gouvernement à résoudre les problèmes majeurs du pays au bout des cinq (5) prochaines années. Au nombre de ceux-ci, figurent par ordre de priorité, les problèmes liés aux infrastructures routières, au chômage et à l'électricité. Dans ce sondage, les défis fondamentaux comme l'éducation, la gestion économique et l'éducation sont rangés comme mineurs, un paradoxe que les co-auteurs expliquent par le niveau d'éducation relativement bas des cibles interviewées.

légitimité des règles et conventions sociales incite chacun à contrôler son agressivité, il n'est pas moins établi que les personnes qui éprouvent un revers dû au fait que leurs buts sont déjoués et leurs aspirations trompées ont tendance à recourir à la violence (Merton, 1968). C'est dire tout le risque que cela dissimule que de voir des citoyens victimes de pauvreté, d'injustices et d'inégalités diverses, désespérer de leurs conditions de vie et d'existence devant un Etat qui, placé au banc des accusés, n'inspire que désaffection malgré son volontarisme. L'exemple des « Printemps et Révolutions arabes » survenus en 2010 en Afrique du nord est assez évocateur à ce propos. Celui plus récent d'octobre 2014 au Burkina-Faso, qui a conduit à la démission du Président Blaise Compaoré aussi.

Face à l'évidence de cet état de chose, pour le moins révélateur d'une crise de confiance en l'Etat, la curiosité scientifique impose que l'on se questionne, l'exposé faisant sourdre un paradoxe. Une telle démarche s'avère d'autant plus pertinente que la stabilité d'une démocratie est tributaire de la confiance (Barber, 1983) qui, à se référer à l'une des thèses majeures de la littérature de science politique, s'avère nécessaire pour son efficacité (Hardin, 2006). *Comment donc expliquer la crise de confiance en l'Etat au Bénin, en dépit des efforts effectués par les gouvernements successifs visant l'amélioration du bien-être collectif ?*

Pour saisir la réponse à cette interrogation, ce travail a été structuré en deux (2) parties, l'une de trois (3) et l'autre de quatre (4) chapitres. D'un côté, les chapitres portent respectivement sur la revue critique de littérature, la pertinence du sujet et le problème investigué, et le cadre expérimental de la recherche. De l'autre, ils abordent l'analyse situationnelle de la crise de confiance politique au Bénin, mise consécutivement en lien avec les représentations sociales de la politique, l'efficacité politique des citoyens et le management étatique des opportunités d'emplois publics.

PREMIERE PARTIE : DIMENSIONS THEORIQUES DE LA
CONFIANCE EN L'ETAT ET CADRE EXPERIMENTAL DE LA
RECHERCHE

CHAPITRE I : DEBATS SCIENTIFIQUES SUR LA CONFIANCE ET LA CONFIANCE EN L'ETAT

Nonobstant l'intérêt pour le moins récent dont elle est l'objet dans les sciences sociales, il existe une « foisonnante littérature sur la confiance » (Hardin, 2006 : 89). Plutôt justifiée dans les milieux américain et anglo-saxon, cette affirmation est cependant à relativiser en contexte africain et plus particulièrement au Bénin où, à l'heure actuelle, elle est incontestablement factice. En prenant toutefois appui sur l'existant, cette section se donne comme tâche d'aborder dans un premier temps, une typologie de la confiance généralement admise dans les débats académiques et, dans un second temps, de faire une analyse croisée de deux points de vues *a priori* divergents sur deux sortes usuelles de la confiance. Il sera ensuite question d'esquisser un essai de définition de cette notion à partir du fond de recherche qui y est consacré, et ce, juste après avoir épilogué sur son rôle dans l'analyse économique. L'exposé de quelques éléments significatifs d'appréciation de la crise de confiance en l'Etat constituera le dernier point de réflexion.

1.1. Une typologie de la confiance

L'analyse des productions scientifiques portant sur la confiance laisse généralement distinguer entre trois types de confiance : la confiance interpersonnelle, la confiance inter-organisationnelle et celle institutionnelle (Zucker, 1986). Alors que la première caractériserait les relations interindividuelles, la seconde mettrait en relation au moins deux organisations en tant que personnes morales. Par contre, la troisième serait à l'œuvre dans les interactions entre acteur(s) individuel(s) et institution(s).

1.1.1. La confiance interpersonnelle : un acte cognitif et moral

Pour nombre d'auteurs, la notion de confiance n'est réellement pertinente que lorsqu'on l'appréhende à travers les relations interpersonnelles (Williams, 2001). Vue sous cet angle, elle désigne la confiance placée par un individu dans un autre dans le cadre des interactions humaines. Prise comme telle, Mayer *et al.* (1995) la conçoivent comme une ressource sociale fondamentale, facilitatrice de la coordination des interactions humaines, de la coopération, et du lien social. Plusieurs recherches l'établissent comme une pratique purement cognitive qui suppose une évaluation de la crédibilité d'autrui.

Hardin (1999), par exemple, l'envisage comme un acte cognitif fondé sur la compétence du destinataire de la confiance¹⁶. Pour lui, on fait confiance à autrui parce qu'on sait ou pense savoir des choses pertinentes à son propos, particulièrement sur ses motivations à être fiable (Hardin, 1999). La confiance interpersonnelle est alors définie comme un raisonnement basé sur un savoir dont on dispose sur autrui, notamment sur sa fiabilité. L'auteur élucide son propos en recourant à la notion d'« intérêts encapsulés », laquelle sous-tend que si je fais confiance à quelqu'un, c'est parce que je sais, de toute évidence, que cette personne, dans ses actions, fera passer mes intérêts avant les siens propres, justement parce qu'il a de bonnes raisons d'agir ainsi, raisons qui incorporent mes intérêts.

Ce raisonnement suppose une quasi-certitude quant à la fiabilité du *trustee*. La confiance émerge alors comme un choix purement rationnel, et la relation ne laisse théoriquement aucune autre alternative au destinataire que d'être systématiquement fiable. Cette hypothèse, selon l'auteur, est toutefois plus valable en théorie qu'une pratique. Il s'agit, en effet, d'une confiance de degré élevé, puisqu'il n'est pas certain que le destinataire de la confiance fasse preuve de fiabilité dans tous les cas.

A ce type de confiance basée sur l'activité cognitive, McAllister (1995) attribue l'appellation de « confiance cognitive », c'est-à-dire rationnelle – pour peu que les informations détenues sur autrui oscillent entre savoir total et ignorance totale –, par opposition à celle qu'il nomme « confiance affective », laquelle est basée sur l'attention, les émotions interpersonnelles entre acteurs individuels bref, les liens affectifs. Plus généralement, elle nécessite, selon Lewis et Weigert (1985), une certaine proximité des acteurs, de même que des contacts physiques et communicationnels fréquents. Or, cette exigence est plutôt rare dans l'ordinaire des relations gouvernés/gouvernants. En effet, ces dernières sont souvent caractérisées par des contacts davantage « intermédiarisés » via la presse ou les médias audio et audiovisuel, etc., ce qui ne favorise pas la capitalisation de connaissances réelles sur les élus (Hardin, 1999). Et, lorsqu'émergent des possibilités de production de rapports de face-à-face, notamment lors de diverses rencontres politiques (meetings, assemblées générales de partis, etc.), ces deux catégories d'acteurs sont souvent tenus écartelées aux extrémités par le protocole.

¹⁶ Le destinataire de la confiance désigne celui à qui l'on accorde sa confiance. Par contre, le destinataire de la confiance désigne celui qui accorde sa confiance. Les expressions anglo-saxonnes consacrées à la désignation des acteurs dans ces différentes situations sont respectivement *trustee* et *trustor*. Elles sont employées dans ce sens dans le présent document.

Simmel (1999b), faisant aussi de la confiance une affaire cognitive, soutient que les interactions humaines sont fondamentalement dépendantes des savoirs dont on dispose sur autrui. Ceux-ci nécessiteraient, pour un meilleur déroulement desdites interactions, non pas d'être exhaustifs, mais plutôt relatifs, en ce sens que le non-savoir ou l'opacité sur les conduites d'un tiers serait aussi déterminant pour la bonne marche des relations interpersonnelles. Ceci est d'autant vrai que celui qui sait tout n'a pas besoin de faire confiance et que celui qui ne sait rien ne peut raisonnablement même pas faire confiance (Simmel, 1999b). Ainsi, l'auteur soutient que c'est du domaine intermédiaire et fluctuant entre savoir et non-savoir sur autrui que la confiance apparaît en tant que forme d'anticipation sur une conduite ultérieure assez certaine pour être au fondement d'une action pratique. Elle est, en quelque sorte, une hypothèse sur le futur, ce qui présuppose que le *trustor* est désavantagé par une incomplétude d'informations sur l'avenir –toute chose qui devrait l'inciter à une abstention d'action–, un handicap qu'il essaye toutefois de contourner en accordant sa confiance.

Pour Quéré (2001), de telles conceptions confinent la confiance dans le domaine cognitif et ne font pas écho de sa dimension morale. Il est donc reproché à leurs auteurs de minimiser l'importance de l'engagement moral dans l'analyse des relations de confiance. C'est justement sur cette caractéristique du phénomène que Simmel (1999b) insiste en inférant que la confiance est aussi une affaire de libre choix ; elle relèverait du domaine du don, ce qui exclut la possibilité qu'elle soit exigée, due (Luhmann, 1979) ou instrumentalisée. Elle ne se programme pas non plus, ni ne se décrète (Boursin, 1999). Par ailleurs, elle engagerait autant le *trustor* que le *trustee*. D'un côté, le premier s'attend à ce que son engagement en faveur du second ne soit pas déçu et, de l'autre, le second est engagé dans une forme de jugement porté sur lui par anticipation qui l'oblige à ne pas trahir la confiance placée en lui, et donc d'agir de sorte à l'honorer (Simmel, 1999b). Il agirait comme par devoir (Hosmer, 1995). Ainsi, on a l'impression que les conduites des acteurs en interaction sont déterminées par des règles éthiques mettant en relief la sensibilité et la subordination des uns et des autres à des valeurs supérieures comme le respect de la parole donnée, l'honnêteté, la sincérité, la probité, etc. Dans cette dynamique, l'engagement moral émerge comme une force facilitatrice de la relation de confiance, et l'engagement réciproque, comme l'une de ses principales caractéristiques.

Giddens (1990) propose une autre lecture du phénomène, en soutenant que les attitudes de confiance ne relèvent pas toujours du saut de l'engagement, mais sont aussi encapsulées dans la routine des habitudes de la vie ordinaire. Elles pourraient, elles-mêmes, procéder, à son entendement, de faits et pratiques de

la vie quotidienne, auquel cas la confiance ne relèverait incontestablement pas d'une opération sélective. Fort de ce constat, Quéré (2005) avance que la vraie nature de la confiance n'est pas cognitive mais attitudinale, l'attitude renfermant évidemment une part d'engagement. Quoi qu'il en soit, la confiance interpersonnelle a une forte dimension cognitive. Aussi, semble-t-elle constituer le socle de la confiance inter-organisationnelle.

1.1.2. La confiance inter-organisationnelle

Encore appelée confiance inter-firmes, la confiance inter-organisationnelle réfère, chez les économistes, à la confiance accordée par les membres d'une organisation à une organisation associée (Zaheer *et al.*, 1998). Pour Livet et Reynaud (1998), elle renvoie à un type de confiance caractérisant des agents d'une organisation qui, étant impliqués dans une action collective, considèrent qu'il est judicieux de s'engager. Elle implique donc une conduite collective orientée vers la firme destinataire de la confiance. L'acte consistant à accorder sa confiance n'émane donc pas de la firme, mais de ses membres pris collectivement. Mais, précise Lorenz (2001), le destinataire de la confiance n'est pas la firme associée, mais ses membres. Ainsi, on dira que « [...] l'organisation X fait confiance à l'organisation Y lorsque les membres de X croient que ceux de Y vont agir d'une manière qui honorera les engagements, contractuels ou implicites, de X à l'égard de Y. » (Lorenz, 2001 :76). Tout comme la confiance interpersonnelle, celle inter-organisationnelle opère donc à partir des personnes physiques ; la confiance même ne se construit pas « à partir de rien » (Mothe et Ingham, 2000).

Cette considération pose néanmoins, selon Lorenz (2001), un problème, vu qu'une organisation ne peut être réduite à des « entités cognitives » et qu'il est impertinent de parler d'« état psychologique » pour une organisation. Par ailleurs, souligne-t-il, il est peu réaliste de supposer que chaque agent d'une même firme connaisse les dispositions épistémiques de chacun des agents de l'autre en matière d'achèvement des rôles et responsabilités assignées. En raison de cette difficulté, l'auteur estime que si ce genre de confiance existe, il est relativement impersonnel et vraisemblablement fondé sur ce que les membres de la firme X connaissent des méthodes et pratiques administratives intrinsèques à la firme Y. En ce sens, les intermédiaires joueraient un rôle central dans la relation de confiance. Par communication de leur confiance en une organisation sous-traitante par exemple, fondée notamment sur des relations avec les agents responsables de vente de celle-ci et des observations des routines et procédures qu'ils y ont faites, à l'organisation principale, ils favoriseraient la confiance de la firme X à l'égard de la firme Y. S'inspirant de cet état de chose, Lorenz (2001) affirme que la confiance inter-

organisationnelle s'établit sur la confiance interpersonnelle, vu que son activation dépend principalement des relations de confiance que les intermédiaires nouent avec les responsables commerciaux dans les organisations sous-traitantes. Ce faisant, il met subtilement en exergue l'importance de la notion de réputation dans l'analyse de la confiance inter-firmes.

Burt et Knez (1995) avaient déjà effectué une analyse similaire, en inférant que la confiance portée sur autrui (une organisation) dans une relation bilatérale est fortement dépendante des opinions portées sur celle-ci par une tierce partie, quoique l'influence de cette dernière soit relative à la personnalité de chaque manager. Poursuivant leurs réflexions, les auteurs soutiennent que les relations bilatérales entre la partie tierce et chacune des deux parties en jeu sont asymétriques, toute chose à même d'impulser l'ajustement de l'opinion d'une partie sur une autre. Par ailleurs, il est avancé qu'une meilleure appréhension de l'influence des tiers sur une relation bilatérale, nécessite la maîtrise de l'influence du temps en tant que variable de contrôle, sur les rapports de la triade en interaction. De toute façon, tout semble indiquer que l'échange mutuel entre les agents de deux organisations au minimum semble être la base nécessaire de la confiance inter-organisationnelle.

Prenant appui sur un constat analogue, en partant certainement d'une généralisation caricaturale des informations sur l'analyse managériale de la confiance, Thuderoz (2001) fait observer que la lecture managériale de la confiance établit la notion comme le symbole d'une relation bilatérale entre deux ou plusieurs firmes. Récusant cette considération réductionniste, l'auteur revendique que la notion devrait être perçue comme une « dimension structurante d'un champ complexe des relations sociales » (Thuderoz, 2001 :100). Au regard de cela, il préconise de l'interpréter à la fois comme une stratégie de coopération, mutuellement avantageuse aux acteurs en interaction et comme une relation sociale dont la compréhension est tributaire du contexte (règles et jeux sociaux) où elle s'active. Dès lors, il invite à appréhender la relation de confiance comme une question complexe incorporée dans celles de la coopération et du conflit, de la bienveillance et de l'intérêt, et du calcul et de la morale, où acteurs, objets et règles s'agentent dans des configurations multiples et variées.

A considérer une firme comme étant une institution ou un système, il paraît logique d'alléguer que la confiance entre deux organisations partenaires ne désigne rien d'autre que la confiance interinstitutionnelle ou inter-systémique

(Büchel *et al.*, 1998), pour peu qu'on situe l'analyse dans un contexte managérial.

1.1.3. La confiance institutionnelle : à quelle condition ?

La modernité, selon Giddens (1984), est porteuse d'une logique particulière de la confiance, vu qu'elle substitue à la confiance interpersonnelle, la confiance dans des systèmes et des experts. Ce constat, inspiré de l'analyse de l'évolution de la gouvernance organisationnelle, met en exergue la dimension normative de la confiance qui pose notamment le problème de la validité de l'énoncé « confiance dans les institutions ». De fait, ce type de confiance est défini par Mangematin (1999) comme une autorité sociale supérieure garantissant protection aux acteurs individuels et collectifs contre les risques de danger moral. En tant que tel, il est une sorte d'attribut collectif légitimé par des constructions normatives et sociales qui en constituent le fondement. Sa construction s'apparenterait davantage à un contrat social dans lequel chaque individu aliène une partie de ses libertés pour établir des cadres normatifs et consent, par principe de délégation, à se soumettre à l'autorité de ce cadre incarné dans une tierce partie (l'Etat, un ordre professionnel, etc.). Il émerge et se développe donc à travers la reconnaissance et l'adhésion aux règles qui en émanent. Pour Zucker (1986), il a la particularité d'être intersubjectif, en cela qu'il s'affranchit des acteurs individuels et d'une situation particulière, une caractéristique qui en assure l'objectivité.

La notion de confiance dans les institutions semble, au regard de ces explications, facilement accessible à l'esprit. En dépit de cette clarté plutôt apparente, il est pourtant rarement concevable, dans nombre d'écrits scientifiques sur la confiance en tant que phénomène social, d'opiner quant à la validité de cet énoncé qui, s'il semble vraisemblable et paraît aller de soi, n'en demeure pas moins difficilement opérationnel, du moins à partir du « cas paradigmatique » de la confiance interindividuelle. Si Luhmann (1979 ; 2001) l'envisage comme un phénomène plus généralisé et spontané, requérant une « confiance assurée » (propre aux « systèmes fonctionnels » comme l'économie, la politique, etc.), vu que cela va de soi de faire par exemple confiance à la monnaie, Simmel (1999a) quant à lui le ramène à un phénomène plutôt particulier, en faisant de la confiance personnelle des citoyens dans la monnaie –le gouvernement émetteur et la sphère économique–, une condition préalable à son utilisation par quiconque. Suivant son raisonnement, « De même que, sans la confiance des hommes les uns envers les autres, la société tout entière se disloquerait, [...] de même, sans la confiance, la circulation monétaire s'effondrerait. » (Simmel, 1999a : 196-197).

Pour Quéré (2005), ce discours apparemment clair de Simmel est en réalité ambiguë, l'empirie se prêtant médiocrement à son opérationnalisation. Ce point de vue semble faire également sens pour Hardin (2002) pour qui, il est peu crédible de parler de confiance dans les institutions, la confiance étant, dans son acception cognitiviste, une affaire de connaissance sur les intérêts et motivations du *trustee*. Généralement, pour ce théoricien politiste, une tierce personne n'a pratiquement aucune chance de se retrouver concrètement dans une position pouvant lui permettre d'avoir les informations nécessaires sur un gouvernement ou ses membres pour assurer avec eux une relation de confiance. Or, on ne saurait parler de confiance sans base épistémique. En outre, estime-t-il, les informations disponibles sur les gouvernements ou les acteurs politiques sont du ressort d'innombrables agences animées par des personnes plutôt anonymes, une situation qui rend quasiment impossible l'évaluation de leur fiabilité. Se fondant sur ces propos, Hardin défend l'opinion selon laquelle la confiance à l'égard des institutions, y compris l'Etat, ne doit pas être perçue au sens strict du terme car, le processus à l'œuvre réfère plutôt à une appréciation de la fiabilité des gouvernants et de l'institution étatique. En cela même, si la confiance dans les institutions existe, il s'agirait, pour l'auteur, d'une confiance approximative qui opère par « généralisation inductive », sur fond d'expériences antérieures et de suppositions. Dans cette logique, la confiance en l'Etat opérerait par jugement porté sur lui, en référence à des critères basés sur l'expérience ou prédéfinis par les lois, sur sa fiabilité, etc. Alors, faire confiance dans le gouvernement revient, en quelque sorte, à effectuer un jugement sur sa fiabilité eu égard à la mission qui lui a été socialement et formellement assignée. Fort de cela, Hardin soutient que le déclin de la confiance dans les institutions et les acteurs politiques n'est pas, à vrai parler, un problème d'autant plus qu'il ne peut entraver l'action de l'Etat. Ce qui est plutôt problématique serait la méfiance ou la défiance active passible d'être à l'origine de dysfonctionnements divers.

A l'analyse, les réflexions ci-dessus exposées conceptualisent la confiance à partir du « cas paradigmatique de la confiance interpersonnelle », alors qu'elles ne rendent pas compte de manière exhaustive de la diversité des pratiques de la confiance (Quéré, 2001). Cette option, plutôt réductrice, est inopérante dans le cadre des rapports entre le gouvernement et les citoyens, puisqu'elle suppose la détention de savoirs sur les gouvernants. Elle survalorise la dimension cognitive dans les relations de confiance tout en situant exclusivement la notion dans le cadre du couple savoirs/ignorance. Sont ainsi écartés, plusieurs aspects de la confiance qui existent au-delà de cette opposition.

Pour corriger cette insuffisance, Quéré (2001) propose d'appréhender la confiance institutionnelle comme une « [...] attitude générale d'adhésion, proche de ce que la phénoménologie appelle la foi dans le monde [...] » (Quéré, 2001 :142). Cette attitude représente en quelque sorte la confiance presque certaine dans un système, une confiance potentiellement préjudiciable, mais dont le degré de dangerosité est faible du fait de la rareté de cette éventualité. Il s'agit d'une sorte de « confiance assurée ». C'est le genre de confiance qui serait à l'œuvre, par exemple, lorsque je poste une lettre. « [...] je n'ai pas fait, à proprement parler, confiance aux postiers, ni à l'institution de la poste ; certes, en un sens, j'ai compté sur eux, mais mon geste de poster ma lettre ne s'est pas doublé d'un autre geste, fut-il implicite, consistant à accorder ma confiance ou à déterminer un mode d'engagement. Je peux dire néanmoins que j'ai agi dans une attitude de totale confiance : je ne me suis pas spécialement inquiété du devenir de ma lettre ; je n'avais pas de raison de craindre qu'elle soit perdue, ni de supposer qu'elle pourrait l'être. C'est une éventualité qui ne m'est même pas venue à l'esprit. Bref, l'attitude de méfiance n'avait aucune pertinence. » (Quéré, 2001 :108).

Adoptant, de son côté, une position plutôt innovante dans l'analyse de la confiance institutionnelle tout en étant renfermé dans des considérations cognitivistes, Offe (1999) soutient, lui aussi, que ce type de confiance ne signifie pas la même chose que la confiance interpersonnelle, laquelle suppose une attente de réciprocité. Toutefois, cette idée, à son avis, fait sens dans une certaine perspective, tout comme Harré (1999) et Patterson (1999) le soutiennent aussi. Mais, pour Offe, plutôt que de parler de confiance dans une institution, la préoccupation doit être centrée sur la manière dont des tiers font confiance à des personnes anonymes, et comment une institution peut renforcer cette confiance civique (*civic trust*). La solution émanerait de ce que l'auteur nomme la « fonction éducative des institutions » (*formative function of institutions*). A son entendement, si dans une institution, les autres sont *a priori*, pour chacun, des « étrangers », il n'en reste cependant pas moins que les conduites de tous y sont régies et contraintes par l'« idée normative » qui la fonde et oriente les actions des agents. Si cette idée fait collectivement et suffisamment sens aux agents, elle va motiver leur soutien à l'institution et leur allégeance à ses principes normatifs. La possibilité de faire confiance aux autres viendrait justement de ce que le partage du même cadre institutionnel, astreignant aux mêmes règles, rendrait, pour chacun, les autres dignes de confiance dans la mesure où chaque agent anticipe la sensibilité et la subordination des autres au cadre normatif. Ainsi appréhendée, la confiance devient « [...] the belief concerning the action that is to be expected from others » (Offe, 1999 :47), c'est-à-dire la croyance concernant l'action qui est à attendre d'autrui. Dans cette perspective, l'institution favorise la confiance et

l'intégration de ses membres pour peu qu'ils soient sensibles à ses règles et valeurs. Poursuivant ses analyses, Offe soutient que la confiance institutionnelle sera d'autant plus renforcée que les agents remarqueront davantage la qualité de l'institution et que ses idées normatives leur seront mieux accessibles.

Quéré (2001), sans l'invalider, met en exergue la circularité du raisonnement d'Offe en tant qu'il tend à poser les prouesses individuelles comme base de l'intégration sociale. En outre, il argumente que l'adhésion des acteurs à l'« idée normative » d'une institution ne relève pas de décisions collectives des acteurs individuels mais est, par essence, enchâssée dans les institutions de la vie sociale (manière réglée de faire, de parler et de penser les plus ordinaires) et s'en trouve, de ce fait, antérieure aux délibérations interpersonnelles.

En outre, Quéré (2005) souligne que si Offe récuse la notion de confiance dans une institution, son analyse ne permet cependant pas de l'outrepasser totalement. A son avis, « [...] on ne peut parler de confiance que là où il y a un engagement personnel en faveur de quelqu'un à qui l'on s'en remet du soin de quelque chose à quoi l'on tient, en lui concédant un pouvoir quasi-discrétionnaire, sans craindre qu'il n'exploite la vulnérabilité ainsi créée en sa faveur. » (Quéré, 2005 : 203). Dans le cadre de la confiance dans une institution, on s'en remettrait à « [...] sa volonté et à sa capacité de parler et d'agir au nom d'une idée normative et de standards impersonnels, qui revendiquent notre allégeance et à l'autorité desquels nous acceptons de nous soumettre. » (Quéré, 2005 : 204). En conséquence, on perdrait sa confiance dans une institution lorsque celle-ci aurait notamment manqué de se conformer à son « idée normative » et à ses « standards impersonnels » (par exemple l'équité, la conformité aux faits, le respect de la loi, etc., dans le cas de la justice).

Face à la plausibilité de scénarii de déviance dans le cadre de la gestion du pouvoir public, il importe, pour les citoyens, d'exercer une fonction de surveillance de leurs institutions, y compris les gouvernants qui les animent ; ce qui, manifestement, est plutôt difficile à effectuer. La nécessité de déléguer cette responsabilité à des acteurs individuels ainsi qualifiés d'experts dans divers secteurs de la vie sociale, ou à des acteurs collectifs (systèmes, personnes morales, etc.) s'impose. Ceux-ci sont en quelque sorte commis pour assumer une intermédiation des responsabilités citoyennes de contrôle, de surveillance et de participation. Ces formes de participation déléguée des citoyens à l'animation de la vie démocratique réduisent « [...] l'incertitude sur les comportements des institutions et de leurs agents, et en dissolvant l'opacité

de l'exercice des pouvoirs, ils créent les conditions d'une relative confiance dans les institutions sociales et politiques » (Quéré, 2005 :188). Elles fonctionnent, dès lors, comme des « dispositifs de confiance » destinés à garantir la crédibilité des gouvernants par l'institutionnalisation de la méfiance. Pour l'auteur, l'existence de ces dispositifs (les médias par exemple) destinés à jouer un rôle de contre-pouvoir, et donc à animer de la publicité (l'information du public) autour de l'organisation et du fonctionnement des institutions, est la condition nécessaire à une validité de la notion de confiance institutionnelle. A son tour, ce type de confiance n'aurait de validité que pour les « institutions positives », c'est-à-dire celles sur lesquelles les citoyens ont une forte emprise pratique et épistémique eu égard à leur dépendance « [...] « d'une activité collective explicite » (de création et de réforme) –l'activité politique. [...] [De ce fait, elles] peuvent être évaluées réflexivement, contestées au nom de solutions alternatives faisant référence à des idées normatives et changées par la volonté collective.» (Quéré, 2005 :207). Il en va ainsi de l'école publique, de la police, de la justice. Mais, ces dispositifs, pour bien fonctionner nécessiteraient eux-mêmes la confiance du public. Cette situation serait le premier paradoxe de la confiance institutionnelle dans un régime démocratique. Le second paradoxe viendrait du fait que ce serait la méfiance plutôt que la confiance qui est souvent institutionnalisée, notamment avec l'aide des médias. Ceci contribuerait à la crise de confiance définie comme la construction, dans le public, d'une « culture de la suspicion », résultat d'un « [...] effet pervers d'une recherche, essentiellement gestionnaire [contrôles et audits « à tatillon »] de la transparence des institutions. » (Quéré, 2005 : 214). Toutefois, le contrôle ne serait pas pour autant incompatible avec la confiance.

En effet, si la confiance placée en un *trustee* élargit sa marge de manœuvre (Crozier et Friedberg, 1977), l'acte ne dispense cependant pas le *trustor* de s'informer, d'évaluer ou d'exercer une certaine surveillance sur l'objet de sa confiance ; autrement, la confiance serait aveugle (Quéré, 2005). Dans cette logique, l'exigence de la reddition de compte par les citoyens n'est pas, à proprement parler, antinomique de la confiance placée dans acteurs politiques. Cependant, si la confiance s'accommode bien de la surveillance, elle récuserait les contrôles méticuleux dont elle est antinomique, puisqu'elle suppose la volonté des parties en interaction d'être vulnérables l'une aux actions de l'autre (Lorenz, 1988 ; Pluchart, *sine data*).

Finalement, Quéré (2001) estime que le concept de confiance dans les institutions ne pose réellement problème que si l'on y associe une conception très étroite de la confiance à l'instar du « cas paradigmatique de la confiance interpersonnelle ». Quoi qu'il en soit, qu'elle soit interpersonnelle ou

institutionnelle, la confiance peut s'exprimer sous forme d'assurance dans un système ou sous forme de pratique risquée. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse des deux sortes de la confiance proposées par Luhmann et Seligman.

1.2. « Confiance assurée » et « confiance décidée » : deux sortes usuelles de la confiance

Luhmann (2001) et Seligman (2001) distinguent deux sortes de la confiance : la « confiance assurée » (*confidence*) et la « confiance décidée » (*trust*). Pour les deux auteurs, la première est propice aux systèmes ; elle peut avoir les relations interpersonnelles comme référents basiques. Selon Seligman, elle est à l'œuvre lorsque l'on prédit ou sais avec exactitude ce à quoi s'attendre dans une situation donnée. Elle s'appuie sur le fait que les acteurs en présence savent que « [...] les interactions et les échanges sociaux sont établis dans un contexte déterminé, au sein d'un système qui imposera des sanctions en cas de rupture de l'accord » (Seligman, 2001: 39). Quand je fais confiance au docteur par exemple, ce n'est pas tant en lui que je fais confiance qu'en ses capacités et au système dont il détient son diplôme. En outre, je sais que je peux le poursuivre en justice ou lui infliger des sanctions informelles, matérielles ou symboliques, etc. si, de sa part, une dérogation à la déontologie par exemple me portait préjudice, chose qu'il n'ignore pas non plus et que chacun de nous sait que l'autre sait. Ainsi, la « confiance assurée » suppose que « L'intérêt mutuel préside à l'interaction et à l'échange, qui sont maintenus par une confiance mutuelle (*confidence*) dans le système où l'échange a lieu. » (Seligman, 2001 :40), toute chose qui amenuise la probabilité que la confiance placée soit déçue. Tout se passe comme si elle présuppose une assurance presque totale de la réalisation des attentes anticipées, la possibilité d'être déçue étant minime. La contingence est donc, quoiqu'en proportion infime, caractéristique de cette sorte de la confiance.

Si Luhmann partage en partie cette conception de Seligman, la nuance, pour lui, ne tient qu'à une question de définition. « [...] on peut choisir de voir la relation –la décision de consulter son médecin, par exemple – soit comme une « confiance assurée », inévitable, dans le système médical, soit comme un choix risqué. » (Luhmann, 2001 :26). Poursuivant son raisonnement, l'auteur souligne que si la « confiance assurée » s'accommode effectivement des situations de contingence, celle-ci n'est pas associée au risque, mais plutôt au danger. Elle requiert ainsi des stratégies de préadaptation et de protection, même si l'éventualité de la survenance du danger est infime. Dans tous les cas, l'individu est presque assuré que ses attentes ne seront pas déçues. Il en va ainsi lorsqu'on formule l'attente que les « hommes politiques essaieront d'éviter la guerre » ou que « les voitures ne tomberont pas en panne », etc. En

fait, en dépit de l'existence de cette possibilité, il y a peu de chances que cette attente soit déshonorée. D'ailleurs, on n'en tient pas trop compte, vu que c'est une éventualité très peu probable, mais aussi parce qu'on ne sait trop quoi faire d'autre. En conséquence, les acteurs sociaux vivraient dans une incertitude continue et finiraient par renoncer à leurs attentes sans pouvoir leur trouver de substitut car, ils ne pourraient procéder autrement.

Dans ses réflexions, Luhmann invite à distinguer les notions de « confiance assurée » et de « familiarité » (le familier, les similitudes et affinités, la parenté, par opposition au non-familier, à l'inconnu, l'étranger ou à altérité) entre elles. Pour lui, la « familiarité » est caractérisée par l'absence de contingence et une stabilité des attentes formulées, un argument dont se prévaut Seligman qui, de son côté, fait paradoxalement du familier, le socle de la « confiance assurée ». Pour ce dernier, l'acteur social procéderait par mobilisation de plusieurs bases de la confiance (lieu d'origine, trajectoire scolaire, famille, religion de l'autre, etc.) traduisant des expériences, une vision et une représentation spécifiques des choses, etc. et en vertu desquelles il construit une histoire de similitude entre l'autre et lui, l'amenant à lui accorder sa confiance. Toutefois, l'autre avec qui l'on a des rapports de proximité qui rendent prévisibles ses comportements au regard des affinités et des similitudes qui nous unissent, peut ne plus être du tout le même (Seligman, 2001), la vie et les relations sociales étant dynamiques. De ceci, les attentes en matière de « familiarité » ne demeurent donc pas fondamentalement stables dans la réalité. La contingence n'y est donc pas totalement et systématiquement absente.

Parlant de la « confiance décidée », il existe également des similitudes entre les conceptions des deux auteurs. Pour Seligman, cette sorte de la confiance est à l'œuvre lorsque les conditions de manifestation de la « confiance assurée » sont invalidées : l'individu n'est plus capable de prédire les comportements de l'autre et leurs effets. Cet autre avec qui il interagit ne lui est pas familier –il est un étranger– et leurs interactions se déroulent en l'absence d'un système –celui de parenté par exemple– qui rende possible l'imposition de sanctions. Elle émerge ainsi « à la limite du système », c'est-à-dire aux frontières de la capacité d'anticipation des actions d'autrui. Luhmann dira, à ce propos, « [qu'elle n'est donc] requise que si un mauvais résultat vous ferait regretter votre action. » (2001 : 22). Dès lors, cette sorte de la confiance place en situation de vulnérabilité car suppose le risque, un phénomène qu'elle permet, selon Seligman, de négocier tout en l'impliquant.

Pour ce dernier, le risque serait, en effet, inhérent à la liberté d'action de l'autre dont la fiabilité est aléatoire, étant donné que les échanges avec lui se

déroulent à l'extérieur d'un cadre réglementaire, et donc en dehors des normes de réciprocité et d'engagement de rôle qui déterminent strictement les échanges assorties de possibilités de sanctions, comme c'est le cas dans des situations de « confiance assurée ». En conséquence, la relation entre un plombier et son client par exemple, lorsqu'elle interpelle les compétences du métier, est de l'ordre de la « confiance assurée » : celle dans « [...] le système même de significations à l'intérieur duquel les rôles mutuels du plombier et du client [...] sont définis. » (Seligman, 2001 :46). Ici, les relations sont déterminées par des restrictions, obligations, attentes de rôles et les sanctions inhérentes au système –pour peu qu'il soit contractuel–. Mais, lorsque le client confie son enfant au plombier, la relation devient risquée, puisque les échanges ne sont plus cadrés par des obligations institutionnelles. Elles se déroulent donc dans des cadres relevant de la sphère privée –par opposition à la sphère publique, plus régie par des principes systémiques–, domaine de prédilection des négociations et potentiellement plus risqué. Elles ne peuvent, pour ainsi dire, qu'être essentiellement régulées par la « confiance décidée ». Néanmoins, pour Seligman, cette dernière peut relever des deux sphères si la différenciation et la complexité mêmes du système défavorisent la prédictibilité des actions d'autrui dans l'exécution de son rôle. Les deux sortes de la confiance ne sont donc pas immuables (Luhmann, 2001).

Analysant les interdépendances qu'elles entretiennent entre elles, Luhmann (2001) souligne « [qu'un] manque de confiance assurée et un besoin de confiance décidée peuvent [...] former un cercle vicieux. Un système, qu'il soit économique, légal ou politique, requiert la confiance décidée comme condition *input*. Sans cette confiance, il ne peut pas stimuler des activités de soutien (*supportive activities*) dans des situations d'incertitude ou de risque. En même temps, les propriétés structurales et opérationnelles d'un tel système peuvent éroder la confiance assurée et par là détruire une des conditions essentielles de la confiance décidée. » (Luhmann, 2001 :29-30). Il en résulte qu'une défaillance de « confiance assurée » incite à la défiance vis-à-vis du système, alors qu'un besoin insatisfait de « confiance décidée » pousse à l'abstention d'action, un scénario plutôt dramatique pour les régimes démocratiques.

1.3. Eléments d'analyse économique de la confiance

La confiance est une notion dont le champ d'application dépasse le seul cadre social pour investir la sphère économique, l'univers des calculs. La question fondamentale qui se pose dès lors est de savoir si la confiance a sa place en économie, et quel rôle elle y joue.

1.3.1. La confiance dans l'analyse économique : un rôle controversé

Quoique de plus en plus évoquée en économie, la notion de confiance y paraît tout de même gênante ; elle s'oppose, en effet, aux approches dominantes de l'acteur rationnel (Brousseau, 2000). De même, elle se retrouve au cœur de l'une des préoccupations les plus importantes en matière d'analyse du marché, dont toute la substance réfère au moyen de convertir le contrat – incomplet par essence, et donc sujet au risque d'opportunisme –, en engagements crédibles réciproques entre partenaires de l'échange (Karpik, 1998). L'enjeu est celui la coordination des activités de marché, où le « principal » (le commanditaire) croule sous la menace du risque d'opportunisme de l'« agent » (l'exécutant) lorsqu'il se retrouve face à des mécanismes de gouvernance (couvertures contractuelles légales érigées par les parties de l'échange et qui, pour les économistes, favoriseraient l'émergence de la confiance) à efficacité limitée. Pour certains, la solution à cette inquiétude viendrait de la confiance qui, par neutralisation du risque d'opportunisme et restauration de la prévisibilité mutuelle des comportements des partenaires, favoriserait leur coopération. Par contre, pour Williamson (1993b), l'analyse économique suffit, à elle seule, pour réaliser cette transition, pour peu que les partenaires agissent dans un espace de calcul commun et dans un univers d'observation commun. Pour lui, la confiance, cette donnée subjective, n'a pas sa place en économie mais dans le giron familial, au contraire du calcul qu'il associe strictement au domaine économique.

En effet, dans son argumentaire, l'auteur part du constat relatif à la tendance généralisée de la littérature scientifique à définir la confiance par rapport au risque. Elle serait de fait, assimilée au risque encouru par le « principal » qui, en agissant en confiance, se rend dépendant de la loyauté de l'« agent », une allégeance passible de se muer en vulnérabilité, s'il arrivait que ce dernier l'exploite en défaveur de son vis-à-vis. Pour échapper à cette vulnérabilité, le « principal », avant de s'engager dans l'action, ferait une évaluation préalable de la crédibilité de son partenaire en termes de gains et de pertes, ce qui reviendrait à considérer la confiance comme un risque calculé. Ainsi perçue, elle ne serait, en réalité, rien d'autre qu'une « confiance calculée ».

Or, la « calculabilité », pour Williamson, est au fondement de l'analyse économique dont elle relève absolument, en tant qu'elle permet d'évaluer les coûts et bénéfiques, de calculer les avantages mutuels et, conséquemment, d'expliquer les échanges économique et social. En d'autres termes, l'attitude du « principal » ne serait, en fait, qu'une prise de décision en situation de risque ; et, en la matière, le langage économique serait assez rodé pour

caractériser ce genre de décision. La qualifier de pratique de confiance revient, dès lors, selon Williamson, à se livrer à une complication inutile d'une situation assez explicite. Ceci est d'autant vrai que pour lui, la confiance relève exclusivement de l'arène familiale, siège des relations parentales, amicales ou amoureuses.

Il devient donc une aberration de parler de « confiance calculée », les deux univers auxquelles se réfèrent chacune des composantes du concept étant essentiellement régis par des principes contradictoires. La confiance devient, par là, sans aucun intérêt pour l'analyse économique et social, excepté les relations affectives. En réalité, précise Williamson, si les partenaires (managers ou firmes) recourent à cette pratique qu'est la confiance dans les échanges, ils ne la solliciteraient que comme un subterfuge pour voiler au mieux leurs pratiques opportunistes ; sinon, argue-t-il, la convergence des intérêts suffit intrinsèquement à expliquer la coopération entre les parties en interaction.

Par ailleurs, il poursuit en soulignant que l'activité économique offre aux agents plusieurs dispositifs institutionnels destinés à protéger le contrat, et qui veillent à l'accomplissement infallible des échanges économiques. La culture d'entreprise et la régulation, entre autres, feraient partir de ces mécanismes qui permettraient, sans aucune incursion de la confiance, de neutraliser l'opportunisme et d'assurer la transformation du contrat en engagements crédibles mutuels. La condition de cette coopération résiderait dans la confluence des intérêts réciproques des parties en interaction.

Comme cela se laisse constater, la confiance n'inspire pas une unicité d'interprétation dans les réflexions économiques, quoi qu'elle y tienne une place de choix, notamment en matière d'analyse des relations inter-organisationnelles (Bidault et Jarillo, 1995). Maints auteurs l'établissent d'ailleurs comme une denrée vitale à la coordination et au contrôle des transactions tant aux niveaux interpersonnel et organisationnel (Granovetter, 1985) qu'institutionnel (Zucker, 1986 ; Shapiro, 1987). Pour Morgan et Hunt (1994), elle est même considérée, avec le degré d'engagement des partenaires, comme le socle des relations d'échange. McAllister (1995), à ce propos, présente la confiance cognitive et celle affective dont dépendrait en partie la performance organisationnelle, comme étant au fondement de la coopération des acteurs individuels dans une même entreprise.

Le positionnement de ces auteurs trouve un écho favorable chez Karpik (1998) qui, après examen de la thèse de Williamson, déduit que son argumentaire tire son essence d'une conception confusionnelle des notions de

calcul et de jugement. Il soutient, à cet effet, que le marché et les relations sociales s'accommodent bel et bien de la confiance. Celle-ci, décryptée en référence au dispositif de gouvernance qu'est le contrat, est généralement perçue comme son substitut ou son complément.

1.3.2. La confiance : substitut, complément ou produit du contrat ?

Une kyrielle de productions scientifiques portant sur les relations de coopération entre agents économiques présentent la confiance soit comme un substitut aux mécanismes formels de gouvernance (les protections contractuelles, en l'occurrence), soit comme leur complément (Brousseau, 2000). Dans le premier cas, elle est décrite comme le nerf de la coopération, un mode de coordination alternatif à la contractualisation marchande (Gambetta, 1988 ; Lorenz, 1988 ; Kumar, 1996). Les analyses de Barney et Hansen (1994) peuvent être inscrites dans la même perspective, car elles excluent tout comportement opportuniste de la relation de confiance. De fait, elles fondent la notion sur la croyance en ce qu'aucune des parties en jeu ne tirera profit de la vulnérabilité de l'autre. Sans pour autant avoir évacué la difficulté liée à la distinction du type de confiance dont il faut créditer l'autre dans la relation de transaction, les auteurs distinguent trois variantes de la confiance. D'une part, ils évoquent la confiance dite faible qui est caractéristique des relations d'échange exemptes de situations de vulnérabilité, et donc à risque d'opportunisme insignifiant. D'autre part, est soulignée la confiance dite moyenne qui apparaîtrait dans des situations vulnérabilité évidente lorsque l'échange est protégé par des mécanismes de gouvernance. Finalement, la confiance dite forte est mise en relief ; elle émergerait de valeurs et principes de fiabilité internalisés par les parties des suites de multiples transactions antérieures et qu'un comportement opportuniste viendrait remettre en cause, et ce indépendamment des coûts économiques et sociaux qui en résulteraient. Cette variante de la confiance favoriserait une économie des coûts des mécanismes de gouvernance.

Pour pallier au risque d'opportunisme associé aux échanges marchands, Karpik (1996) souligne la nécessité de recourir aux dispositifs de confiance. Il en distingue deux : ceux de « jugement » et ceux de « promesse ». Alors que les premiers aideraient à amenuiser l'incertitude des chalandes sur la qualité de la multitude de biens et services qui leur sont proposés dans un contexte économique vertigineusement concurrentielle, par consultation de tiers compétents (des experts) et *a priori* désintéressés, les seconds viseraient la neutralisation de l'opportunisme des « agents » par restriction de la complexification des contrats et des garanties juridiques. Cummings et Bromiley (1996) attirent cependant, l'attention sur le fait que l'évidence d'un

comportement opportuniste n'entame pas nécessairement la confiance, pour peu que l'avantage que le bénéficiaire en tire ne soit pas excessif.

En substance, envisager la confiance comme un substitut du contrat revient à placer les deux notions dans un cadre dialectique ou antagoniste. Or, une telle conception reviendrait à ôter, à l'instar de Williamson (1993b), l'éthique (propre aux relations de confiance) des relations marchandes et, inversement, tout calcul des situations de confiance. C'est certainement pour éviter ce biais que Sako (1991) considère la confiance comme un contrat informel, une alternative partielle au mécanisme de gouvernance, notamment le contrat formel (Dyer, 1997). Mieux, Noteboom *et al.* (1997) soutiennent qu'elle corégit les échanges économiques avec les comportements opportunistes, quoique le dosage, de part et d'autre, reste variable en fonction des ressources des organisations en jeu. Les entreprises détenant par exemple des ressources considérables seraient plus enclines à se baser sur la confiance dans leurs échanges, contrairement à celles qui en disposent moins. Ceci s'expliquerait par le fait que le risque associé à la perte de confiance est non décisif dans la performance globale de l'entreprise.

Ce parti pris qui relativise la place à accorder à la confiance dans l'analyse du marché, situe progressivement dans le second cas de figure où la confiance est appréhendée comme un complément aux mécanismes formels de gouvernance. Jouant un rôle d'appoint, elle réduirait leur sollicitation formelle. Elle peut ainsi devenir un mécanisme de création de valeurs (Arino *et al.*, 2001) ou un dispositif d'économie des coûts de transaction (coûts de conception et d'exécution des barrières contractuelles : comités de suivi, dispositif d'arbitrage, mécanismes de garanties, etc. (Dyer, 1997 ; Neuville, 1996) et un gage d'efficacité. Ici, la flexibilité organisationnelle qui, pour Lorenz (1988), est une induction de la confiance et des rapports de coopérations entre mandants et employés, est de mise ; elle induirait deux formes de confiance selon Sako (1991). Il s'agit, d'une part, de la « confiance contractuelle » et, d'autre part, de la « confiance de bon vouloir ». La première désigne, selon l'auteur, une confiance réciproque caractérisée par l'explicitation des promesses entre contractants, et l'adhésion à des accords particuliers verbaux ou écrits soutenant avec succès l'exécution de tout contrat ou de toute transaction. Quant à la seconde, elle renverrait aux attentes réciproques d'engagements ouverts des parties en jeu, et serait caractérisée par des interactions fréquentes et des échanges d'informations utiles entre parties en interaction. Ici, les partenaires iraient bien au-delà des promesses faites, en s'offrant par exemple volontairement des cadeaux. L'une et l'autre forme renvoyant respectivement à la conjecture que l'autre partie va respecter ses engagements, et à la présomption que les parties n'exploiteront pas, par

opportunisme, les marges de manœuvre qui leur sont concédées dans les relations d'échanges, seraient distinctes de la « confiance de compétence ». Celle-ci référerait à la croyance que l'autre partie est dotée des compétences nécessaires pour assurer efficacement le rôle qui lui revient dans la transaction. En la matière, l'évaluation de la fiabilité de l'autre camp se fonderait sur des standards professionnels préalablement établis.

Si ces deux conceptions de la confiance dans son rapport au contrat dans l'analyse des relations de marché paraissent justifiées, Brousseau (2000) soutient plutôt une opinion différente. En effet, il argue que loin d'être inscrite dans un cadre de substitution ou de complémentarité, la confiance doit être perçue comme le produit des mécanismes de gouvernance, en l'occurrence le contrat. Seligman (2001) fait sienne ce point de vue et le justifie par le fait que le contrat établit les conditions d'une « confiance assurée » (propre au système et impliquant des normes de réciprocité et d'engagement de rôle) et d'une prédictibilité des actions d'autrui fondées sur la sanction. Williamson (1993b) semble admettre, malgré lui, cet état de chose, dès lors qu'il reconnaît aux mécanismes de gouvernance, lorsqu'ils sont établis, la capacité de générer la confiance dans les relations de marché. Mais, Ring (1996) précise, à partir de l'échange basé sur le contrat, qu'un genre de confiance qui émerge de tels dispositifs est une confiance fragile. Cette critique ne vient toutefois qu'en excès pour souligner l'évidence des divergences sur le rôle de la confiance dans la sphère économique, soulignées notamment par Saparito *et al.* (2004). Mais, qu'est-ce que la confiance ?

1.4. La confiance : une caractérisation à partir de la littérature scientifique

Dans les recherches en sciences sociales, la notion de confiance soulève une diversité de conceptions (Pruvost, 2001 ; Lepers, 2003 ; Mangematin et Thuderoz, 2004) vraisemblablement liées aux représentations hétéroclites qu'ont des chercheurs de ce qu'elle doit être lorsque l'on se propose de l'analyser sous le prisme de l'action humaine (Williamson, 1993a). D'aucuns la définissent par exemple en mettant en exergue sa dimension optimiste, empreinte d'honnêteté, alors que d'autres mettent en avant l'incertitude qui l'entoure et le risque d'opportunisme dont elle est porteuse (Bornarel, 2007 ; Williamson, 1993b). Toutefois, en prenant pour repère le *trustor*, les chercheurs semblent lui reconnaître un certain nombre de caractéristiques transversales qui oscillent généralement entre ses conditions d'existence et ses implications, sans que la distinction entre les variables *input* et *output* ne soit clairement faite (Delhey and Newton, 2003). Il s'agit de la dépendance et de la vulnérabilité, du risque, de l'attente de réciprocité et de l'attente d'honnêteté.

1.4.1. La confiance : entre dépendance et vulnérabilité

Pour Scanzoni (1979), la confiance désigne la volonté délibérée d'une personne de confier ses activités à une autre, parce qu'elle s'en remet au fait que cette dernière veillera à l'optimisation de ses attentes. Il y a donc une délégation de tâche dans le fait de faire confiance, amenant le *trustor* à s'en remettre du soin de quelque chose au *trustee* (ou à un système), acceptant ainsi de faire allégeance à ses compétences et à son autorité, dans un domaine précis. Il est donc en situation de dépendance à son égard, au regard du mandat qu'il lui a confié.

Mais, de toute évidence, rien ne garantit que l'acteur (ou le système) objet de la confiance agira selon les prévisions du destinataire de la confiance ; il peut bien exploiter cette faiblesse en sa défaveur. Les attentes formulées peuvent donc ne pas être satisfaites, puisqu'il existe la possibilité que le *trustee* nuise volontairement à son mandant, ne remplisse pas son mandat ou ne le remplisse que pareillement, ou que le système dysfonctionne. Il devient alors évident que faire confiance suppose l'acceptation de l'une des parties en interaction, en l'occurrence le *trustor*, d'être vulnérable aux actions de l'autre (Lorenz, 1988 ; Pluchart, *sine data*). Le risque d'être trahi n'est donc pas bien loin.

1.4.2. Le risque : « chaîne motrice » de la confiance

Il est inimaginable de parler de la confiance sans évoquer le risque, un peu comme si c'était l'élément fonctionnel essentiel qui la caractérise. De fait, la confiance, selon Gambetta (1988), suppose que la probabilité que les actions du destinataire de la confiance ne portent pas préjudice au destinataire de cette confiance soit suffisamment élevée pour pouvoir se lancer dans une dynamique de coopération avec lui. La crédibilité de l'autre est donc fondée sur la notion de probabilité, ce qui rend envisageable la survenue de possibilités défavorables –sauf si cette probabilité est égale à un (1), auquel cas il serait même impropre de parler de confiance. L'acte de faire confiance équivaut donc à s'exposer à des risques d'opportunisme (Williamson, 1993b), lesquels sont inhérents à la liberté d'action d'autrui (Seligman, 2001). Il suppose, manifestement, de mettre soi-même ou ses intérêts, pour une raison ou une autre, d'une manière ou d'une autre, à la merci des autres (Tilly, 2005).

Si le risque est consubstantiel à la confiance, l'existence de cette dernière est relativisée en fonction des circonstances qui rendent possible ou non l'évaluation du risque en question. Pour Williamson (1993b), en effet, on ne peut parler de confiance que dans une situation dans laquelle le *trustor* est

vulnérable et incapable de calculer le risque qu'il encourt dans sa relation à l'objet de la confiance. Il se trouverait ainsi dans une situation « au-delà de l'incertitude », ce qui rend impossible le contrôle de la survenue d'un scénario indésirable.

Par contre, dans une situation dans laquelle la vulnérabilité peut être réduite et le risque encouru calculé –situation dite de « zone d'incertitude »–, il serait inapproprié de parler de la confiance. Perçue, en effet, comme un espace créé par la dépendance du *trustor* vis-à-vis du *trustee* ou d'un système, la zone ainsi qualifiée serait, par principe, maîtrisable par le calcul ; ce qui offre la possibilité au *trustor* d'opérer un choix rationnel. Il n'y a donc pas sens à évoquer la confiance.

Pour Sztompka (1999 in De Vries (2005)), si la confiance fragilise le *trustor*, le risque auquel celui-ci s'expose en y recourant est observable à quatre niveaux. Le premier interpellerait la possibilité que l'autre se comporte mal envers nous ; le deuxième concernerait son incapacité à agir favorablement à notre égard et le fait que les autres ne sont pas dignes de confiance. Quant au troisième niveau, le risque référerait à la prise de conscience par le *trustee* de la confiance qui lui est accordée et du fait qu'il est débarrassé de toute contrainte morale d'en être digne. Pour ce qui est du risque de quatrième niveau, il serait relatif aux situations où un tiers laisse à autrui le pouvoir ou l'autonomie d'agir sur ses intérêts, avec le risque que celui-ci abuse de la liberté qui lui est ainsi accordée.

1.4.3. L'attente d'honnêteté

L'attente d'honnêteté du destinataire de la confiance est appréhendée en termes d'espérance que l'objet de la confiance fasse preuve de loyauté, qu'il agisse dans l'intérêt de son vis-à-vis. Elle peut ne dépendre que de la bonne foi du *trustee* d'honorer le mandat dont il a été investi dans la relation particulière de confiance. Par ailleurs, elle peut être relative à l'espérance du *trustor* de l'adoption par le *trustee* d'un modèle de conduite dépendant d'une performance institutionnelle liée à un rôle précis. C'est dire que l'attente d'honnêteté peut être appréhendée à partir de la double lecture caractéristique des situations dans lesquelles le risque échappe ou non au calcul. En présence d'un *trustee* dont on devra compter sur la bienveillance, on serait dans une situation « au-delà de l'incertitude ». Par contre, face à des attentes relatives à la performance associée à un rôle dans une institution, on serait aux prises avec une situation de « zone d'incertitude », susceptible d'être maîtrisée par la calculabilité. De toute façon, l'honnêteté prépare la marche à la réciprocité.

1.4.4. L'attente de réciprocité

La dépendance caractéristique d'une relation de confiance n'est pas toujours unidirectionnelle, en la défaveur du *trustor*. Elle peut être de nature bilatérale, si ce dernier manifeste une attente de réciprocité à l'égard du *trustee*. C'est ce qui se passe quand l'idée de faire confiance s'entend comme la création d'une dette à autrui (Trompette, 1999). Ce faisant, on le place sous sa dépendance, la dette créée le mettant dans des dispositions telles qu'il voudra la rembourser pour se montrer toujours digne de confiance. Il devient, en quelque sorte contraint par une obligation de réciprocité, sa réputation se retrouvant dans les mains du *trustor*. En tant que telle, l'attente de réciprocité s'illustre comme une source potentielle de coopération (Mayer *et al.*, 1995), voire de prolongation de la relation si les acteurs en interaction font constamment preuve de bonne foi l'un envers l'autre, et vice versa.

La dépendance et la vulnérabilité, le risque, l'attente de réciprocité et l'attente d'honnêteté s'imposent donc comme des caractéristiques transversales de la confiance. Certaines de ces dimensions se retrouvent incluses dans une proposition plus élaborée de Lorenz (2001), visant à relever des attributs longitudinaux aux trois types de confiance évoquées plus haut.

Pour Lorenz, en effet, la confiance interpersonnelle, la confiance institutionnelle ou celle inter-organisationnelle qui ne sont que des variantes de la confiance, ne servent qu'à la distinguer et la qualifier en affinité sélective avec son contexte d'activation, en l'absence d'une définition unanime de la notion. A son avis, –et il semble bien qu'il ait raison– dans les innombrables significations contextualisées de la notion, trois propriétés transversales se dégagent. Dans toute relation de confiance, indépendamment de l'objet de celle-ci (individu, institution ou organisation), X ferait confiance à Y pour réaliser Z (1). Dans cette relation, X serait vulnérable, en cela que Y, en tant qu'« agent libre », indépendamment des intérêts qu'il a à être fiable, ou de ses contraintes, pourrait « agir pour nuire » (2). Finalement, les attentes de X à l'égard du comportement de Y ne seraient que subsidiairement justifiées (3). Dans cette logique, les raisons de faire confiance ne seraient pas toujours spécifiées (cas de la confiance « routinisée » ou comme attitude) et elles ne se dévoileraient typiquement à la conscience que si des attentes particulières étaient bouleversées.

Cette caractérisation de la confiance par ses propriétés n'évacue cependant pas les difficultés relatives à l'identification de ses causes (variables *inputs*) et de ses effets (variables *outputs*), vu l'enchevêtrement des paramètres qui la définissent (Delhey and Newton, 2003).

1.5. La crise de confiance politique dans les démocraties

Les auteurs qui se sont penchés sur l'explication de la crise de confiance politique la décrivent soit comme le produit de la socialisation des individus dans des cadres sociaux et culturels de la vie en société, soit comme le résultat d'une évaluation des actions de l'Etat (Stoneman, 2008). Les divers facteurs explicatifs évoqués ci-dessous rendent compte, selon le cas, de l'une ou de l'autre approche.

1.5.1. La vitalité institutionnelle : une question de confiance

Perçu comme une caractéristique cruciale de la vie sociale –réseaux, normes de réciprocité et confiance– favorisant l'action collective, le capital social est, selon Putnam (1995), une denrée nécessaire à la vitalité institutionnelle. Il favoriserait l'engagement civique ou encore la participation politique et, du même coup, la confiance en l'Etat. En tant qu'expression de la confiance à autrui et de la capacité à la coopération sociale au sein d'une société, il serait non seulement déterminant à la bonne marche de l'économie, mais aussi fondamental au bon fonctionnement de la démocratie. Suivant une telle analyse, un bon degré de capital social entraîne une dose optimale de civisme et, concomitamment, de bien-être institutionnel (Thiébaud, 2003). Fort de cela, son affaiblissement est synonyme du déclin institutionnel, et donc la cause de la crise de confiance politique.

Mayer (2003), s'inscrivant dans une logique de vérification de la thèse de Putnam, démontre, pour peu que certaines variables démographiques (âge, sexe, etc.) soient contrôlées, que si l'adhésion à une association tend à politiser davantage les adhérents, elle n'optimise pas nécessairement la confiance politique ou le civisme, excepté pour quelques membres parmi les plus engagés. Sur un registre similaire, même s'ils confondent le militantisme à l'appartenance partisane, Olodo et Sossou (2008) dénotent l'absence d'influence du militantisme dans un parti politique sur le patriotisme et le renforcement de la confiance politique. Ce faisant, ces auteurs prennent le contre-pied de Putnam (1995) pour qui le capital social renforce plutôt la confiance dans les institutions. Leur positionnement semble faire sens pour Newton et Norris (2000) qui remettent en cause le lien de dépendance direct qu'avance Putnam entre capital social, engagement civique et confiance politique. Les analyses de ce dernier trouvent cependant un écho favorable chez Bréchon (2003) pour qui la politisation d'un acteur appartenant par exemple à une association politique est une ressource qui améliore sa participation à la vie politique et le prédispose davantage à faire confiance.

1.5.2. Crise de confiance en l'Etat : entre inefficacité économique de l'Etat et bien-être du citoyen

Dans une perspective économique, la crise de confiance politique est expliquée par le bien-être du citoyen ou les performances économiques nationales sans effets sur ses revenus. Dans le premier cas, on estime que plus l'acteur se sent économiquement à l'aise ou a un niveau de vie confortable, mieux se portera sa confiance à l'égard de la chose politique (Stoneman, 2008). Dans le second cas, on soutient que si l'Etat produit de bons résultats économiques, mieux il bénéficiera de la confiance des citoyens. Dès lors, la confiance en l'Etat est associée à ses prouesses économiques. On fait confiance à l'Etat pour peu qu'il produise des résultats économiques satisfaisants, et on est défiant lorsqu'on est mécontent de ses performances (Stimson, 2004). Or, le rapport de causalité entre satisfaction à l'égard des institutions politiques et la confiance en l'Etat n'est pas toujours évident (Van de Walle and Bouckaert, 2003 ; Nye *and al.*, 1997).

Quoi qu'il en soit, Pharr (2000) fait sien ce point de vue en inférant que la bonne marche de l'économie favorise la confiance en l'Etat, contrairement aux situations de récession qui, pour leur part, lui sont défavorables, une hypothèse que relativisent Nye *et al.* (1997) qui estiment que la confiance dans l'Etat ne peut s'expliquer à suffisance par la vérifiabilité de son rendement. Toutefois, l'auteur s'accorde avec Dalton (2004) pour affirmer que si le mieux-être économique peut expliquer la hausse de la confiance politique, il ne permet pas, pour autant, d'en expliquer la chute notamment dans les institutions publiques. Mais, Dalton (2004), en la matière, est encore plus radical. Il récuse, en effet, l'idée que le succès économique de l'Etat ou l'efficacité des acteurs politiques puisse servir valablement de cause à la baisse de la confiance politique car leurs effets seraient impertinents à long terme. Lavallée (2006) semble entériner ce point de vue, puisqu'il fait du comportement des citoyens à l'égard des institutions politiques, non pas la résultante de leur bien-être matériel, mais une variable dépendant d'autres facteurs comme les libertés, l'égalité, la justice, etc., en tant que valeurs au fondement des systèmes démocratiques.

Il convient donc de prendre délicatement le rapport de causalité avancé entre confiance politique et efficacité économique de l'Etat. Ceci est particulièrement important en cela même que les performances économiques nationales ne dépendent jamais uniquement et de façon intrinsèque de l'Etat, mais relèvent également de contraintes extérieures aux fluctuations incertaines (Meer, 2010). Par ailleurs, la confiance politique, explique Bok (1997), peut-elle bien aussi se fonder tant sur l'image qu'on se fait desdites

performances que sur les données concrètes y afférentes. Dans les deux cas, il demeure complexe d'en prendre la mesure ; si l'attitude confiante reposait sur des représentations que sur l'expérimentation, il faudra bien se rassurer de ce que les prouesses économiques de l'Etat ont réellement baissé, étant donné que ça peut simplement être la perception sociale de ses exploits qui a varié à la baisse.

Pour leur part, Braillon et Taddéi (2002), sur un autre registre, soutiennent que la crise de confiance politique est avant tout une crise de la démocratie représentative. Cette crise, pour les auteurs, a acquis un caractère universel, général et irréversible qui doit son épaissement à la vigilance accrue des citoyens et leurs compétences épistémiques sur diverses questions d'ordre public, aiguës par le renforcement continu de leur niveau d'instruction et les productions médiatiques de plus en plus critiques sur les sujets politiques. Cette situation qui accentuerait la défiance politique serait porteuse d'un double risque lié à la manipulation populiste et à la citoyenneté active. Pour dépasser ce danger caractéristique de la crise de la démocratie de « pure délégation », il est proposé le renforcement de ce même régime politique et simultanément celui de la démocratie participative, l'enjeu étant de consolider la confiance entre les citoyens, les élus et les institutions, etc.

Face à l'amplification de la défiance à leur égard, les acteurs politiques croient souvent que la crise de confiance dont ils sont l'objet peut être résorbée par la communication politique, alors que cette dernière, suspicieuse, est spontanément rejetée sitôt visible (Boursin, 1999). Dès lors, l'emploi inopportun de la communication politique est passible d'induire un effet pervers, une situation préjudiciable à la démocratie qui, pourtant, en a besoin pour sa vitalité en cela même qu'elle légitime la politique et favorise son effectuation. Pour l'auteur, la communication politique ne serait efficace pour restaurer la confiance politique que si elle table sur les questions de valeur, d'éthique, de concordance entre les actions politiques et les attentes des citoyens, bref de bonne gouvernance, des omissions que Aïvo (2008) identifient, en plus de la corruption (della Porta, 2000) comme des sources de l'érosion de la confiance politique.

1.5.3. Médias et crise de confiance politique

Nye *et al.* (1997) établissent la plausibilité du lien de causalité, cependant contesté par Norris (2000b) et très relativisé par Newton (1999), entre l'exposition médiatique des citoyens et leur cynisme à l'égard de la politique. Soutenant tout de même cette hypothèse, Pharr (2000) montre que l'augmentation des scandales et les comportements peu orthodoxes des

acteurs politiques à l'instar de la corruption, relayés par les médias, ne restent pas sans lien avec le cynisme des citoyens. Dans la même lancée, Bowler et Karp (2004) concluent à une influence globale des scandales politiques impliquant des parlementaires sur l'image des politiciens et notamment sur leur institution d'origine. Si Dalton (2004) et Hetherington (2005) partagent cette thèse de l'influence négative des médias sur la confiance politique, leur position est plutôt nuancée. Pour l'un, l'effet d'un scandale politique sur la confiance en l'Etat n'est pas toujours effectif alors que, pour l'autre, s'il peut l'être, son avènement n'est pas spontané. Mais, il existe une position intermédiaire qui soutient que la crise de confiance politique n'émane pas, à proprement insinuer, des scandales eux-mêmes mais, de la réceptivité davantage aiguë des citoyens aux questions du genre ; cette sensibilité aiguë serait alimentée par les médias plus enclins à la dénonciation et à la critique (Newton, 2006). Suivant ce courant, le cynisme des citoyens serait implicitement nourri par une défiance orchestrée par les médias et disséminée dans le public. La même idée se retrouve chez Quéré (2005) qui, lui, parle de deuxième paradoxe de la confiance dans les sociétés démocratiques. A son avis, dans les régimes démocratiques, c'est plutôt la méfiance, et non la confiance qui est institutionnalisée. Les médias, en la matière, tiennent la palme en contribuant à instaurer dans le public, une culture de défiance. Cette situation, serait un effet pervers en ceci qu'elle est paradoxalement soutenue, au départ, par la recherche effrénée, quoique légitime, de la transparence dans la gestion des affaires publiques. En suivant la même logique, Cappella et Hall Jamieson (1997) mentionnent que les médias contribuent fortement à affermir la désaffection politique des citoyens à travers la divulgation d'informations stratégiques sur l'Etat. Revenant sur le sujet, Newton (2006) invite à relativiser les effets des satires médiatiques sur les citoyens, dans la mesure où celles-ci peuvent se heurter à leurs jugements de valeurs ou idées arrêtés (Zaller, 1996) ; leur incidence peut être importante seulement lorsqu'il s'agit de nouvelles informations, assez complexes et qui n'entrent pas en conflit avec des dispositions antérieures qui leur sont propres.

Gross *et al.* (2004), abordant la question sous l'angle de la compétition et du consensus entre acteurs politiques, estiment que la confiance politique est érodée lorsqu'au point de vue du public, la politique incarne le désaccord ou le conflit. Inversement, le soutien à l'Etat se ferait évident lorsque les politiciens jouent à la politique du compromis ou du consensus. La logique populaire semble ainsi s'opposer au nécessaire principe démocratique de compétition politique et, pour ainsi dire, à la vitalité politique.

1.5.4. Crise de confiance en l'Etat et efficacité politique des citoyens

Généralement appréhendée comme le jugement qu'émet un acteur sur sa capacité à comprendre et participer aux processus décisionnels et sur la responsivité du système politique (Lane, 1959), la notion d'efficacité politique est souvent mobilisée en sciences politiques pour expliquer les attitudes générales des populations vis-à-vis du système politique. Il est généralement admis qu'une faible efficacité politique érode la confiance en l'Etat qui, paradoxalement, s'en trouve dopée lorsqu'elle est élevée. Plusieurs combinaisons de la l'efficacité politique, concept distingué par (Balch, 1974) en deux dimension, l'une interne et l'autre externe, sont possibles, avec pour implication des degrés variés de participation et d'évaluation de l'activité politique. D'après la matrice proposée par Kenski et Jomini (2004), quatre scénarios sont possibles, chaque type d'efficacité (interne ou externe) renfermant des indicateurs précis dont les polarités s'opposent en fonction des modalités « faible » ou « élevé » qui leur sont appliquées. Il convient toutefois de noter que pour ces auteurs, l'efficacité externe incorpore la confiance politique.

- * *efficacités interne et externe faibles* : forte désaffection politique et l'amenuisement de la propension à la participation politique, y compris par le vote (1);
- * *efficacité interne faible et efficacité externe élevée* : confiance forte dans l'Etat, mais réduction significative de la propension à s'engager dans des activités de protestation ou autres moyens de participation au-delà du vote (2);
- * *efficacité interne élevée et efficacité externe faible* : défiance politique induisant une faible propension à voter, mais une forte propension à la participation politique par d'autres canaux que celui traditionnel du vote (protestation par exemple) (3), et
- * *efficacités interne et externe élevées* : forte confiance politique et renforcement la participation politique (4).

Plusieurs auteurs mentionnent que l'efficacité politique est influencée par plusieurs variables démographiques dont l'éducation des acteurs (Hibbing and Theiss-Morse, 1995). La confiance politique est donc passible d'être indirectement influencée par cette variable.

1.5.5. Confiance politique à l'aune de quelques variables démographiques

L'analyse de la confiance politique mobilise souvent quelques variables démographiques telles le sexe, le niveau d'éducation, ou encore l'âge à propos

desquelles les conclusions des auteurs sont parfois divergentes. Par exemple, au point de vue du genre sexuel, certains auteurs mettent en exergue, dans divers contextes sociopolitiques et économiques, la tendance des femmes à être plus confiantes que les hommes vis-à-vis des institutions politiques (Glaeser *and al.*, 2000 ; Paterson, 2008). Par contre, d'autres soutiennent le point de vue opposé (Seligson, 2002 ; Chang and Chu, 2006 ; Leigh, 2006). Cette variété de conceptions pourrait s'expliquer par plusieurs raisons dont la temporalité des études (synchroniques ou rétrospectives), les périodes considérées, les groupes d'âge visés, ou encore les instruments de mesure adoptés, etc.

Hardin (2006), dans ses réflexions sur le lien entre le niveau d'éducation et la confiance en l'Etat, assujettit la capacité des acteurs individuels à juger de la fiabilité d'un système politique à leur compétence épistémique (bagage culturel adéquat) sur les faits politiques. En effet, on suppose que les acteurs dotés d'un niveau d'instruction élevé sont mieux outillés pour bien connaître le système politique et le décrypter afin d'en déceler les dysfonctionnements (Seligson, 2002). C'est peut-être bien fort de cela qu'Elchardus et Smits (2002 in van der Meer, 2010) leur accordent des compétences plus avérées pour analyser et évaluer objectivement les institutions politiques que leurs pairs qui le sont moins. Dans cette logique, on doit s'attendre à ce que les personnes les plus instruites soient politiquement plus méfiantes ou défiantes que celles qui le sont moins (Hibbing and Theiss-Morse, 1995). Mais, contre toute attente, ces auteurs soutiennent, à partir de l'expérience de la Belgique, que les personnes moins instruites sont particulièrement devenues plus méfiantes à l'égard de l'Etat. Et pour cause, elles seraient mal dotées en capital culturel pour s'adapter à la société de l'information et rencontreraient une concurrence rude sur le marché de l'emploi dans un contexte mondialisé où elles manquent de ressources nécessaires pour s'imposer. Se voyant comme des victimes de la modernité, ces acteurs seraient rancuniers vis-à-vis du système politique, et considèreraient que les gouvernants les ignorent avec leurs problèmes et ne veulent en aucun cas les écouter. Se sentant méprisés, ils participeraient moins aux activités politiques et sociales, et feraient davantage preuve de cynisme à l'égard des élites politiques. Comme pour conforter cette thèse d'Elchardus et Smits, van der Meer (2010) trouve que la disposition à exprimer davantage du soutien au système politique –le parlement, en l'occurrence– est plus observable chez les personnes ayant un niveau d'instruction élevé.

De son côté, Lavallée (2006), en étudiant la confiance dans le parlement, introduit une nuance en mettant en évidence la propension des femmes dotées d'un niveau d'éducation élevé à être politiquement plus défiantes que leurs

pairs qui en sont moins nanties. Dalton (2004), observant le contexte états-unien, indique, quant à lui, que le lien entre l'éducation et la confiance politique s'est pratiquement inversé au fil du temps. De plus en plus, soutient-il, les personnes moins éduquées manifestent, depuis la fin des années 1990, plus de soutien à la chose politique contrairement à leurs semblables plus éduquées. De fait, les niveaux de confiance de ces derniers diminueraient à un rythme considérable.

Fort de ces opinions divergentes, il convient d'inférer que l'influence du niveau d'instruction sur l'attitude des populations à l'égard de l'Etat est variable en fonction des contextes sociaux et des périodes considérées. Quoiqu'il en soit, il semble exister un lien de causalité entre les deux phénomènes (Dalton, 2004), même si rien ne semble indiquer que l'aversion ou l'affection pour la chose politique soit davantage l'apanage des personnes moins instruites ou, au contraire, de celles plus instruites. Qu'en est-il du couple âge et confiance politique ?

Contrairement aux conclusions auxquelles est parvenue Lavallée (2006) sur le lien entre l'âge et la confiance politique, Seligson (2002) pense qu'il est bien possible que la confiance en l'Etat dépende de l'âge des citoyens. Pour lui, la jeunesse peut être davantage confiante dans les institutions politiques eu égard à sa faible expérience politique, comparativement aux adultes. Ceux-ci auraient, en principe, eu de fortes chances de capitaliser plus d'expériences négatives dans leur rapport à la chose politique, et donc d'être plus hostiles à son égard. Cette thèse contrarie toutefois celle de Gleaser *et al.* (1999) ou de Patterson (1999) pour qui la confiance politique augmente avec l'âge.

Sur le sujet, Dalton (2004) estime quant à lui qu'il s'est opéré un renversement de la relation générationnelle à la confiance politique au cours du temps, tel que dans les recherches académiques actuelles, il s'observe contrairement aux années 1950, un scepticisme quasi systématique des jeunes à l'égard de la chose politique ; les personnes âgées devenant par ailleurs, de leur côté, politiquement moins défiantes. Une telle situation, notamment chez les jeunes, proviendrait, selon l'auteur, de la hausse de leurs désidératas et de leur exigence plus accrue à l'égard des gouvernants. Quoiqu'il en soit, tout porte à croire que le mécanisme de renouvellement générationnel est porteur de germes épaississants de défiance, de méfiance, de cynisme et d'hostilité des jeunes gens à l'égard de la politique (Hooghe, 2004). Ceux-ci auraient ainsi des rapports mal en point avec la politique, un malaise qui s'exprime à travers leurs options manifestement plus radicales que celles de leurs aînés, avec à la clé le renoncement à la politique classique dans son effectuation (recul de l'engagement partisan ou civique, recul de l'adhésion à des structure

bénévoles, etc.). Pour Norris (1999), ce fort scepticisme juvénile n'est, en réalité, que l'effet du passage à l'âge adulte d'enfants politiquement sceptiques d'une même génération, ce qui présage, toute chose étant égales par ailleurs, d'une consolidation de cette attitude au fil des rapports quotidiens à la politique (Hooghe, 2004) et du temps.

Il peut être retenu de cette revue de littérature que l'intérêt des sciences sociales en l'occurrence la sociologie, pour l'étude de la confiance est plus ou moins récent. Cependant, l'abondance de la littérature scientifique sur le phénomène permet, dans une certaine mesure, de bien l'appréhender. De façon générale, sa signification et sa conceptualisation varient en fonction des objets auxquels elle s'applique, ceux-ci pouvant être *a minima* des personnes, des organisations ou des institutions, etc., et des situations dans lesquelles elle est mise en exergue. Elle demeure pour ainsi dire, une notion insaisissable qui, à défaut de susciter une définition unanime, ne se prête mieux qu'à des qualificatifs (confiance interpersonnelle, inter-organisationnelle, etc.) qui rendent explicites les distinctions dont elle est l'objet au regard des contextes dans lesquels elle s'active. Si les opinions s'accordent généralement pour définir les interactions personnelles comme son encrage légitime et soutenir son caractère fondamentalement cognitif, il n'en demeure pas moins vrai que sa propre nature ne relève pas de ce registre. Elle est en fait caractérisée par un « bond au-delà du cognitif » (Karpik, 2007) qui traduit l'engagement individuel de celui qui fait confiance, ce qui met en exergue sa vulnérabilité, laquelle est associée au risque –celui d'être déçu– qu'il prend en faisant confiance. Fort de cela, la confiance est parfois assimilée à une donnée calculable dont l'expression tire sa légitimité d'un raisonnement basé sur un savoir limité, puisque le destinataire de la confiance peut être porté, avant de s'engager dans une relation, à évaluer le risque qu'il court en faisant confiance. Mais, la confiance ne relève pas nécessairement d'un registre sélectif. Elle est également perçue comme une attitude « routinisée », c'est-à-dire une conduite spontanée et quasi inconsciente dont on ne prend conscience des raisons que de façon subsidiaire. Pour d'autres encore, elle est assimilée à une croyance ou relève simplement du domaine affectif.

En dépit de l'importance de la notion dans la construction des relations sociales ou de la coopération et de la facilité avec laquelle elle se prête à des qualificatifs, il reste néanmoins difficile de rendre compte de son mode opératoire ou des processus en œuvre lorsqu'elle est sollicitée. Il reste ainsi ardu d'expliquer de façon satisfaisante le processus par lequel la confiance permet la coordination des activités de marché ou de décrire concrètement la manière dont on fait par exemple confiance à une institution. Quoi qu'il en

soit, ces préoccupations évoquent des situations factuelles indéniables. Par exemple, l'érosion de la confiance politique à laquelle il est attribué, selon le cas, des explications intrinsèques ou extrinsèques au système politique, est généralement et unanimement soulignée comme un danger pour la vitalité des démocraties.

Par ailleurs, si les déterminants du phénomène sont pluriels, il n'est pas moins avéré que les recherches académiques se soient à peine focalisées sur l'influence des représentations sociales de la politique sur la confiance politique. Aussi, sont-elles rarissimes à envisager le phénomène comme la résultante d'une gestion étatique exclusive des opportunités d'emplois publics.

Les perceptions orientant la plupart du temps les attitudes (Bergamaschi, 2011) et le problème d'inégalité d'accès aux ressources et opportunités d'emplois publics constituant une problématique sensible dans le pays, il s'avère pertinent de se pencher sur ces variables. Ce choix est d'autant plus justifié que les entretiens exploratoires menés au début de cette recherche en soulignent la pertinence et l'opportunité.

CHAPITRE II : PERTINENCE DU SUJET ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

Encore inexistante dans les dictionnaires de philosophie il y a moins de vingt ans, la confiance est aujourd'hui un thème de colloque, pour s'être progressivement constituée dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales (Le Cardinal, 2006) dont elle est devenue l'un des principaux sujets de discussion (Fukuyama, 1995). Même l'économie, régie par le calcul et la rigidité des chiffres, ne lui résiste. S'ils reconnaissent unanimement l'importance du phénomène, les sociologues ne l'ont réellement découvert qu'avec l'exposition d'un essai imposant que lui a consacré le sociologue allemand Niklas Luhmann à la fin des années 1960, et la redécouverte qu'ils ont faite des réflexions séculaires et encore actuellement adulées de George Simmel à son propos (Quéré, 2001). A ce jour, ils demeurent pourtant les moins représentatifs à se consacrer à son étude, laissant la manœuvre du gouvernail aux économistes, psychologues et anthropologues, quoique les approches utilisées de part et d'autre se rejoignent généralement plus qu'elles ne se distinguent (Le labo de la confiance, 2011). Au-delà de ces disciplines, l'aura du concept atteint les sciences politiques, qui lui attribuent un rôle déterminant dans le dynamisme ou le fonctionnement des systèmes politiques et dans la variabilité des attitudes des citoyens à l'égard de l'Etat (Chu *and al.*, 2009 ; Newton and Norris, 2000).

Mais, à quoi tient-il, cet intérêt des sciences sociales pour la confiance ? Qu'est-ce qui justifie son importance dans les spéculations sur les relations entre le citoyen à l'Etat ? Telles sont les questions majeures auxquelles ce chapitre se propose d'apporter quelques éléments de réponses, avant d'évoquer succinctement le problème qui fait l'objet de cette recherche. Suivra finalement l'exposé de quelques théories d'analyse de la confiance en l'Etat dont s'inspirera l'analyse des données empiriques.

2.1. La nécessité d'étudier la confiance, un concept à l'origine de l'ordre social

S'intéresser à la confiance en sciences sociales est sans doute une préoccupation légitime. Le phénomène incarne, en effet, une dimension première du lien social (Orléan, 2000) et représente l'une des forces de

synthèse les plus importantes au fondement de l'organisation sociale (Simmel, 1999b) dont elle facilite par ailleurs le fonctionnement en en réduisant la complexité (Luhmann, 2006¹⁷). Autrement, elle « [...] constitue une donnée élémentaire de la vie en société. [Et si l'Homme] ne faisait pas confiance de manière courante, il n'arriverait même pas à quitter son lit le matin. Une angoisse indéterminée, une répulsion paralysante, l'assailliraient » (Luhmann, 2006 :1). Autant dire que sans la confiance, il n'y a point d'action ni d'interaction sociales qui tiennent, point de coopération entre les individus, et même point de société. La confiance se trouve, de ce fait, en amont du contrat social, ce pacte originel historiquement non avéré, mais sans lequel le social et le politique seraient impensables¹⁸ (Akoun et Ansart, 1999). Les phénomènes sociaux prenant corps à partir des actions réciproques, tout au moins dans la perspective de la sociologie compréhensive, la notion s'impose d'office comme un terrain d'étude privilégié des sciences sociales en l'occurrence la sociologie, dans laquelle elle n'a paradoxalement suscité que très peu de recherches.

En effet, selon Thuderoz (2001), les trois paradigmes majeurs qui organisent la trame du raisonnement sociologique (l'intégration/différenciation, la rationalisation et l'interactionnisme) ne se sont que très peu intéressés à l'étude de la confiance, quoiqu'ils l'interpellent tous, d'une manière ou d'une autre, dans leur fondement. Le paradigme intégration/différenciation, souligne-t-il, qui aurait pu en tenir compte comme facteur d'intégration

¹⁷ Pour le sociologue allemand Niklas Luhmann, la réalité sociale est disséminée dans une complexité incontrôlable et créatrice d'incertitudes, une réalité manifeste dans la multitude d'éventualités imprévisibles qu'elle présente aux acteurs sociaux qui, dès lors, pour agir, sont contraints de faire confiance. Le rôle essentiel de cette dernière serait de neutraliser cette complexité par stabilisation des attentes des individus, ce qui n'occulte cependant pas l'avènement des possibilités non souhaitées. Engageant l'acteur dans un « élan vers l'indifférence », elle est en quelque sorte une hypothèse sur une conduite future –sur fond de contingence sociale–, assez certaine pour être au fondement de l'action pratique (Simmel, 1999b). Ainsi, sans neutraliser la possibilité que le plombier peut faire une mauvaise installation de la tuyauterie de votre maison, que la baby-sitter peut maltraiter votre nourrisson, que le curé peut se servir de votre confession pour porter atteinte à vos intérêts, ou que les hommes politiques peuvent embraser le pays, etc., vous ne pourrez pas vous engager dans une quelconque relation avec l'un ou l'autre de ces acteurs. Toute action humaine, pour l'auteur, suppose cette opération de réduction ou de simplification de la réalité sociale.

¹⁸ Pour Rousseau, le contrat social est ce pacte entre les Hommes qui légitime leur passage de l'état de nature à l'état société. Dans son raisonnement, l'état de nature ne désigne absolument pas un état dans lequel l'Homme se trouvait avant la constitution des sociétés. Ceci ferait faussement du contrat social un événement historiquement vérifiable, alors qu'il ne s'agit que d'une construction, un raisonnement hypothétique et conditionnel (Durkheim, 2001) qui offre un fondement à l'analyse du social et du politique.

sociale, se serait plutôt attelé à traiter les questions de risque d'opportunisme, de cohésion/défection sociale, ou d'anomie. Quant à celui de la rationalisation, il se serait manifestement focalisé sur les procédures rationnelles de l'organisation sociale que sont le contrat, le règlement et la loi, reléguant la confiance au rang de la prérationalité. Pour ce qui est de l'interactionnisme, axé sur les états de la pensée individuelle, il se serait prioritairement tourné vers l'individu, en se centralisant sur l'architecture instantanée des interactions, occultant par là toute leur dimension subjective ou historique qui auraient pu valablement servir de base aux réflexions sur la confiance.

Ce grand désintérêt pour cette ressource sociale fondamentale qui, paradoxalement, est constamment mobilisée par les acteurs sociaux dans la banalité de la vie quotidienne, lui vaudra chez Thuderoz (2001 :95), le qualificatif de « relatif impensé des sciences sociales » dont elle est pourtant l'ancrage légitime. Il y a donc grand intérêt à se pencher sur l'étude de la confiance, pour contribuer à combler ce vide heuristique que les « analystes sociaux » n'ont malencontreusement pas cru devoir explorer, peut être bien parce qu'ils l'ont préjugé de phénomène trop abstrait. Cet exercice offrira, certainement des cadres d'analyse intéressants pour une meilleure appréhension des activités sociales dans divers domaines de la vie en société comme la morale, le droit, l'économie, ou encore la politique, etc. C'est là, une raison essentielle pour laquelle il faudrait s'intéresser à l'étude de la confiance.

Mais, l'idée de décrypter ce « lubrifiant des relations sociales » (Arow, 1796 :23) fait plus encore sens, lorsque l'on glisse dans le champ de la sociologie politique qui, si elle est limitativement appréhendée comme « [...] sociologie du politique dans son effectuation, est [tout de même] au cœur de la sociologie, car le politique concerne l'essence même du social. » (Akoun et Ansart, 1999 :493). Alors, investiguer sur la confiance, c'est effectuer un retour à la source même des sociétés, légitimées par le passage de l'état de nature à l'état social (Rousseau, 2002). Cette transition est perçue comme la base de toute légitimité politique en tant que produit d'un pacte d'association de sécurité mutuelle et d'un pacte de soumission à une autorité souveraine –la « volonté générale »– opérant par l'entremise de l'Etat. La confiance est, pour ainsi dire, à l'origine de l'ordre social, c'est-à-dire du politique. Celui-ci ne saurait donc s'en départir. Confiance et politique sont, en cela même, intimement liés, l'absence de la première étant préjudiciable à la constitution du second, sa stabilité ou son maintien. Tout se passe comme si ce dernier ne pouvait –et c'est le cas– subsister sans l'autre. Si le premier se retire, le second en pâtit. Ce lien se montre encore nettement plus évident lorsqu'on le

soumet à l'épreuve des faits, ou concrètement à l'analyse de la confiance en l'Etat. Les expériences des crises économiques et sociopolitiques qu'ont connues plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest à régimes autoritaires fondés sur le Parti unique dans les années 1980-1990 (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, etc.) et dont Holo (1979) ou Banégas (1995), entre autres auteurs, ont dressé le portrait dans le contexte béninois notamment¹⁹, sont bien utiles en la matière.

De fait, le problème aigu de gestion économique et financière qu'a connu le Bénin, alors République Populaire du Bénin sous le régime marxiste-léniniste proclamé par le Président Mathieu Kérékou le 30 novembre 1974 après qu'il ait mis fin par assaut militaire, le 26 octobre 1972, à la série de coup d'états qu'enregistrait le pays depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, avait atteint son summum en 1989. L'échec de la politique d'étatisation de l'économie nationale mis en place par le régime et adulé à l'époque par une horde d'organisations de jeunes intellectuels aux allures anti-impérialistes, se faisant davantage cuisant, à engendré un chaos social alimenté par des vagues de contestations internes assorties d'une paralysie générale de l'Administration et de tous les ordres du secteur éducatif. La mal gouvernance économique avait plombé les banques et l'Etat était en situation quasi permanente de cessation de paiement des salaires et de diverses allocations. Alors, ce qui n'était qu'une crise socio-économique s'est très vite mué en crise politique. L'ordre politique militaro-marxiste en place, ne jouissant plus de la moindre crédibilité aux yeux des citoyens qui ne pouvaient plus supporter les contrecoups de l'échec retentissant de l'Etat et de sa gestion médiocre des finances publiques, était l'objet d'une défiance systématique ayant occasionné son rejet. N'eut été les pressions diplomatiques de l'« ancien colon » et la résolution –plutôt contraignante– du Président d'antan, le Général Mathieu Kérékou, à s'ouvrir à l'adoption d'un régime démocratique, le pays aurait pu sombrer dans des affrontements meurtriers. Des pays tels la Côte d'Ivoire, noyée par des différends ethniques suite à la mort du Président Félix Houphouët Boigny en 1993, qui n'a pas su anticiper une postérité politique fiable et le Togo où le parti-Etat dénommé

¹⁹ Deux thèses se contredisent dans l'explication de cette vague de crises qui a constitué, pour nombre de ces pays à régime dictatorial, de passerelle d'ouverture vers un régime présidentiel démocratique dans les années 1990. La première, exogène, soutient que ces crises sont la conséquence logique de la chute de l'Empire soviétique dont maints régimes totalitaires africains avaient ainsi perdu le support incontestable (Kodjo, 1993). La seconde thèse, de nature endogène et défendue nommément par Dossou (1993), fait de la chute du bloc soviétique et des revendications démocratiques en Afrique Noire, l'émanation d'une causalité identique : la détérioration du secteur économique et financier, la crise sociale et la « fracture numérique » vis-à-vis des pays de l'Europe Occidentale à démocratie libérale.

« Rassemblement du Peuple Togolais », plutôt hostile à l'instauration du multipartisme intégral, s'est livré à une répression sanglante des populations qui manifestaient leur soif de liberté et de justice, entre autres pays (Congo Brazzaville, le Congo Kinshasa, Niger, Mali, Madagascar, etc.), n'ont pas eu la même chance.

La défection de la confiance en l'Etat représente donc une menace pour les hommes politiques et pour la stabilité de l'ordre social (DiPietro, 2013). L'exemple des « Printemps et Révolutions arabes » dont les prémises remontent au « Printemps tunisien » qualifié en Occident de « Révolution de jasmin », qui a débuté en décembre 2010 à Sidi Bouzid en Tunisie, pour ensuite embraser l'Egypte et le Maroc (Touzéil-Divina, 2012), et qui est porteur de revendications populaires démocratiques ne fait qu'en justifier l'évidence. Ce constat, plutôt patent pour les régimes totalitaires, est encore plus évident lorsque l'on considère l'essence même de la forme de gouvernement qu'est la démocratie, largement répandue dans les « sociétés modernes ».

[De toute évidence ...,] la spécificité d'un système démocratique est que les gouvernés sont censés être en même temps des gouvernants, associés aux principales décisions engageant la vie de la cité. Et c'est parce que le peuple est à la fois sujet (c'est-à-dire soumis au pouvoir politique) et souverain (détenteur de ce pouvoir) que les systèmes démocratiques sont supposés agir dans l'intérêt du peuple (Gaxie, *sine data* : 1).

La concrétisation la plus idéale de cette organisation sociopolitique serait la pratique de la « démocratie directe » où chaque citoyen participerait réellement et de façon systématique, au même titre que les autres, aux délibérations dans le cadre des décisions qui engagent la vie intérieure et extérieure de la cité ; ce qui, indubitablement, est quasi impossible. L'une des formules palliatives les plus plausibles serait la « démocratie représentative » fondée sur la délégation de l'exercice du pouvoir du peuple souverain à des leaders élus (et réglementairement nommés par ces élus) ou à des partis politiques –par le truchement du mécanisme électoral– chargés de garantir l'intérêt général.

Cet acte délibéré ou non de mandater des tiers que l'on juge compétents et honnêtes pour gérer la cité dans l'intérêt commun, et à qui l'on accorde de ce fait, un pouvoir discrétionnaire pour intervenir en notre nom sous l'autorité de règles impersonnelles auxquelles l'on accepte de se soumettre en vertu du pacte social –la constitution– dont chacun est signataire, ne peut se faire sans un minimum de confiance. Au mieux, il s'agit d'une pratique de la confiance.

Cette dernière devient, par là, une ressource essentielle à la concrétisation de démocratie représentative.

Les mandatés se voient ainsi confier la destinée de la cité par le biais des élections qui, « En démocratie, peuvent être considérées comme une procédure répétitive visant à redéfinir ou à vérifier la confiance, forte ou limitée, que les citoyens font à leurs dirigeants. » (Akoun et Ansart, 1999 :101). Mais, cette confiance peut perdre sa robustesse et devenir ténue si le peuple souverain observe une exploitation ou un détournement des prérogatives concédées pour servir des fins autres que l'intérêt commun. Dans ce cas, peut s'instaurer un climat de défiance ou de méfiance (Teboul-Weber, 2007). Même si ces états, en l'occurrence la défiance, constituent des formes de participation à l'arène commune du politique (Rosanvallon, 2006) et peuvent être bénéfiques –lorsqu'ils se manifestent sur de courtes périodes– pour l'Etat, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils sont également en mesure – lorsqu'ils s'étendent sur une longue période– d'en perturber le fonctionnement au point d'en ébranler la légitimité (Ebert and Lau, 1990). La vitalité démocratique peut alors s'en trouver affecter, une menace tout aussi présente lorsque la confiance fait place à la méfiance, instauratrice du doute et paralytique –si elle est systématique– de l'action (Quéré, 2001), dont la renonciation à diverses formes de participation politique (l'abstention électorale, le défaut d'adhésion partisane ou de militantisme, etc.), le repli sur soi, etc. sont quelques implications ordinaires.

Tout se passe donc comme si le déclin de la confiance des citoyens à l'égard du système politique peut en entraîner la déstabilisation, et qu'un fonctionnement arbitraire de ce dernier attise les critiques et/ou la crainte dans le rang des citoyens. La nature même du régime politique peut donc déterminer le degré de confiance des citoyens ; il en va ainsi dans régimes totalitaires au sein desquels la gouvernance par la terreur peut créer de la suspicion mutuelle au sein des populations (Quéré, 2001) et alimenter leur défiance à l'égard du pouvoir régnant. Toutes choses étant égales par ailleurs, un gouvernement stable et pacifique peut permettre le développement des relations de confiance entre les acteurs sociaux. Inversement, la stabilité de ce dernier peut être tributaire de la vitalité de la confiance sociale (Hardin, 2006), c'est-à-dire la croyance en ce qu'un tiers peut se fier à des personnes qui lui sont étrangères, un sentiment basé sur l'hypothèse que les autres ne sont pas nuisibles (Seligman, 1997 ; Uslaner, 2002). Confiance et politique s'enchaînent donc dans des formes de dépendance mutuelle.

Il s'avère alors plus que pertinent, au regard des perturbations que pourrait engendrer l'érosion la confiance en l'Etat, de spéculer sur cette notion, un

exercice qui, en contexte démocratique, devient plutôt une nécessité flagrante. L'enjeu pourrait bien être de saisir ses processus de construction, de défection et de restauration, aux fins de mieux cerner le fonctionnement de l'organisation sociopolitique et d'anticiper sur les crises qui pourraient émerger²⁰. Ceci est d'autant plus important « [...] qu'il n'y a pas de gouvernement si sujet, aux guerres civiles et aux agitations intestines que le démocratique ou populaire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement et si continuellement à changer de forme, ni qui demande plus de vigilance et de courage pour être maintenu dans la sienne. » (Rousseau, 2002 :59). De là, l'importance et l'utilité d'un tel projet pour la science, et donc pour le développement, ne tiennent qu'à l'évidence.

2.2. Etudier la crise de confiance en l'Etat : intérêts et enjeux

Les réflexions sur la problématique de la confiance en l'Etat en l'occurrence son déficit dans les démocraties, datent à peine de deux décennies. C'est du moins ce que font savoir Balme *et al.* (2003) pour qui l'ouverture de ce champ de recherche remonte à l'année 1995 durant laquelle Kaase et Newton ont publié aux Etats-Unis, leur ouvrage intitulé « *Beliefs in Government* », une production qui a éveillé quelques années plus tard en 1998, l'intérêt d'autres chercheurs comme Nye, Zelikow et King d'une part et Norris d'autre part, pour la question. Un double intérêt dérive de cette mention. *Primo*, celui que l'on est en face d'un domaine de recherche relativement jeune et qui, de ce fait, laisse encore, *a priori*, beaucoup de connaissances à dévoiler. *Secundo*, celui que par cette jeunesse même, son investigation se fait remarquablement actuelle, une actualité à laquelle fait manifestement échos les crises de plus en plus fréquentes que traversent les démocraties du monde basées sur le principe de délégation (Braillon et Taddéi, 2002), y compris celles pour le moins jeunes d'Afrique, et dont les actes de défiance et/ou de méfiance politique(s) sont le principal carburant. Pour s'en convaincre, il n'y a souvent qu'à suivre l'actualité médiatique qui rapporte quotidiennement la baisse de la participation politique formelle ou informelle des citoyens, leur repli sur soi, les soulèvements populaires parfois suivis de répressions et les spirales de revendications corporatistes assorties de grèves dans divers secteurs de la vie sociale, etc. qui caractérisent l'ordinaire de maints pays démocratiques.

²⁰ Les conflits sont, certes, un facteur de changement social et donc de développement, comme élucidé dans l'analyse marxienne du progrès social qui fait de la lutte des classes le moteur du progrès. Mais, l'idéal serait, dans les sociétés actuelles, de les anticiper pour les désamorcer ou, au moins, éviter qu'elles atteignent un seuil critique au-delà duquel leurs conséquences pour le corps social seraient irrémédiables.

De cet avantage que constitue l'actualité de la problématique, découle un autre à savoir : la possibilité d'investiguer des aspects non encore pris en compte ou peu élucidés dans ledit champ de recherche, et celle de hasarder ou d'esquisser des modèles explicatifs originaux ou d'améliorer ceux existants – une tâche cependant non moins ardue –, vu que les réponses optimales à plusieurs questions centrales dans le domaine restent à préciser. Par exemple, à ce jour, il reste difficile d'opérationnaliser concrètement le processus par lequel un tiers fait confiance à une institution en l'occurrence l'Etat, ou celui par lequel on fait confiance aux acteurs politiques qui, en réalité, sont étrangers à soi, alors même que la confiance suppose la détention de connaissances sur autrui (Quéré, 2005, Hardin, 2002 ; Offe, 1999, etc.). Il y a donc encore matière à réfléchir, surtout en contexte africain et particulièrement béninois où les recherches sur la confiance se laissent désirer, pendant que les américains et les anglo-saxons tiennent la palme dans le domaine. Il convient toutefois de souligner que l'ancrage du sujet dans le présent ne regorge pas que d'atouts. Cette situation pose également quelques difficultés.

Prise comme un mode de gouvernement, la démocratie reste une réalité mouvante en perpétuelle (re)définition et un idéal à atteindre, y compris dans les vieilles démocraties du monde. Dans de nombreux pays africains qui en revendiquent la pratique et où sa nouvelle expérimentation ne remonte plus que vers les années 1990, elle est toujours en quête de ses propres repères. Cet exercice d'équilibrage et d'autodéfinition rend compte de toute la fragilité des jeunes démocraties, dans lesquelles la cupidité et la convoitise des privilèges auxquels donne droit le contrôle du pouvoir d'Etat tendent bien fréquemment à faire du jeu politique devenu légalement concurrentiel, une menace à la stabilité sociopolitique des pays. Ceci fait par exemple que des réformes structurelles du système politique – dont l'opportunité reste parfois discutable – qui sont *a priori* proposées dans une perspective de consolidation des acquis démocratiques, suscitent souvent des suspicions et des craintes, faisant que leur acceptation unanime dans les espaces politiques et sociaux *stricto sensu* fait défaut à grand bruit. Au Bénin par exemple, le débat sur la révision constitutionnelle engagé peu de temps avant les élections présidentielles de 2001 et qui se sont poursuivis jusqu'à la veille des échéances de 2006 pendant le dernier quinquennat du Président Mathieu Kérékou, ont nourri de fortes suspicions relatives aux velléités du Président en exercice de rempiler, en se défiant des prescriptions constitutionnelles liées aux critères d'éligibilité. A l'époque, les grandes lignes des discussions ont notamment porté sur l'institution d'un portefeuille de Premier ministre doté de pouvoirs constitutionnels, le déverrouillage de la limitation du nombre de mandats et de l'âge d'éligibilité à la magistrature suprême (Topanou, 2002). De même, en

dépité de la clarté des orientations proposées –imprescriptibilité des crimes économiques²¹, création d’une Cour des comptes et la constitutionnalisation de la Commission électorale nationale autonome (Céna)– par le Président Boni Yayi suite aux relances y afférentes qui lui ont été faites par le Parlement national qu’il a convoqué en session extraordinaire courant mars 2012 aux fins de révision, des signaux de méfiances n’ont pas manqué de fuser de toutes parts. Par ailleurs, la confection de la Lépi prévue par la Loi n°2005-14 du 28 juillet 2005 pour perfectionner le mécanisme électoral, gagner la confiance des citoyens à son égard et générer des économies substantielles à l’Etat par écartement des listes manuelles très coûteuses et génératrices de contestations quant à leur crédibilité, n’a pas suscité moins de remous et d’appréhensions. On supputait, en effet, que la facilité de manipulation qu’offre une liste informatisée puisse être malicieusement exploitée par l’Exécutif aux fins de s’assurer indûment un nouveau mandat.

Or, des citoyens moins confiants à l’égard de leurs représentants et des institutions qu’ils dirigent seront moins portés à leur accorder du soutien ou à porter avec enthousiasme les réformes qu’ils engagent (Eichholtzer, 2010 ; Organisation de coopération et de développement économiques, 2013), ce qui vouerait ces dernières à l’échec. Ceci est d’autant plus vrai qu’une forte confiance dans le système politique rend les citoyens plus disposés à promouvoir les valeurs démocratiques, à se sentir efficaces et croire en leur capacité à changer le cours des choses par leur participation politique (Uslaner, 2008).

Bien souvent, dans le fonctionnement réel des démocraties rétablies d’Afrique, les forces antagonistes de l’Etat se confrontent en toute légitimité pour participer au pouvoir ou influencer sa répartition entre et/ou au sein des « groupements politiques », même si la majorité d’entre elles ne font que profiter de leur position dominante pour servir des fins égoïstes. Qu’à cela ne tienne, la république est en marche. Mais, l’image à laquelle renvoient manifestement les faits dans leur matérialité est telle que l’atmosphère politique s’électrise bien des fois, que les relations entre les hommes et/ou institutions politiques se détraquent, donnant lieu à des confrontations

²¹ La notion d’imprescriptibilité, pour être comprise, doit être cernée par rapport à celle de « prescription » qui est un terme juridique utilisé en matière pénale pour désigner le « *Principe selon lequel l’écoulement d’un délai (10 ans pour les crimes, 3 ans pour les délits, 1 an pour les contraventions) entraîne l’extinction de l’action publique et rend de ce fait toute poursuite impossible. [Cependant,] Il existe aussi des délais spéciaux parfois plus longs (30 ans pour les crimes de terrorisme par ex.), parfois plus courts (3 mois pour les délits de presse par ex.)* » (Guinchard et Montagnier, 2007 :508). L’imprescriptibilité des crimes revient donc à ôter juridiquement ce verrou, en rendant les poursuites de présumés coupables de crime possibles, en dehors de la prescription d’un quelconque délai.

personnelles, des règlements de compte et des oppositions de rapports de force autour d'enjeux plutôt ridicules au regard des priorités développementistes auxquels ils se substituent. Fins observateurs et de moins en moins dupes, les citoyens ne manifestent pas moins leurs appréhensions, critiques ou désaffections face à cet état de choses, des états qui se renforcent ou se systématisent à la croisée de revendications corporatistes non assouvies, d'exaspérants scandales financiers ou d'actions gouvernementales désavouant les libertés individuelles et collectives acquises, etc. La démocratie en ressent régulièrement les contrecoups. Elle vacille quotidiennement, en cherchant vaille que vaille à (re)trouver ou imprimer ses marques et à optimiser une stabilité et un état maximum de consolidation continûment convoités.

Dans ces conditions questionner la confiance en l'Etat sur le vif, peut poser quelque problème épistémologique de distanciation par rapport à l'objet de recherche, étant donné que le phénomène à étudier est actuel et en pleine (re)définition, et que son évolution ne présente aucune équation solvable et de tracé prévisible, mais reste indéterminée et insaisissable dans son devenir comme tout phénomène social. Mais, cet écueil peut être contrôlé si le chercheur s'y prend avec art ; auquel cas il pourra éviter de prendre parti pour un parti et de s'en faire le porte-parole ou de prendre pour vérités absolues, des opinions qui n'ont de valeurs que de préjugés. Ses résultats n'en seront que plus édifiants : richesse et « fraîcheur » du matériau recueilli, offrant des pistes d'analyse pertinentes et des perspectives de recherche qui le seront toutes autant.

2.3. Enoncé de la problématique de la recherche

La lecture de l'actualité politique béninoise laisse soutenir qu'il persiste voire s'amplifie une crise de confiance en l'Etat, qui contraste avec le volontarisme généralement affiché des gouvernements successifs de promouvoir la bonne gouvernance, de doper la croissance économique et de réduire la pauvreté, aux fins d'améliorer le bien-être social. De ce problème, un questionnement : *Comment expliquer la crise de confiance en l'Etat au Bénin, en dépit des efforts effectués par les gouvernements successifs visant l'amélioration du bien-être collectif ?*

Afin d'élucider ce paradoxe typique des relations entre le citoyen et l'Etat, mettant aux prises les efforts développementistes de celui-ci et les attitudes suspicieuses ou défiantes de celui-là, il a fallu anticiper des réponses provisoires induites par une recherche exploratoire.

2.3.1. Hypothèses de recherche

2.3.1.1. Hypothèse générale

La présente recherche fait l'hypothèse selon laquelle les représentations sociales de la politique, l'efficacité politique des citoyens et la gestion étatique des opportunités d'emplois publics expliquent la crise de confiance en l'Etat au Bénin. Cette réponse provisoire à caractère englobant est déclinée en hypothèses spécifiques.

2.3.1.2. Hypothèses spécifiques

- Les représentations sociales de la politique sont telles qu'elles ont un effet érosif sur la confiance des citoyens dans l'Etat ;
- le niveau d'efficacité politique des citoyens contribue à structurer leur crise de confiance en l'Etat ;
- la gestion étatique des opportunités d'emplois publics détermine la crise de confiance des citoyens dans l'Etat.

A chacune de ses hypothèses, correspond un objectif distinct.

2.3.2. Objectifs de la recherche

2.3.2.1. Objectif général

Il s'agit d'analyser les déterminants de la persistance de la crise de confiance en l'Etat au Bénin.

2.3.2.2. Objectifs spécifiques

- Déterminer l'influence des représentations sociales de la politique sur la crise de confiance en l'Etat ;
- évaluer l'incidence du niveau d'efficacité politique des citoyens sur leur crise de confiance en l'Etat ;
- apprécier les effets de la gestion étatique des opportunités d'emplois publics sur la crise de confiance des citoyens dans l'Etat.

Pour bien saisir la quintessence de ce travail il s'avère nécessaire d'apporter quelques notes définitionnelles sur les concepts fondamentaux qu'il mobilise.

2.4. Trame conceptuelle de la recherche

Pour pouvoir mener une discussion structurée autour des résultats de cette recherche, il faut au prime abord préciser le sens donné aux concepts-clés qui forment sa charpente. La préséance est accordée à celui d'Etat. L'attention sera en suite portée sur les concepts de « crise de confiance en l'Etat », de représentations sociales de la politique, d'efficacité politique et de gestion des opportunités d'emplois publics.

2.4.1. Des approches définitionnelles de l'Etat...

Il existe *a minima* quatre grandes approches définitionnelles de l'Etat, allant de l'approche chrétienne à celle sociologique, en passant par celles contractualiste et juridique. Il s'agira de présenter chacune de ces approches avant d'en tirer des repères pour donner au concept le sens qui devrait guider le lecteur tout au long de ce document.

2.4.1.1. Thèses théocratiques de l'Etat

Les thèses théocratiques de l'Etat évoquent le droit divin comme source du pouvoir, lequel peut être d'essence divine surnaturelle ou providentielle (Jacqué, 2006). Dans le premier cas, le souverain, directement choisie par Dieu, est l'apanage exclusif d'une personne ou d'une dynastie que le hasard, un jour, à choisi de propulser à ce rang. Dans le second cas, la volonté divine reste toujours au fondement de toute autorité, mais la « forme du pouvoir » est du ressort des humains, ce qui rend possible l'intervention du peuple dans le choix des gouvernants. Dans tous les cas, le pouvoir qu'incarne le souverain jouit d'une légitimité transcendantale. Ceci tend à opérer une distinction radicale entre la partie régnante et celle gouvernée, et à donner libre cours à l'arbitraire absolu.

2.4.1.2. Thèses contractualistes de l'Etat

Contrairement à la thèse chrétienne, l'approche contractualiste considère l'Etat comme le produit d'un pacte scellé entre les Hommes, en vertu duquel ils admettent aliéner une partie de leur liberté en contrepartie de standards impersonnels qui garantissent la protection à tous et la pérennité du corps social ainsi constitué. Il s'agit d'une considération hypothétique qui fait de l'existence de toute société organisée, une réalité qui ne prend corps qu'à partir de l'avènement du contrat social, ce pacte historiquement non avéré qui sanctionne la fin de la vie des Hommes dans l'état de nature, théoriquement considéré comme l'état de l'humanité soustraite à toute loi, à tout ce qu'elle a

de social (Durkheim, 2001). L'édiction des lois est ainsi posée comme facteur déterminant le commencement de toute vie sociale. Trois principaux auteurs se positionnent comme les défenseurs de la thèse contractualiste de l'Etat ; il s'agit de Thomas Hobbes, de John Locke et de Jean-Jacques Rousseau.

Dans la conception hobbesienne, l'avènement de l'Etat par le biais du contrat social répond à un besoin sécuritaire. En effet, pour Hobbes (2005), l'état de nature est un état de guerre perpétuelle de tous contre tous, une jungle sans pitié, où chacun, fondamentalement mu par l'instinct de conservation, devient un « loup » pour l'autre. La liberté à l'état de nature est illimitée ; le recours à tous les moyens disponibles, quels qu'ils soient, pour assurer sa survie et défendre des intérêts reste l'unique norme. C'est dans cette atmosphère mortifère et d'insécurité permanente que les Hommes, ne se faisant pas mutuellement confiance, ont chacun, naturellement fait l'option d'aliéner leur droit de s'autogouverner et une partie de leurs libertés individuelles, à la faveur de l'un de leurs semblables. A ce dernier, il est laissé le soin de déterminer ce qu'un tiers doit reconnaître comme droit aux autres, règles que tout le monde s'entend pour respecter. L'élus devient l'incarnation d'un dispositif de confiance, dans la mesure où il prescrit et ordonne l'application des sanctions aux fautifs en cas de transgression des principes édictés. Il est en quelque sorte l'inventeur des règles du jeu social et le détenteur de leur pouvoir d'application. L'avènement de ce compromis qui engage la soumission totale des sujets à l'autorité suprême symbolise, selon Hobbes, un pacte de sujétion ; il s'agit de l'acte majeur qui consacre le fondement de l'Etat (*Léviathan*) désormais chargé de préserver la vie, les intérêts et les biens de chacun.

Hobbes (2005) distingue trois types d'Etats : l'aristocratie, la monarchie et la démocratie. Pour lui, la forme idéale d'Etat capable d'assurer la sécurité et la paix parmi les Hommes est la monarchie absolue (Lloyd and Sreedhar, 2013). C'est donc au monarque qu'il revient de fusionner les volontés éparses de tous les citoyens en une même et unique volonté. Toutefois, signale l'auteur, l'Etat étant créé pour préserver la vie des citoyens, lorsqu'il la met en danger, pourrait rencontrer des résistances. La vie, de ce fait, semble ainsi incarner une valeur supérieure à celle du contrat.

Locke (1690) partage avec Hobbes deux (2) préoccupations majeures : garantir la sécurité des individus et assurer à chacun la jouissance de ses biens (propriété). Cependant, alors que pour le premier, l'avènement de l'Etat est guidé par l'ambition de réduire les conflits entre les individus, pour le second, il est motivé par le désir de sécurisation des droits naturels, en y conférant une mention légale.

Par ailleurs, contrairement à Hobbes, Locke estime que l'état de nature n'est pas un état de guerre perpétuel, mais un état dans lequel l'humanité bénéficie d'une liberté acceptable, et où la vie est raisonnablement agréable. L'Homme, dans cet univers, jouit du pouvoir d'assurer personnellement sa conservation, de celui de sanctionner quiconque attente à sa vie, et du droit de propriété dans les limites des besoins nécessaires à sa préservation. Mais, l'état de nature à beau être harmonieux, il y manque la garantie de la sécurité, dans la mesure où chacun lutte pour préserver sa liberté et ses biens. Dans ces conditions, estime l'auteur, les individus ne décident de la création de l'Etat que pour apporter une mention légale à la jouissance de leurs droits et en assurer la continuité. L'Etat vient donc assurer la pérennité de l'état de nature.

En outre, si Hobbes préconise un gouvernement monarchique absolu, Locke, quant à lui, estime qu'un gouvernement librement consenti ne saurait être absolu, d'autant plus qu'il est difficilement concevable que des citoyens normaux puissent aliéner tous leurs droits à un tiers. Fort de cela, il soutient que le principe de base du fonctionnement d'un état librement consenti est la règle de la majorité, et non celle de l'autorité absolue.

La constitution de l'Etat, pour ce penseur libéral, s'est faite par un pacte d'association ou de consentement mutuel et par un pacte de soumission. Dans le premier cas, la liberté et la sécurité des citoyens peuvent être invoqués contre l'Etat si la majorité juge de son incapacité à continuer à les garantir. Dans le second cas, les citoyens confient conditionnellement leur pouvoir personnel de conservation et de sanction à l'Etat qui en devient le garant par substitution. Mais, pour se préserver de ses dérives autoritaires, son pouvoir doit obéir à l'exigence d'être exercé à partir de plusieurs pôles : d'où le principe de la séparation des pouvoirs. L'organisation de la vie publique, chez Locke doit être l'œuvre d'instances distinctes : l'Exécutif (comprenant le pouvoir judiciaire), le législatif et le fédératif (relatif aux affaires extérieures).

Relativement liée à la thèse lockéenne du contrat en cela qu'elle soutient la concordance naturelle des volontés individuelles, la conception rousseauiste du contrat social se rapproche par ailleurs de celle de Hobbes par le fait qu'elle vise la rupture avec l'Etat de nature. Mais, Rousseau (2002), contrairement à Hobbes, « proclame » la bonté naturelle de l'Homme. Il serait dans l'impossibilité d'être méchant puisque, pour cela, il lui faut d'abord vivre en société. L'Homme ne devient donc vicieux, égoïste, individualiste, etc. qu'à compter du moment où la société se constitue. L'Etat a justement été créé pour l'amener à renoncer à l'intérêt personnel au profit de l'intérêt général.

Somme toute, des thèses contractualistes de l'Etat, émerge globalement, en filigrane, l'idée de la démocratie, régime politique qui fait du peuple l'unique détenteur du pouvoir politique. De ce fait, l'analyse des Etats modernes semble plus pertinente lorsqu'elle est pensée sous le prisme de la contractualisation, la constitution des pays faisant office de contrat social.

2.4.1.3. Conception juridique de l'Etat

Dans la perspective juridique, l'Etat est constitué de la réunion de trois éléments-clefs : un territoire, une population et une autorité publique (Jacqué, 2006). En effet, perçu comme un espace astreint à la domination de l'Etat, le territoire, dans le monde contemporain, représente une condition préalable à la détermination des limites d'exercice du pouvoir étatique. Il est délimité par des frontières, qu'elles soient terrestres, aériennes ou maritimes. Loin d'être une simple construction juridique, il représente un facteur de cohésion sociale, en tant que les populations le partagent comme espace commun de vie. Aussi, constitue-t-il un élément d'identification nationale, étant donné que « [...] la référence à l'intégrité du territoire national constitue un puissant élément de mobilisation patriotique dans la mesure où, dans l'imaginaire collectif, sont attachées au sol des traditions et des valeurs qui caractérisent l'identité nationale. » (Jacqué, 2006 :5). Par ailleurs, il remplit une fonction d'identification culturelle, les relations entre les Hommes et la terre dans plusieurs pays étant telles qu'elles définissent des situations complexes aux relents magico-religieux, socio-économiques et politiques particuliers et fortement enchevêtrés. Ainsi, en tant qu'assise de la puissance publique, le territoire délimitant un Etat est nécessairement habité par des populations qui s'y sentent rattachées d'une manière ou d'une autre.

En tant que deuxième grande caractéristique d'un Etat, la population, selon Jacqué, est l'ensemble formé par les individus soumis à l'autorité de ce dernier. L'auteur l'appréhende comme une catégorie hétérogène recouvrant aussi bien des individus nationaux ou étrangers vivant sur un territoire que ceux qui, vivant ou non sur ce même espace, sont liés à l'Etat par le lien juridique qu'est la nationalité. En fonction du statut de résidence des habitants (nationaux ou étrangers), les régimes juridiques applicables par l'autorité étatique aux individus constitutifs de la population peuvent varier.

Hormis, les deux caractéristiques précédentes, l'existence d'une autorité exerçant son pouvoir sur un territoire et sa population représente le troisième élément juridique cardinal sans lequel on ne saurait parler d'Etat. La particularité de l'autorité de l'Etat, contrairement à d'autres institutions qui possèdent des autorités politiques, vient, selon Jacqué, de son caractère

souverain : son pouvoir est autodéterminé, et aucun autre pouvoir ne saurait s'imposer à elle en dehors de son consentement. Aussi, dérive-t-elle de ce qu'elle détient le monopole de la contrainte étatique. En plus de ses particularités, l'autorité étatique est personnifiée et soumise au droit. Qu'en est-il de la conception sociologique de l'Etat ?

2.4.1.4. Approche sociologique de l'Etat

L'Etat est « [...] une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime sur un territoire donné » (Weber, 1921 :97).

Par cette définition, le sociologue allemand fait de l'Etat une entreprise qui, à l'intérieur d'un espace géographique donné, a réussi à monopoliser continuellement la violence physique légitime comme moyen de domination – en vue d'assurer le respect et l'exécution des décisions qu'elle prend – et qui, à cet effet, a concentré, à l'instar de l'entreprise, ses moyens matériels de gestion dans les mains de l'entrepreneur politique –dans le cas d'espèce. Selon Treiber (2010), l'emploi des notions d'« entreprise » et d'« institution » qui ont servi à caractériser l'Etat sont des marques de la durée et la continuité, alors que l'attribut « politique » qui lui est associé renvoie à l'aspect de la « violence » ou de la domination de l'homme (les gouvernants, détenteurs exclusifs des moyens matériels de gestion) sur l'homme (les gouvernés), toute chose qui fait appel à des liens d'autorité à obéissance.

Fort de cette précision, la définition Weébérienne se rapproche caricaturalement de la conception juridique de l'Etat qu'un territoire et une population astreints à une autorité politique commune suffisent à déterminer, quoiqu'elle offre, en outre, la possibilité d'intégrer l'analyse de la bureaucratie (« direction administrative »). Toutefois, la pérennité de l'Etat, chez l'auteur est sujette au préalable que le monopole revendiqué sur la violence légitime le soit avec succès. « L'État ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs. » (Weber, 2001 :29).

Weber (2001) identifie la légalité comme source de la domination étatique. L'Etat jouit donc d'une légitimité « légale », c'est-à-dire qui « [...] s'impose en vertu de la « légalité », en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une « compétence » positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi. » (Weber, 2001: 30). La

« violence légitime » n'est donc admise que dans les proportions et limites tolérées par le droit, puisque tout ordre social engendré par la force a besoin de la force pour en limiter force (Treiber, 2010). Ceci renvoie au principe de la séparation des pouvoirs chez Locke (1690).

2.4.2. ...A son sens connoté

Fort de ce principe qui inspire encore aujourd'hui l'organisation des systèmes politiques, l'Etat moderne peut être caricaturalement défini comme une macro-institution – ou une macro-« entreprise politique » – faite d'une constellation d'institutions politiques distinctes et en interactions permanentes.

[Celles-ci sont perçues ici comme les] instruments ou les organismes par lesquels s'accomplissent les fonctions sociales et politiques de la société organisée en Etat et qui mettent en œuvre le processus du contrôle social et du pouvoir politique (Loewenstein, 1953 : 686).

En cela même, comparativement à la définition plus large que Mauss (1901) en donne, elles sont l'incarnation de modèles de conduites et de penser prédéfinis qui opèrent avec une certaine permanence, suivant des logiques impersonnelles qui rendent intelligibles et relativement prévisibles leurs dynamiques. Elles forment, en quelque sorte, des espaces constitués et règlementés, des dispositifs indispensables à une organisation rationnelle et à un fonctionnement régulier de la vie sociale.

[Dans cette perspective, le vocable d'« institutions politiques » désigne] tous les éléments de appareil étatique, les organismes gouvernementaux au sens le plus large du terme, les parlements, les tribunaux, l'administration publique, l'appareil militaire, les partis politiques ; on doit y inclure également des organismes non constitutionnels, tels que les « pressure groups » et les autres forces résultant de l'association dans une communauté socialement organisée (Loewenstein, 1953 : 686).

Celles retenues dans le cadre de cette recherche, en partant de la clarification de (Loewenstein, 1953), réfèrent d'une part, au gouvernement entendu au sens de l'Exécutif (i). Il s'agit de cette totalité constituée d'acteurs et de formations politiques faisant partie de la coalition composite au pouvoir, et dotée d'une marge de manœuvre politique relativement forte, et dont l'Administration publique dont il se distingue par une division du travail se trouve être le bras technique. D'autre part, elles prennent en compte le Parlement (ii), la Justice (iii) (les Tribunaux, les Cours d'appel et, la Cour

suprême en tant que juridictions de droit commun d'un côté, la Haute cour de justice en tant que juridiction de droit politique de l'autre). Aussi, prennent-elles les Forces de la police (iv) chargées de l'application de la loi, et la Cour constitutionnelle (v) en compte.

Sont par ailleurs considérés, le Conseil économique et social (vi), la Haute autorité de l'audio-visuel et de la communication notamment chargé de garantir la liberté et la protection de la presse (vii), et la CÉna qui fait office de dispositif chargé de l'organisation électorale, assurant ainsi l'effectivité de la représentation politique et du renouvellement des élites au pouvoir (viii). Les élites politiques, considérées arbitrairement comme une entité unique (ix) et les Partis politiques (x) ne sont pas occultés.

L'Etat désigne, pour ainsi dire, cette mosaïque faite d'institutions politiques hétéroclites continument interactives, animée par des acteurs politiques et des fonctionnaires prenant part à la gestion des affaires publiques.

2.4.3. Qu'entendre par « crise de confiance en l'Etat » ?

Par confiance en l'Etat, il faut entendre ce que les chercheurs conceptualisent sous le vocable de « confiance politique », historiquement appariée à l'évaluation de la performance gouvernementale, avec pour corollaires des ambiguïtés majeures d'opérationnalisation (Catterberg and Moreno, 2005). Si aujourd'hui, la notion est utilisée de façon interchangeable avec celle de « confiance dans la performance gouvernementale » (Nevitte and Kanji, 2002), elle sert dorénavant et précisément à désigner la confiance des citoyens à l'égard des élites et des institutions politiques (Chi *and al.*, 2013 ; Schoon and Cheng, 2011). Elle peut donc avoir pour objet, aussi bien le système politique et ses institutions que les acteurs politiques (Blind, 2006).

Dans le premier cas, on parle de confiance politique institutionnelle ou de niveau macro (*macro-level or organizational trust*). En la matière, les citoyens deviennent politiquement confiants ou défiants en raison de leur niveau de satisfaction par rapport aux orientations politiques adoptées et au fonctionnement des institutions dans leur ensemble (Miller, 1974a). Cette catégorie de confiance politique se distingue en confiance politique diffuse ou systémique (*diffuse or system-based trust*) et en confiance politique spécifique ou basée sur une institution particulière (*specific or institution-based trust*). D'une part, référence est faite à l'évaluation globale de l'ensemble du système politique et, d'autre part, l'attention est portée sur l'évaluation des institutions politiques spécifiques comme le Parlement, la Cour constitutionnelle, etc.

Pour ce qui est du second cas de figure, on parle de confiance politique individuelle ou de niveau micro (*individual political trust or micro-level trust*). Elle a pour objet des élites politiques spécifiques. De façon pratique, les citoyens deviennent confiants ou défiantes à l'égard de l'Etat pour peu qu'ils approuvent ou désapprouvent certains gouvernants (Citrin, 1974).

Dans la présente recherche, la notion de « confiance en l'Etat » est précisément perçue comme le produit du jugement que les citoyens portent sur la performance du collectif des élites et des institutions politiques. Mais, une question demeure quant à la validité du concept et la façon dont s'effectue l'évaluation, rendant complexe la compréhension de l'expression de « crise de confiance en l'Etat », d'autant plus que la confiance se définit d'abord par sa particularité aux relations interpersonnelles (Hardin, 2002). Elle suppose ainsi des interactions fréquentes entre celui qui l'accorde et celui à qui elle est accordée (Lewis and Weigert, 1985). Cette exigence est, de toute évidence, impossible à observer dans le cadre de la confiance à l'égard des hommes politiques d'une part, parce qu'ils sont étrangers aux citoyens (Hardin, 1999), et à l'égard des institutions politiques d'autre part, vu qu'elles ne sont pas des personnes.

S'inspirant des travaux d'Offe (1999) pour qui l'idée de confiance dans une institution ne fait pas trop sens, Quéré (2005) soutient qu'un tel type de confiance est bien admissible, pour peu qu'intervienne dans le raisonnement, la possibilité d'apprécier la concordance entre les actions des institutions et les prescriptions des idées normatives qui les déterminent. Il s'agit, en fait, de l'idéologie qui les fonde distinctement et qui est censée inspirer leur fonctionnement et guider leurs actions respectives.

Or, la démocratie, en tant que mode de gouvernement, exige et organise le contrôle de l'action publique, ce qui fait que la conformité des institutions à leurs idées normatives distinctives est soumise au contrôle des citoyens. En raison de ce principe, il y a crise de confiance dans une institution lorsqu'aux yeux de ceux-ci,

[...] elle ne se conforme plus à son idée normative et à ses standards impersonnels, quand ceux-ci deviennent opaques ou illisibles, quand ses agents s'écartent des normes légitimes de l'institution, sont incapables de concrétiser ses idéaux dans un fonctionnement, ou se soustraient à l'évaluation publique en rendant leurs comportements inaccessibles. [...] (Quéré, 2005 : 203).

Ainsi, on perdrait par exemple confiance dans la justice si celle-ci, à travers les juges, rend sa décision abstraction faite de son *ethos*, c'est-à-dire de la

vérité des faits établis et des principes d'impartialité, d'équité, d'honnêteté, et de probité qu'elle est censée incarner. L'*ethos* dissimule donc les indicateurs de mesure de la confiance dans une institution et, partant, dans l'Etat.

Fort de ces précisions, il y a crise de confiance en l'Etat lorsque les populations font une évaluation non satisfaisante de la conformité des institutions politiques, y compris des élites qui les dirigent, à leurs *ethos* respectifs. La confiance en l'Etat est ainsi appréhendée comme une attitude à l'égard des élites et institutions politiques, la notion d'attitude référant à une évaluation psychologique d'un objet selon un certain degré de faveur ou de défaveur (Eagly and Chaiken, 1993). Cette appréciation peut être redevable aux représentations sociales de la politique.

2.4.4. Qu'entendre par « représentations sociales de la politique » ?

Avant de préciser le sens des représentations de la politique, il convient de s'attarder sur celle de représentations sociales. D'après le dictionnaire Robert, la notion de représentation est de provenance latine. Elle est un emprunt direct du mot *repraesentatio* qui dérive lui-même du verbe *repraesentare*, c'est-à-dire « rendre présent ». Selon la même source, elle renvoie à l'action de mettre devant les yeux (représenter) ou devant l'esprit (se représenter). Elle nécessite dès lors l'existence d'un sujet qui s'approprie ou se saisit d'un objet au détour de l'expérience sensorielle ou d'une opération mentale. Pour Jodelet (1991), l'objet n'est pas fixe ; il est de nature variable et peut, en cela, revêtir plusieurs configurations allant d'une personne ou d'une chose à un événement matériel, psychique ou social, en passant par un phénomène naturel, une idée, ou une théorie, etc., et être aussi bien réel, qu'imaginaire.

Pour Durkheim (1968) qui lui préfère le qualificatif « collective », la représentation définit la manière dont cet être spécial qu'est la société pense sa propre expérience. Elle est donc à l'interface du psychologique et du social (Mannoni, 1998). Elle offre par là, la possibilité aux acteurs individuels ou collectifs d'appréhender la réalité sociale, contribuant ainsi à sa construction. En ce sens, elle indique – et c'est la compréhension qu'il faut en avoir dans ce document – « [...] une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. » (Jodelet, 1991 :36). Sa légitimité est de ce fait fondée sur l'expérience, les valeurs et codes sociaux, les préceptes culturels, etc. caractéristiques du champ des connaissances de sens commun qui structurent les interactions, par opposition au champ de connaissances scientifiques où l'on privilégie l'objectivité et la rationalité à la

spontanéité (Collectif, 2007). Le fumier qui l'alimente repose ainsi sur des signaux sociaux et culturels, ce qui lui vaut le qualificatif « sociale » (Seca, 2001). Ce sont alors les informations tirées du réel par des canaux subjectifs, les données stockées dans la mémoire ou dans l'inconscient, ou celles immédiatement disponibles (Kahneman *and al.*, 1999) qui servent de référence pour donner une signification aux éléments émanant de l'analyse perceptive (Richard, 1990).

Les représentations sociales sont diversement construites. A ce sujet, Jodelet (1997) identifie 6 approches. La première insiste sur l'activité cognitive de l'individu en tant qu'acteur porteur d'idées, de valeurs et de modèles hérités du groupe d'appartenance ou de la société. En cela même, sa représentation de l'objet se construit lorsqu'il est en situation d'interaction sociale. Par contre, la seconde valorise le sens accordé par l'acteur à l'activité représentative, en référence à son expérience quotidienne dans la vie sociale. La troisième approche quant à elle, met en exergue le discours dans l'activité représentative, alors que la quatrième accorde une attention particulière à la pratique sociale de l'acteur. Dans ce dernier cas, l'opération de représentation se présente comme le miroir de dispositions normatives institutionnelles émanant de sa position ou des idéologies liées à la place qu'il occupe. Suivant une cinquième tendance, ce sont les interactions intra-groupes ou intergroupes qui sont définies comme la source des représentations sociales, ce qui en révèle le caractère dynamique. Quant à la dernière approche, elle infère que les représentations produites par les acteurs sont déterminées par les idéologies dominantes de leur environnement social. Dans cette perspective, les individus ne font que prendre à leur compte les schèmes de pensée socialement élaborés qu'ils s'approprient.

Quelle qu'elles soient, les tenants de ces approches font écho aux analyses d'Abric (1987) qui a le mérite d'avoir élaboré un modèle structural des représentations sociales qui facilite l'étude de leur modification (Roussiau et Bonardi, 2000). Celui-ci distingue leurs structures en deux composantes au fonctionnement spécifique quoiqu'interdépendantes : l'une centrale et l'autre périphérique. La première, constituée d'éléments cognitifs plus stables et moins sujets aux changements que la seconde, présente un caractère vital à l'existence des représentations dont elle est le générateur et chef d'orchestre : c'est le noyau. La seconde, plus frêle, se présente comme une enveloppe protectrice du noyau central puisqu'elle est en relation directe avec l'environnement externe dont elle est littéralement soumise aux influences. Pour Abric (1987), le système périphérique contribue à la régulation et à l'adaptation du noyau central aux contraintes extérieures.

Selon Flament (1994a), la transformation d'une représentation dépend des pratiques des acteurs. Celles-ci peuvent directement la remettre en cause, être en contradiction avec elle, ou être anciennes et rares tout en étant toujours en phase avec elle, rendant respectivement les modifications brutale, résistante ou progressive. Le sens suivi est généralement centripète, la modification prenant corps à partir de la périphérie pour s'entendre progressivement au noyau (Abric, 1987).

Voici le concept de représentation plus ou moins précisée. Quel sens lui accorder cependant, lorsque l'objet porte sur la politique, celle-ci étant entendue ici comme la direction du groupement politique qu'est l'Etat, mieux, « [...] l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir [...] entre les divers groupes à l'intérieur d'un même Etat. » (Weber, 2001 :29) ? C'est celui, au regard de l'appréhension que Jodelet (1997 :365) donne de la représentation, d'« une forme de pensée sociale », de connaissance spécifique, un savoir de sens commun sur la politique, et « dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués ». Ceci étant, qu'entendre par efficacité politique ?

2.4.5. Qu'est-ce que l'efficacité politique ?

Originellement définie de façon unidimensionnelle par Campbell *et al.* (1954) comme le sentiment qu'ont les citoyens que leurs actions ont ou peuvent avoir un impact sur les processus politiques dans leur milieu de vie, l'efficacité politique est un concept théorique couramment utilisé en sciences politiques pour expliquer les attitudes de confiance de citoyens à l'égard de l'Etat. Lane (1959) la distingue théoriquement en deux dimensions (Abramson, 1972) quelques fois perçues comme des composantes de la notion d'insatisfaction politique (Farah *and al.*, 1979), une caractéristique à laquelle Balch (1974) donnera plus tard une légitimité empirique sous les appellations d'efficacité politique interne et l'efficacité politique externe. Alors que la première renvoie à la croyance en ses propres capacités à comprendre et participer effectivement aux processus politiques, la seconde vise à savoir si l'acteur social éprouve le sentiment que ses opinions et desideratas sont pris en compte par les autorités et institutions politiques dans les décisions et orientations stratégiques qu'elles adoptent (Balch, 1974). C'est dire qu'elle sert à rendre compte d'une série d'attitudes fondamentales liées à la perception qu'un citoyen a de sa propre personne dans sa relation au pouvoir politique, et du système politique lui-même (Montero *et al.*, 1999). Cette conception de la notion se rapproche très nettement de celle proposée par Craig *et al.* (1990).

De fait, pour ces derniers –et c’est le point de vue que partage ce papier–, l’efficacité interne sert à rendre compte de la croyance des citoyens dans leur propre « compétence politique », c’est-à-dire le sentiment qu’ils ont d’être capable de comprendre les affaires politiques, d’en débattre et d’y prendre part. Elle fait donc appel à leurs connaissances et acquis dans le domaine politique. Quant à l’efficacité externe, elle réfère, d’après les mêmes auteurs, à la responsivité du système politique, c’est-à-dire la croyance des populations en l’aptitude des acteurs et institutions politiques à répondre efficacement à leurs demandes. C’est le sentiment éprouvé que les réponses politiques ou les politiques publiques tiennent compte de leurs desideratas, et donc leur croyance en ce qu’elles peuvent impacter les processus et décisions politiques qui est mise en exergue. Comme tel, un faible niveau d’efficacité externe peut être source de désintéressement vis-à-vis de la chose politique et faire éprouver aux populations le sentiment que l’Etat n’assure pas efficacement sa fonction représentative.

A se fier à Koch (1993), l’efficacité politique externe est moins stable dans le temps, en raison des conjectures macro-économiques qui caractérisent le monde moderne et qui influencent les processus politiques nationaux. Par contre, celle dite interne resterait relativement stable dans le temps. En dehors des représentations sociales de la politique et de l’efficacité politique, la gestion de l’accès aux opportunités d’emplois publics peut nourrir la crise de confiance en l’Etat.

2.4.6. Qu’entendre par « gestion des opportunités d’emplois publics » ?

L’emploi désigne un « poste de travail dont les attributions sont nécessaires pour le fonctionnement de l’Administration ou du service » (Gbétie, 2010 : 8). Mieux, il inscrit le travail dont il constitue l’autre face au sens économique du terme, dans un système de division sociale des tâches et indique dans son acception usuelle, le travail dont le résultat fait l’objet d’un échange rémunéré (Maruani et Reynaud, 1994). Lorsqu’il réunit « l’ensemble des agents travaillant dans des organismes de droit administratif dont le droit public est le statut normal de recrutement », on parle d’emploi public (Reynaud, 2003 : 76). Dès lors, les contentieux des agents ainsi concernés relèvent de la compétence du juge administratif : la Cour suprême.

Mais, une telle conception de l’emploi public est assez réductionniste car, elle exclut les agents de l’Etat promus à des postes de responsabilités politico-administratifs qui, par définition, sont des agents de droit privé. Sont ainsi appelés, des acteurs liés à l’Etat par un contrat de travail de droit commun suivant les dispositions de l’article 2 de la Loi 98-004 du 27 janvier 1998

portant Code du travail en République du Bénin qui définit le travailleur comme « toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une personne physique ou morale, publique ou privée ».

En raison de cette précision, l'emploi public est appréhendé dans cette recherche comme tout emploi qui réunit l'ensemble des agents qui ont durablement ou occasionnellement pour employeur l'Etat, et dont le droit public ou plus largement le droit privé, est le statut normal de recrutement. Comme tel, la notion de gestion étatique des opportunités d'emplois publics, ne sert qu'à désigner le management que l'Etat en fait pour permettre aux citoyens remplissant les conditions requises, d'accéder à des postes de responsabilités ou à des opportunités pérennes ou temporaires de travail qu'il offre.

Ici, les opportunités d'emplois publics qui ont retenu l'attention sont les concours de recrutement dans la Fonction publique, la passation des marchés publics et la distribution des postes politico-administratifs. Au regard de l'actualité socio-économique et politique du Bénin, ces points émergent comme les plus saillants dont la gestion paraît alimenter le moteur de la désaffection politique dans le rang des citoyens.

2.5. Théories sur la confiance politique : deux approches de référence

Les théories généralement utilisées pour rendre intelligible la crise de confiance politique convergent vers deux ordres explicatifs : l'ordre culturel et l'ordre institutionnel (Stoneman, 2008). Suivant l'approche culturelle, la confiance envers les représentants et institutions politiques est perçue comme une donnée extrinsèque au système politique. Elle est décrite comme le produit des interactions sociales, tirant sa légitimité des valeurs acquises dès le bas-âge et transmises d'une génération à une autre (Inglehart, 1997), et des expériences vécues tout au long de l'existence dans diverses sphères de la vie sociale (environnement familial, cadres éducatifs formels, de travail, etc.). Tout se passe comme si les valeurs inculquées aux enfants pendant leur socialisation déterminent conjointement avec les expériences caractérisant leurs trajectoires biographiques, leur personnalité et tendent à s'encren en eux jusqu'à l'âge adulte, avec de légères modifications, tout en devenant le faisceau par lequel le regard est porté sur autrui. La confiance politique devient ainsi une extension de la confiance interpersonnelle apprise le long du processus de socialisation, laquelle est projetée plus tard, par transfèrement, dans le système politique, y compris ses acteurs (Inglehart, 1997 ; Putnam, 1993).

Contrairement à l'approche culturelle, la seconde, celle institutionnelle, définit la confiance politique comme une donnée dépendant intrinsèquement de l'univers politique et ayant une base raisonnée. Jackman et Miller (1996) ou Mishler et Rose (2001) la définissent d'ailleurs comme une réponse rationnelle à la performance institutionnelle. Elle est, pour ainsi dire, fondée sur l'évaluation que les citoyens font des exploits de l'Etat (Coleman, 1990 ; Hetherington, 1998), ceux-ci couvrant aussi bien le domaine économique que politique, ce dernier incluant la protection des libertés civiles, la réduction de la corruption et la primauté du droit (Rose *et al.*, 1998). Une appréciation positive des performances institutionnelles de l'Etat lui serait donc bénéfique, contrairement à une évaluation négative qui, elle, lui serait nuisible. La confiance politique relève, de ce fait, de l'efficacité perçue dans les activités politiques et économiques de l'Etat. Elle dépend alors des connaissances des citoyens dans ces domaines et de leurs expériences avec les institutions y relevant (Hudson, 2006 ; Nye *and al.*, 1997). Fort de cela, la confiance politique est réductible à un phénomène cognitif tributaire des savoirs et croyances des populations à propos des performances de l'Etat (Hardin, 2006 ; Offe, 1999). Les théories décrites ci-après s'inscrivent, selon le cas, dans l'une ou l'autre des deux approches évoquées.

2.5.1. Théorie du « média-malaise » : origine et critiques

A l'origine de la théorie du « média-malaise », se trouve celle de « vidéo-malaise » conceptualisée par Robinson Michael en 1976 et dont les soubassements remontent aux travaux novateurs de Kurt et Gladys Lang publiés en 1959 (Nadeau et Giasson, 2003). En effet, Robinson soutient que la désaffection politique est tributaire du journalisme politique tel que pratiqué à la télévision, celle-ci étant le média dominant en matière d'information politique. Pour l'auteur, le téléspectateur accidentel, de même que le citoyen pour qui la télévision est la première source d'information sont plus enclins à souffrir du vidéo-malaise, vu que la couverture télévisée de l'activité politique tend à déformer la réalité des faits, induisant une compréhension limitée et des interprétations erronées de la réalité. Cette catégorie de citoyens aurait un *background* peu consistant sur les questions politiques, contrairement à ceux dont la première voie d'information diffère de la télévision –ceux qui lisent la presse écrite–, toute chose à même de fausser leur appropriation des informations suivies et d'affûter, par là, leur cynisme envers le système politique. Cette situation serait exacerbée par les conditions de pratique du journalisme télévisé qui rendrait le traitement de la nouvelle politique succinct, superficiel et focalisé sur les scandales et les personnes plutôt que sur les enjeux.

C'est donc la télévision qui est le média principalement mis en cause pour expliquer la crise de confiance politique. Le focus est, de ce fait, porté sur le canal d'émission, une position que récuse Holtz-Bacha (1990) pour qui l'élément central à considérer est le contenu de l'information, quel que soit le canal d'émission. Soutenant ce point de vue, Newton (1999) propose de remplacer le concept de « vidéo-malaise » par celui de « média-malaise » pour désigner la désaffection politique engendrée par les mass médias, ne serait-ce qu'en partie. On passe donc de la forme du canal d'information au contenu du message diffusé, indépendamment du média.

Suivant cette perspective, on estime que la manière dont les médias, dans leur ensemble, couvrent l'actualité politique ou en présentent les faits au public a généralement une influence négative sur la société, dont la désaffection politique, l'aliénation, la défiance, le cynisme, la désillusion et la peur (Newton, 1999). Ils seraient constamment en quête de nouvelles sensationnelles (scandales politiques, pratiques corruptives, etc.) pour conquérir une forte audience. Fort de cela, ils ne font pas une restitution juste des faits politiques qui, dans leur présentation, sont écourtés et peu explicités, ce qui tend à créer de la confusion dans les nouvelles livrées. En outre, dans un souci de visibilité et de gain d'une audience sans cesse élargie, les acteurs ou groupes d'intérêts politiques seraient beaucoup plus portés à se proférer mutuellement des critiques négatives –ce qui accroche les médias–, toute chose qui fait passer inaperçus leurs actes positifs. Le courant devient, de ce fait, délétère entre acteurs et/ou institutions politiques, ce qui ne ferait que renforcer la désaffection des citoyens envers le système politique.

Si la thèse du « média-malaise » semble aller de soi, elle n'essuie pas moins de critiques, l'argument principal brandi étant l'incapacité de ses auteurs à démontrer un lien de causalité statistique avéré entre l'exposition médiatique et le cynisme politique (Norris, 2000b). En outre, Bennett *et al.* (1999), plutôt que de postuler à l'existence d'un lien direct entre les deux phénomènes, fait du cynisme politique la résultante d'une relation vicieuse entre les acteurs politiques et les médias. A son entendement, la confiance politique et la confiance dans les médias perçus comme institutions, sont passibles d'enregistrer des fluctuations telles qu'elles peuvent baisser et chuter conjointement. Le cynisme, dès lors, pourrait signifier, selon l'auteur, que le soutien aux institutions dans leur ensemble a changé, ou émaner d'une destruction mutuelle entre acteurs politiques et médias, auquel cas il est inscrit dans un cercle vicieux. Loin de soutenir ce point de vue, Norris (2000b), de son côté, avance la thèse du cercle vertueux en conjecturant une relation

positive et réciproque à long terme entre l'exposition médiatique et la confiance aux acteurs et institutions politiques.

2.5.2. Théorie de l'inégalité sociale

La théorie de l'inégalité sociale part du postulat que la confiance ne peut émerger dans un environnement empreint d'inégalités et d'injustices, en tant que ces dernières sont favorables à la création d'un univers de défiance et de désaffection. Pour Uslaner (2002), lorsqu'au regard des populations, elles s'amplifient, elles sont passibles d'avoir un effet érosif sur leur soutien aux hommes et institutions politiques. Or, les sociétés actuelles semblent de plus en plus caractérisées par ces maux puisqu'elles ploient quotidiennement et à un rythme effréné sous le poids d'une stratification sociale et économique très prononcée, avec une hétérogénéité croissante des acteurs et des groupes sociaux, une situation créatrice d'antipathies et de divisions. Ces scissions, selon Weale (in Stonman, 2008), deviennent encore plus importantes lorsque divers acteurs ou groupes sociaux procèdent à des comparaisons de leur situation socio-économique avec celle d'autrui, sur fond d'informations véhiculées dans les médias qui, gagnant continuellement les arènes sociales, ne rendent souvent que plus compte de l'ampleur des inégalités au sein de la société. Des citoyens se sentant plus défavorisés ou injustement traités par rapport à d'autres en tiendraient, à tort ou à raison, l'Etat responsable, ce qui logiquement érode leur confiance à son égard. En revanche, toutes choses étant égales par ailleurs, la perception de l'égalité dans la redistribution des revenus et dans l'accès aux opportunités est en mesure de doper la confiance politique (Chi *and al.*, 2013), vu qu'elle donne aux populations la sensation d'une solidarité diffuse dans la société (Rothstein and Uslaner, 2005). Cependant, rien ne stipule que ce lien de causalité est systématique.

2.5.3. Théorie du capital social

Putnam (1995), l'un des principaux chantres de la théorie du capital social, fait de la vitalité démocratique qu'il considère comme une condition nécessaire à la performance économique, le produit de l'engagement civique des citoyens, lui-même tributaire du capital social. Ce concept désigne, en effet, la capacité des populations à coopérer, à s'associer ou collaborer entre elles pour défendre des intérêts collectifs et réaliser des buts communs, un exercice qui reposerait sur la confiance sociale. Pour l'auteur, les sociétés ou communautés moins érodées par l'individualisme et ayant un degré élevé de capital social ont une forte propension à se mettre ensemble et travailler de concert, ce qui les rend plus engagés vis-à-vis de leurs devoirs civiques. Autrement, plus les membres s'une société se font confiance, plus celle-ci

foisonne d'organisations et d'associations avec beaucoup d'adhérents qui militent pour des causes collectives, ce qui arrangerait l'image que se fait le public des acteurs et institutions politiques. Ces genres de sociétés seraient ainsi plus enclines au militantisme partisan, à l'animation de la vie politique formelle et informelle, chose nécessaire au bien-être de la démocratie, celle-ci tirant toute sa légitimité de la participation citoyenne. La confiance sociale passe, dès lors, pour le stimulant de la confiance politique. Ce point de vue semble être partagé par Paxton (2002) pour qui le dynamisme des associations n'a d'effet favorable sur la vie démocratique que lorsqu'il y a des relations de confiance, moteur de la coopération, entre les citoyens. Cependant, l'auteur mentionne que la relation entre capital social et démocratie n'est pas à sens unique, mais mutuelle, et que toutes les formes d'associations n'ont pas le même effet sur la démocratie.

Vu de plus près, la théorie putnamienne du capital social semble tirer ses sources des travaux pionniers de Tocqueville (2002) sur la démocratie américaine. En effet, dans la thèse défendue par ce dernier dans son imposant ouvrage *La démocratie en Amérique*, se trouvait déjà sous une configuration plus ou moins bien élaborée, ce qui sera par la suite conceptualisé sous le vocable théorie de capital social, largement médiatisé dans le monde scientifique et même repris par l'OCDE et la Banque mondiale (Ponthieux, 2003).

De fait, Tocqueville expliquait, il y a fort bien longtemps, que la santé de la démocratie américaine était fondamentalement due à l'abondance des organisations et associations privées qui se (re)formaient au sein de la société. Ces dernières, d'après l'analyste politiste, peuvent favoriser l'activation de la participation politique et ainsi contribuer au meilleur fonctionnement de la démocratie, par exemple, au point de vue du contrôle du pouvoir et du renouvellement des gouvernants. Par ailleurs, elles peuvent, selon Tocqueville, être à l'origine de l'avènement de la démocratie, en cela même qu'elles constituent des espaces d'information et de discussion d'où peuvent se développer des résistances aux régimes autoritaires ou anti-démocratiques.

En dépit de son succès incontestable, la théorie du capital social est fortement critiquée. D'une part, sa conceptualisation et sa mesure ne font pas l'unanimité entre les chercheurs (Foley and Edwards, 1999). D'autre part, la relation de causalité avancée par Putnam entre confiance sociale et confiance politique reste très mitigée (Newton, 1999).

2.5.4. Théorie de l'individualisme postmoderne

D'après les tenants de la présente théorie, la postmodernité est caractérisée par un hyper individualisme des personnes (Sennett, 1999) qui, de plus en plus, privilégie la défense des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Pour Inglehart (1997), ce déclin davantage prononcé de la sensibilité des acteurs sociaux au bonheur collectif a inévitablement pour effet d'amplifier les attentes des citoyens vis-à-vis de leurs dirigeants, vu qu'ils ont généralement l'impression que ces derniers ne font pas grand-chose pour satisfaire leurs desideratas même si, dans la réalité, ils en font beaucoup ou assez. En conséquence, leur confiance politique s'en trouverait émoussée. La montée de l'individualisme n'est donc pas bénéfique pour le système politique puisqu'il contribue à éroder la confiance à l'égard des leaders et institutions qui l'animent (Stoneman, 2008). D'ailleurs, pour Putnam (1995), c'est elle qui, en amont, est à l'origine du déclin du capital social.

2.5.5. Théorie de l'efficacité politique

Le concept théorique d'efficacité politique est généralement utilisé dans l'analyse politique pour désigner une série d'attitudes fondamentales liées à la perception qu'un citoyen a de sa propre personne et du système politique (Montero *et al.*, 1999). D'après la théorie qui la porte, sa faiblesse induirait le déclin de la confiance politique avec, en amont, pour les populations, un sentiment d'incompétence sur les sujets politiques et d'indétermination quant aux processus de même ordre, et la croyance en ce que l'Etat ne fait pas preuve de responsivité. A l'inverse, un niveau élevé d'efficacité politique traduirait la croyance des citoyens en leur propre « compétence politique » et en ce que l'Etat fait de son mieux pour satisfaire leurs besoins, et que les décisions ou actions qu'ils ont engagées sur des bases communes peuvent lui être bénéfiques (Solt, 2008). La confiance et la participation politiques s'en trouvent, de ce fait, renforcées (Balch, 1974), une implication qui n'est cependant pas systématique (Donovan, *sine data*).

2.5.6. Théorie de la transparence gouvernementale

La théorie de la transparence gouvernementale indique que la propension des citoyens à témoigner leur soutien à l'Etat dépend de l'évaluation qu'ils font de sa transparence et de son honnêteté dans la gestion des affaires publiques (Held, 1996). Ici, ce sont les scandales politiques, la corruption et d'autres manœuvres politiques qui décrochent avec l'éthique qui sont mis en cause, en tant qu'elles sont connues pour l'effet corrosif qu'ils exercent sur la confiance politique (Orren, 1997; Levi, 1996). Ainsi, tant que les représentants

politiques, aux yeux des populations, gouverneront de façon honnête, transparente et veilleront à garantir les intérêts et le bien-être collectif au détriment des intérêts individualistes, claniques, ethnocentriques, régionalistes ou partisans, etc., la confiance politique a peu de chance d'être entamée et ce, indépendamment des attentes des citoyens, fussent-elles démesurées ou non. D'ailleurs, à ce propos, Held (1996) estime que les espérances et exigences des citoyens à l'égard des régimes en place sont généralement raisonnables, pour peu qu'ils soient représentatifs des intérêts des diverses sensibilités présentes et fassent preuve d'un degré d'ouverture satisfaisant quant aux processus décisionnels et pratiques de gestion des affaires publiques. Mais, il faut souligner que l'excès de transparence est à même de saper les bases légitimes de la confiance. De fait, celle-ci, pour exister, nécessite que les informations détenues sur l'objet de la confiance oscillent entre non savoir et savoir total, sans se positionner à l'une ou l'autre de ces extrémités : celui qui sait tout n'a pas besoin de faire confiance, et celui qui ne sais rien ne peut raisonnablement pas faire confiance (Simmel, 1999b).

Généralement, les deux approches vers lesquelles convergent les théories énoncées sont taxées d'incompatibles, alors qu'elles toutes perçoivent la confiance comme une donnée apprise et liée aux expériences des citoyens (Hudson, 2006). D'un côté, la confiance politique est liée à l'apprentissage précoce des valeurs culturelles et aux expériences sociales et, de l'autre, elle est associée aux connaissances politiques et aux expériences directes avec les institutions politiques. C'est dire qu'elles ne sont pas totalement distinctes. Et, pour preuve, en faisant de la confiance politique, le produit de l'évaluation de la performance de l'Etat, la source institutionnelle en fait, par ricochet, le produit de leurs perceptions, celles-ci pouvant reposer sur les expériences sociales et les valeurs culturelles acquises. Autant dire que l'évaluation des performances politiques et économiques de l'Etat peut être culturellement déterminée (Eckstein, 1988). Ainsi, l'évaluation sociale de la corruption au sein des institutions politiques peut dépendre des caractéristiques socioculturelles particulières à chaque pays, le phénomène étant largement toléré dans certaines sociétés où il est assimilé à une forme de débrouillardise, que dans d'autres (Mishler and Rose, 2005).

De ce chapitre, il peut être substantiellement retenu que la confiance est en amont et en aval de la réalité sociale dont elle facilite la constitution et le fonctionnement. Son importance dans la formation des interactions humaines et la création des réseaux, le fonctionnement des structures sociales, ou sa nécessité pour la stabilité et la vitalité des institutions ne tiennent plus qu'à l'évidence. Ceci ne rend que plus compte de la multiplicité des enjeux

associés à son investigation, toute chose qui souligne toute son utilité pour le maintien de l'ordre social et l'optimisation du mieux être collectif.

Cependant, s'il est reconnu au phénomène, un rôle de motricité sociale, les points de vue ne s'accordent toujours sur ce qu'il signifie, les objets auxquels il s'applique, ses domaines d'application, ou encore la manière dont il opère, etc. C'est justement cette mosaïque d'interprétations centrées sur la confiance qui va en partie, inspirer le contenu des chapitres suivants.

CHAPITRE III : CADRE EXPERIMENTAL DE LA RECHERCHE

Cette recherche présente à n'en point douter un fort caractère exploratoire, d'autant plus qu'elle est l'une des toutes premières en sociologie à inaugurer au Bénin le champ d'investigation qu'elle embrasse : celui de la confiance politique. Elle n'entend cependant pas se confiner dans le rôle de déblayeur de chemin. C'est pour cela qu'elle s'est astreinte au mieux à conquérir rigoureusement son objet sur l'illusion de la connaissance spontanée (Bourdieu, 1968) pour s'atteler à construire conceptuellement la logique qui pourrait le sous-tendre, afin de développer l'appareillage (Quivy et Campenhoudt, 1988) nécessaire à la vérification de celle-ci.

La construction de ce dispositif, comme dans toute recherche qui ambitionne de parvenir à des conclusions fiables, doit impérativement tenir compte de la nature même des rapports entre la problématique investiguée et le contexte social des acteurs qui en sont concernés (Lee and Renzetti, 1993). Ceci évoque la question de la sensibilité du sujet de recherche avec les arrangements et adaptations méthodologiques que son traitement implique.

Le présent cadre expérimental n'entend pas se distancer de ces considérations méthodologiques au risque de manquer d'appréhender le sujet dans sa globalité et avec la pertinence requise. Consécutivement à une brève présentation du cadre d'étude, seront abordés les différents paramètres de la méthodologie adoptée.

3.1. Le Bénin en bref

3.1.1. Situation géographique et découpage territorial

Proclamé République en 1958, le Bénin, Dahomey d'alors, devenu successivement le 30 novembre 1975 et le 1^{er} mars 1990, « République Populaire du Bénin » puis « République du Bénin », est un pays d'Afrique occidentale indépendant depuis le 1^{er} août 1960. Situé dans la zone intertropicale entre l'Équateur et le Tropique du Cancer, il s'étend plus précisément entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude nord, et les méridiens 1° et 3°40' de longitude (Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2007).

Le Bénin est limité au Nord par le Niger, au Nord-ouest par le Burkina-Faso, et à l'Est par le Nigéria. Avec un territoire s'étendant sur 114.763km², il fait le double de la superficie du Togo (56.785), son voisin immédiat à l'Ouest.

Ce dernier, une ancienne colonie allemande, doit sa petitesse à la défaite de l'Allemagne, consacrée par la signature du traité de Versailles en 1919.

Vaincu, ce pays fut dépouillé de ses colonies et le Togo partagé en deux entités : l'une placée sous le mandat de la France, l'autre sous celui de la Grande-Bretagne. [...] Mais, un référendum d'autodétermination consacra l'intégration de la partie placée sous mandat anglais au Ghana après l'indépendance de celui-ci, en mars 1957. L'actuelle République togolaise ne couvre en fait que le seul territoire administré par la France (Amoussou, 2009 : 51-52).

En dépit de la petitesse relative de son territoire géographique, le Bénin occupe une place stratégique dans la sous-région ouest-africaine, une opportunité naturelle qui en fait un pays de transit et un véritable « Etat entrepôt », avec des dispositifs ingénieux d'accumulation et de détournement de rentes (Igué, 1992).

Pour les pays de l'hinterland comme le Niger, le Burkina-Faso ou le Mali, il constitue un couloir particulier de transmission, de par son ouverture Sud sur l'océan atlantique. De même, il représente une précieuse porte d'entrée au Nigéria, son voisin immédiat à l'Est, actuellement juché au rang de la première puissance économique d'Afrique. Il s'impose par ailleurs, du côté Ouest comme une porte d'accès au Ghana et à la Côte d'Ivoire par le Togo.

La configuration du pays au plan administratif a subi des réaménagements consécutifs à la promulgation de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration territoriale en République du Bénin. En vertu de cette disposition juridique, les soixante-sept Sous-préfectures et les dix (10) Circonscriptions urbaines que comptait le pays, sont devenues des collectivités locales appelées « Communes », dotées de personnalité juridique et d'une autonomie financière. Les Communes, actuellement au nombre de 77, sont subdivisées en 546 unités administratives sans personnalité juridique ni autonomie financière dénommées « arrondissements ». Ces derniers, comprennent en tout 3.743 villages et quartiers, appellations variables selon qu'on se trouve en zone rurale ou en zone urbaine (Institut nationale de la statistique et de l'analyse économique, 2009). Chaque Commune est administrée par un Conseil élu qui élit en son sein le Maire et ses adjoints.

Par ailleurs, les six (6) circonscriptions administratives d'alors constituées des Départements de l'Atlantique-Littoral, de l'Atacora-Donga, du Borgou-Alibori, du Mono-Couffo, de l'Ouémé-Plateau, et du Zou-Collines ont été dédoublées. On en compte désormais une douzaine dirigée par six (6) Préfets nommés en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge de la

décentralisation. Dans leurs configurations actuelles, les Départements représentent le seul niveau de déconcentration du pouvoir central, alors que les Communes en constituent le seul niveau de décentralisation. Ces dernières disposent des compétences qui en font des partenaires de l'Etat en matière de constitution des bases de données démographiques dans les limites de leurs prérogatives.

3.1.2. Caractéristiques démographiques

D'après les données du quatrième Recensement général de la population et de l'habitation (Rgph-4) réalisé du 11 au 31 mai 2013, le Bénin compte 9.983.884 habitants résidents dont 5.115.407 femmes (soit 51,2% de la population). Ces données permettent de conclure à un taux annuel d'accroissement inter censitaire de la population de 3,5%, au regard de l'effectif total de la population dénombrée lors du troisième Rgph effectué en 2002, qui est de 6.769.914 habitants. Ce taux n'était que de 3,23% entre 1992 et 2002, ce qui dénote d'un accroissement plus rapide de la population entre 2002 et 2013 par rapport à cette période. En 2002, on estimait que 38,85% des béninois vivaient en milieu urbain et 61,15% en milieu rural, pour une densité totale de cinquante neuf (59) habitants au kilomètre carré.

Au Bénin, la population est majoritairement jeune. En 2011, les personnes de 15-44ans étaient estimées à 41,10% de la population (Insaé, 2012). Celle-ci est composée d'environ une soixantaine de groupes socioculturels répartis sur l'ensemble du territoire national (Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2007). Ceux dominants sont les *Fon* (39,2 %), les *Adja* (15,2 %), les *Yoruba* (12,3 %), et les *Batombu* ou *Bariba* (9,2 %) ; viennent, au second rang, les *Peulh* (6,9%), les *Otamari* (6,1%), les *Yoa* et *Lokpa* (4,5%), et les *Dendi* (2,5%). Les *Haoussa* et *Zerma*, et autres ethnies ferment la marche avec respectivement des proportions de 0,4% et de 1% (Insaé, 2003). Cette mosaïque de groupes socioculturels pratique diverses religions, beaucoup d'acteurs versant cependant dans le syncrétisme religieux. Les religions dominantes sont celles catholique (27,1%), islamique (24,4%), et le vodoun (17,3%) (Insaé, 2003), une diversité qui constitue une source de richesses socio-économique et culturelle pour le pays.

3.1.3. Visages de la carte économique et sociale du Bénin

L'histoire économique du Bénin connaît des variations pareilles à son évolution politique depuis l'indépendance (Gnacadjia *et al.*, 2011). Elle est ainsi marquée par trois grandes périodes. Celle de 1960 à 1972, correspondant à la « crise de la décolonisation » ou de la « gestion indépendante », celle de

1972 à 1990 sous le socialisme radical du Président Kérékou, et celle de 1990 à nos jours, dite du renouveau démocratique.

Si la gestion des projets et des investissements opérés pendant la première période s'est avérée difficile eu égard au climat sociopolitique délétère du moment, elle a paru plus compliquée pendant la seconde période caractérisée par un vent de nationalisation et de création d'entreprises, et une centralisation de l'économie nationale. L'Etat socialiste trop ambitieux, n'avait, en fait, ni les moyens et les ressources nécessaires pour faire convenablement face à sa politique économique orientée vers un vaste programme d'industrialisation. La mauvaise gestion qui a été faite des initiatives prises a plongé le pays dans une débâcle économique sans précédent, porteuse d'une crise sociale et politique totale qui l'a obligé à se rabattre sur les Programmes d'ajustement structurel comme issue de secours. Cette période dont la fin a été marquée à l'international par la chute de l'empire soviétique et du mur de Berlin, a ouvert la porte à une assise nationale décisive dans l'option du pays de retourner à la démocratie dans sa quête effrénée de développement.

Rejeté pendant la période précédente, le libéralisme économique est devenu à l'ère du renouveau démocratique, la boussole en matière d'orientation économique. Si l'économie s'en est sentie dopée, notamment grâce à la massification de l'aide publique au développement attribuée comme une « prime à la démocratie », elle s'est néanmoins heurtée à la lourde inflation générée par la dévaluation du Franc CFA survenue en janvier 1994. Mais, à la récession, il a tout de même été opposé des stratégies d'infléchissement comme l'élaboration de documents stratégiques de développement (Programmes d'actions du gouvernement, Stratégies de réduction de la pauvreté, etc.) axées surtout sur l'amélioration de la performance économique et la promotion du développement humain, même s'ils ont souffert d'une absence de déclinaison sectorielle.

Bien que ces documents mettent un point d'honneur sur l'amélioration de la croissance économique, la structure de l'économie nationale est demeurée relativement rigide à travers le temps. Elle est caractérisée par un secteur primaire dominé par l'agriculture qui reste marquée par une faible productivité, un secteur secondaire embryonnaire, et un secteur tertiaire qui repose notamment sur des activités spéculatives, la préséance étant accordée au transport et aux activités commerciales. En 2014, ces secteurs ont contribué respectivement à 37,48%, 13,95% et 48,56% au Produit intérieur brut (Ministère de l'économie et des finances, 2013).

En outre, le climat des affaires est demeuré quelque peu morose dans le pays. Les classements mondiaux de *Doing Business*²² affichent qu'il est passé de la 139^{ème} position en 2006 à la 174^{ème} en 2014 en matière de facilitation du déroulement des affaires (Figure 1).

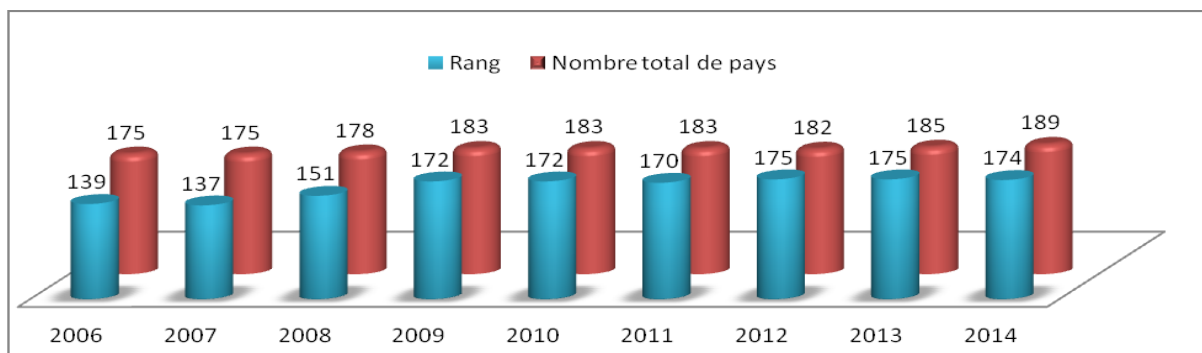


Figure 1 : Rang du Bénin dans le classement mondial *Doing Business* de 2006 à 2014

Source : Inspirée des rapports *Doing Business* (2007, 2008, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014)

C'est donc en toute logique que le taux de croissance du Produit intérieur brut est resté résolument bas au fil du temps. Il ne s'est guère beaucoup amélioré ces dix (10) dernière années, avec un minimum de 3,8% en 2006 et un maximum de 5,5% en 2014 (Figure 2), des scores largement en dessous du minimum de 7% qui était requis pour l'atteinte les Objectifs du millénaire pour le développement en 2015 (République du Bénin, 2011).

²² *Doing Business* mesure la facilité des pays à faire des affaires et suit l'évolution des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises des plus grandes mégapoles d'affaires de chaque économie. La création d'entreprise, l'obtention des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité constituent les indicateurs pris en compte par l'évaluation (*Doing Business*, 2013).

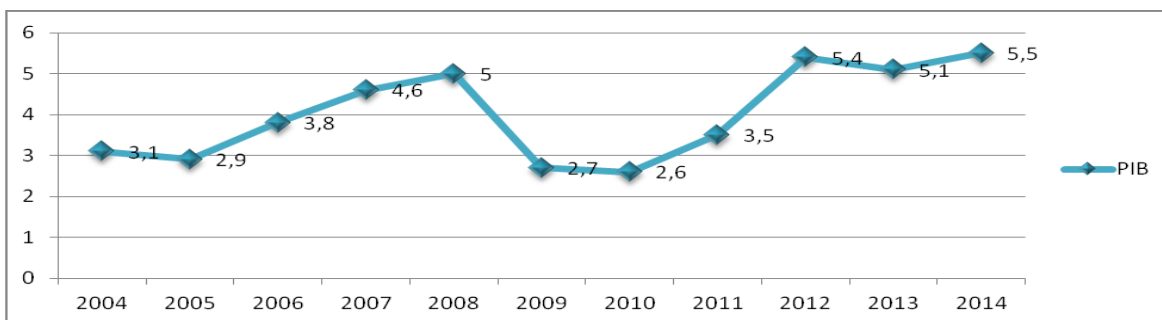


Figure 2 : Taux de croissance du Produit intérieur brut du Bénin de 2004 à 2014 (%)

Source : Données du Ministère de l'économie et des finances (2013)

Ceci renseigne sur le niveau plutôt critique de la pauvreté des populations dans le pays. A se fier au rapport mondial des nations unies sur le développement humain, ils sont 45,7% de Béninois à vivre dans une extrême pauvreté²³ et 47,33% en dessous du seuil de pauvreté international évalué à 1,25\$ par jour en parité de pouvoir d'achat (Pnud, 2014). D'ailleurs, le Bénin est classé dans le lot des pays à développement humain faible. En 2013 par exemple, il n'occupait que la 165^{ème} position sur 187 pays dans le classement mondial relatif à l'Indice de développement humain (Idh)²⁴. Bien qu'il y ait eu une relative amélioration de cet indice au cours du temps : 0,287 en 1980 contre 0,476 en 2013, sa meilleure performance pendant cette période n'a jamais atteint la moitié du plafond en la matière qui est de 1 (Figure 3).

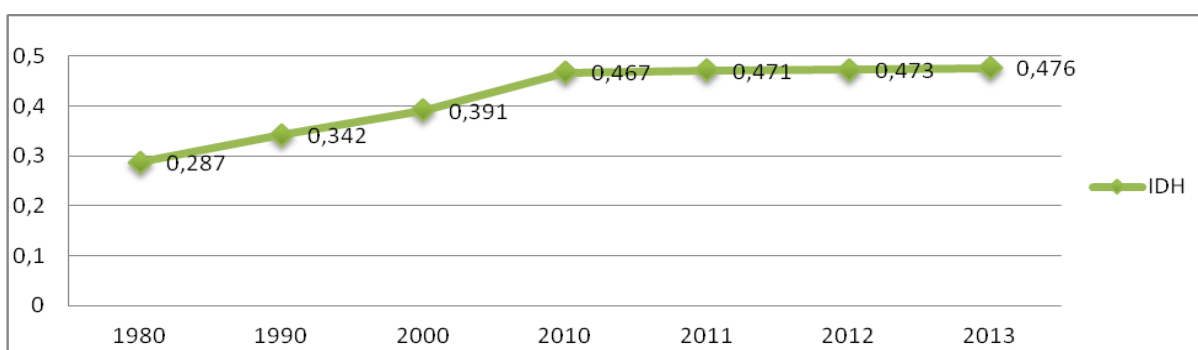


Figure 3 : Evolution de l'Idh du Bénin de 1980 à 2013

Source : Programme des nations unies pour le développement (2014 :186)

²³ Cette donnée ne prend pas en compte l'indicateur sur l'électricité, dénombré absent.

²⁴ L'Indice de développement humain est un outil de mesure du développement humain dans les pays ; il prend en compte trois indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, la durée de la scolarisation et le niveau de revenu par habitant (Pnud, 2014).

Cette évidence est rendue plus intelligible par l'excroissance du chômage, renforcée par la crise de l'emploi devenue expansive au sein des populations qui, face à la précarité de leurs conditions de vie et d'existence endurcies par l'affaiblissement continu du système d'appui de la famille traditionnelle et l'absence de réseaux officiels de sécurité sociale, n'ont souvent recours qu'à l'économie informelle (Otoo, 2013) pour assurer leur survie. Regroupant 80% des emplois au Bénin (Organisation internationale du travail, 2012 in Otoo, 2013), celle-ci fait office d'un véritable amortisseur social. Dans les faits, elle s'accommode de toutes les formes de débrouillardise, en faisant une large place à la corruption, mobilisée comme instrument de prédilection dans la coordination des échanges. Davantage ancrée dans les mœurs et de plus en plus banalisée, ce phénomène qui voit son champ d'action s'étendre continuellement est devenu pour les populations, un moyen normal de réalisation des buts face à une Administration en perte de repères éthiques et de performance. Aussi, représente-t-il, avec l'impunité, l'élément principal structurant les rapports néo-patrimoniaux des dirigeants à l'Etat. Paradoxalement, les dispositifs permanents d'enquête sur les activités de ce dernier sont généralement faibles, manquent de ressources financières propres et souffrent d'une absence d'autonomie qui handicape l'efficacité de leur contrôle (Djogbénou, 2010). La pérennisation de cet état de chose peut n'être cependant qu'une stratégie d'autoconservation du groupement politique au pouvoir, vu que le jeu politique se définit d'abord par des référents clientélistes, ethniques ou régionalistes, etc. des acteurs.

3.1.4. Géographie de la politique béninoise

Le Bénin, dans sa configuration géographique voire politique actuelle, est un héritage de la colonie du Dahomey créée en 1894 et consolidée en 1897 par le colon français, suite à l'annexion du Nord du pays à la ladite colonie (Bio Bigou, 2013). Divers peuples, de communautés et de cultures distinctes, politiquement organisés en royaumes, ont ainsi été contraints à vivre ensemble sur un même territoire et à se soumettre à une autorité politique commune : l'Etat colonial. Mais, dans sa conquête du Dahomey, l'Administration coloniale a créé des sentiments de supériorité et d'infériorité entre les régions, lesquels ont servi de lubrifiant à des prises de position discriminatoires fondées sur l'appartenance régionale. Le fait pour le Sud, porte d'entrée du colon français, et le Centre d'avoir précocement connu l'instruction, comparativement au Nord du pays, a ainsi souvent servi de critère de différenciation et de hiérarchisation régionales, hissant les méridionaux au rang de populations « instruites, cultivées et civilisées » et classant les septentrionaux au rang de populations « incultes, attardées et

sauvages » (Bio Bigou, 2014a : 8). Aujourd'hui, une telle situation sert encore d'humus à la culture du clivage Nord/Sud.

Le colon, par ailleurs, mieux établi dans le Sud que dans le septentrion difficilement inféodé, et inspiré par la politique de « diviser pour régner », a subtilement utilisé les méridionaux pour soumettre et pacifier leurs pairs « sauvages » du septentrion. Plutôt vécu comme un affront, cette situation a généré des sentiments de haine et d'aversion contre les sudistes, leurs protagonistes n'admettant pas la domination dahoméenne sous le couvert de la puissance coloniale française (Bio Bigou, 2013).

Dans ce cadre, l'homme du Nord dénonce la démarche prétentieuse et dominatrice de l'homme du Sud. Quant à ce dernier, il affiche le mépris de l'homme « policé » face à l'homme « frustes » (Tingbé-Azalou, 2011 :54).

Si la stratégie de gestion de la colonie du Dahomey a semé les germes du régionalisme entre méridionaux et septentrionaux, ce phénomène a, semble-t-il, investi le champ politique lors des élections législatives de juin 1951. C'était sous la IV^e République française qui accordait deux (2) sièges au Dahomey, et non plus un (1) comme auparavant, à la faveur de la loi de mai 1951 (Bio Bigou, 2013 ; Amoussou, 2009). Alors qu'ils souhaitaient que l'un des Députés élus soit des leurs, les ressortissants du Nord du pays ont vu leur requête rejeter. A la majorité des voix, le Bureau directeur de l'Union progressiste dahoméenne (Upd), le tout premier parti politique qui concentrait tous les grandes élites politiques du moment, avait plutôt opté pour deux natifs de la zone méridionale : Sourou M. Apity et Emile D. Zinsou. Ce refus a induit chez les septentrionaux, la création du Groupement ethnique du nord, avec à sa tête, le candidat Hubert Maga, suite à leur schisme d'avec l'Upd. Cette formation politique dont le stratagème de la conquête solitaire développé s'est avéré concluant, coexistait avec d'autres dans le même registre ; il s'agit par exemple du Parti républicain du Dahomey, en fait, parti des porto-noviens, fondé par Sourou M. Apity, suite à son départ de l'Upd. En tant que député sortant, ce dernier vivait mal le fait d'être positionné comme suppléant sur la liste du parti-mère par son Bureau directeur, sous prétexte de son inefficacité présumé lors de son précédent mandat.

Ces dissidences n'inauguraient en réalité que la dislocation de l'Upd. Cinq (5) acteurs en définitive finirent par candidater isolément, mettant par là même en place ce qui continue d'être encore aujourd'hui la configuration de la bagarre politique du Bénin : « [...] un candidat unique dans la partie septentrionale et

une multitude d'autres dans la partie méridionale » (Amoussou, 2009 : 65)²⁵. Il y avait Hubert Maga, d'un côté. De l'autre, Emile D. Zinsou, resté finalement l'unique candidat du parti originel après le repli de Sourou M. Apity, parti se présenter à l'écart sur une liste dissidente : l'« Union Française » ; Victor d'Assomption sous la bannière du « Rassemblement du peuple français », Justin T. Ahomadégbé du « Bloc populaire Africain », et Maximilien Possy-Berry Quenum.

Même si le Groupement ethnique du nord a fini par perdre sa connotation régionaliste, tout au moins dans les lettres, en changeant successivement d'appellation (Mouvement démocratique dahoméen, puis Rassemblement démocratique dahoméen), sa naissance a tout de même contribué à momifier l'opposition Nord/Sud devenue, depuis ce temps, une grille classique de déroulement du jeu politique au Bénin.

Depuis l'avènement du renouveau démocratique en 1990, le Bénin a connu cinq (5) élections présidentielles, sept (7) législatives, trois (3) communales et deux (2) locales. Cette relative santé de sa démocratie n'a pas pour autant pu effacer les clivages régionalistes qui, visiblement, semblent s'exacerber.

En effet, l'histoire politique du Bénin, depuis l'indépendance jusqu'en cette deuxième décennie du 21^{ème} siècle, est celle d'une bipolarisation du pays sur fond de vives tensions au moment des élections présidentielles. [...] On constate alors que la compétition pour le pouvoir suprême finit par opposer au tour décisif, un candidat issu du Sud du pays, à un candidat provenant du Nord, et à travers ces deux personnalités, deux grands blocs politico-régionaux, issus de la coupure soudaine du pays entre sa moitié-Sud et sa moitié-Nord. De proche en proche, de voisinage en cousinage, les communautés spécifiques d'une partie du pays se regroupent très majoritairement derrière le candidat qui émane de l'une d'elles, et dans lequel ils se reconnaissent ; le même processus s'observe dans l'autre partie. Ainsi, [qu'] avant la Révolution de 1972, les confrontations présidentielles finissaient par opposer Apithy, ou Ahomadégbé du Sud, à Maga du Nord ; [de même] après l'avènement du Renouveau Démocratique, le deuxième tour des présidentielles a opposé successivement, Kérékou du Nord à Soglo du Sud, Soglo du Sud à Kérékou du Nord, Amoussou du Sud à Kérékou du Nord, et tout dernièrement, Yayi du Nord à Houngbédji du Sud (Hounmènou, 2014 :6).

²⁵ Pour une lecture plus approfondie et détaillée de ces aspects, se référer à Glèlè-Ahanhanzo (1969).

Toutefois, si l'arithmétique politique réserve la préséance au régionalisme, il convient de souligner qu'elle prend également des configurations d'antagonismes intra-régionaux. Porto-Novo et Abomey, à travers des leaders politiques de différentes générations, caricaturent bien ce format de rivalité Sud/Sud devenue aussi classique dans l'animation de la vie politique nationale. Justin T. Ahomandégbé d'Abomey et Sourou M. Apity de Porto-Novo, deux personnalités marquantes de l'histoire politique du Bénin depuis 1960 incarnaient ce clivage qui, aujourd'hui, est perpétué par deux (2) autres icônes politiques natifs des mêmes villes. D'une côté, Nicéphore D. Soglo d'Abomey et, de l'autre, Adrien Houngbédji de Porto-Novo. C'est ainsi que lors des élections présidentielles de 1996, Adrien Houngbédji s'est associé à Bruno Amoussou reconnu pour sa forte influence politique au Sud-ouest du Bénin, pour soutenir Mathieu Kérékou (ressortissant du Nord) contre Nicéphore Soglo. De même, en 2001, Amoussou a préféré soutenir Kérékou après la démission de Houngbédji et de Soglo, légitimant ainsi son élection, alors qu'il aurait pu se rallier à eux, ce qui aurait toutefois aiguisé et nourri les analyses en termes de régionalisme (Tingbé-Azalou, 2011).

Si ces alliances peuvent légitimement être interprétées comme des temporisateurs des clivages régionaux, l'écueil serait de croire qu'elles sont dépourvues de motivations visant à niveler les chances d'un pair de la même région que soi d'être porté à la magistrature suprême. Cependant, l'histoire rappelle, comme le souligne Amoussou (2009), l'origine pourtant unique des dépositaires des royaumes d'Abomey et de Porto-Novo, outrés de celle d'Allada – dont les noms collent toujours aux villes actuelles qui en sont issues –, établis sur le territoire de l'actuel République du Bénin par des migrants partis du royaume de Tado au Togo.

Cette opposition aux allures parfois viscérales des leaders politiques des deux villes sœurs s'est apparemment émoussée à la veille des élections présidentielles et législatives de mars 2011, qui ont donné naissance à un regroupement des forces politiques de l'opposition – tous de la partie méridionale du Bénin–, l'Union fait la Nation, dont les plus déterminantes sont « La Renaissance du Bénin » du Président Soglo, le « Parti du Renouveau Démocratique » du Président Houngbédji, et le Parti Social Démocrate du Président Bruno Amoussou. Ce regroupement motivé par le désir à peine voilé des candidats du Sud de briguer trois mandats présidentiels successifs, écartant toute possibilité d'une candidature du Nord en son sein, n'est par ailleurs qu'un autre argument factuel au crédit du derby politique Nord/Sud. Le fait que la région méridionale soit le cœur de la vie politique, économique et administrative du pays, alors qu'elle ne s'étend que sur

environ dix (10%) du territoire national (Gnacadjia *et al.*, 2011), ne contribue qu'à amplifier cette dialectique interrégionale.

En 2006, après 16 ans de renouveau démocratique, le bilan du Bénin aux plans politique, économique et social n'était guère encourageant. La corruption, l'impunité, le sectarisme, régionalisme, la promotion de l'inégalité et de l'injustice sociales, de même que la cristallisation de la précarité sociale, etc. se font plus observables. Les populations, désillusionnées par rapports aux attentes nourries envers le revirement effectué en 1990, étaient assoiffées de changement.

C'est ainsi que le discrédit de l'ancien personnel politique a valu à Boni Yayi d'être plébiscité à la magistrature suprême avec presque 75% des voix 2006. Si d'aucuns analysent ce succès comme le fruit d'un concours de circonstances favorables, l'écueil serait de ne pas prendre en compte le fait que ce score cache un effort de mobilisation sociale autour d'un candidat socialement assimilé aux « nordistes²⁶ », traduisant une volonté partagée d'intégration et de dépassement des clivages identitaires spécifiques. Les frontières régionales et ethniques se sont donc relâchées dans un élan de communion, traduisant un désir patent du « *vivre ensemble* ».

Mais, très tôt, « le naturel est très vite revenu au galop ». Deux (2) ans après sa victoire triomphale, le régime Yayi est affublé de tous les maux. Dans un élan d'unanimité, presque toutes les catégories sociales et politiques lui reprochent visiblement d'épaissir volontairement les malaises longtemps reprochés aux régimes antérieurs. La mobilisation collective contre le candidat et son régime lors des élections présidentielles et législatives de 2011, dont le regroupement dit l'« Union fait la nation » est assez illustratif, ne l'a pas empêché de rempiler à la faveur d'une liste électorale permanente informatisée controversée.

Les populations, de plus en plus désillusionnées face à l'évidence que leurs aspirations sont déjouées par les politiques apparemment motivés par la seule amélioration de leurs rapports à la consommation des recettes de l'Etat, semblent davantage hostiles vis-à-vis des acteurs et institutions politiques. La connotation négative associée au qualificatif « politique », la montée de l'incivisme ou le non respect du bien public, la faiblesse de l'engagement civique et la montée du militantisme intéressé, l'aversion nourrie contre les acteurs politiques ou le discrédit de certaines institutions politiques comme la Cour constitutionnelle associée à un « jouet » aux mains du pouvoir,

²⁶ Et pourtant Boni Yayi est natif de Tchaourou, une ville située au Centre du Bénin, d'un père *Nago* et d'une mère *Bariba* (Mayrargue, 2006).

l'hostilité des citoyens à adhérer aux réformes ou encore la montée des protestations, etc. en sont quelques manifestations. L'Etat est donc devenu un objet de suspicion, voire de défiance.

Ce sont justement les fondements de cette attitude collective déployée dans un contexte de volontarisme politique visant à promouvoir le capital humain et à améliorer le bien-être social, que se propose d'élucider la présente recherche. A défaut de couvrir systématiquement toute l'étendue du territoire national, elle se donne pour cadre empirique d'investigation les villes de Cotonou, de Porto-Novo et de Parakou, en tant que Communes à statut particulier du pays.

3.1.5. Cotonou, Porto-Novo et Parakou : les trois sites d'investigations

Cotonou, Porto-Novo et Parakou sont les trois villes à statut particulier du Bénin. Situé au Sud-est du pays, Porto-Novo fait office de capitale politique du Bénin, un statut qui contraste cependant avec sa dotation en infrastructures de souveraineté. En la matière, elle ne dispose que du siège de l'Assemblée nationale, de celui de la Cour suprême et d'autres « infra-structures » comme le tribunal de première instance de première classe –attribut des Communes à statut particulier –, et récemment le siège du Médiateur de la République. En fait, elle s'est vue ravir la vedette par Cotonou, ville de 79km² située sur le littoral et qui concentre la plupart des infrastructures de souveraineté aux plans politique et économique.

Selon les données du Rgph-4, la population de Porto-Novo est estimée à 263.616 habitants contre 678.874 habitants pour Cotonou et 254.254 habitants pour Parakou. Or, en 2002, ces effectifs étaient, dans l'ordre d'énonciation des villes, de 223.552, 665.100 et de 149.819 habitants, ce qui équivaut à un taux d'accroissement annuel inter censitaire de 1,48% pour Porto-Novo, de 0,18% pour Cotonou et de 4,81% pour Parakou entre 2002 et 2013. Entre 1992 et 2002, ces taux étaient respectivement de 2,24%, 2,17% et de 3,76% pour les trois villes. D'après ces données, Cotonou est la ville à statut particulier qui a enregistré le plus faible taux d'accroissement de sa population entre 2002 et 2013 (0,18%), une performance largement en dessous de celle réalisée entre 1992 et 2002 (2,17%) ou entre 1979 et 1992 (3,76%).

Venue en tête en la matière, la ville de Parakou, contrairement à celles de Cotonou et de Porto-Novo, est localisée au Centre du Bénin. Elle est généralement assimilée à une Commune du Nord-Bénin, du fait des similitudes culturelles qui existent entre ses habitants et ceux de la partie septentrionale du pays. Faisant office de « ville carrefour » par sa situation géographique intermédiaire entre le Sud et le Nord, elle est en général

politiquement acquise aux candidats ressortissants du septentrion, alors que les deux autres villes sont fréquemment favorables aux candidats provenant de la zone méridionale.

Villes cosmopolites, Cotonou, Porto-Novo et Parakou représentent des sortes d'antichambre de la politique au Bénin, Parakou, étant perçue à tort ou à raison comme la capitale politique de la zone septentrionale. Leur influence sur la participation à la gestion du pouvoir d'Etat et sa répartition reste très importante, chose d'autant plus vraie que les grands débats et les animations politiques des plus simples aux plus fiévreuses, depuis l'indépendance, ne se jouent jamais sans leur partition. Tout ceci crédite les trois villes et leur vaut d'être choisies comme sites empiriques d'investigation de la présente recherche.

3.2. Choix d'une approche méthodologique

Consécutivement aux suggestions empiriques exploratoires qui ont permis de conclure au caractère sensible de cette recherche, l'option est faite d'adopter une approche mixte dans son exécution. La sensibilité d'une recherche renvoie, en effet, à sa propension à générer une menace pour les acteurs qui y sont impliqués –les personnes enquêtées, le chercheur ou son entourage immédiat –, selon la définition de référence de Lee et Renzetty (1993). Parmi les 4 menaces identifiées par ces auteurs, figurent celle pouvant émaner de sujets relatifs à des acteurs puissants dotés de pouvoirs de domination ou de coercition, vu qu'ils disposent de ressources dissuasives pour décourager toute investigation critique pouvant entacher leur image.

Cette recherche se retrouve encadrée dans ce sillage, d'autant plus qu'elle cible notamment les élites et institutions politiques. D'ailleurs, l'intensité des entretiens avec certains interlocuteurs-clés engageant davantage leur implication a suscité de leur part une attitude de réserve ou d'hostilité, visiblement par crainte de s'exposer à d'hypothétiques intimidations ou menaces qui, par voie de conséquence, n'épargneraient pas le chercheur. Le recours à une approche méthodologique mixte s'offre en pareille circonstance comme un atout important pour l'achèvement des fins fixées dans le cadre théorique précédemment élaboré.

L'approche mixte est généralement définie comme un modèle pluriméthode de recherche qui implique la combinaison des éléments d'une approche qualitative et d'une approche quantitative à des fins de compréhension et de corroboration (Johnson *and al.*, 2007), coalisant ainsi leurs avantages respectifs (Hodgkin, 2008). Elle est souvent présentée comme une meilleure alternative pour aborder un sujet sensible, en ce sens qu'elle permet d'élucider

des aspects importants qui pourraient manquer d'être cernés avec une approche monométhode et de les approfondir, tout en prenant en considération divers aspects du sujet à des niveaux de détails différenciés (Scott *and al.*, 2007). C'est dire qu'elle augmente les chances qu'une problématique complexe soit traitée avec succès et plus ou moins de précision (Tashakkori and Teddlie, 2003), ce qui peut s'avérer utile au décortilage de nouvelles thématiques comme celle de la « crise de confiance en l'Etat », dont elle pourrait ainsi améliorer le degré d'analyse.

En outre, les biais parfois volontaires qui peuvent être enregistrés avec le remplissage d'un outil quantitatif tel le questionnaire, peuvent être compensés lors de séances d'entretiens approfondis. Les entretiens offrent, en effet, plus de chance aux interlocuteurs de livrer leurs opinions et perceptions profondes sur un sujet, de même que les logiques et rationalités au fondement de leurs attitudes (Palo Stoller *and al.*, 2009). Inversement, ce qui est embarrassant ou difficile à évoquer lors des entretiens peut être plus facile à renseigner avec le questionnaire. Avec l'approche mixte, ce qui peut être perdu d'un côté peut donc être récupéré de l'autre. Dans les faits, cette approche présente diverses variantes offrant la possibilité au chercheur d'opérer un choix convenable en fonction de son sujet, des objectifs qu'il s'est fixés et du contexte social de la recherche. Parmi les six (6) variantes présentées par Creswell et Plano-Clark (2011), celle dite séquentielle exploratoire a retenu l'attention.

La méthode mixte de type séquentiel exploratoire permet notamment, comme le soulignent Ungar et Liebenderg (2011), de construire un instrument de collecte de données comme une échelle de mesure, à partir d'une base de données qualitatives préalablement élaborée lors d'une recherche exploratoire et à procéder à la collecte des informations quantitatives suivie de leur analyse et interprétation. Elle a l'avantage de permettre en amont l'appréhension de la complexité du sujet abordé, de donner plus de liberté aux personnes enquêtées quant à leur niveau d'implication dans la collecte des données (Royer, 2011), et d'engager le chercheur sur des pistes les plus proches possibles de la réalité.

Pendant la phase de constatation, l'approche qualitative a été simultanément convoquée avec le questionnaire, au moyen d'un guide d'entretien semi-directif. Elle a servi à recueillir les opinions discursives auprès de catégories d'acteurs retenus comme cibles.

3.3. L'enquête exploratoire

En affinité sélective avec l'option méthodologique de recourir à la méthode mixte séquentielle exploratoire, une enquête exploratoire a été effectuée à

Cotonou, retenu à dessein parmi les trois sites prévus pour la phase de collecte proprement dite. Elle s'est à la fois accentuée sur les lectures pour faire le point des connaissances relatives au sujet de recherche et sur les entretiens exploratoires. Ces derniers ont eut d'une part pour but, l'édification de la problématique de la recherche par approfondissement, rectification et réorientation des pistes suggérées par les lectures. D'autre part, ils ont visé l'identification de paramètres pertinents à prendre ultérieurement en compte dans le cadre expérimental, pour ce qui est de l'élaboration des instruments de collecte des informations.

Vu que toute la richesse de la moisson à cette étape est dépendante de la souplesse des techniques de collecte employées et de leur objectivité, le privilège a été accordé à l'entretien semi-directif. Tout l'intérêt de cette technique réside dans la marge de manœuvre qu'elle laisse à l'observateur, plus mu par la recherche de pistes de recherche que par le désir de tester ses propres schémas (Quivy et Campenhout, 1988).

Les entretiens ont débuté sur la position d'une question de départ libellée ainsi qu'il suit aux interlocuteurs : *Qu'est-ce qui, de votre point de vue, peut expliquer le fait qu'au Bénin, les citoyens ont visiblement de moins en moins confiance aux autorités et institutions politiques?* Ils ont ciblé trois catégories d'acteurs inspirés par les travaux de Quivy et Campenhout. Il s'agit d'une part, des enseignants ou chercheurs spécialistes des questions de politique et des experts dans le domaine. Ils ont fait office d'interlocuteurs privilégiés ; de par leurs expériences, ils ont pu aiguïser les connaissances du chercheur sur la question en débat, faire des analyses intéressantes pour le déroulement efficace du projet de recherche, et prodiguer des conseils précieux visant à éviter les biais. Leur contribution a été d'autant plus importante que certains d'entre eux ont été, à un moment ou à un autre, des « témoins privilégiés » du fonctionnement et des manœuvres de l'appareil d'Etat.

Le second groupe d'interlocuteurs appartient justement à la catégorie des témoins privilégiés. Il est constitué d'acteurs politiques qui ne sont pas au gouvernement au moment des investigations ou d'acteurs appartenant (ou ayant appartenu) à des groupements « a-politiques » mais qui, du fait de leurs responsabilités actuelles ou antérieures, sont imbus des dynamiques du système politique national et témoins des échos du désamour social pour le système politique. Il s'agit de Députés, de Ministres, de responsables d'organes de médias ou de responsables syndicaux, etc. Finalement, la troisième catégorie d'interlocuteurs est constituée des populations en tant qu'entité directement concernée par la recherche.

La sélection des acteurs des différents groupes cibles a été faite au moyen de la technique d'échantillonnage dite boule de neige. Il est à retenir que dans le groupe cible des populations, l'élection d'un citoyen à un échange verbal nécessite qu'il ait au minimum l'âge requis pour participer au vote (18 ans).

Au total, une cinquantaine d'acteurs ont été interviewés dont onze (11) interlocuteurs privilégiés, neuf (9) témoins privilégiés, et trente (30) acteurs identifiés parmi les populations.

3.4. La collecte empirique des données

Afin de faciliter la collecte empirique des données, il s'est avéré nécessaire d'opérationnaliser les concepts mobilisés dans l'échafaudage du cadre théorique de la recherche. Mais avant cela, il est procédé à la détermination des groupes cibles qu'elle envisage approcher.

3.4.1. Groupes cibles de la recherche et échantillonnage

La crise de confiance en l'Etat engage principalement les citoyens dont elle dépeint le rapport à la politique et les gouvernants. Ceci suggère que les investigations empiriques se concentrent sur ces deux catégories d'acteurs à qui il a toutefois été associé d'autres cibles.

3.4.1.1. Les citoyens

Le sujet investigué met principalement sur scène les attitudes des citoyens à l'égard du système politique. Ceux-ci représentent donc les principaux interlocuteurs du chercheur. Pour arranger avec eux des situations échanges et de conversations établies sur des interactions de « face à face » (Goffman, 1974), il a été convenu de les rencontrer au niveau des services publics.

La technique d'échantillonnage par choix raisonné a été d'un grand secours pour la sélection des citoyens éligibles à l'enquête. Fondée sur le choix intentionnel du chercheur au regard de l'orientation qu'il désire donner à ses investigations, cette technique permet de choisir librement des unités jugés en adéquation avec la problématique de recherche. Ici, les critères retenus réfèrent à la nationalité et à l'âge ; ils font office de variables d'exclusion. En effet, pour être éligibles aux entretiens, les citoyens doivent être de nationalité béninoise et avoir au moins la majorité requise par le code électoral (18 ans) pour participer au vote lors des consultations électorales (République du Bénin, 2014 : art.9). Par ailleurs, ils ne doivent pas être en exercice d'une fonction politique ou politico-administrative pendant la période de l'enquête.

Pour maximiser la qualité des données de terrain collectées, deux variables catégorielles fondées sur la sympathie des citoyens pour les diverses polarités « idéologiques » du système politique ont été proposées : il s'agit de la sympathie pour la mouvance ou pour l'opposition. Une telle démarche paraît idoine, puisqu'elle permet le recueil de points de vue d'acteurs aux affinités politiques différenciés, ce qui est à même de crédibiliser les analyses relatives aux tendances qui émergeraient des résultats de terrain.

3.4.1.2. Les autorités politiques

Les autorités politiques constituent le second groupe cible. Leur choix s'impose au regard de la nature du sujet, mais aussi en raison des orientations des objectifs libellés plus haut dans le cadre théorique. Elles représentent des sortes de mines d'informations, puisqu'elles sont quotidiennement encastrées dans le jeu politique dont elles sont relativement bien infusées. Observateurs, « témoins privilégiés », ou même acteurs d'actes ou de comportements susceptibles d'éroder le sentiment de soutien des citoyens aux élites et institutions politiques, l'objectivation de leur regard sur le phénomène étudié pourrait être bénéfique au chercheur pour sa compréhension.

La technique d'échantillonnage par choix raisonné a également été mobilisée pour distinguer les acteurs de cette catégorie de cible. Il faut, aux autorités politiques, pour être éligibles aux entretiens, ne pas être au gouvernement au moment des investigations et se positionner par rapport à la mouvance présidentielle ou à l'opposition. Elles ont été, comme les acteurs de la société civile, ciblées par l'enquête qualitative.

3.4.1.3. Les acteurs de la société civile

Le troisième groupe cible de cette recherche comprend les acteurs de la société civile. Leur identification s'est également basée sur le choix intentionnel du chercheur. Pour faire partir de l'échantillon, il faut être responsable d'un groupement ou d'une association « a-politique » (Ong, syndicats ou organes de médias, etc.) ou être une autorité locale ou un dignitaire religieux. La plupart de ces acteurs, du fait de leurs responsabilités et charges diverses, sont quotidiennement au contact de la chose politique dont ils dénoncent inlassablement le dysfonctionnement, s'ils n'y contribuent pas de façon plus ou moins visible ou camouflée. Ils sont pour ainsi dire indispensables à la compréhension des attitudes de défiance ou du désamour des citoyens à l'égard de l'Etat.

Outres les trois catégories de cibles mentionnées, le chercheur s'est également orienté vers des spécialistes de la passation des marchés publics dans les

Ministères et Société d'Etat, quelques entrepreneurs, et vers des inspecteurs des services et emplois publics. Leur sollicitation a été utile à la documentation de la troisième hypothèse de la recherche qui, faut-il le rappeler, sollicite la gestion des opportunités d'emploi publics comme une source potentielle de la défiance politique. Pour rendre possible la collecte des données auprès des groupes d'acteurs ciblés, il a fallu déterminer leur effectif.

3.4.1.4. L'échantillon quantitatif et sa distribution spatiale

La détermination de la taille de l'échantillon quantitatif s'est faite à l'aide de la formule de représentativité de Schwartz (2002). D'après celle-ci, la taille de l'échantillon minimale pour l'obtention de résultats significatifs pour un événement avec un niveau de risque fixé (n), est égale au produit du carré du niveau de confiance retenu (t^2) par la probabilité de réalisation de l'événement (p), que multiplie la probabilité de non réalisation du même événement ($1-p$), le tout divisé par le carré de la marge d'erreur souhaitée (m^2), soit : $n = t^2 * p * (1-p) / m^2$.

Vu qu'il n'existe visiblement pas de recherches antérieures qui aient élaboré un indice agrégé de la confiance en l'Etat tel qu'elle est envisagée ici – ce qui aurait permis de considérer cet indice comme la probabilité qu'un individu anonyme ait des scores d'évaluation de la conformité des actions des institutions politiques à leurs idées normatives respectives, de sorte qu'on pourrait parler de crise de confiance en l'Etat –, l'option est faite d'attribuer par défaut la valeur $\frac{1}{2}$ à « p ».

La collecte des données a nécessité au préalable un travail organisation concrète. Celui-ci a consisté à la structuration de la procédure pratique d'accès aux enquêtés potentiels de l'échantillon, au recrutement et à la formation des agents enquêteurs, et à la définition des modalités de suivi de la collecte. Dans cette logique les Communes de Cotonou, de Porto-Novo et de Parakou, en tant que sites d'investigations retenus, ont été considérées comme des Zones de recherche. Dans chacune d'elles, 3 arrondissements ont été tirés au hasard à l'aide de la technique d'échantillonnage aléatoire simple ; ce chiffre renvoyant au nombre maximum d'arrondissements commun aux 3 Communes. Cotonou en possède 13, alors que Porto-Novo et Parakou en comptent respectivement 5 et 3.

Le calcul de la taille totale de l'échantillon s'est effectué avec un niveau de confiance de 95%, correspondant à la valeur type de 1,96. En conséquence, la marge d'erreur tolérée est de 5%. Ces paramètres ont permis d'aboutir à un

échantillon de 384 unités, répartis sur l'ensemble des sites en fonction du poids démographique de chaque arrondissement²⁷. Ceci donne un total de 137 unités à enquêter à Cotonou, 117 pour Porto-Novo, et 130 pour Parakou comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Détermination de l'échantillon total de la recherche

Communes	Arrondissements	Effectifs	Poids démographique par arrondissement (%)	Echantillon
Cotonou	5 ^{ème}	32 864	7,43	29
	9 ^{ème}	61 585	13,92	53
	13 ^{ème}	63 572	14,37	55
Sous-total 1				137
Porto-Novo	1 ^{er}	33 830	7,65	30
	2 ^{ème}	45 035	10,18	39
	5 ^{ème}	55 696	12,59	48
Sous-total 2				117
Parakou	1 ^{er}	66 994	15,14	58
	2 ^{ème}	45 765	10,34	40
	3 ^{ème}	37 060	8,38	32
Sous-total 3				130
Total	-	442.401	100	384

Source : Données de terrain_2015²⁸

Par la suite, l'exercice a donné lieu au tirage aléatoire d'un quartier par arrondissement. De façon linéaire, l'effectif de l'échantillon par arrondissement est systématiquement reversé au quartier correspondant choisi. Le tableau 2 en porte l'illustration.

²⁷ Le poids démographique de chaque arrondissement est défini proportionnellement à l'effectif total des populations des arrondissements retenus par Zone de recherche.

²⁸ Les données utilisées sont celles du troisième Recensement général de la population et de l'habitation effectué en 2002 ; celles désagrégées du RGPH4 n'étant pas encore disponibles.

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon total en fonction des arrondissements (quartiers) retenus par Commune

Communes	Arrondissements	Quartiers	Echantillon
Cotonou	5 ^{ème}	Guincomè	29
	9 ^{ème}	Fifadji	53
	13 ^{ème}	Gbèdégbé	55
Porto-Novo	1 ^{er}	Ganto	30
	2 ^{ème}	Attakè II	39
	5 ^{ème}	Ouando	48
Parakou	1 ^{er}	Tourou III	58
	2 ^{ème}	Baparapé	40
	3 ^{ème}	Zongo II	32
Total	-	-	384

Source : Données de terrain_2015

Pour anticiper sur les pertes de questionnaires et le problème des questionnaires non valides, la taille totale de l'échantillon a été augmentée de 7% de son effectif, soit 27 unités également réparties sur l'ensemble des arrondissements et donc des quartiers. Ceci porte la taille théorique définitive de l'échantillon de cette recherche à 411 unités. Mais, au final, seulement 402 questionnaires valides ont été pris en compte. Qu'en est-il de l'échantillon qualitatif ?

3.4.1.5. Taille de l'échantillon qualitatif

Evoquer les techniques d'échantillonnage qualitatives pose nécessairement le problème de la représentativité des échantillons qui découlent de leur application. Ici, la préoccupation peut être énoncée en termes du nombre de gouvernants et d'acteurs de la société civile, etc. à interviewer pour prétendre à la représentativité. Mais, la taille des enquêtés importe peu, puisqu'il est davantage question de la qualité et de la profondeur des données que de leur quantité. Il convient donc de chercher plus que tout autre chose, à assurer leur exemplarité. En la matière, le principe de la saturation s'énonce comme une référence. Il réfère à la mesure dans laquelle les informations recueillies par le chercheur lors de ses investigations, deviennent répétitives au fil des entretiens ou n'apportent plus substantiellement aucune nouvelle donnée sur les indicateurs à renseigner (Bertaux, 1980). La saturation représente ainsi un indicateur qui alerte sur l'opportunité d'arrêter la moisson des données. Pour Bertaux, cette technique de validation des informations à l'avantage de constituer un socle fiable de généralisation inductive.

Au terme des investigations qualitatives, l'application du principe de saturation a permis d'arrêter la recherche lorsque 12 élites politiques, 18 acteurs de la société civile, 3 spécialistes de la passation des marchés publics, 7 entrepreneurs et 3 inspecteurs des services et emplois publics ont été interviewés. Il faut souligner qu'un effectif de 32 citoyens –taille connue *a posteriori*– a également été pris en compte par l'enquête qualitative. Celle-ci a donc porté en tout sur 75 unités.

Les entretiens ont été conduites avec un maximum de rigueur pour éviter de tomber dans le piège des acteurs qui sont encore engagés dans l'action politique ou social ou qui l'ont été, étant donné que les discussions avec eux ont souvent été appauvries de leurs motivations premières pour s'enrichir confusément du récit des expériences ou exploits personnels. La posture adoptée pour échapper à cet écueil a été itérative, nourrie d'un va-et-vient incessant entre écoute active, distanciation et regard critique (Kaufmann, 1996). Les entrevues effectuées s'appuient sur des instruments de collecte, lesquels dérivent du monnayage des variables utilisées.

3.5. Mesure des concepts

Afin de faciliter la collecte empirique des données, il s'avère nécessaire d'opérationnaliser les concepts mobilisés dans l'échafaudage du cadre théorique de la recherche. Il est principalement question des concepts de crise de confiance en l'Etat qui fait office de variable dépendante, de représentations sociales de la politique, d'efficacité politique, et d'opportunités d'emplois publics.

3.5.1. Mesurer la crise de confiance en l'Etat

Plus haut, dans le cadre théorique, il était convenu qu'on parlerait de crise de confiance en l'Etat lorsque les citoyens font une évaluation non satisfaisante de la conformité des institutions politiques et des actions des dirigeants chargés de les animer à leurs *ethos* respectifs. Les *ethos* de référence utilisés par le Center for political studies (Cps) dans la *National election studies* (Nes) aux Etats-Unis, qui a le mérite d'avoir innové une batterie de 5 items en 1958 pour mesurer la confiance en l'Etat –et dont s'inspirent les recherches actuelles– sont ceux d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité (Gershtenson and Plane, 2007). Les items renvoient aux questions relatives à la confiance en l'Etat pour faire ce qui est juste (1), au fait que l'Etat est géré par des élites (groupes de pression) préoccupées par leurs propres intérêts que par l'intérêt général des populations (2), au gaspillage de l'argent que le contribuable

verse aux impôts (3), à l'intégrité des gouvernants (4), et à leur capacité intellectuelle (5)²⁹.

A en croire Gershtenson et Plane (2007), cette batterie d'indicateurs de la Nes a été diversement apprivoisée depuis lors par les universitaires, sans grande justification. C'est ainsi que beaucoup d'auteurs se sont accommodés de ces propositions, utilisées sous la forme d'un indicateur agrégé standard de 4 items, abstraction faite du dernier. Par ailleurs, certains n'utiliseraient seulement que 3 d'entre eux, alors que d'autres n'en exploiteraient que 2. Rejoignant visiblement Catterberg et Moreno (2005) qui récuse la proposition de la Nes en tant qu'elle pose un problème d'endogénéité –les items 2, 3 et 4 contribueraient à expliquer l'item 1–, d'aucuns n'utilisent même qu'un seul item, le premier (Hibbing and Smith, 2003), une habitude devenue très répandue. La question posée est la suivante: « *Dans quelle mesure pensez-vous que vous pouvez faire confiance au gouvernement pour faire ce qui est juste? « Presque toujours, la plupart du temps ou seulement quelques fois ? » (La réponse facultative « jamais » est aussi enregistrée) »³⁰.*

Quoique pertinente, cette démarche, pour Gershtenson et Plane (2007), comporte certains biais. D'une part, les modalités de réponses proposées, en l'occurrence « *La plupart du temps* » et « *Seulement quelques fois* » ne permettent pas de discerner les variations de la confiance politique dans le temps en raison de leur caractère expansif, alors qu'il s'agit d'un élément capital pour la santé des démocraties, vu qu'il est généralement admis qu'une forte confiance politique leur est bénéfique. D'autre part, les 3 modalités de réponses proposées ne sont pas équilibrées. Par exemple, « *Presque toujours* » et « *La plupart du temps* » qui sont deux réponses de poids ne sont pas explicitement contrebalancées sur l'échelle de mesure par « *Presque jamais* » et « *De temps en temps* ». Enfin, les recherches qui s'en inspirent ne prennent pas souvent le soin d'opérationnaliser la notion d'Etat ou de l'alléger en le caricaturant par exemple sous la forme d'un agrégat d'institutions, alors que cela pourrait améliorer le degré de justesse des réponses. Ces écueils, par ailleurs non exhaustives, pourraient entacher la qualité de la mesure.

Face à ces imperfections, les auteurs suggèrent une échelle de mesure à 5 modalités de réponses à savoir: « *Jamais* », « *Parfois* », « *Une fois sur deux* »,

²⁹ « [...] *trust the government to do what's right, whether government is run by a few big interests, how much tax money the government wastes, whether those running government are crooked, and whether those running government are smart* » (Gershtenson and Plane, 2007:1).

³⁰ « « *How much of the time do you think you can trust the government [...] to do what is right? Just about always, most of the time or only some of the time?* » (The volunteered « *Never* » response is also recorded) » (Gershtenson and Plane, 2007:2).

« *La plupart du temps* », et « *Toujours* », avec toutefois la difficulté que les deux extrêmes de l'échelle sont généralement sous-renseignés. Si cette proposition constitue une avancée dans la mesure du concept de confiance politique, elle reste néanmoins peu soucieuse de l'opérationnalisation de la notion d'Etat (« *National government* ») exploitée dans toute son ambiguïté et son épaisseur.

S'inspirant des nuances apportées par Gershtenson et son collaborateur, l'option est faite de procéder à la construction d'une échelle de mesure de la confiance politique, en ayant soin d'opérationnaliser le concept d'Etat. L'*ethos* de chaque institution constitutive de cette macro-institution pourra donc facilement inspirer la conception de l'outil principalement calqué sur une échelle de type « Likert ». Le processus de construction s'est déroulé en deux étapes. D'une part, la détermination de l'*ethos* des institutions de l'Etat suivie des items y afférents à soumettre à l'évaluation des acteurs et la détermination des modalités de réponses à cocher, de même que ses implications en termes d'analyse. D'autre part, le test de consistance interne de l'instrument.

3.5.1.1. Construction d'une échelle de mesure de la confiance en l'Etat

Par définition, une échelle de mesure est un ensemble d'éléments portant sur le même construit et dont la somme (ou la moyenne) représente la « quantité » du construit pour un sujet donné³¹. [Ici, celle à construire est relative à la confiance en l'Etat].

L'Etat, faut-il le rappeler, est monnayé en plusieurs institutions politiques hétéroclites et interdépendantes, impliquant le collectif des gouvernants. Il s'agit du Gouvernement (l'Exécutif), du Parlement, de la Cour constitutionnelle, de la Justice (Tribunaux, Cours d'appel et Cour suprême ; Haute cour de justice), du Ces, de la Haac, de la Céma, des Partis politiques, et des Forces de la police. La plupart d'entre elles étant constitutionnelles, leurs *ethos* respectifs doivent pouvoir être appréhendés en lisant entre les lignes de la Constitution du Bénin qui, globalement, promeut les idéologies de « vérité » la « justice » établis, selon Offe (1999), comme les deux grands systèmes de valeurs générateurs de confiance au sein des sociétés modernes. Pour l'auteur, la « vérité » comprend deux vertus : « dire la vérité »

³¹<http://spss.espaceweb.usherbrooke.ca/pages/interdependance/alpha-de-cronbach.php>, consulté ce 23.03.15.

et « honorer ses promesses » ; la « justice » aussi : « faire preuve d'équité, d'impartialité et de neutralité » d'une part et, d'autre part, « s'en prendre aux inégalités et de promouvoir la solidarité ». Offe insiste cependant sur le fait que l'adéquation des institutions à ces valeurs ne sert qu'à renforcer la confiance sociale, et non la confiance institutionnelle.

En décryptant en filigrane les attributions desdites institutions, il peut être retenu que l'idée normative du Gouvernement est de garantir l'intérêt général et la justice sociale, en veillant à l'application des textes de la république, à la mise en œuvre des politiques publiques dans le dessein d'améliorer les conditions de vie des populations. Pour le Parlement, il s'agit d'exercer loyalement la souveraineté qui lui a été déléguée par le peuple, en défendant avec probité ses intérêts, en tenant compte de ses aspirations dans les décisions ou résolutions publiques, et en s'assurant qu'il est impliqué à tous les stades de la gestion de la cité. Quant à la Cour constitutionnelle, elle doit, conformément à l'article 114 de la Constitution, assurer en toute impartialité la régulation du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics, et garantir les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. En matière de justice, il est plutôt question de rendre la justice en toute indépendance, dans l'intérêt de la justice, et donc de toujours rechercher la vérité et l'équité dans l'application de la loi, etc. (Quéré, 2005). Pour le Ces, il est attendu qu'il fasse ce qui est juste pour l'intérêt général dans sa mission d'émission d'avis sur les projets ou propositions de loi, etc. et autres réformes touchant la société dans son ensemble (article 139). Du côté de la Haac, les attributions de l'institution imposent qu'elle veille, entre autres, au respect de la déontologie dans les médias et à l'assurance de l'accès équitable des acteurs sociaux et des toutes forces politiques aux moyens officiels d'information et de communication (article 142). La Céna, en ce qui la concerne, se doit d'assurer en toute impartialité, la transparence dans la gestion du processus électoral afin de susciter la confiance des citoyens et groupements politiques.

Par ailleurs, les partis politiques sont censés, entre autres, participer à la gestion du pouvoir et influencer sa répartition, en se fondant sur des programmes politiques informés par les aspirations des citoyens pour qui ils doivent constituer un tremplin de socialisation démocratique, et ce dans un élan de promotion de l'« unité nationale »³². Les forces de police quant à elles sont supposées viser dans leurs actions, l'assurance avec dévotion et dans un esprit de sacrifice, de la sécurité des personnes et des biens, en

³² Inspiré de la Loi 2001-21 portant charte des partis politiques en République du Bénin.

s'inspirant des valeurs d'intégrité, d'équité, etc., alors qu'il est généralement attendu des élites politiques qu'elles soient particulièrement sensibles aux principes de l'Etat de droit en étant par exemple justes, impartiaux, véridiques, intègres, solidaires, altruistes et responsables dans leurs agissements, en combattant les inégalités et en promouvant la cohésion nationale.

Au regard de ces détails, 3 items informés par les idées normatives respectives des institutions ont été élaborés par composante (les institutions politiques retenues et le collectif des élites politiques), ce qui donne un total de 30 items. L'acceptation de l'un ou l'autre d'entre eux équivaut à une évaluation négative de la conformité des actions de l'institution concernée à son *ethos*. Pour chaque item, 5 modalités de réponses parfaitement équilibrées sont proposées et réparties sur une échelle de 0 à 4 points. Il s'agit de « Tout à fait d'accord », de « D'accord », de « Pas d'accord » et de « Pas du tout d'accord », correspondant dans l'ordre de leur énonciation à un accord total, un accord simple, à un simple désaccord, et à un désaccord total. A cela, s'ajoute une modalité neutre et non polarisée : « Sans avis ». Les points sont affectés de façon décroissante aux modalités de réponses en partant de la modalité « Tout à fait d'accord » vers celle « Sans avis ».

L'instrument ainsi construit a été soumis à un pré-test auprès de 35 étudiant(e)s à l'Université d'Abomey-Calavi. L'intention était d'une part de vérifier l'univocité du sens des items et de s'assurer de leur accessibilité aux acteurs. L'exercice a permis d'assouplir certaines propositions en les reformulant pour les rendre plus intelligibles et de relativiser d'autres en insérant par exemple l'adverbe « souvent » dans leur formulation. Une fois ces ajustements effectués, il a fallu éprouver la fiabilité de l'instrument.

3.5.1.2. Test de fiabilité de l'outil

Le test de fiabilité ou de consistance interne est une étape fondamentale dans le processus de construction d'une échelle de mesure. Il permet notamment la purification de l'instrument par suppression ou reformulation des items faiblement ou négativement corrélés avec l'ensemble ; l'idéal est d'avoir un coefficient le plus proche que possible de un (1) (Churchill, 1979). Dans cette recherche, ce test a été évalué au moyen du coefficient *alpha de Cronbach*, lequel permet de vérifier que les réponses des interviewées sont cohérentes sur l'ensemble des énoncés censés mesurer le même phénomène.

Au total 405 étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi ayant un minimum de 18 ans ont été questionnés avec l'instrument. Les premières statistiques qui ressortent du test de fiabilité réalisé à l'aide du logiciel « Spss » version 17.0

permettent d'obtenir un *alpha de Cronbach* plutôt robuste de 0,69 pour l'ensemble de l'instrument. Toutefois, pour en améliorer la fiabilité, ce dernier a été progressivement débarrassé d'une dizaine d'énoncés. Les items enregistrant les plus faibles coefficients de corrélation, une moyenne extrême ou une variance nulle ou quasi nulle sont ceux concernés (Statsoft, *sine data*).

En définitive, seulement une vingtaine d'items ont été gardés et soumis à nouveau au test de fiabilité, le troisième du genre. Les résultats ont indiqué cette fois-ci un *alpha de Cronbach* robuste 0,81 pour l'ensemble de l'instrument, ce qui suppose qu'il jouit d'une forte consistance interne. Les statistiques du tableau 3 générées par le logiciel « Spss » permettent d'analyser à nouveau la possibilité de supprimer ou non d'autres items pour purifier davantage l'outil.

Tableau 3 : Matrice de corrélation de chaque item avec l'ensemble

Intitulé des variables	Moyenne de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Variance de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Corrélation complète des éléments corrigés	Alpha de Cronbach en cas de suppression de l'élément
<i>GouvInégal</i>	49,20	150,04	0,33	0,81
<i>GouvGasp</i>	49,91	145,16	0,42	0,80
<i>PlmMarché</i>	49,65	145,03	0,42	0,80
<i>PlmDiscrimin</i>	49,69	148,89	0,30	0,81
<i>CconsPartial</i>	49,92	143,35	0,44	0,80
<i>CconsNonAut</i>	49,70	144,89	0,42	0,80
<i>JustInégal</i>	49,31	146,27	0,40	0,80
<i>JustCorrompu</i>	48,96	151,00	0,33	0,81
<i>CesContrIntGén</i>	50,42	147,10	0,30	0,81
<i>CesCorrompu</i>	50,62	145,21	0,35	0,81
<i>HaacInequit</i>	49,53	145,10	0,42	0,80
<i>HaacInégal</i>	49,51	143,56	0,45	0,80
<i>CénNonAut</i>	49,60	146,60	0,36	0,81
<i>CénPartial</i>	49,72	144,41	0,40	0,80
<i>PartIrresp</i>	49,58	147,29	0,32	0,81
<i>PartExcl</i>	49,96	145,23	0,37	0,81
<i>PolEgoïst</i>	49,39	146,40	0,41	0,80
<i>PolRépressiv</i>	49,83	147,00	0,40	0,80
<i>ElitEgoïst</i>	48,99	147,77	0,44	0,80
<i>ElitInattentiv</i>	48,87	150,21	0,38	0,81
Moyenne	49,62	146,52	0,38	0,81

Source : Données de terrain_2015

Il peut être constaté, à partir de la lecture du tableau que le coefficient de corrélation le plus élevé d'un item de l'échelle avec l'ensemble est de 0,45. Aucun item n'a enregistré une corrélation atteignant 0,50 malgré le niveau élevé de fiabilité enregistré. Chacun d'entre eux est toutefois corrélé avec l'ensemble à au moins 0,30. Dans la dernière colonne du tableau, il est remarquable que les coefficients *alpha de Cronbach* en cas de suppression des 2 items qui présentent un coefficient de corrélation égal à cette valeur (*PlmDiscrimin* et *CesContrIntGén*) est de 0,81, un indice qui couvre toutefois 50% des items totaux de l'échelle. Au regard de cela, et vu que les 50% des items restant réalisent chacun un coefficient égal à 0,80, il est retenu de les garder dans l'instrument de mesure, lequel ne montre aucune variable négativement corrélée avec les autres, plutôt que des les supprimer. L'échelle est donc maintenue dans sa forme qui correspond à la matrice ci-dessus. L'inexistence de moyenne extrême (colonne 1) et de variance nulle ou quasi nulle (colonne 2), des indicateurs qui sont censés suggérer la suppression des items comprenant ces caractéristiques, est un argument au crédit de cette option. En effet, toutes les moyennes des items sont comprises entre un minimum de 48,87 et un maximum de 50,62, et les variances entre un minimum de 143,35 et un maximum de 151. Ci-après, est présentée dans le tableau 4, l'échelle de mesure finalement obtenue.

Tableau 4 : Echelle de mesure de la crise de confiance en l'Etat

	Variables		Sans avis	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
1.	<i>GouvInég</i>	Le gouvernement n'est pas dirigé dans l'intérêt général des populations ; il ne favorise que certaines personnes proches du pouvoir, et laisse la majorité pour compte.	0	1	2	3	4
2.	<i>GouvGasp</i>	Le Gouvernement est dirigé par des personnes qui pillent l'Etat et gaspillent les deniers publics, y compris l'argent que les contribuables payent aux impôts.	0	1	2	3	4
3.	<i>PlmMarché</i>	Pour le Député, le Parlement s'apparente à un marché où on va pour acquérir des privilèges et s'enrichir facilement, en vendant par exemple son suffrage au plus offrant lors des votes.	0	1	2	3	4
4.	<i>PlmDiscrimin</i>	Le Parlementaire béninois se comporte davantage comme le représentant de son ethnie, de sa région, ou de son parti politique de provenance, que comme le représentant de l'ensemble des béninois, sans la moindre discrimination.	0	1	2	3	4
5.	<i>CconsPartial</i>	La Cour constitutionnelle ne fait pas preuve de neutralité dans les décisions d'arbitrage des différends interinstitutionnels qu'elle rend, et dans la proclamation des résultats électoraux.	0	1	2	3	4
6.	<i>CconsNonAut</i>	La Cour constitutionnelle n'est pas une institution autonome ; la plupart des décisions qu'elle rend sont souvent influencées par l'Exécutif.	0	1	2	3	4
7.	<i>JustInég</i>	Deux types de justices ont cours dans notre pays : l'une pour les pauvres et, l'autre, pour les puissants et les riches.	0	1	2	3	4
8.	<i>JustCorrompu</i>	Au Bénin, la justice est telle que si vous avez des « connaissances », de l'argent, et du pouvoir, vous pouvez facilement triompher de la vérité.	0	1	2	3	4
9.	<i>CesContrIntGén</i>	Les avis émis par le Conseil économique et social sur les projets ou propositions de loi, etc. et autres réformes touchant la société dans son ensemble, contrarient bien des fois l'intérêt général.	0	1	2	3	4
10.	<i>CesCorropu</i>	Le Conseil économique et social arrange ses avis sur les propositions, projets de loi ou autres réformes touchant l'intérêt général, sur demande de leur promoteurs, monnayant des commissions.	0	1	2	3	4
11.	<i>HaacInéquit</i>	La Haute autorité de l'audiovisuel de la communication n'œuvre pas efficacement à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux médias publics d'information et de communication.	0	1	2	3	4
12.	<i>HaacInég</i>	Lorsqu'il s'agit, pour la Haute autorité de l'audiovisuel de la communication de veiller au respect de la déontologie dans les médias, elle ne cible que les médias privés, et reste regardant vis-à-vis des médias publics.	0	1	2	3	4
13.	<i>CénNonAut</i>	La Commission électorale nationale autonome n'est pas une institution réellement autonome ; elle est un instrument tantôt au service de la mouvance, tantôt au service de l'opposition.	0	1	2	3	4
14.	<i>CénPartial</i>	Les décisions que la Commission électorale nationale autonome rend ne traduisent pas fidèlement les choix électoraux des citoyens ; elle les falsifie.	0	1	2	3	4
15.	<i>PartIrresp</i>	La formation des Partis politiques se fait sans idéal, ce qui fait qu'ils fonctionnent sans programme politique, n'assurent pas leur rôle d'éducation civique des citoyens, et ne les forment pas à assumer des responsabilités publiques.	0	1	2	3	4
16.	<i>PartExcl</i>	Les partis politiques, dans leur fonctionnement, développement des comportements d'exclusion pouvant entraver la cohésion et l'intégration nationales.	0	1	2	3	4
17.	<i>PolEgoïst</i>	Les forces de la police béninoise font souvent passer leurs propres intérêts avant la sécurité des personnes et des biens.	0	1	2	3	4
18.	<i>PolRépressiv</i>	La police nationale n'est pas là pour servir les populations ; elle est en réalité au service du gouvernement pour les mater.	0	1	2	3	4
19.	<i>ElitEgoïst</i>	Les élites politiques ne se soucient pas réellement du bien-être des populations ; la politique n'est pour eux qu'un moyen de parvenir, à tout prix, à s'enrichir et à optimiser leurs intérêts personnels.	0	1	2	3	4
20.	<i>ElitInattentiv</i>	Les élites politiques béninoises font seulement semblant d'être attentives aux préoccupations des citoyens ; ce qu'ils pensent leur importe peu : c'est leur vote qui compte.	0	1	2	3	4

Source : Données de terrain_2015

Prenant appui sur cet instrument, un indice agrégé a été constitué à partir des réponses des acteurs enquêtés pour mesurer la crise de confiance en l'Etat. L'effectivité ou l'absence d'une telle attitude chez un individu est appréciée par le score total obtenu sur les 20 items de l'échelle d'attitude. Sur ce dernier, le minimum de point pour un item étant 0 et le maximum 4, le score théorique le plus faible attendu est de 0 point (20 items x 0 point) et le plus élevé, de 80 points (20 items x 4 points). Chaque acteur aura ainsi à totaliser un score compris dans cet intervalle. L'indice de la crise de confiance en l'Etat, pour chaque individu, est obtenu en additionnant ses points relatifs à l'ensemble des items de l'échelle.

Le seuil 41 est celui à partir duquel le citoyen est considéré comme manifestant une tendance à la crise de confiance en l'Etat et le seuil 51, celui à partir duquel on peut parler de crise de confiance. La réalisation d'un score inférieur ou égal à 31 points est indicative d'une attitude de confiance en l'Etat, et celle d'un score compris entre 31 et 40 points, révélatrice d'une tendance à la confiance en l'Etat.

3.5.2. Mesurer les représentations sociales de la politique

Puisqu'il n'existe pas d'instrument standard pour appréhender les représentations de la politique, l'option a été faite d'en construire, en opérationnalisant la variable en cause. Ce travail nécessite au préalable de savoir la manière de recueillir le contenu des représentations. Les procédés de collecte proposés par Abric (1997) sont inspirateurs à cet effet. Il est question des méthodes interrogatives et des méthodes associatives.

Les méthodes interrogatives sont basées sur l'expression verbale et figurative des acteurs à propos de l'objet de la représentation. Celles qui sont fondées sur l'expression verbale procèdent soit par entretien semi-directif ou par questionnaire. D'un côté, l'instrument permet, par suscitation de réponses spontanées chez les enquêtés, de cerner leur champ d'information, de même que leurs opinions et attitudes, quoiqu'il ne favorise pas l'accès à l'organisation et à la structure interne de la représentation. De l'autre, le questionnaire, plus pratique, permet la standardisation de ces informations, même s'il en diminue la richesse au regard de sa capacité à limiter la liberté d'expression des interlocuteurs. Quant aux méthodes interrogatives figuratives, elles sont fondées sur le dessin. L'enquêté est dans ce cas invité à produire un dessin relatif à l'objet et à l'interpréter, ou à s'exprimer oralement sur des graphiques qui lui sont présentés par le chercheur. Cette méthode, selon Abric, est davantage l'apanage des sujets éprouvant des difficultés d'expression dans des cadres de conversations informelles tels que l'entretien.

Pour ce qui est des méthodes associatives, elles sont fondées sur l'association libre et la carte associative. Rouquette et Rateau estiment que l'association libre « consiste à partir d'un mot inducteur ou d'une proposition, à demander au sujet de produire [spontanément] tous les mots ou expressions qui lui viennent à l'esprit » (1998 :38). Cette méthode est très conseillée en ce sens qu'elle permettrait un accès plus aisé aux éléments constitutifs de la représentation. Aussi, minimiserait-elle les influences qu'occasionnent les situations d'entretien, les biais liés à l'interprétation des données qualitatives relatives, et les restrictions qu'impose le questionnaire (Rouquette et Rateau, 1998 ; Abric, 1997). Elle se trouve au fondement de la carte associative. Pour opérationnaliser cette dernière, les enquêtés sont invités à produire des cartes associatives relatives à l'objet de la représentation et à créer des binômes de mots ou de thèmes associés. Ce sont justement les résultats de ces combinaisons qui serviront à produire une suite de chaînes associatives avec des nombres de mots déterminés. Ces dernières constituent ainsi les éléments définitionnels de la représentation.

En prenant appui sur les propositions d'Abric, l'opérationnalisation de la variable « représentations sociales de la politique » a nécessité la réalisation d'une pré-enquête opportunément réalisée lors du test de l'échelle de la confiance en l'Etat auprès des mêmes acteurs (une trentaine d'entre eux). Elle a initialement consisté à les soumettre de façon impartiale à des tests d'association d'opinions sur la politique. La préférence pour cette méthode de recueil tient aux raisons évoquées plus haut. La question posée est la suivante : « *Avant de continuer cet entretien, peut-être voudriez-vous faire des commentaires sur ce que c'est que la politique. Dans ce cas, veuillez bien nous dire de façon plus ou moins exhaustive, tout ce qui vous vient spontanément à l'esprit lorsqu'on évoque le mot « politique » auprès de vous* ».

Prenant exemple sur Roussiau et Bonardi (2000), il leur a été ensuite demandé de procéder à la classification des propositions émises suivant deux catégories opposées : opinions positives d'une part, et opinions négatives d'autre part. Le croisement des résultats de cet exercice au moyen des critères de catégorisation lexicale (regroupement des mots ou expression qui appellent un même concept) a permis de dégager 4 thèmes majeurs sur la base de leur occurrence, et dont l'élaboration des outils de collectes des données s'est inspirée en ce qui a trait à la variable traitée. Il s'agit du « Rapport à la probité publique » (1), de la « Responsivité du système politique » (2), du « Fonctionnement interinstitutionnel » (3), et de la « Politique et instrumentalisation (4). Chacun de ces thèmes centraux, appréhendés comme des dimensions du concept de représentations sociales de la politique, a été décliné en indicateurs. Le

chercheur a cru devoir retenir les plus pertinents par dimension. Le tableau 5 en présente la quintessence.

Tableau 5 : Opérationnalisation du concept de représentations sociales de la politique

Composantes	Indicateurs
Rapport à la probité politique	<ul style="list-style-type: none"> – Dire la vérité – Respect des textes – Satisfaction des intérêts personnels – Vocation d’être au service des populations – Abus du pouvoir délégué – Manipulation les électeurs – Enrichissement illicite
Responsivité du système politique	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibilité à l’amélioration du niveau de vie des citoyens – Distance sociale entre les élus et les populations – Représentation effective – Politique comme vecteur des maux sociaux – Influence des gouvernés sur les actions politiques
Fonctionnement interinstitutionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Utilité des institutions politiques – Fonctionnement des institutions politiques – Influence du pouvoir du Président de la république – Influence du gouvernement sur les médias publics
Politique et instrumentalisation	<ul style="list-style-type: none"> – Exploitation de la précarité des populations – Ethnocentrisme et régionalisme – Influence des gouvernants sur les dignitaires religieux – Recours aux puissances magico-religieuses

Source : Données de terrain_2015

Au total, 20 indicateurs ont été retenus. Ils ont inspiré l’élaboration des items relatifs aux représentations sociales de la politique. Chaque indicateur est illustré par un item. L’instrument renferme à parts égales, des propositions négativement ou positivement polarisées. Les modalités de réponses utilisées ici restent pareilles à celles retenues plus haut dans l’échelle de mesure de la crise de confiance en l’Etat. Le point le plus élevé (4) correspond à l’approbation ou la désapprobation la plus forte selon la valence de l’item concerné.

On retient que les scores compris entre 51 et 80 points indiquent une représentation négative de la politique alors que ceux compris entre 1 et 30 points donnent l’indication contraire. D’un autre point de vue, les scores se situant entre 31 et 40 points montrent qu’on est en face d’acteurs qui ont tendance à avoir une représentation positive de la politique. Par contre, quand ils

sont logés entre 41 et 50 points, cela indique qu'on se trouve face à des acteurs qui ont tendance à en avoir une représentation négative. Le même principe est applicable aux quatre (4) dimensions du concept qui sont retenus, en tenant compte cependant de leurs spécificités respectives.

Il faut par ailleurs souligner que l'acceptation d'un item (moyenne supérieure à 2,5) équivaut à une représentation négative de la politique, alors que son rejet (moyenne inférieure à 1,5) implique une représentation positive.

3.5.3. Mesurer l'efficacité politique

L'opérationnalisation l'efficacité politique remonte aux travaux de la Cps/Nes dans années 50, qui ont vu le concept pointer au rang des indicateurs d'attitudes politiques les plus documentés et utilisés de l'époque, bien que beaucoup d'équivoques planent sur l'efficacité de sa mesure (Niemi *and al.*, 1991). Dans les années 70, la reconnaissance par les universitaires, inspirés par Lane (1959), de sa double dimensionnalité interne et externe –impliquant respectivement la compétence politique des citoyens et la responsivité du système politique– (Balch, 1974 ; Converse, 1972 ; Hensler, 1971), a été perçue comme une avancée décisive. En conséquence, l'échelle traditionnelle composée de six (6) items a été scindée en deux (2) en fonction des dimensions du concept. Si le nouvel outil a été relativement approuvé et diversement utilisé pendant longtemps pour mesurer l'efficacité politique (Acock and Clarke, 1990 ; Acock *and al.*, 1985 ; Craig and Maggiotto, 1982), sa fiabilité a toutefois été remise en cause.

Au-delà d'un item relatif au vote des citoyens défini comme l'unique canal d'appréciation des actions de l'Etat (« *Voting* ») et de deux propositions, l'une relative à l'entretien par les parlementaires des relations avec leurs électeurs (« *Congress* ») une fois élus et, l'autre, à l'intérêt des Partis politiques pour le vote des citoyens (« *Parties* »), qui seront omises de l'outil suite à maintes critiques, les autres items qu'il renferme sont taxés de voiler à combinaison variable, la mesure des deux types d'efficacité et des aspects de la confiance politique (Craig *and al.*, 1990 ; Niemi *and al.*, 1991). Or, ils sont censés mesurer l'efficacité interne. Il s'agit des propositions relatives à la complexité de la chose politique (« *Complex* »), au pouvoir de s'exprimer sur les agissements de l'Etat (« *NoSay* ») et au fait que les autorités politiques ne taillent pas d'importance aux points de vue des citoyens (« *NoCare* »).

C'est ainsi qu'il s'est ouvert une course au développement de mesures alternatives notamment pour la dimension interne du concept jusque-là mal appréhendée par les instruments du Cps/Nes. Ceci a conduit l'institution à tester entre 1987 et 1988, 4 nouveaux items dans ses instruments visant à perfectionner la qualité de la mesure de l'efficacité politique interne et 2

composantes essentielles à la mesure de l'efficacité externe. Craig *et al.*, (1990), après avoir ausculté les nouvelles propositions du Cps/Nes suivant les deux dimensions du concept d'efficacité politique, tout comme Niemi *et al.* (1991) ont soumis, avec succès, les quatre nouveaux items de mesure de l'efficacité politique interne de l'institution à différentes expériences de consistance interne et de validité, proposent un outil jugé plus adapté à la mesure du phénomène dans son entièreté. Les items retenus pour chaque dimension se présentent ainsi qu'il suit :

– **Pour l'efficacité politique interne**

- * « Je me sens bien qualifié pour participer aux débats et activités politiques » (« *Informed* ») ;
- * « Je crois que j'ai une assez bonne compréhension des problèmes politiques majeurs de notre pays » (« *Puboff* »);
- * « Je pense être qualifié pour effectuer un aussi bon travail dans la fonction publique que la plupart des gens » (« *Selfqual* »), et
- * « Je pense que je suis mieux informé des affaires politiques et sur l'Etat que la plupart des gens »³³ (« *Understand* »).

– **Pour l'efficacité politique externe**

- * « Les citoyens disposent de plusieurs voies légales pour influencer efficacement les actions de l'Etat » (« *Legal* »);
- * « Sous notre système politique, les populations ont le dernier mot quant à la manière dont le pays est géré, indépendamment de celui qui dirige » (« *Finalsay* ») ;
- * « Si les élites politiques ne sont pas intéressées à écouter ce que pensent les populations, il n'y a vraiment pas d'alternative pour les y emmener » (« *Makelstnt* »);
- * « Les gens comme moi n'ont rien à dire sur les actions de l'Etat »³⁴ (« *Nosay* ») ;

³³ « *I consider myself to be well qualified to participate in politics* »; « *I feel that I have a pretty good understanding of the important political issues facing our country* »; « *I feel that I could do as good a job in public office as most other people* », and « *I think that I am better informed about politics and government than most people* » (Niemi and al., 1991; Craig and al., 1990: 292-296).

³⁴ « *There are many legal ways for citizens successfully influence what the government does* »; « *Under our form of government, the people have the final say about how the country is run, no matter who is in office* »; « *If public officials are not interested in hearing what the people think, there is really no way to make them listen* »; « *People like me don't have any say about*

Vu que ce nouvel outil constitue actuellement une référence pour les universitaires, quoique certains utilisent toujours l’item « *NoSay* » servant à mesurer l’efficacité externe pour évaluer celle interne (Morrell, 2003), l’option est faite de l’adopter dans la présente recherche pour servir d’instrument de mesure de l’efficacité politique. Les modalités de réponses, comme pour la variable précédente, sont « Sans avis », « Pas du tout d’accord », « Pas d’accord », « D’accord » et « Tout à fait d’accord ». Pour chaque variante, le score le plus faible attendu est de 0 (4 items x 0 points) et le plus élevé 16 (4 items x 4 points).

Il y a faible efficacité politique (interne ou externe) lorsqu’un acteur réalise un score compris en 1 et 6 points. Par contre, lorsque le score réalisé est compris entre 11 et 16 points, on est en mesure de parler d’une forte efficacité politique (interne ou externe) à son niveau. Pour des scores compris entre 7 et 8 points et entre 9 et 10 points, il convient de parler d’une part de tendance à une faible efficacité politique et, d’autre part, de tendance à une forte efficacité politique.

3.5.4. Mesurer l’accès aux opportunités d’emplois publics

Comme précisé dans la clarification du concept plus haut dans le cadre théorique, trois composantes ont été retenues pour investiguer l’accès aux opportunités d’emplois publics. Elles réfèrent aux concours de recrutement dans la fonction publique, à la passation des marchés publics, et à la promotion aux postes de responsabilités politico-administratifs. La tâche est d’apprécier le mode de recrutement des acteurs à ces opportunités, d’en révéler les dynamiques informelles, et de les mettre en lien avec l’attitude de défiance politique. Les indicateurs retenus sont récapitulés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Opérationnalisation du concept d’accès aux opportunités d’emplois publics

Composantes	Indicateurs
Concours de recrutement dans la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> – Egalité des chances de réussite – Transparence dans l’organisation – Fiabilité des résultats – Critères de sélection valorisés – Ressources nécessaires à la réussite – Logique soutenant l’organisation des concours
Passation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> – Respect de l’égalité d’accès à la commande publique

what the government does » (Craig and al., 1990: 229). Pour faciliter les analyses, les deux derniers items de l’efficacité politique externe ont été positivement polarisés.

publics	<ul style="list-style-type: none"> – Transparence dans les procédures de passation – Modes d'accès à la commande publique
Distribution des postes politico-administratifs	<ul style="list-style-type: none"> – Egalité dans la distribution – Critères de répartition priorisés – Logiques au fondement des promotions

Source : Données de terrain_2015

Au final, douze indicateurs ont été retenus pour analyser l'accès aux opportunités d'emplois publics. Chacun d'eux a donné lieu à la formulation d'une question, avec des modalités de réponse prédéfinies. C'est sur la base des indicateurs élaborés que s'est effectués la construction du dispositif de collecte des données.

3.6. Techniques de collecte des données

Les instruments de collecte des données sont des dispositifs qui structurent le recueil des informations empiriques. Ils rendent cohérent l'itinéraire méthodologique emprunté par le chercheur qu'ils relient aux procédés pratiques spécifiques et intimement adaptés à la récolte et à l'analyse des matériaux *émiques* (Denzin and Lincoln, 1994). Deux techniques ont servi de base au déroulement de la phase de constatation de la présente recherche : le questionnaire et l'entretien semi-structuré.

3.6.1. Le questionnaire

L'enquête par questionnaire à perspective sociologique [...] vise la vérification d'hypothèses théoriques et l'examen de corrélations que ces hypothèses suggèrent. [...] Compte tenu du très grand nombre de personnes généralement interrogées et du traitement quantitatif des informations qui devra suivre, les réponses à la plupart des questions sont normalement précodées de sorte que les répondants doivent obligatoirement choisir leurs réponses parmi celles qui leur sont proposées (Quivy et Campenhoudt, 1988 : 181).

L'élaboration du questionnaire de cette recherche n'a pas échappé à cette règle. L'instrument, essentiellement composé de questions fermées et codées à l'avance, est globalement structuré en 3 parties. La première est constituée d'un paragraphe d'annonce qui présente le contexte de la recherche et initie la négociation de la porte d'entrée dans la conversation. Dans cette section, la recherche est présentée comme une investigation sur les relations entre le citoyen et l'Etat, pour gratter la sensibilité de la problématique traitée. La seconde, en ce qui la concerne, renferme les questions d'identification des agents de collecte des données et des sites retenus. Quant à la troisième, elle

comporte les questions d'identification des acteurs à enquêter d'une part, et des questions relatives aux variables dépendantes et indépendantes de la recherche, d'autre part. Quelques questions portant sur l'intérêt des citoyens et leurs attitudes face à la politique ont été intégrées à cette section. La liste des questions posées a été allongée par une question sur l'évaluation de la devise du pays (Fraternité-Justice-Travail).

Le questionnaire a servi à recueillir les opinions et représentations des citoyens. Son premier jet a été soumis à un pré-test auprès d'une quinzaine d'étudiants à l'Université d'Abomey-Calavi, aux fins d'opérer les corrections subséquentes. Son administration, dans sa forme définitive, s'est faite indirectement, et s'est étendue sur une plage horaire de 40 à 45 minutes. Le questionnaire a été complété par la technique d'entretien.

3.6.2. L'entretien semi-structuré

[...] les méthodes d'entretien se distinguent par la mise en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. Correctement mis en valeur, ces processus permettent au chercheur de retirer de ses entretiens des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés (Quivy et Campenhoudt, 1988 : 184).

C'est là l'intérêt de cet instrument de collecte de données utilisé surtout lorsque le chercheur ne préjuge pas à l'avance connaître les expériences des enquêtés (Lee, 1993). Son avantage réside par ailleurs à sa disposition à leur offrir la latitude d'exprimer leurs opinions par rapport aux points de discussions en débat. A travers son usage, leur univers cognitif a été exploré puisqu'ils ont été amenés à exprimer leurs motivations profondes, perceptions et interprétations sur les questionnements que suscite le phénomène étudié (Yédji, 2011).

L'instrument a été utilisé dans sa variante semi-directive, puisqu'en offrant des opportunités de relance, celle-ci se prête à la récursivité (Schwartz and Jacob, 1979) qui donne au chercheur l'occasion de « creuser » davantage les aspects du sujet de recherche qui lui paraissent pertinents, mais peu clarifiés par son interlocuteur. Son emploi est rendu effectif par l'élaboration d'un guide d'entretien semi-directif inspiré des variables explicatives de la recherche en lien avec la variable dépendante. En plus des autorités politiques, des acteurs de la société civile, des spécialistes de la passation des marchés publics, des entrepreneurs et des inspecteurs des services et emplois publics, seulement quelques citoyens dont la compétence sur la problématique investiguée et le profil se sont avérés intéressants ont été interviewés au moyen de ladite

technique. Une mise en condition préalable des agents enquêteurs a été utile à cet effet.

3.7. Préparation de la collecte des données

La phase préparatoire de la collecte des données est l'étape ultime d'effectuation des réglages nécessaires en prélude au travail de constatation. Elle est cruciale pour la réussite des investigations en ce sens qu'elle permet de mettre l'équipe de recherche au même niveau d'information et d'appréhension de la problématique traitée et des outils de collectes. Elle a essentiellement consisté au recrutement et à la formation de 6 agents enquêteurs et de 3 superviseurs respectivement de niveau Bac³⁵ + 4 et Bac + 5 en Sociologie-anthropologie. Ces derniers ont été formés sur l'objet de la recherche et le contenu des instruments élaborés. Dans le second cas, la lecture des axes du questionnaire et du guide d'entretien, et les échanges qui l'ont succédée ont permis d'attirer l'attention des participants sur le sens à accorder aux questions, la façon de les renseigner, l'appréhension des mots employés dans les langues locales, etc. Ces derniers ont par ailleurs été édifiés sur les difficultés éventuelles du terrain relatives au développement de « systèmes défensifs » par les interlocuteurs pour échapper aux entrevues sollicitées, y compris les astuces pour les contourner.

[Ceci est bien utile car pour Albarello] le sujet interrogé peut prendre la fuite, refuser l'interview dans sa totalité, ou refuser de répondre à certains types de questions ; plus fréquemment, il va mettre en place des processus de défense comme la justification *a posteriori*, la rationalisation, la projection, l'identification, l'oubli, le refoulement, etc. » (1999 :125).

Outre le parcours du dispositif d'enquête et des aspects techniques des outils, les agents enquêteurs ont été soumis à des jeux de simulations de situation concrètes d'enquête, afin d'éprouver l'intégration qu'ils ont eue de leurs attributions.

Pour clôturer cette étape, chaque participant a reçu son matériau de collecte et a été clairement infusé de son mandat. Il s'agit, pour les 6 agents enquêteurs, de collecter des informations quantitatives auprès des unités de l'échantillon quantitatif retenu, avec la règle de ne pas questionner plus de cinq (5) enquêtés par service public, afin d'assurer une certaine dispersion et une plus grande hétérogénéité des sources d'informations. Pour les superviseurs, la tâche a été de collecter les données qualitatives auprès des autorités politiques et des acteurs de la société civile, d'en élaborer des rapports thématiques, et de procéder à la vérification des travaux des agents enquêteurs. Les questions motivationnelles

³⁵ Référence est faite au « Baccalauréat ».

ont également meublé ce chapitre. La phase de collecte des données a duré au total 4 semaines.

Il convient de souligner qu'un dispositif de suivi et de contrôle post-enquête a été mis en place pour s'assurer du bon déroulement de la recherche de terrain. A cet effet, des contrôles par appels téléphoniques ont été effectués sur 5 % de l'échantillon quantitatif soit 20 unités réparties sur tous les agents enquêteurs. Une fois ce travail effectué, s'est ouvert celui du traitement et de l'analyse.

3.8. Traitement et analyse des informations collectées

Les informations de terrains moissonnées au moyen du questionnaire ont fait l'objet d'un dépouillement et d'un traitement informatiques, sur fond d'un travail de programmation préalable effectué à l'aide des logiciels « Excel » et « SPSS 17.0 » destiné à recueillir les réponses des enquêtées. Une fois la base de données constituée et épurée, divers croisements ont permis la création de tableaux simples ou croisés et de graphiques en vue de l'analyse des données. La lecture des résultats de divers tests de régressions simples ou multiples selon le cas, a particulièrement orienté les analyses et interprétations.

Il convient de souligner que les valeurs manquantes ont fait l'objet d'un traitement particulier. Les vides qu'elles ont laissés ont été comblés au moyen de la technique de la « *Médiane des points voisins* », accessible grâce à la sous-commande « *Remplacer les valeurs manquantes* » du logiciel « SPSS 17.0 », sous la commande « *Transformer* ».

Par ailleurs, sur les échelles de mesure de la crise de confiance en l'Etat, de l'efficacité politique et des représentations sociales de la politique, les acteurs ayant choisi la modalité « Sans avis » correspondant au code « 0 » pour plus de la moitié du nombre total des items d'un instrument précis, sont exclus de l'analyse. Par contre, si l'ensemble des choix portés sur cette modalité pour une même échelle est inférieur ou égal à la moitié de l'effectif total des items, les réponses concernées sont considérées comme des valeurs manquantes et traitées de la sorte.

Les données qualitatives, en ce qui les concerne, ont été manuellement traitées. L'exercice a consisté au jumelage des contenus par point de discussion du guide d'entretien, dans une perspective de triangulation des réponses en vue d'en dégager les thèmes centraux qui en émergent. La méthode utilisée est celle de l'analyse de contenu thématique (Bardin, 1991). Les données qualitatives ont notamment servi de base à l'illustration des démonstrations effectuées par le biais de verbatim.

Puisque la démarche de recherche en Sciences Sociales ne peut être dissociée d'un certain nombre de règles éthiques que le chercheur se doit de porter dans son arsenal à la quête de l'information (Yédji, 2011), quelques dispositions ont été prises dans ce sens.

3.9. Dispositions éthiques

Les informations relatives à cette recherche ne sont mobilisables que par l'opération d'une intrusion dans l'univers physique et cognitif des acteurs, alors même que la connotation sensible qu'elle revêt présage d'un terrain complexe et fermé. Il s'est donc fait nécessaire de prendre quelques précautions pour contenir les appréhensions des enquêtés de sorte qu'ils en viennent à s'exprimer librement sans craindre un retournement éventuel de leurs propos contre eux à l'avenir. La finalité est d'établir une atmosphère de confiance entre le chercheur et son vis-à-vis, en dépit de l'« énigme réciproque » qui les relie (Losconczy, 2002). Ceci s'avère très important pour la fiabilité des informations à collecter car, un climat de suspicion peut favoriser la tendance à la « conformisation » au discours tenu dans l'opinion général, et ceci dans l'unique dessein de bien paraître. Aussi, peut-il entraver la libre expression des opinions, tout en favorisant la duplicité et l'entretien des secrets, toute chose porteuse de biais.

Pour l'essentiel, la précaution prise a été de garantir à chaque interlocuteur une confidentialité inaliénable sur ses références personnelles ou quelque signe pouvant faciliter son identification. Il s'est agi concrètement de le rassurer quant à l'impossibilité d'opérer tout lien entre sa personne et les informations qu'il aurait fournies et ce, quels que soient les contextes, les motivations et les buts. Le principe de l'anonymat a donc été de mise. En dépit de ce préalable, la recherche n'a pas été exempte de difficultés.

3.10. Du protocole de recherche au terrain : quelques difficultés enregistrées

L'un des malaises congénitaux propre aux universités du Bénin réside dans l'absence criarde de centres de documentations bien pourvus en ouvrages, mettant ainsi en exergue le défaut d'une bonne politique de documentation qui contribue à les définir en termes d'efforts de promotion des connaissances. Le plus souvent, les étudiants en fin de formation, et même les doctorants, pour rédiger leurs mémoires, se livrent à une débrouille documentaire, en se rabattant sur d'anciens mémoires disponibles dans les pseudo-lieux de documentation existant ou plus hasardeusement sur internet. Avides de ressources pour faire des commandes d'ouvrages, ils se contentent de faire de la quasi documentation en reportant, généralement sans respecter les principes de références subséquentes,

les idées paraphrasées de sources secondaires qui ne portent pas le plus souvent la garantie d'être conformes à la pensée originale des auteurs.

Le risque d'être contaminé par la facilité d'une telle aventure pour ce qui est de cette recherche était d'autant plus grand qu'elle porte sur une thématique récente et relativement neuve pour la plupart des pays africains et surtout francophones, qui représentent d'importantes centrales d'atterrissage de productions scientifiques en provenance de l'espace francophone occidental très peu proluxe sur la problématique de la confiance politique que les américains et les britanniques. La première difficulté de cette recherche qui, d'ailleurs, reste la plus grande, est donc d'ordre documentaire.

Devant la tentation plutôt grande de céder à la facilité d'une quasi documentation, le chercheur s'est lancé dans une campagne de commandes d'ouvrages et d'abonnement dans des revues ou des bibliothèques virtuelles, afin de pallier à cette difficulté. Cette situation a généré des coûts financiers sous-évalués au départ, auxquels se sont greffés les coûts temporels alourdis par l'obstacle linguistique lié à l'appropriation de l'abondante production en langue anglaise. A ce niveau, il a fallu, dans les cas extrêmes, recourir aux services lucratifs d'un traducteur pour se sortir d'affaire.

A ces entraves qui ne sont pas des muettes méthodologiques en ce sens qu'elles intègrent, voire déterminent le processus de déroulement et la qualité de la recherche, sont venues s'adjoindre celles liées à la mise en place de dispositifs de défense par les interviewés face à la délicatesse du sujet. Les craintes, les détournements de conversation, les dissimulations, l'entretien des secrets, les rejets, voire les fuites retracent la trame de cette catégorie d'obstacles d'enquêtes « hostiles ». C'est ici que l'expérience du chercheur, sa témérité et son habileté sont mises à rude épreuve. Il a fallu faire montre de patience, gagner davantage leur confiance en les rassurant, agir sur le rythme et l'intensité des conversations, et user d'astuces comme l'invitation à prendre un verre dans des espaces neutre ou à l'abri de tout regard pour optimiser les fins fixées. L'exercice s'est avéré relativement concluant en ce sens que des positions différenciées ont été ouvertement prises sans ambages et visiblement assumées, et que la parole s'est « libérée » chez nombre d'interlocuteurs.

En guise de conclusion, il faut noter que ce chapitre a fait le panorama du cadre expérimental échafaudé pour mener en grandeur nature le test de conformité des faits tels qu'ils se produisent dans la réalité au cadre conceptuel anticipé. Le labeur à, en substance, consisté à poser les bases épistémologiques et méthodologiques de la recherche. Le type d'approche adoptée, la détermination des groupes cibles, l'opérationnalisation des variables dépendantes et

explicatives aux fins de construire les outils de collecte des données, eux-mêmes inspirés des techniques de collectes choisies sont quelques grands traits structurants du dispositif mis en place. Celui-ci n'a pas fait économie de l'organisation et de la démarche de collecte. C'est sur ces notes que le terrain a livré sa vérité des faits. Qu'en a-t-il concrètement été ? C'est justement l'objet de la deuxième partie de ce papier.

DEUXIEME PARTIE : DETERMINANTS DE LA CRISE DE CONFIANCE
EN L'ETAT AU BENIN

CHAPITRE IV : ANALYSE SITUATIONNELLE DE LA CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT AU BENIN

La chute du communisme entre 1989-91 s'est accompagnée d'un vent de démocratisation quasi général dans le monde entier. Cette expansion universelle de la démocratie a été paradoxalement suivie d'un déclin de la confiance politique, associé à la désillusion sociale relative aux implications vertueuses et bienfaitantes attendues de ce mode d'organisation sociopolitique (Catterberg and Moréno, 2005). Cependant, en jetant un regard sur l'évolution des pays, on remarque que le déclin de la confiance dans les élites et les institutions n'est pas apparu avec la démocratisation des Etats, mais figure à occurrence et intensité variables dans leur histoire politique. Au Bénin par exemple, l'ordre autoritaire qui a régi l'Etat pendant la période révolutionnaire (1972-89) n'a pas toujours bénéficié de l'adhésion et de la sympathie de l'ensemble des populations (Heilbrunn, 1993). C'est d'ailleurs la force des rancœurs et l'hostilité quasi collective nourries contre le système en place, réduit à la production d'une gouvernance économique et sociale erratiques et achevé par la débâcle de l'empire soviétique (Kodjo, 1993), qui ont inévitablement induit les actions collectives de protestation en partie au fondement de la Conférence nationale de février 1990.

Si ces événements ont été différemment approchés par des chercheurs tant béninois qu'étrangers dont certains sont devenus des spécialistes de la politique africaine, les recherches ne les ont cependant presque jamais entièrement abordés de façon explicite, sous la conceptualisation de la « confiance politique ». Or, il est évident qu'ils sont fondamentalement définitionnels des rapports de confiance entre les citoyens et l'Etat central qu'ils permettent d'appréhender de façon saisissante.

En faisant de cette lacune scientifique un sujet d'intérêt, le présent chapitre se donne pour ambition d'appréhender le visage global des relations de confiance associant les citoyens à l'Etat et ce, à l'ère du renouveau démocratique dont l'avènement était fondé sur des aspirations d'inversion de la polarité des rapports gouvernants/gouvernés naguère chargés de défiance et de méfiance. Les investigations dans ce sens positionnent la préoccupation sous l'angle de la crise de confiance politique.

Cette crise existe-t-elle ou ne relève-t-elle que de l'imaginaire ? Si elle existe, sous quels visages se présente-t-elle ? S'exprime-t-elle différemment selon qu'on est en face de personnes adultes ou de jeunes gens ? Ou au contraire,

varie-t-elle en fonction d'autres paramètres sociodémographiques ? Mieux, est-elle plutôt redevable à l'adhésion à une communauté de pensée politique ?

Avant de trouver des éléments de réponses à ces différentes interrogations, il échoit, dans une démarche cartésienne, d'avoir une vue d'ensemble sur la confiance dans les institutions étatiques ou plutôt sur l'expression du degré de reconnaissance sociale dont elles sont gratifiées.

4.1. Crise de confiance en l'Etat : quel état des lieux ?

4.1.1. Degrés de reconnaissance sociale d'institutions politiques

Depuis que la *Center for political studies* (Cps) a ouvert la voie aux sondages sur la confiance politique dans les années 1950 aux Etats-Unis à travers l'*American national election studies* (Anes), beaucoup d'institutions de sondages ou d'organismes dédiés à la recherche en sciences sociales lui ont progressivement emboîté le pas à travers le monde. La plupart des investigations menées dans ce cadre focalisent leur attention sur la fluctuation des degrés de confiance des citoyens dans des institutions ou catégories socioprofessionnelles spécifiques qui apparaissent soit comme des piliers de la démocratie, soit comme des institutions classiques dont l'organisation sociale ne peut se passer. Elles reposent en fait, sur la conception théorique selon laquelle la confiance est un carburant essentiel au fonctionnement de toute démocratie. Généralement, les questions posées dans les instruments de collecte et qui sont censées rendre compte de la confiance envers diverses catégories d'acteurs, prennent pour modèle de référence la question suivante de l'Anes : « *How much of the time do you think you can trust the government [Congress, Court ; Parliament, the Armed forces, Police, etc.] to do what is right?* » ; les modalités de réponses étant diversement échelonnées sur une échelle de type « Likert » (Gershtenson and Plane, 2007:2).

Par rapport à ce comportement qui s'est généralisé dans les recherches sur la confiance, le problème qui se pose est de savoir si la question, ainsi qu'elle est libellée, permet effectivement de rendre compte de l'attitude sociale qu'elle prétend mesurer. Pour nombre d'universitaires avertis, la réponse est résolument négative. Hardin (2006), très radical dans sa réponse, estime qu'il n'est pas envisageable que ce genre d'interrogation permette d'apprendre concrètement quelque chose sur la confiance. Dans le même registre, Quéré (2010) soutient qu'en réalité, ce qui émerge de ce genre de sondage, ce sont des jugements de valeurs étayés sur des attributions implicites de motivations, de compétences et de modes de comportements aux catégories évaluées, lesquelles attributions seraient fondées sur des stéréotypes culturels, vu que les citoyens n'ont pas

d'expériences proprement personnelles des catégories d'acteurs qu'ils jugent. Il s'agit essentiellement, pour Quéré (2010), de l'expression d'un classement de catégories sociales en fonction du degré auquel elles apparaissent porteuses de dispositions, d'attitudes, de modes de conduites et de comportements qui certifient qu'elles sont motivées par des valeurs auxquelles les populations accordent implicitement de l'attachement, quoique celles-ci soient non clairement définies. Ainsi, selon l'illustration de l'auteur, ceux qui reconnaissent par exemple les pompiers comme la catégorie en qui ils ont le plus « confiance » manifestent en réalité leur adhésion aux motivations et valeurs qu'ils attribuent à ceux-ci en tant que catégorie et ce, en vertu des croyances générales répandues à propos de leurs attitudes et comportements typiques, pensant qu'ils représentent et soutiennent ces motivations et valeurs dans leurs conduites.

Les sondages ne mesurent donc, pour ainsi dire, que la reconnaissance sociale. Il s'agit, en d'autres termes, souligne Quéré, d'une élection de catégories sociales qu'on estime être infusées des principes socialement « valuées » et face à qui on est moins enclin à manifester sa « suspicion possible ». D'ailleurs, Livet (2009) soutient fort bien que la reconnaissance sociale implique un partage de valeurs socialement appréciées entre la cible de la reconnaissance (acteurs individuel, institutionnel, etc.) et ceux qui la reconnaissent.

Au regard de ces précisions, il apparaît utile, avant d'aborder les réflexions sur la crise de confiance en l'Etat, d'avoir une image globale du degré de reconnaissance sociale des béninois à l'égard des catégories institutionnelles retenues comme éléments constitutifs de l'Etat. Cette reconnaissance est appréhendée à travers la question suivante : « *Voici une liste d'institutions politiques de notre pays. Diriez-vous que vous faites confiance à l'une ou l'autre d'entre elles ?* » ; les modalités de réponse étant « *Oui* », « *Non* » et « *Sans avis* ». L'intérêt d'une telle entreprise est d'en arriver à estimer jusqu'à quelle enseigne les citoyens anticipent la fiabilité des institutions étatiques en tant qu'ils sont fondés à croire qu'elles promeuvent les mêmes valeurs que celles auxquelles ils s'attachent. Cela semble être un bon indicateur pour avancer l'hypothèse, quitte à la vérifier par la suite, de l'existence d'une crise de confiance en l'Etat. Les résultats obtenus sont illustrés dans la figure 4 ci-après.

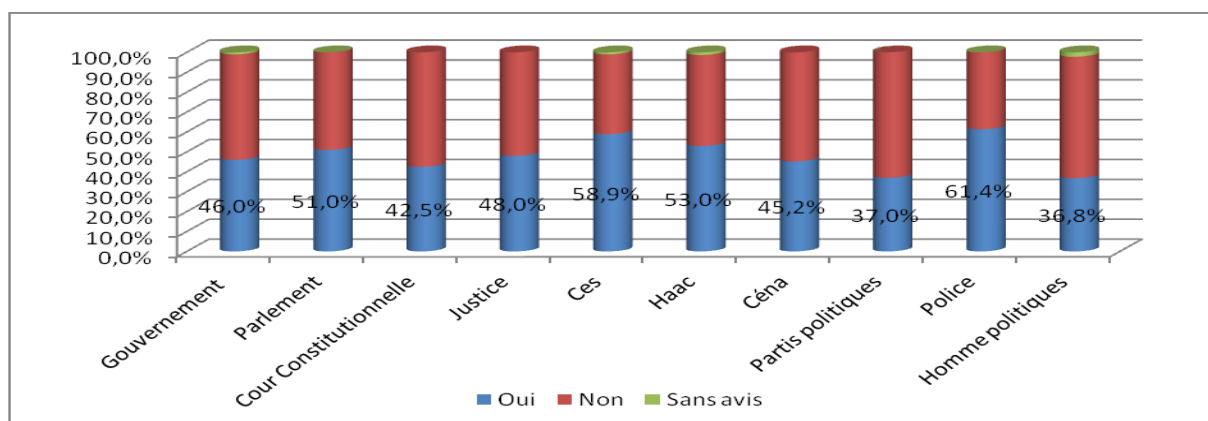


Figure 4 : Opinions sur la reconnaissance sociale d'institutions de l'Etat
Source : Données de terrain_2015

A s'y fier, on note une faiblesse générale de la reconnaissance sociale des catégories d'institutions politiques. Selon le degré auquel elles apparaissent informées des valeurs socialement prisées, les populations n'en élisent que quatre (4) –les seules ayant obtenu de scores supérieurs à 50%– sur neuf (9) en qui elles ont le plus « confiance ». Dans ce classement, le parlement vient en dernière position, alors que la police occupe le premier rang (61,4%) suivie du Ces (58,9%) et de la Haac (53%). Les institutions vitales au renouvellement du personnel politique comme la Céna et la Cour constitutionnelle réalisent, à l'image de la Justice, des pourcentages de l'ordre de la quarantaine, largement au-dessus des scores des partis politiques et des gouvernants, qui obtiennent les plus faibles pourcentages : 37% de part et d'autre. Il y a donc matière à inférer que les institutions politiques, dans les schèmes évaluatifs des populations, apparaissent faiblement sensibles à leurs valeurs de prédilection. C'est ce qu'autrement Fes et Ireep (2014 :58) notent, en concluant des suites d'une étude menée au Bénin sur les perceptions, les attitudes et la citoyenneté des jeunes à l'égard de l'action publique, en termes de « manque de confiance [...] vis-à-vis de l'Etat central ».

Le mot « confiance » étant le canal au moyen duquel les degrés de reconnaissance sociale ont pu être évalués, on pourrait attribuer une connotation positive au système de valeur de référence des citoyens, la confiance apparaissant généralement comme un concept chargé de valeurs positives (Cornu, 2006). En conséquence, la faiblesse de la reconnaissance sociale pourrait signifier pour les citoyens, que les institutions politiques sont porteuses ou promotrices de valeurs de polarités négatives ou tout au moins incompatibles à celles qu'eux-mêmes « valent ». Il s'en suit que les populations, dans le processus de reconnaissance sociale, perçoivent moins de valeurs positives auxquelles elles sont sensibles, que de valeurs négatives dans le fonctionnement des institutions politiques. Il y a de ce fait, matière à penser que la part de « déni

de reconnaissance » (Lindemann et Saada, 2012) sociale ou ce qu'il conviendrait d'appeler « déni social », l'emporte sur celle de reconnaissance sociale ; le déni marquant un conflit entre les stéréotypes socialement prisés et les valeurs privilégiées par les institutions dans leur fonctionnement.

Par analogie, on pourrait alors inférer, dans la relation abstraite entre les citoyens et l'Etat, que la part de « méfiance » ou de « défiance » l'emporte sur la part de « confiance », vu qu'en général lorsque celle-ci, positivement chargée, en vient à manquer dans les relations sociales, le vide créé est aussitôt comblé par celles-là négativement polarisées. Ceci peut bien être un indicateur de l'existence d'une crise de confiance dans lesdites institutions, voire dans l'Etat.

4.1.2. Crise de confiance en l'Etat : éléments de caractérisation

L'existence de la crise de confiance en l'Etat chez les acteurs sociaux est appréciée au moyen d'un indice agrégé constitué à partir des réponses obtenues sur l'échelle de mesure élaborée à cet effet. Les individus ont subséquemment obtenu des scores sur une plage allant de 1 à 80 points, rééchelonnés sur un intervalle de 1 à 4 points. Sur ce dernier, les indices inclus entre 1 et 30 sont codés « 1 », tandis que ceux compris entre 31 et 40 points sont codés « 2 ». Quant à ceux compris entre les 41 et 50 points et 51 et 80 points, ils sont respectivement codés « 3 » et « 4 ». Le code « 1 » symbolise la confiance en l'Etat, alors que celui « 4 » correspond à la crise de confiance. Les autres n'indiquent que de simples tendances. La répartition des degrés de confiance obtenus en fonction du sexe des acteurs, se présente comme il suit dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Niveau de confiance en l'Etat selon le sexe

Scores groupés	Sexe		Total (N=402) %
	Masculin (N=253) %	Féminin (N=149) %	
Confiance en l'Etat	0,8	2,0	1,2
Tendance à la confiance en l'Etat	18,6	23,5	20,4
Tendance à la crise de confiance en l'Etat	20,9	20,8	20,9
Crise de confiance en l'Etat	59,7	53,7	57,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Données de terrain_2015

A la lecture, cette illustration permet d'une part de relever le caractère dominant des acteurs de sexe masculin dans l'échantillon enquêté. En effet, les hommes

représentent presque deux-tiers des 402 unités interviewées (253), soit une proportion de 62,9% contre 37,1% pour les femmes (149). D'autre part, elle indique que la crise de confiance revêt un caractère général. Alors que seulement 1,2% (5 unités) des individus ont confiance en l'Etat, la défiance affecte en ce qui la concerne, 6 individus sur 10 (57,5%). Elle se montre transversale aux genres masculin et féminin, même si elle semble légèrement plus prononcée chez les hommes (59,7%) que chez les femmes (53,7%), ces dernières étant par ailleurs un peu plus nombreuses que leurs semblables de sexe masculin (2% contre 0,8%) à avoir confiance en l'Etat. Malgré ces fluctuations, les écarts plutôt insignifiants observés distinctement entre les variations de la crise de confiance d'une part (6 points) et de la confiance politiques d'autre part (1,2 points) selon le sexe, invitent à soutenir l'opinion que le sexe n'explique pas les variations du phénomène étudié. On pourrait alors dire sans trop risquer de se tromper, que le fait d'être un homme ou une femme ne prédispose pas particulièrement à la désaffection politique.

Ces résultats confortent timidement ceux de Schoon et Cheng (2011) qui, en milieu Anglo-saxon, notent une différence significative en matière de confiance politique selon le sexe, les femmes se montrant plus confiantes que les hommes. Aussi, semblent-ils conforter la thèse de Glaeser *et al.* (2000) et de Paterson (2008) qui arguent en faveur d'une moindre propension des femmes à la défiance vis-à-vis de l'Etat contrairement à leur homologue du sexe opposé ; un point de vue qui n'est cependant pas partagé par Leigh (2006), Chan et Chu (2006) ou encore Seligson (2002), qui défendent quant à eux le point de vue inverse.

Existe-t-il des variables qui influenceraient la crise de confiance ? Cette éventualité va être explorée en croisant le groupe d'enquêtés des deux sexes ayant obtenu des scores supérieurs ou égaux à 51 points, seuil à partir duquel il est admissible de parler de la crise de confiance chez un individu λ , soit 59,7% des hommes et 53,7% des femmes.

4.2. Variations sociodémographiques de la crise de confiance en l'Etat

Généralement une pluralité de variables d'ordre individuel ou institutionnel, etc. sont mobilisées pour expliquer la crise de confiance politique (Hetherington, 2005). Dans la présente section, la tâche est dévolue à l'appréciation de la relation qu'entretient le phénomène avec un certain nombre de variables sociodémographiques.

4.2.1. Age, statut matrimonial ou socioprofessionnel et crise de confiance en l'Etat

Il est remarquable à l'aide du tableau 8, que la crise de confiance, à l'exception de la tranche d'âge 30-40 ans chez les femmes, affecte plus de 50% de citoyens dans toutes les catégories d'âges indépendamment du genre.

Tableau 8 : Niveau de confiance en l'Etat selon l'âge

	Sexe			
	Masculin		Féminin	
Tranches d'âges	N	%	N	%
[18-30[44	51,8	29	56,9
[30-40[43	53,8	26	44,8
[40-50[43	79,6	14	60,9
[50 et + [21	61,8	11	64,7
Total	151	59,7	80	53,7
Situation matrimoniale	N	%	N	%
Célibataire	73	69,5	23	67,6
Union libre	56	48,7	33	50,0
Marié(e)	17	60,7	20	48,8
Divorcé(e)	4	100,0	3	50,0
Veuf (ve)	1	100,0	1	50,0
Total	151	59,7	80	53,7

Source : Données de terrain_2015

Dans l'ensemble, elle apparaît relativement tenue chez les jeunes gens (18-39 ans) alors qu'elle se trouve renforcée vers l'âge adulte (40 ans et plus). Il semble donc que les adultes sont plus défiants à l'égard de l'Etat que les personnes jeunes. Ce n'est pourtant pas de l'avis d'autres chercheurs comme Michler et Rose (2001) qui défendent plutôt l'opinion inverse. Pour ces derniers, tout comme pour Patterson (1999) ou Glaeser *et al.* (1999) avant eux, la confiance est supposée prendre le pas sur la défiance dans les institutions à mesure que l'on grandit. Se situant à l'antipode de ces affirmations, la position de Brewer *et al.* (2004) ou de Putnam (2000) conforte cependant les déductions opérées, en arguant en faveur d'une baisse de confiance politique avec l'âge. Cette propension à la hausse de la crise vers les âges avancés s'explique, pour Seligson (2002), par le capital d'expérience des jeunes gens avec la vie politique et le caractère récent de ce capital, contrairement à leurs aînés qui, du fait de leur

aînesse, ont accumulé beaucoup de déceptions liées aux attentes nourries à l'égard du système politique.

Quoi qu'il en soit, les données empiriques indiquent l'existence d'une variation de la crise de confiance en fonction de l'âge. Prenant parti pour cette opinion, Hudson (2006) prend toutefois garde d'insister sur la nature non linéaire de cette relation. A son entendement, la crise progresse généralement avec l'âge pour atteindre son summum à la mi-existence entre 40 et 50 ans, avant de décroître par la suite au-delà de la cinquantaine.

Les données empiriques recueillies laissent observer en partie une progression similaire à celle décrite par Hudson. Chez les hommes par exemple, le cynisme, ce paquet d'attitudes négatives des citoyens à l'égard de la politique (Nevitte *and al.*, 2000), enregistre une progression presque continue depuis le jeune âge pour atteindre son pic dans la tranche d'âge des 40-49 ans (79,6%), avant de connaître une baisse radicale à partir de 50 ans (61,8%). A l'inverse, dans le rang des femmes, elle s'est considérablement atténuée dans la catégorie 30-39, passant de 56,9% dans la catégorie des 18-29 ans à 44,8%, avant de connaître une nette ascension à partir de 40 ans, un élan qui ne fléchit pas même après la cinquantaine.

Il est à remarquer qu'il existe une dissimilitude liée au genre entre les tranches d'âges au sein desquelles la crise est plus patente. Alors que chez les hommes, elle est plus élevée dans la tranche d'âge des 40-49 ans, du côté des femmes, c'est la catégorie des 50 ans et plus qui concentre la plus forte proportion d'acteurs défiants.

Tout comme l'âge, la crise de confiance paraît tributaire de la situation matrimoniale des acteurs. La description de la seconde manche du tableau 8 ci-avant permet de remarquer grossièrement cet état de chose. En effet, il apparaît évident à l'observation, que le fait d'être un homme divorcé ou veuf semble prédisposer à une défiance élevée, vu que la crise atteint le faite maximal chez cette catégorie d'acteurs. Cependant, chez les femmes, elle n'atteint qu'un summum raisonnablement élevé de 67% et ce, essentiellement dans le rang des célibataires. Généralement, chez ces derniers, tout porte à penser que le fait de porter ce statut matrimonial influence fortement l'expression de la défiance politique d'autant plus que cette attitude est exprimée au moins par 7 célibataires sur 10, quel que soit son genre. Une remarque similaire, quoiqu'à ce niveau précis elle se manifeste avec un peu moins d'effet, vaut également pour le fait d'être une personne en union libre ou d'être une femme mariée, divorcée ou veuve. Avec cette catégorie d'acteurs, on est porté à penser qu'être un homme en union libre ou ne pas être une femme célibataire tend à prédisposer quasiment avec la même portée, à une attitude défiante vis-à-vis de l'Etat central.

De ces observations, il ressort d'une part que les hommes veufs ou divorcés se révèlent plus critiques à l'égard de l'Etat que les femmes ayant les mêmes statuts matrimoniaux et que la crise affecte considérablement les personnes célibataires. D'autre part, il en résulte qu'il existe une raison ou une autre pour laquelle il s'observe un écart considérable dans l'attitude de défiance des femmes célibataires par rapport à la tendance globale de la crise au sein du genre féminin. La lecture du tableau 9 ici-bas permet de mettre en lumière l'influence de la variable relative à la situation socioprofessionnelle desdites femmes dans l'effectivité de cet état de fait.

Tableau 9 : Femmes, situation matrimoniale et socioprofessionnelle et crise de confiance en l'Etat

Situation matrimoniale*Situation socioprofessionnelle (Sans emploi et Chômage)	Femmes défiantes		Total
	N	%	
Célibataire	16	69,5	23
Union libre	24	72,7	33
Marié(e)	8	40	20
Divorcé(e)	1	33,3	3
Veuf (ve)	1	50	1
Total	50	33,5	80

Source : Données de terrain_2015

De fait, l'exercice permet de constater que les femmes célibataires qui ont une crise de confiance en l'Etat, sont *a priori* les plus exposées aux aléas associés à la précarité socioprofessionnelle contrairement à leurs pairs développant des attitudes politiques similaires et qui sont sans emploi ou au chômage, mais jouissent d'une situation matrimoniale autre que le célibat. Les variations de la situation socioprofessionnelle entre les citoyens peuvent donc induire une variation de l'attitude de confiance, les acteurs dont les situations sont les moins reluisantes étant plus enclins à critiquer l'Etat que leurs pairs ayant des conditions meilleures. Ces allégations, sont apparemment confirmées par l'analyse des données du tableau 10 ci-après, qui croise les acteurs défiant en fonction de leur situation socioprofessionnelle.

Tableau 10 : Crise de confiance en l'Etat selon la situation socioprofessionnelle des acteurs

Situation socioprofessionnelle	N	%
Fonctionnaire du secteur formel de l'Etat	25	51,0
Fonctionnaire du secteur formel privé	40	55,6
Emploi indépendant	34	70,8
Au chômage	45	57,1
Sans emploi	83	59,3
En apprentissage	1	50,0
Retraité	3	75
Total	231	57,5

Source : Données de terrain_2015

Celles-ci montrent en effet, que les citoyens sans un emploi quelconque (59,3%) ou qui sont au chômage (57,1%) ou à la retraite (75%) figurent parmi ceux qui manifestent le plus de défiance à l'égard de l'Etat, contrairement aux fonctionnaires –dont le statut est plutôt envié –. Balme *et al.* (2003), à ce propos, avancent d'ailleurs la thèse selon laquelle les personnes se trouvant dans une relative précarité profèrent plus de critiques négatives vis-à-vis de l'activité politique, alors que celles dotées d'une stabilité sociale lui sont plus favorables. Sur un sujet similaire, Hudson (2006) a fait remarquer à l'image de Mishler et Rose (2001) ou Youniss *et al.* (2002), que la précarité socioprofessionnelle en l'occurrence la perte d'un emploi, peut rendre les citoyens moins confiants vis-à-vis de l'Etat et plus particulièrement lorsqu'ils ont eu à végéter dans une situation de sans emploi chronique.

Le fait que les promoteurs d'emplois indépendants (initiateurs de projets d'auto-emploi) figurent au 2^{ème} rang sur l'échelle du cynisme ici, ne vient que confirmer les analyses effectuées. Plusieurs générations du rapport *Doing business* montrent bien à suffisance, à quelle enseigne il est difficile d'entreprendre au Bénin, où la fréquence des diatribes qui retentissent contre l'Etat central accusé d'être moins collaboratif et peu regardant face aux rares acteurs téméraires qui osent s'aventurer dans le monde de l'entrepreneuriat, n'est devenue que trop familière au béninois ordinaire.

4.2.2. Niveau d'instruction, identité ethnique ou religieuse et crise de confiance en l'Etat

De façon globale, sur fond du tableau 11, à l'exception des enquêtés détenteurs d'un diplôme de Master qui battent le record en la matière (78,9%), le cynisme est un peu moins mis en relief chez les personnes ayant au moins le Brevet

d'études du premier cycle (Bepc) que chez celles qui appartiennent aux catégories des non instruits (72,7%) et des moins instruits (71,8) ; ces derniers figurant parmi les acteurs les plus défiants. Toutefois, le cynisme n'est pas moins visible chez les détenteurs du Baccalauréat ou de la Licence (67,30% d'un côté et 60,6% de l'autre) que chez les titulaires de Bts (43,9%), de Doctorat (40%) ou du Bepc (39,7%). Sa prégnance transcende vraisemblablement, pour ainsi dire, les barrières du capital culturel conféré de façon différenciée par le niveau d'instruction.

Tableau 11 : Crise de confiance en l'Etat selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	N	%
Aucun niveau	8	72,70
Cep	28	71,80
Bepc	27	39,70
Bac	72	67,30
Bts	36	43,90
Licence	43	60,60
Master	15	78,90
Doctorat	2	40,0
Total	231	57,5

Source : Données de terrain_2015

Ces constats laissent présumer de l'inexistence d'une relation linéaire entre les deux variables. Ce faisant, ils contredisent les analyses de Seligson (2002) qui soutient que les plus instruits sont potentiellement les plus défiants, ou de Deary *et al.* (2008) et Rindermann (2008) pour qui, aux niveaux d'études élevés, correspondent des degrés également élevés de confiance politique, dont ils semblent fédérer les positions théoriques. Qu'en est-il du groupe socioculturel d'appartenance ou de l'obédience religieuse des acteurs ?

En se cantonnant à la description de la première manche du tableau 12 ci-dessous qui croise le groupe d'acteurs défiants respectivement avec l'ethnie et la religion d'appartenance, il est déductible que la crise s'exprime en moyenne passablement chez les deux grands groupes socioculturels du Sud-Bénin que sont les *Adja* et apparentés et les *Fon* et apparentés, le phénomène étant relativement plus robuste chez les seconds (61,5%) que chez les premiers (50,29%). A l'inverse, il est un peu plus marqué dans le rang des groupes socioculturels de la partie septentrionale au pays. Les *Bariba* et apparentés par exemple, montrent plus que toutes les autres ethnies de cette zone du pays, leur défiance vis-à-vis de l'Etat (69,8%) ; une performance qui les place contre toute attente à la tête de la « hiérarchie de la défiance ». Dans la même logique, les

Dendi et apparentés affichent une cote de cynisme dépassant légèrement celle des *Adja* et assimilés d'environ 6 points.

Tableau 12 : Crise de confiance en l'Etat selon le groupe socioculturel ou la religion

Groupe socioculturel	N	%
Adja et apparentés	28	50,29
Bariba et apparentés	37	69,8
Otamari et apparentés	8	47,1
Dendi et apparentés	19	55,9
Fon et apparentés	67	61,5
Lokpa et apparentés	15	50
Peulh et apparentés	10	41,7
Yoruba et apparentés	47	58,8
Total	231	57,5
Obédience religieuse		
	N	%
Traditionnelle	43	53,1
Catholique	80	66,1
Protestant	8	32
Céleste	13	59,1
Islam	64	58,2
Aucune religion	23	53,5
Total	231	57,5

Source : Données de terrain_2015

Ainsi, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, la crise de confiance politique ne se laisse pas appréhender de façon pertinente suivant une grille de lecture ethnique, tel que la fragmentation socio-ethnique qui prévaut dans le pays (Fall *et al.*, 2011) pouvait le laisser supposer. Alors que le Président de la République actuel est un ressortissant de la partie septentrionale du pays et qu'en 25 ans de renouveau démocratique, le Bénin n'a connu à sa tête qu'un Président de la République originaire du Sud-Bénin, et vu l'étiquette régionaliste dont les « Sudistes » affublent de plus en plus les dirigeants « Nordistes » (Fes, 2015: 27), la logique voudrait que la défiance gagne davantage les ethnies de la zone Sud que celles du septentrion dont les ressortissants sont taxés à tort ou à raison d'être dans les grâces du pouvoir en place et d'être les principaux bénéficiaires des avantages de l'Etat. Il n'en est cependant et vraisemblablement pas ainsi.

Cette remarque qui crédibilise l'opinion mentionnée un peu plus haut qui fait de la crise de confiance un phénomène général, indique possiblement qu'il émerge une relative atténuation de la pratique d'ethnocentrisme dans les batailles

politiques, peut-être au profit du régionalisme – beaucoup plus structurant et plus englobant. Se fondant sur cette donnée, il peut être avancé que la crise de confiance n'est manifestement pas dépendante de l'appartenance ethnique des acteurs.

Quelques expériences empiriques récentes sur la vie politique nationale du Bénin corroborent cette thèse du rôle de plus en plus controversé du capital identitaire ethnique dans les attitudes politiques générales, notamment en ce qui a trait à la détermination du comportement de vote lors des élections présidentielles. A ce propos, Tingbé-Azalou (2011) fait remarquer que l'« appâtement » de l'électorat par la fibre ethnique paraît progressivement se muer en « instrumentalisation des liens socioculturels » entre les peuples de bord ethnique matériellement distincts, à croire que la réalité politique nationale sécrète d'autres logiques qui se détachent de celle dite du « fils du terroir », selon l'expression de Bako-Arifari (1995).

Tout comme l'appartenance ethnique, la crise de confiance n'est visiblement pas influencée par l'obédience religieuse des acteurs. C'est du moins la conclusion à laquelle on aboutit en s'attardant un peu sur la seconde manche du tableau 12. Son appréciation objective montre de fait, qu'abstraction faite de l'obédience religieuse, tous les citoyens manifestent, et ce pratiquement à la même enseigne, de la défiance à l'endroit de l'Etat. Néanmoins, cette attitude plus prégnante chez les catholiques (66,10%) et les célestes (59,10%), est beaucoup moins visible dans le rang des protestants qui enregistrent la plus faible proportion d'acteurs défiants (32%), une performance qui s'écarte largement de la performance minimum enregistrée dans chacune des autres religions (53%). La crise de confiance apparaît dès lors comme un phénomène transversal qui ne se laisse pas définir comme l'effet d'une quelconque orientation religieuse des acteurs, mais domine les frontières délimitant les préférences religieuses. En est-il de même des variables relatives à la socialisation politique ?

4.3. Crise de confiance et socialisation politique des acteurs

4.3.1. Crise de confiance et intérêt pour la politique

Comme l'indique le tableau 13 ci-après, une proportion importante d'acteurs défiants affiche clairement son penchant pour la politique (184 acteurs sur 231 soit 79,7%). Par ailleurs, ils ne représentent qu'une infime portion à adopter une position neutre sur l'échelle de l'affinité politique (3 sur 231, soit 1,3%). Les acteurs défiants sont donc avant tout, des citoyens qui s'intéressent à la politique. Ce goût pour la gestion des affaires d'Etat est aussi bien élevé dans le rang des hommes que chez les femmes affichant du cynisme, quoique ces

dernières montrent un léger désintérêt pour la chose que leurs pairs de sexe masculin. De toute façon, tout porte à croire que le cynisme est quelque peu redevable à l'amour pour la chose politique, quel que soit le sexe des acteurs.

Tableau 13 : Crise de confiance politique selon le sexe et l'affinité politique

	Sexe			
	Masculin		Féminin	
Intérêt pour la politique	N	%	N	%
Intéressé	129	68,6	55	64,7
Pas intéressé	21	33,9	23	37,1
Sans avis	1	33,3	2	100
Total	151	59,7	80	53,7
Affinité politique	N	%	N	%
Sympathisant de la mouvance	57	54,8	30	42,3
Sympathisant de l'opposition	91	65,5	50	65,8
Ni l'un ni l'autre	3	30,0	0,0	0,0
Total	151	59,7	80	53,7

Source : Données de terrain_2015

En prenant les acteurs par leur proximité avec un camp de pensée politique, le même constat semble se présenter. On remarque en fait que la sympathie pour la mouvance ou pour l'opposition oriente l'appréciation de la conformité des actions des institutions étatiques à leurs idées normatives respectives. Par exemple, le fait de se sentir proche de l'opposition paraît potentiellement plus érosive de la confiance politique, les « opposants », indépendamment du genre, se montrant nettement plus défiants que les « mouvanciers » chez qui, le phénomène ne se fait en réalité sentir que moyennement. En outre, dans leur rang, la crise semble connaître une variation selon le genre, la défiance se trouvant plus élevée du côté des hommes que du côté des femmes, tout concourant à soutenir que le fait d'être une femme et de sympathiser avec la mouvance a un effet temporisateur sur la défiance politique.

Il convient de relever que les citoyens défiants attachés à la politique utilisent prioritairement la radio pour s'informer de l'actualité politique nationale, suivie de la télévision et du bouche à oreille comme l'indique le tableau 14. Toutefois, l'absence de différence significative entre les taux atteints dans l'utilisation de chacun de ces médias (71,2% pour la radio, 66,7% pour la télévision et 64,6% pour le bouche à oreille), permet de soutenir qu'il n'existe pas un lien consistant de cause à effet entre le cynisme et l'exposition médiatique.

Tableau 14 : Crise de confiance en l’Etat et acteurs intéressés par la politique selon le canal le plus utilisé pour suivre l’actualité politique nationale ou la fréquence de discussion des questions politiques

Canal le plus utilisé	N	%
Télévision	30	66,7
Radio	94	71,2
Presse	5	55,6
Internet	2	40
Bouche à oreille	53	64,6
Total	184	79,7
Fréquence de discussion		
Fréquence de discussion	N	%
Fréquemment	119	83,2
Parfois	64	58,7
Rarement	1	4,8
Total	184	79,7

Source : Données de terrain_2015

La lecture de la seconde manche du tableau précédent permet de constater que le cynisme est élevé dans le rang de ceux qui sont intéressés par la politique et qui en discutent fréquemment (83,2%), alors qu’il est plutôt d’expression moyenne chez ceux qui y sont attachés, mais n’en discutent que par moment. Ainsi, contrairement à l’exposition médiatique, parler souvent politique influence visiblement l’attitude de cynisme. De ce fait, un effet similaire pourrait bien être prêté à l’appartenance associative des acteurs.

4.3.2. La défiance politique sous l’influence de l’appartenance associative

En se fondant sur la relation établie entre l’amour pour la politique et la crise de confiance, on peut supposer qu’il existe une relation causale entre l’appartenance associative et le même phénomène, vu que les groupes apparaissent généralement comme des espaces privilégiés de discussions. Les cadres associatifs s’affichant quasiment comme les seuls supports crédibles de l’action collective conventionnelle – que celle-ci soit fondée sur la protestation, la plaidoirie ou le soutien– destinée à influencer l’activité politique, ils pourraient bien motiver l’adhésion des personnes enthousiasmées par la politique, voire contribuer à augmenter le niveau de critique de l’action publique de leurs membres par effet de socialisation.

Loin d’être anodine, cette hypothèse est visiblement confirmée par les données empiriques qui semblent indiquer que le fait pour un acteur d’appartenir à une

association focalisée sur l'action publique (parti politique, syndicat ou association de développement communautaire), tend à le rendre plus défiant (tableau 15).

Tableau 15 : Crise de confiance en l'Etat selon l'appartenance associative

Type d'association	N	%
Parti politique	30	73,2
Syndicat	19	65,5
De ressortissant d'une région/Commune	9	39,1
Développement communautaire	18	64,3
D'élèves/d'étudiants	16	59,3
De jeunes	23	54,8
De femmes	6	35,3
Religieuse	47	59,5
Aucune	55	52,9
Autre	8	66,7
Total	231	57,5

Source : Données de terrain_2015

De telles déductions, si elles se vérifient, contrarieraient l'évidence de Putnam (2000 ; 1995) selon laquelle, le capital social –dont la capacité à se mettre en réseau constitue un indicateur– affermit la confiance des acteurs dans les institutions et améliore leur participation politique.

4.4. L'analyse de régression multivariée standardisée

L'analyse des tableaux précédents a permis l'exploration plutôt grossière de l'incidence de différentes variables sociodémographiques ou relatives à la socialisation politique sur le cynisme. Elle ne permet cependant pas de statuer avec précision sur le caractère déterminant des facteurs explicatifs mobilisés. Le recours à l'analyse de régression multiple standardisée (Tabachnik and Fidell, 1989) concourt à pallier à cette insuffisance. Cette composante de la régression multiple permet de prendre simultanément en considération, toutes les variables dépendantes dans l'équation et exige que le pouvoir explicatif du modèle ainsi construit ne soit pas attribué à l'une quelconque d'entre elles, mais à l'ensemble. Par ailleurs, elle permet entre autres d'estimer, toutes choses étant égales par ailleurs, la contribution unique de chacun des potentiels déterminants sollicités à la prédiction des variations de la variable dépendante lorsque tous les autres sont convoqués dans l'analyse. En prélude aux tests de régression, la variable d'intérêt de la recherche, c'est-à-dire la crise de confiance politique, a été recodée en variable dichotomique. Elle prend la valeur « 1 » quand elle est

manifeste chez un acteur et la valeur « 0 » dans le cas contraire³⁶. Le rapport de régression figure dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16 : Les déterminants sociodémographiques de la crise de confiance et ceux liés à la socialisation politique des acteurs

	Coefficient de régression standardisé ³⁸	Signification
Variables sociodémographiques		
Sexe (homme)	-0,051(ns ³⁹)	0,241
Age (40 ans et plus)	-0,098*	0,079
Situation matrimoniale (non célibataire)	0,107**	0,046
Niveau d'instruction (plus instruits)	0,016 (ns)	0,125
Statut socioprofessionnel (favorable)	0,433***	0,009
Ethnie (Fon)	-	-
<i>Adja</i>	-0,104 (ns)	0,540
<i>Yoruba</i>	-0,202 (ns)	0,751
<i>Bariba</i>	-0,320 (ns)	0,123
<i>Autres ethnies</i>	-0,050 (ns)	0,214
Religion (catholique)	-	-
Islam	-0,150*	0,096
Traditionnelle	-0,012 (ns)	0,247
Aucune religion	0,080 (ns)	0,505
Constante	3,380***	0,000

³⁶ Les variables indépendantes ont également été dichotomisées avant d'être introduites dans le modèle. On a : sexe (femme= 1 ; homme=0) ; âge (moins de 40 ans = 1 ; 40 ans et plus =0) ; situation matrimoniale (Célibataire = 1 ; Non célibataire = 0) ; Niveau d'instruction (les moins instruits (au plus le Bepc)= 1 ; les plus instruits (Bac et plus) = 0) ; Situation socioprofessionnelle (défavorable = 1 ; favorable = 0). Pour l'ethnie et la religion, l'option a été faite de considérer les plus grandes du pays. Il s'agit d'une part des *Fon*, *Adja*, *Yoruba* et *Bariba* et, d'autre part, de la religion chrétienne catholique, de l'Islam et de la religion traditionnelle (*vodun*) (Insaë, 2003). Ethnie (*Adja*=*Yoruba*=*Bariba*=*Autres ethnies*= 1 ; *Fon* = 0) ; religion (Islam= religion traditionnelle=aucune religion=1 ; catholique = 0).

En ce qui concerne les variables liées à la socialisation politique, on a : intérêt pour la politique (intéressé = 1 ; non intéressé =0) ; affinité politique (mouvance = 1 ; Pas de la mouvance =0) ; exposition médiatique (télévision = 1 ; médias autre que la télévision = 0) ; débats politiques (fréquent = 1 ; non fréquent = 0) ; appartenance associative (focalisées sur l'action publique (syndicats, partis politiques, associations de développement communautaire) = 1 ; n'appartient pas à une association focalisée sur l'action publique = 0). Les modalités codées « 0 » sont considérées comme les références pour l'interprétation et figurent entre parenthèses à la suite des variables explicatives. Ces paramétrages sont valables pour toute autre analyse de régression sollicitant les catégories de variables en cause.

³⁸ *, **, et *** signifient que le coefficient est significativement différent de zéro respectivement aux seuls $\alpha \leq 10\%$, 5% et 1% . Cette symbolisation est valable pour tous les tableaux du document portant ces signes.

³⁹ « ns » signifie que le coefficient n'est pas significatif ; même pas au seuil $\alpha \leq 10\%$.

R-deux ajusté = 0,154** ; N = 402		
Variables liées à la socialisation politique		
-Intérêt pour la politique (non intéressé)	0,072***	0,000
-Affinité politique (pas de la mouvance)	-0,091*	0,087
-Exposition médiatique (médias autre que la télévision)	0,197**	0,045
-Débats politiques (non fréquent)	0,156***	0,000
-Appartenance associative (non appartenance à une association focalisée sur l'action publique)	0,124*	0,104
Constante	4,353***	0,000
R-deux ajusté = 0,248*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

A l'analyse, les variables relatives à la socialisation politique semblent mieux expliquer la crise de confiance politique que celles sociodémographiques. En effet, les tests de régression montrent qu'elles expliquent significativement presque 25% des variations du phénomène, alors que la seconde catégorie de variables n'affiche qu'un pouvoir explicatif significatif de 15,4%. D'un côté, la variable la plus déterminante est l'exposition médiatique avec un coefficient égal à 0,197. De l'autre, c'est la situation socioprofessionnelle des acteurs qui s'affiche comme la variable la plus déterminante avec un coefficient égal à 0,433.

En général, la configuration des résultats des tests de régression montre que la plupart des conclusions tirées des analyses bivariées se sont confirmées. En dehors de l'âge qui a une incidence négative sur le phénomène, seuls le statut matrimonial et la situation socioprofessionnelle influencent positivement le cynisme au rang des variables sociodémographiques. *De facto*, le fait d'appartenir à la tranche d'âge 18-39 ans réduit quasiment le cynisme de 10%, alors que le célibat l'amplifie de 10,7% et la précarité socioprofessionnelle, de 43,3%. Par ailleurs, comme annoncé un peu plus haut, le sexe, le niveau d'instruction et l'ethnie n'ont aucune incidence significative sur le phénomène étudié. Ce n'est cependant pas le cas avec la variable relative à la religion qui déjoue grossièrement les prévisions.

En effet, le rapport de régression montre que les acteurs d'obédience religieuse islamique courent 15% fois moins de risque de désaffection politique que les catholiques, le coefficient de détermination de la variable « Islam » ne se montrant toutefois significatif qu'au seuil $\alpha \leq 10\%$ ($\alpha = 0,096$). Ceci révèle

vraisemblablement l'existence d'une certaine tolérance en faveur de l'immixtion du religieux dans le déroulement du jeu politique. Cette analyse est confortée par l'absence de relation de causalité significative entre les autres religions et la variable dépendante.

Du côté des variables relatives à la socialisation politique des acteurs, la plupart des déductions opérées se sont également avérées. De fait, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de l'intérêt pour la politique ou de la fréquence de discussion des questions liées à la gestion de la cité augmente respectivement de 7,2 et 15,6% la défiance. Dans la même logique, le fait de se sentir proche de la mouvance présidentielle réduit le cynisme de 9,1%. De même, conformément aux prévisions, l'appartenance associative a également une incidence positive sur la crise de confiance en l'Etat, quoique ce soit avec une signification à la limite du tolérable.

Par contre, contre toute attente, la régression incite à réaliser que l'exposition médiatique, notamment à la télévision, affecte substantiellement la crise de confiance à un taux de 19,7%. Ceci confirme la thèse du média-malaise (Newton, 1999) qui argue en faveur d'un lien plausible entre exposition médiatique et désaffection politique (Nye *and al.*, 1997 ; Pharr, 2000), en mettant notamment en relief l'augmentation des scandales politiques relayés par les médias dont la manière de couvrir l'actualité ou de la relayer serait à dessein fondée sur la quête du sensationnel (Newton, 1999).

4.5. Défiance politique : implications sociopolitiques

4.5.1. Implications de la défiance politique sur le comportement de vote

Le cynisme est généralement invoqué pour expliquer l'abstention électorale définie par Bréchon (2007 :1) comme « [...] le non comportement d'un citoyen qui ne se déplace pas pour voter, alors qu'il est invité à le faire par le système politique ». La logique voudrait donc que les citoyens défiants manifestent une certaine distance vis-à-vis de l'acte civique qu'est le vote. Loin de vouloir tester cette hypothèse, il apparaît plus pertinent d'apprécier ici, dans le cadre de ce papier, le rapport entre crise de confiance et le comportement de vote, au regard du visage que présente les statistiques du tableau 17 qui laisse dénoter une forte participation des enquêtés aux échéances électorales de mars 2011 et d'avril 2015.

Tableau 17 : Crise de confiance en l'Etat selon la participation au vote lors de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ou des législatives du 26 avril 2015

	Sexe			
	Masculin		Féminin	
Vote lors des présidentielles du 13 mars 2011	N	%	N	%
Oui	110	60,1	58	54,7
Non	41	58,6	22	51,2
Total	151	59,7	80	53,7
Vote lors des présidentielles du 26 avril 2015	N	%	N	%
Oui	122	64,9	61	57,5
Non	29	44,6	19	44,2
Total	151	59,7	80	53,7

Source : Données de terrain_2015

A l'épreuve des faits, la relation entre la crise de confiance et le comportement de vote reste équivoque sur l'ensemble des deux élections. D'une part, comme l'indique ledit tableau, les résultats obtenus mettent étrangement en évidence, l'absence de lien de causalité significatif entre le cynisme et la participation au vote lors de la présidentielle de mars 2011. En effet, il n'existe que de très faibles différences entre les proportions d'acteurs défiants, qu'ils aient voté ou non à l'élection concernée lors du déroulement de ce scrutin (tableau 17)⁴⁰. D'ailleurs le caractère non significatif du modèle de régression fondé sur l'hypothèse de la détermination du comportement de vote lors du déroulement de ce scrutin par la crise de confiance en l'Etat, confirme l'absence d'une relation de causalité significative entre les deux phénomènes : R-deux = 0,235 avec $\alpha = 0,517$.

Et pourtant, l'atmosphère de délation sociale et politique qui a régné à la fin du premier quinquennat du Président Boni Yayi en avril 2011, cristallisée par une aversion à peine voilée d'une multitude d'acteurs sociaux et d'élites politiques de la zone méridionale du Bénin contre le régime en place, milite bien en faveur de ce postulat. D'ailleurs, c'est un peu avant cette période, en 2010, qu'il a été créé l'« *Union fait la nation* », un regroupement manifestement « contre-

⁴⁰ La catégorie des acteurs ayant choisi la modalité de réponse « Non » inclue en faible proportion et ce, indépendamment du sexe, les citoyens qui n'avaient pas à l'époque l'âge requis pour voter (10% de 63 soit 6 unités).

régionaliste » de forces politiques majeures du Sud-Bénin en une « communauté de pensée politique » se réclamant de l'opposition, avec pour intention d'« arracher le pouvoir au « Nord » » et d'en contrôler l'exercice sur une longue durée. Cet acte vécu par beaucoup de béninois comme un événement politique exceptionnel, semblait combler les attentes de plusieurs « citoyens du bas-Bénin » aux bouches desquels les discours de démarcation du genre « *Il faut que le pouvoir revienne au Sud* » étaient constamment martelés.

Cette constatation plutôt surprenante, vient alerter sur l'existence probable de motifs autres que le désamour pour l'Etat dans l'explication de la participation au vote en mars 2011. Pour s'inspirer d'un passage de Bréchon (2007), peut-être est-on allé voter parce qu'on a simplement estimé que s'exprimer dans la conjoncture du moment, fait sens ? Si tel était le cas, la motivation au vote, au regard de l'artillerie politique constituée par l'opposition dans un contexte social plutôt défavorable au Président en exercice, n'aurait-elle pas été préférentiellement en liaison, non avec le système politique dans son ensemble, mais avec la personne même de ce dernier ? Un léger regard diachronique porté sur son premier quinquennat (2006-2011) encourage à approfondir cette piste.

En effet, environ deux années après sa prestation de serment en 2006, Boni Yayi était pratiquement régurgité tant dans les arènes du pouvoir d'Etat que dans diverses couches de la sphère sociale –y compris par maints « *yayistes des premières heures* »–. Et pour cause, sa gouvernance se serait déviée de ses engagements de départ, pourtant jurés en faveur de l'exercice d'une gouvernance vertueuse en cassure avec la coutume (Banégas, 2013 ; Adoun et Awoudo, 2008) ; une philosophie symbolisée par l'appellation « *régime du changement* » inspirée par son thème de campagne pendant les présidentielles de 2006 et dont se prévalait l'Exécutif sous son premier mandat.

Fort de cette évidence, la possibilité que la participation électorale en mars 2011 ait été déterminée par la crise de confiance dans la personne même du Chef de l'Etat en exercice, ne doit pas être négligée. D'ailleurs, tout porte à croire que, même s'il y avait un cynisme généralisé, surtout vers la fin du deuxième et dernier mandat constitutionnel du Président Kérékou en 2005, l'élection du Candidat Yayi à la magistrature suprême l'année d'après, était résolument fondée sur la confiance que la majorité des citoyens béninois avaient placée en sa personne, en tant qu'il était promoteur de valeurs socialement prisées et porteur des aspirations profondes des populations. Et pour preuve, des suites du second tour des scrutins présidentiels de 2006, il n'a pas été élu mais plébiscité à la tête de l'Etat avec 74,38% des suffrages exprimés (Adoun et Awoudo, 2008). Il existe donc de solides raisons de penser que l'hostilité quasi générale envers le « régime du changement » à peine à mi-mandat d'exercice était

préférentiellement orientée vers la personne du chef de l'Etat, accusé à tort ou à raison d'être coupable et responsable des dérives de gouvernance qui ne seraient devenues que trop récurrentes dans son gouvernement. Citrin et Green (1986) n'ont-ils pas démontré que la confiance politique était susceptible d'être dopée par l'appréciation portée par les citoyens sur la personne du Président, même si l'élément nodal mis en relief dans leur raisonnement réfère au caractère attractif des traits personnels de ce dernier ?

Dans tous les cas, pour revenir à la case départ, les chiffres au fondement du constat effectué semblent renforcer le flou autour de la motivation au vote pendant cette échéance électorale cruciale de mars 2011, qui a livré son verdict définitif seulement au premier tour à la faveur d'un « K.O énigmatique » de tous les remous, consacrant la réélection de l'« apôtre du changement » ; un événement aussitôt devenu historique pour l'ère du nouveau démocratique.

D'un étonnement à l'autre, les données empiriques permettent d'autre part, d'inférer l'existence d'une corrélation entre le phénomène en cause et le comportement de vote lors des législatives de 2015. De fait, ici, l'expression des personnes politiquement défiantes pour le vote est nettement plus marquée que leur abstention, ce qui pousse à croire que la participation au vote tend à augmenter avec la défiance politique. C'est bien ce que confirme l'analyse de régression : $R\text{-deux} = 0,253^*$ avec un coefficient de détermination simple égal à 0,181 significatif au seuil $\alpha \leq 10\%$ ($\alpha = 0,101$).

Cet état de chose pourrait s'expliquer par le climat d'hostilité quasi général qui s'est emparé des citoyens béninois en l'occurrence ceux originaires du Sud du pays, quant aux intentions clairement affichées du Président Yayi d'entreprendre avec succès, la révision de la constitution béninoise –un projet érigé au rang de thème central de campagne par la mouvance présidentielle (La presse du jour, 2015) – par « acquisition » de la majorité des sièges au Parlement national. Les batailles politiques pendant cette période n'avaient-elles pas fait observer son implication personnelle et obstinée dans les campagnes électorales pour le compte des « *Forces cauris pour un Bénin émergent* » (Fcbe), principale force politique de la mouvance présidentielle, avec pour objectif précis, le gain de 50 des 83 sièges que compte l'institution des suites du scrutin (La Nouvelle tribune, 2015)? A observer l'atmosphère sociopolitique du moment, cette incursion, loin d'avoir gagné la sympathie des populations dans leur ensemble, n'a concrètement contribué qu'à attiser la braise des controverses autour du projet de révision très tôt entaché, comme de coutume, de suspicions aux plans politique et social et à faire légitimer, sédimenter et amplifier les pressentiments quant aux velléités du Chef de l'Etat de se maintenir au pouvoir après son second et dernier mandat constitutionnel à la tête du pays. Dans cette logique, on

serait allé voter pour condamner les velléités du Président ; auquel cas on serait en face d'un scénario typique de vote protestataire (Perrineau et Reynié, 2001).

Le chef de l'État et ses supporters ont sans doute sous-estimé l'attachement des Béninois à leur constitution issue de la Conférence nationale de 1990. Dans ce pays pionnier de la démocratisation, la charte est unanimement perçue – à l'échelle locale comme nationale – comme un texte fondateur de la liberté, un rempart contre la dictature et un élément central du grand récit national (Banégas, 2003) (Banégas, 2013: 104).

Par ailleurs, le caractère participatif et visiblement punitif du vote lors de ces législatives de 2015 peut convenablement être apprécié à l'aune d'un événement politique qui a structurellement marqué leur déroulement et qu'il convient de nommer la « Confrontation Yayi-Azannaï ». Cette appellation s'entend en effet, des noms du Président de la République et d'un Parlementaire de l'« *Union fait la nation* » devenu le symbole de l'opposition radicale au régime Yayi depuis qu'il a fait dos à son gouvernement, que des affrontements politiques d'une rare violence verbale ont opposé pendant la période des législatives. Il échoit de souligner que cette opposition s'est soldée par les émeutes de Cotonou les 4 et 6 mai 2015, animées par une foule de jeunes gens incontrôlables qui manifestaient à grands cris leurs ressentiments au Président et à sa suite essentiellement constituée de pivots de la mouvance présidentielle. Le chef de l'Etat était en effet accusé d'avoir arbitrairement ordonné l'arrestation manquée du parlementaire, par instrumentalisation de la justice (Afrik, 2015). La défiance semble ainsi prendre des allures d'une désaffection contre le gouvernement en place, avec en tête son premier responsable.

Ces analyses de ressorts empiriques sont confortées par les points de vue d'un certain nombre d'acteurs habituellement abstentionnistes, mais qui se sont enthousiasmés pour le vote lors desdites législatives au point d'inciter nombre de leurs pairs à s'en acquitter, pour exprimer leur aversion contre le pouvoir en place. C'est l'exemple de Flavien, un jeune propriétaire de garage de mécanique automobile rencontré à Porto-Novo, dont voici une portion de discours :

« Moi, je ne sors pas pour aller voter comme ça, parce que c'est du temps perdu ; les politiciens sont les mêmes, que vous votiez ou non. Ils sont même pipe même tabac. Mais, pour Yayi, c'est trop. Cette fois-ci, c'est différent. J'ai demandé à tous mes amis de se grouiller pour aller voter ; si ce type et ses acolytes qui le supportent arrivent à contrôler le parlement, c'est fini ! [...] » [Flavien, mécanicien de 38 ans, enquêté à Porto-Novo ce 16 avril 2015].

Cette élocution montre à quel enseigne le cynisme a atteint des proportions élevées, au point où l'opinion populaire en arrive à banaliser la personne du Président qu'elle associe à un vulgaire « *type* ». Renchérissant les réflexions en cours, elle contribue en outre, à dépassionner les considérations théoriques à la Putnam (1995) qui font de la propension à la participation politique, le produit d'une confiance institutionnelle confortable. Ainsi, la crise de confiance peut également être un détonateur de la participation électorale. Toutefois, l'acceptation d'une telle affirmation suppose la minimalisation de relations de causalité significatives entre la crise de confiance politique et les rationalités justifiant l'abstentionnisme ; celles-ci étant « émiq-ment » dominées par les discours sur l'indétermination du vote des citoyens face aux toutes puissantes institutions gestionnaires du renouvellement du personnel politique national que sont la CÉna et la Cour constitutionnelle. Voilà qui pourrait mettre en relief le sentiment d'inutilité de l'électeur, un comportement reconnu pour sa prééminence chez les abstentionnistes (Pammet et LeDuc, 2003).

Les tests de régression simple sur l'hypothèse avancée viennent consolider le raisonnement en cours. En effet, ni le comportement d'abstention au vote lors de la présidentielle de 2011 ni celui qui a caractérisé le déroulement des législatives de 2015 n'est significativement expliqué par la crise de confiance politique. Du reste, les pouvoirs explicatifs qu'affichent distinctement les deux modèles déductibles du développement effectué, enregistrent des niveaux de significations irrecevables : $R\text{-deux} = 14,3\%$ avec $\alpha = 0,744$ pour le premier scrutin et $R\text{-deux} = 18,8$ avec $\alpha = 0,438$ pour le second. Ainsi, on court d'un côté, 7 fois sur 10 le risque de se tromper en inférant que le non comportement de vote en 2011 est dû au cynisme ; cette probabilité étant de 4 sur 10 de l'autre.

Le contexte béninois semble ainsi faire exception, dans les limites de ces deux élections, aux théories d'ordre politique faisant de l'abstention une conséquence de l'hostilité des acteurs à l'égard de la classe politique et des institutions du même ordre (Subileau, 1997 ; Subileau et Toinet, 1993). Ce comportement électoral ne s'explique donc pas statistiquement par la crise de confiance politique. Cependant, cette attitude exerce visiblement une influence sur la participation électorale orientée vers le vote sanction qu'elle est manifestement passible d'encourager. Mais, les implications politiques de la crise de confiance ne sont pas limitatives à l'incitation à la participation au vote. Elles peuvent également affecter le soutien social aux réformes.

4.5.2. Implications de la défiance politique sur le soutien aux réformes de l'Etat

La confiance s'avère essentielle à la reproduction des démocraties (Hardin, 2006) dont la viabilité dépend manifestement d'un certain nombre de fonctions essentielles et interdépendantes au titre desquelles, la fonction réformatrice qui appelle nécessairement aux réformes. Or, ces dernières sont supposées passer en douce et sans gros obstacle, lorsque le système politique bénéficie de la confiance des citoyens. Celle-ci assure en effet, leur adhésion volontaire aux grandes orientations stratégiques et aux lois, véritables piliers de la démocratie (Tyler and Degoey, 1995) destinées à cadrer l'action publique. Elle est pour ainsi dire, à l'avant-garde de tout processus de changement et donc de développement ayant vocation à affecter de façon structurelle les « paliers en profondeur de la réalité sociale » (Gurvich, 1949).

Vu ceci, l'incidence de la crise de confiance sur l'attitude générale d'hostilité des béninois face aux réformes censées pourtant améliorer leur vie, ne peut être niée au regard des faits qui conjuguent la banalité de la vie quotidienne. Elles sont simplement rejetées ou au mieux des cas, implémentées sur des couches de vernis.

Qu'on se souvienne que les syndicats ont opposé un refus catégorique à la banque mondiale et au gouvernement du "Bénin du futur" dirigé par le Général Kérékou en clamant clairement la question évidente suivante : « Qui veut évaluer qui dans ce pays ? », [Or, cette réforme administrative] devrait faire coïncider les notes annuelles attribuées aux agents de l'Etat avec la valeur des structures utilisatrices (Tomety, 2012 : 42).

[Par ailleurs,] La Gestion Axée sur les Résultats, bien que généralisée au Bénin, ne repose dans aucune administration sur le traitement des questions [cruciales] relatives au manque de confiance, à l'insémination de la peur et à l'insécurité institutionnelle (Tomety, 2012 : 43).

Est-il besoin de rappeler la suspicion généralisée ou l'hostilité systématique qu'occasionne l'expression « révision de la constitution » chez le citoyen béninois ou l'homme politique ordinaire, alors même que la compétence épistémique de l'un ou de l'autre sur la question peut être douteuse voir lacunaire, vu que l'on s'insurge parfois spontanément par effet de mode, alors qu'on ignore substantiellement ce dont il est réellement question. Faudrait-il également mettre un accent sur l'insuccès de la principale réforme sanitaire du régime Yayi initiée depuis 2008, le « Régime d'assurance maladie universelle » (Ramu), une innovation plutôt inconséquente qui ne doit, à ce jour, sa maigre

adhésion qu'à « [...] l'enrôlement à marche forcée de certains groupes bénéficiaires (les indigents autrefois pris en charge par le Fonds Sanitaire des Indigents - Fsi) [...] » (Banque Mondiale, s.d. in La Nouvelle tribune, 2013)? De fait, l'adhésion populaire à cette réforme sociale salutaire qui vise l'amélioration à long terme de l'accessibilité financière des populations à un paquet minimum de soins de santé de qualité (Jansen *et al.*, 2013), est manifestement annihilée par la peur du fantôme du scandale financier « Icc Service et Consorts », quoique la réforme elle-même, déjà étouffée à l'origine par les innombrables incongruités dont elle est entachée depuis sa conception, ne préfigurait d'aucune existence viable (Amoussou, 2013). En effet, « Icc Service et Consorts », s'entend du nom de cette gigantesque affaire d'escroquerie éclatée entre 2009-10 et promue par des structures dites illégales de placement d'argent, qui ont spolié de milliers de béninois à hauteur de plusieurs dizaines de milliards et dans laquelle la complicité de plusieurs hautes autorités politiques nationales est suspectée (Fraternité, 2010).

4.6. Crise de confiance politique au Bénin : quelques exceptions théoriques

Les résultats obtenus dans ce chapitre, à travers la substance de certains de leurs aspects, permettent de nuancer sur des bases empiriques, certaines théories politiques souvent mobilisées pour analyser la crise de confiance politique ou les fluctuations de la participation électorale. En aboutissant par exemple à l'existence d'une relation de dépendance significative entre le cynisme et l'appartenance aux associations, en l'occurrence celles dédiées à l'action publique, ils démontrent que la vitalité associative ne transforme pas nécessairement les acteurs sociaux en citoyens confiants à l'égard des élites et institutions politiques. Cette dernière n'est donc pas systématiquement porteuse de vertus pour les démocraties, quoiqu'une dose raisonnable de cynisme établie sur le court terme puisse lui être bienfaisante, en tant que forme de participation politique (Rosanvallon, 2006) ou d'exercice du contrôle citoyen de l'action publique (Van de Walle, 2008:57). Ces implications concourent ainsi à relativiser la théorie putnamienne qui fait du capital social –dont la vitalité associative et par voie de conséquence, la confiance, est un indicateur–, une donnée qui consolide la confiance dans les institutions ; l'attitude de confiance étant en amont de toute coopération (Hardin, 2002 ; Giddens, 1990).

Pour Putnam (1995), la confiance politique améliorerait également la participation citoyenne à la chose politique. Au regard des expériences de terrain qui appréhendent leurs comportements enthousiastes à l'égard du vote – notamment lors des législatives de 2015– comme un effet de la crise de confiance politique, les résultats de cette recherche dérogent à cet aspect des considérations théoriques de l'auteur, en cela même qu'il sous-entend que le

déclin de la confiance en l'Etat annihile l'engouement pour la participation politique (Putnam, 2000) ; ce qui en fait potentiellement un producteur de comportements abstentionnistes.

Conséquemment, le terrain ratissé semble ne pas faire allégeance aux allusions théoriques qui font de la désaffection politique, un déterminant de l'abstention électorale (Subileau, 1997 ; Subileau et Toinet, 1993) ; les comportements d'abstention observés dans les rangs des citoyens défiants lors des élections présidentielles de mars 2011 ou des législatives d'avril 2015, n'étant pas intelligibles à l'aune des attitudes de cynisme.

Il émerge donc, qu'il existe une exception béninoise à maintes explications théoriques couramment convoquées dans les réflexions sur la crise de confiance en l'Etat en tant que phénomène social appréhendé dans sa globalité.

4.7. Relativiser les trouvailles

Les réflexions produites dans ce chapitre qui s'est essayé à la présentation d'une vue panoramique de la crise de confiance en l'Etat dans le contexte sociopolitique béninois, démontrent à suffisance l'existence sociale de ce phénomène qui affecte la vie démocratique nationale. Ceci ne fait cependant que légitimer sur des arguments factuels portés par une rigueur méthodologique avérée, ce que Catterberg et Moréno (2005), comme bien d'autres chercheurs alertes sur les grands signaux que pointent l'effectuation de la politique à l'échelle monde, ont évoqué en terme d'observation générale.

D'après les analyses effectuées, la crise, dans sa généralité, s'est significativement montrée fluctuante au gré des variations de certaines variables sociodémographiques (âge, situation matrimoniale, situation socioprofessionnelle, etc.) ou liées à la socialisation politique des acteurs (affinité politique, intérêt pour la politique, fréquence discussion de questions politiques, etc.), tout en étant indéterminée par d'autres comme le sexe des acteurs ou leur niveau d'instruction. Ces conclusions auxquelles ont abouti les réflexions concordent ou non, selon le cas, avec les résultats obtenus sur des sujets similaires par d'autres chercheurs comme l'analyse des informations collectées en a si bien fait cas. Ce constat pour le moins prévisible, ne vient que confirmer la prime aux divergences souvent sujettes à polémiques, qui caractérisent les débats autour des fruits des investigations sur la confiance politique (Hardin, 2006), notamment ses déterminants (Shoon and Cheng, 2011).

En considérant les données collectées, la crise de confiance exerce assurément de fortes influences sur la fluctuation de la participation des citoyens à la vie

politique et sur leur soutien aux réformes sociales ou politiques. Si sur le premier point, les divergences des résultats obtenus avec les connaissances existantes ne manquent pas (Bréchon, 2007), sur le second, les voix semblent s'accorder. On infère souvent que le défaut du niveau de confiance optimal dans le système politique peut être préjudiciable à sa stabilité (DiPietro, 2013 ; Solt, 2008 ; Luhmann, 2001 ; Levi and Stoker, 2000 ; Tyler and DeGoey, 1995).

Au demeurant, les divergences entre les résultats pourraient bien provenir de la particularité des contextes sociaux d'investigation, des considérations méthodologiques liées à la mesure de la variable dépendante ou des variations liées à la dimension temporelle considérée (étude diachronique ou synchronique) dans les recherches (Schoon and Cheng, 2011). La focalisation des réflexions sur des cibles spécifiées selon des critères sociodémographiques peut également induire les dis-concordances observées.

Il ressort du présent chapitre, que la crise de confiance en l'Etat est un phénomène empiriquement fondé, dont les manifestations attestent du caractère général. Tendante à croître avec l'âge, elle est caractérisée par l'existence d'une dissimilitude liée au genre entre les tranches d'âges au sein desquelles elle est plus patente ; affectant préférentiellement les hommes de 40-49 ans et les femmes de 50 ans et plus. Statistiquement, le phénomène est dépendant de l'âge des acteurs. De même, il est significativement lié à d'autres variables sociodémographiques comme la situation matrimoniale, le statut socioprofessionnel et la religion. Par contre, il se montre indépendant des variables comme le sexe, le niveau d'instruction et même l'ethnie d'appartenance, contrairement à ce que pouvait laisser supposer le caractère hautement fragmentaire du paysage socioculturel national.

Sur le registre de la socialisation politique, l'attitude de cynisme est influencée par l'intérêt pour la chose politique d'une part et l'appartenance à une communauté de pensée politique d'autre part. Les investigations laissent par ailleurs conclure que l'exposition médiatique (à la télévision) accroît dans une certaine mesure la désaffection politique qui, en outre, varie au rythme de la fréquence des débats politiques et plus ou moins de l'appartenance associative. Ici, l'adhésion aux associations focalisées sur l'action politique tend à prédisposer à plus de cynisme, toute chose passible d'implications sociopolitiques majeures. Il est notamment question du renforcement de la participation électorale protestataire (vote sanction) ou de l'amenuisement du soutien social aux réformes.

CHAPITRE V : CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT ET REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA POLITIQUE

Les représentations sociales désignent une production mentale sociale structurée par un ensemble composite et complexe d'idées, de croyances, de visions du monde, d'opinions ou d'attitudes à l'égard d'un objet précis (Collectif, 2007). Les évoquer revient inmanquablement à interroger les rapports des acteurs sociaux au monde et aux choses (Jodelet, 1997). La chose dont il est question ici réfère à la politique. L'objectif visé est de cerner la grille de lecture au moyen de laquelle elle est socialement appréhendée, afin d'apprécier la capacité du cliché ainsi élaboré à donner sens à l'attitude de défiance à l'égard des élites et de la sphère politique.

5.1. Percevoir et juger la politique⁴¹

5.1.1. La politique tout de noir perçue

Comme mentionné plus haut dans le chapitre sur la méthodologie, une échelle d'attitude de type « Likert » a été construite pour appréhender les représentations sociales de la politique, avec des degrés d'accord allant de « Pas du tout d'accord » à « Tout à fait d'accord » échelonnés sur un intervalle de 1 à 4 points ; 4 correspondant à l'approbation ou la désapprobation la plus forte selon la valence de l'item concerné. Sur l'instrument, l'acceptation des items, qu'ils soient à connotation positive ou négative, est marquée par la réalisation d'une moyenne supérieure à 2,5 et leur rejet est indiqué par la réalisation d'une moyenne inférieure à 1,5. Ainsi, adhérer aux propositions négativement polarisées et désapprouver celles qui le sont positivement entraînent une représentation négative de la politique. En revanche, le rejet des items négativement polarisés et l'acceptation de ceux qui le sont positivement impliquent une représentation positive de la politique. Les moyennes supérieures à 1,5 mais inférieures ou égales à 2 ($1,5 < x \leq 2$) et celles supérieures à 2 mais inférieures ou égales à 2,5 ($2 < x \leq 2,5$) ne sont pas prises en compte par l'analyse, vu qu'elles ne représentent que de simples tendances.

Pour rappel, l'instrument construit comporte 20 items structurés en 4 dimensions que sont : « Rapport à la probité publique » (items 1 à 7), « Responsivité du

⁴¹ Inspiré du titre « Percevoir et juger la « corruption politique » » (Bezes et Lascoumes, 2005).

système politique » (items 8 à 12), « Fonctionnement interinstitutionnel » (items 13 à 16) et « Politique et instrumentalisation » (items 17 à 20). Il s'est avéré consistant au plan interne, avec un *alpha de Cronbach* robuste de 0,83. Les résultats issus des informations empiriques collectées se présentent dans le tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18 : Items, polarités, moyennes et écarts-types

N°		Polarité	Moyenne	Ecart-type
1.	Dire la vérité, c'est ce qui caractérise le plus la vie politique au Bénin.	+	1,15	1,56
2.	Dans l'assurance de leurs missions, les élus respectent peu les lois et les textes qui régissent les institutions dont ils ont la charge.	-	3,59	1,55
3.	En politique, au Bénin, la priorité est à la satisfaction des intérêts collectifs.	+	1,32	1,51
4.	La politique, aujourd'hui, est faite par des hommes qui n'ont aucune vocation d'être au service des populations.	-	3,75	1,45
5.	Les élus, quelles que soient leurs positions, abusent de leur pouvoir pour faire tourner les situations en leur faveur.	+	1,16	1,35
6.	La politique au Bénin rime avec manipulation des électeurs.	-	2,95	1,27
7.	La politique au Bénin, est synonyme d'enrichissement illicite et impunité.	-	3,98	1,48
8.	Les gouvernants béninois se comportent comme des représentants de l'ensemble des béninois sans distinction aucune.	+	1,10	1,39
9.	Les gouvernants sont les principaux responsables de la misère des populations.	-	3,20	1,37
10.	La politique au Bénin n'est pas réellement destinée à l'amélioration des conditions de vie des populations.	-	3,78	1,38
11.	Les populations ont toujours leurs mots à dire sur les décisions politiques qui se prennent dans le pays.	+	1,53	1,39
12.	Le fossé entre les gouvernants et les gouvernés se fait chaque jour de plus en plus petit.	+	1,03	1,46
13.	Au cours de la décennie qui s'achève, l'univers institutionnel du Bénin s'est enrichi d'institutions, certes inconstitutionnelles, mais d'une utilité avérée pour notre démocratie.	+	1,20	1,37
14.	La Cour constitutionnelle et la CÉna sont deux institutions qui, à travers leur fonctionnement,	+	1,07	1,40

	contribuent à consolider la démocratie béninoise.			
15.	Le pouvoir du Président de la république semble n'avoir aucune limite devant la plupart des institutions de notre démocratie.	-	3,45	1,29
16.	L'un des vices de la politique au Bénin se trouve dans l'influence et le contrôle que le gouvernement exerce sur les médias publics.	-	3,72	1,33
17.	La précarité des populations est un moyen pour les dirigeants de réaliser leurs ambitions personnelles.	-	3,25	1,17
18.	Les gouvernants n'ont que faire du régionalisme ou de l'ethnocentrisme pour s'assurer des victoires politiques.	+	1,25	1,10
19.	L'une des préoccupations fondamentales des gouvernants lorsqu'ils collaborent avec les autorités et dignitaires religieux, c'est d'abord la consolidation de la cohésion nationale.	+	1,05	1,08
20.	Les gouvernants se soucient peu des bonnes pratiques de gestion ; de toute façon, ils peuvent compter sur les pratiques occultes et le <i>grigri</i> pour ne pas être inquiétés par la justice.	-	3,76	1,03
Moyennes selon la valence		-	3,54	
		+	1,18	

Source : Données de terrain_2015

En le parcourant, on remarque que les populations acceptent unanimement toutes les propositions négativement polarisées ; aucune d'elles n'a réalisé une moyenne inférieure à 2,5. Celles obtenues oscillent entre 2,95 et 3,98, l'item 7 qui assimile la politique à un monde essentiellement dominé par les pratiques d'enrichissement illicite et l'impunité, réalisant la plus forte performance. Curieusement, la plus faible performance est observée au niveau de l'item 6 qui définit la manipulation des électeurs comme un indicateur privilégié de la stratégie politique des gouvernants.

Les propositions positivement polarisées quant à elles, se voient totalement opposer un rejet catégorique des la part des citoyens. Elles toutes réalisent des moyennes inférieures à 1,5, à l'exception de l'item 11 relatif à l'influence des populations sur les processus décisionnels, qui réalise une performance de 1,53. C'est la seule proposition au sujet de laquelle l'imaginaire collectif tend à avoir une opinion négative. Ici, l'item qui réalise la plus forte performance (le plus rejeté) est le numéro 12 qui traite de l'étendu du fossé entre les citoyens et leurs délégués, avec une moyenne égale à 1,03.

De ceci, un enseignement principal : l'imaginaire social peint la chose politique d'un noir foncé dans un registre fortement dépréciatif, et semble la penser par le prisme d'un certain nombre de valeurs socialement prisées au premier rang desquelles la probité dans la gestion des affaires publiques (item 7) et la justice sociale (item 12). Cette opinion est d'autant plus soutenable que les valeurs sont reconnues comme de potentiels contenus des représentations sociales (Jodelet, 1991) et que lorsque l'imaginaire social prend pour objet la politique, elle l'enduit massivement de charges négatives constituées d'opinions péjoratives sur la moralité des élites politiques, en mettant en relief leur forte propension à la corruption et leur soif effrénée du pouvoir (Bonardi et Roussiau, 2006).

Au regard de leurs scores relatifs qui illustrent les approbations ou les rejets les plus fortement exprimés selon la valence, avec surpassement de la moyenne des 10 propositions négativement polarisées pour les uns (3,54) et sous-classement de celle des 10 autres positivement polarisées pour les autres (1,18), les items 7., 10., 20., 4., 16. et 2 d'une part, et ceux 12., 19., 14., 8., 1. et 5 d'autre part, s'affichent comme les propositions les plus illustratives de la pensée collective sur la politique. Il existe de fortes chances que certaines d'entre elles fassent partir des éléments constitutifs de son noyau (Abric, 1987). C'est sur ces 12 propositions que l'on se propose de saisir qualitativement la substance des représentations de la politique en prélude à la détermination de leurs rapports de causalité avec la crise de confiance en l'Etat.

5.1.2. Jugements sociaux sur la politique

5.1.2.1. Politique comme univers spécifique

L'évaluation sociale de la sphère politique semble fondamentalement reposer sur la comparaison beaucoup plus globale des univers d'expression distinctifs des citoyens et des figures politiques. Visiblement, celle-ci s'effectue au moyen de filtres qui inscrivent les acteurs dans deux mondes opposés (« *La politique, c'est un monde à part ; ici, à la touche, c'est encore un autre monde.* »), impliquant des quantités déséquilibrées d'efforts dans l'accès aux signes extérieurs de richesses (« *C'est facile de se réaliser en faisant la politique.* ») et des rapports différenciés aux normes collectivement définies (« *La loi ! C'est pour les faibles* ») ; toute chose qui traduit l'existence d'inégalités dans la soumission du pouvoir au droit.

Le monde politique est ainsi caractérisé par des particularités qui en font une communauté à part entière, dotée de dynamiques propres avec des attributs et privilèges intrinsèques qui le distinguent de la sphère commune d'existence des gouvernés ; celle-ci étant limitée dans ses élans, selon la perspective *émique*,

tout en se montrant plus sensible aux valeurs vertueuses de « vérité » et de « justice » susceptibles de générer la confiance entre les acteurs (Offe, 1999). Il y a donc d'un côté, la puissance, l'opportunité d'enrichissement, le pouvoir, la domination, les facilités pour consolider chacune de ces ressources et, de l'autre, presque l'inverse de tous ces attributs. Les jugements adressés aux acteurs politiques en général permettent de mieux accéder à l'intelligibilité de cet état de chose.

5.1.2.2. Jugements sociaux sur le personnel politique

La trame des jugements sociaux sur le personnel politique est saisie suivant quatre groupes thématiques couvrant les 12 propositions les plus illustratives répertoriées précédemment, et dont la conceptualisation s'inspire des quatre dimensions évoquées un peu plus haut. Il s'agit de la « Question vocationnelle et apologie de l'illicite⁴² », de la « Responsivité du système politique », de l'« Influence de l'Exécutif sur les institutions de contre-pouvoir » et de l'« Exploitation politique des forces occultes » comme l'indique le tableau 19.

Tableau 19 : Trame du fond sociocognitif de la pensée sociale sur la politique

Catégories thématiques	Items concernés	Polarité	Moyenne
Question vocationnelle et apologie de l'illicite	1.	+	1,15
	2.	-	3,59
	4.	-	3,75
	5.	+	1,16
	7.	-	3,98
Responsivité du système politique	8.	+	1,10
	10.	-	3,78
	12.	+	1,00
Influence de l'Exécutif sur les institutions de contre-pouvoir	14.	+	1,07
	16.	-	3,72
Usage politique des forces occultes	19.	+	1,05
	20.	-	3,76

Source : Données de terrain_2015

⁴² La notion d'illicite ici n'est pas à considérer comme une définition négative et plate du licite. Elle recouvre quelque chose de bien plus large, regroupant l'ensemble complexe de comportements rentiers *non-observants* (Sardan, 2014) matériellement ou symboliquement bénéfiques à leurs promoteurs (les acteurs politiques) et qui opèrent par (sur)privatisation de l'Etat (corruption, détournement, vol, clientélisme, interventionnisme, perception illégale de privilèges, dessous de table, fausse déclaration de patrimoine, recours aux prête-noms, vente d'informations confidentielles, fausses facture, bref, diverses occasions déviantes d'enrichissement), tout en étant guidés par le désir d'enrichissement personnel et plus généralement, l'optimisation de buts égoïstes.

C'est donc autour de cette grille de lecture qu'il convient de structurer les réflexions.

5.1.2.2.1. L'acteur politique : un féru de l'illicite et un « vide de vocation »

La pensée sociale reproche prioritairement aux entrepreneurs politiques, leur passion pour l'argent illicite et leur émancipation devenue très courante, de la pratique de la vérité : « *Les politiciens ne pensent qu'à se remplir les poches et à piller l'Etat* », « *Ce sont des vendeurs d'illusion* ». Ce que l'on dénonce ainsi, c'est d'une part les scandales politico-financiers ou diverses formes de malversations économiques les impliquant et dont l'infini semble convaincre chaque jour un peu plus d'en être l'unique domaine de définition valable. Il est notamment question du détournement de deniers publics, de la marchandisation du vote, de la transhumance, de la fraude fiscale, etc. et plus généralement des faits de corruption, y compris la corruption législative⁴³. D'autre part, c'est leur forte propension à primer le mensonge par rapport à la vérité dans la communication et l'agir politiques (« *Ce sont des faux !* »), pour insidieusement couvrir l'activité illicite par édicition de remparts verbaux populistes ou hyper allocentristes et mieux « glisser » sur les dividendes collectifs.

Il apparaît alors évident que l'information de l'acteur social quant à l'implication d'un gouvernant dans des situations punissables qui refoulent le licite, trahissant par là même les principes vertueux, participe à la construction du jugement social de la sphère publique. De façon plus démêlée, l'entreprise de « Juger la politique » (Briquet et Garraud, 2001) repose sur une base de classification sociale qui fonde la répartition de l'action de l'autrui politique suivant le double registre du « permis » et du « proscrit », avec des degrés d'appréciation opérant suivant un double référentiel normatif et moral.

De fait, « *Piller l'Etat* », en tant que transgression d'une norme ou forme quelconque de déviance par rapport à une prescription juridique précise, est un acte fortement répréhensible pour tout acteur politique qui, plus que le citoyen ordinaire, est moralement astreint au devoir d'exemplarité. En effet, « Les citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique ont le devoir de l'accomplir avec conscience, [...] probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun »⁴⁴. Par ailleurs, le pillage, dans la pensée collective, n'est généralement enduit que d'une charge négative, d'autant plus

⁴³ Modifier le contenu, la formulation des lois et réglementations pour s'enrichir (Hellman *and al.*, 2000). On y associe ici l'initiative de projet de loi déguisé en proposition de lois moyennant commissions, etc.

⁴⁴ République du Bénin, 1990, *Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin* : art.35.

qu'il contrarie les enseignements moraux et les valeurs socialement estimées au même titre que le mensonge, la trahison ou encore la malhonnêteté qui tapissent réellement ou supposément le fond comportemental du personnel politique « *vendeur d'illusion* ».

La bipolarisation du cadre d'analyse des populations ne révèle cependant que les aspects immédiatement saisissables de leur raisonnement car, sous les filtres perceptifs distincts sollicités (le droit et la morale), se trouve un jugement unique porté sur l'objet : les comportements d'atteinte à la probité publique (Bezès et Lascoumes, 2005 ; Briquet et Sawicki, 1998) prennent des proportions incommensurables et passent, avec la plus grande solennité, pour « *l'emblème de la gouvernance démocratique au Bénin* ». L'exemple le plus récurrent, comme pour faire écho avec l'actualité du moment, réfère au scandale orchestré par le détournement de 2,6 milliards dans le cadre du Projet pluriannuel du secteur de l'eau et de l'assainissement (Ppea II), fruit de la coopération bilatérale du pays avec l'Etat Néerlandais (Houngbédji, 2015). Cette affaire, finalement noyée comme tant d'autre, ne constitue cependant qu'un appendice de la si longue liste de faits négatifs légalement répréhensibles et moralement condamnables qui ont sanctionné le rapport normatif et éthique des officiels à la politique depuis l'avènement du renouveau démocratique, et dont Adoun et Awoudo (2008) en ont égrené une bonne partie du rosaire jusqu'à l'année de la première investiture du Président Yayi en 2006, sous qui « *les scandales politico-financiers ont pris des proportions vertigineuses et inédites encouragées par la froideur de la justice et la légalisation de l'impunité* ». Et pourtant, par le passé, on en pouvait déjà « trépasser ».

L'impunité est fabriquée et assurée à coups de notes circulaires et d'instructions politiques franchement indécentes, adressées quotidiennement à des responsables dont le contribuable attend tout de même des résultats concrets. [...]. [Elle] a complètement reculé les frontières de la décence au point où des députés achetés ont le culot de clamer publiquement qu'ils ont bel et bien accepté de prendre de l'argent pour dévoyer les délibérations de l'Assemblée nationale qui détermineront la vie de la nation. [...] Et pourtant il existe dans le pays, de nombreux textes visant à sanctionner aussi bien le corrupteur que le corrompu. Malgré les menaces publiques du bureau de l'Assemblée nationale, les "*impayables achetés*" n'ont pas été inquiétés (Awoudo, 2004 : 37 et 142).

Devant ces inepties silencieusement déclarées consentantes des institutions garantes de l'application de la loi, l'imaginaire social en vient à affubler les « marchands politiques » d'un individualisme et d'un égocentrisme endurcis. L'expression de ces déclassements à connotation péjorative est foncièrement attachée au caractère vil, factuellement intéressé et dénué de toute

incandescence vocationnelle, de leur démarche d'offre de services publics théoriquement acquise à la cause sociale. En général, selon l'opinion collective, « *Lorsqu'on va en politique au Bénin, on n'a pas plus d'une idée dans la tête : s'enrichir ; s'enrichir par tous les moyens en un temps record* ». Pour beaucoup, ce « politrucage », entendu comme manière de tricher avec l'idéal politique, est empiriquement crédité par la tendance comportementale générale du personnel politique dans le moment du renouveau démocratique de l'Etat.

De fait, la politique, pour le commun des béninois, est appréhendée comme un véritable ascenseur social, un réel raccourci pour contourner le gigantesque et pernicieux problème de la crise de l'emploi, en vue de satisfaire l'incontrôlable besoin humain de survie, de réalisation de soi et d'enrichissement : « *C'est aujourd'hui, le métier qui paye le plus* ». Ce sens des choses visiblement congénital aux actuels héritiers du *Dahomey*, est si communément partagé par l'ensemble des populations que, des universitaires et chercheurs de haut rang, etc. aux conditions de vie et statuts enviés, capables de mieux contribuer au développement de leur pays par exercice de leur métier de « vocation », s'indignent de leur situation économique et raccordent, sans couper statutairement le pont –peu de textes l'exigent⁴⁵– avec leur profession de départ –à vrai dire nettement moins rémunérateur par rapports aux avantages politiques–, l'« île nationale au trésor » ; soi-disant pour « *se mettre au service de la nation* », vantant à l'occasion un militantisme bricolé sur le tas et défoncé de toute conviction politique.

Des salariés ou des mercenaires politiques ont remplacé les militants bénévoles. Ils n'ont jamais mené des luttes pour un idéal. Venus rechercher en politique les moyens de survivre, et de s'enrichir, ils butinent de groupuscule en groupuscule et se répandent en récriminations et jérémiades chaque fois que leurs objectifs ne sont pas atteints (Amoussou, 2009 : 200).

Ainsi, pour les gouvernants, le salut de chaque « *politicien* » se trouve dans les entrailles du pouvoir d'Etat, la domestication que l'on a faite de la démocratie qui, localement « *[...] rime avec non respect des textes et abus de pouvoir* », laissant bonnement soutenir qu'en tant que palier distinct de la réalité sociétale orientée vers la gouvernance vertueuse des intérêts collectifs et leur consolidation, la politique n'est pas encore arrivée à être séparée du social. En effet, faire de la politique apparaît de plus en plus comme faire de l'humanitaire

⁴⁵ Cependant, tout fonctionnaire qui entre au gouvernement est supposé être placé en position de détachement, à l'exception des enseignants de l'enseignement supérieur (Nangbé, 2013c). La ruée de ces derniers vers la politique pèse lourdement sur la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires, lesquels déclinent de plus en plus sur la pente de la performance.

pour soi. On ne s'y engage pas pour servir les buts collectifs, mais bien pour résoudre problèmes individuels, familiaux, claniques, etc. Dans ce jeu, les acteurs publics sont perçus comme de « *parfaits hypocrites* » qui se couvrent de parures et soignent très souvent leur image, surtout lorsqu'ils sont à la recherche de l'électorat, parce qu'« *ils font attention à la manière dont ils sont perçus par le peuple* » et s'exercent conséquemment à lui montrer sous des apparences naturelles, un artifice comportemental qui s'aligne sur les valeurs auxquelles il affecte une cote substantielle.

5.1.2.2.2. La classe politique : une représentation « i-responsive »

En remettant d'emblée en cause, comme montré précédemment, la probité publique des gouvernants et l'absence de vocation qui caractérise l'exercice de leurs mandats, les populations critiquent par la même occasion l'économie politique nationale qui, au lieu d'encourager la création de richesses à l'intention des plus pauvres et d'en assumer la répartition équitable entre eux, s'évertue plutôt à en saper les bases.

[L'argumentaire fourni est unique] : « *Dans les démocraties qui se respectent, c'est le secteur privé qui est créateur de richesses et grand pourvoyeur d'emplois. Au Bénin, au lieu d'aider les opérateurs économiques à en créer, on préfère les asphyxier.* » [Franck, 54 ans, Responsable d'Ong, enquêté à Cotonou le 18 juin 2015].

Dans le registre illustratif de ces propos, reviennent constamment les dénonciations concernant l'acharnement prétendu ou effectif du régime Yayi contre deux mastodontes de l'économie nationale. On évoque premièrement, le « harcèlement fiscal » dirigé en 2012 contre l'homme d'affaire Sébastien Ajavon, déjà Chef du Patronat au moment de la crise, dont la société *Cajaf-Comon* en situation de monopôle dans l'importation et la distribution des produits agroalimentaires congelés, aurait été contrainte à fermer ses portes. Pour les citoyens, le redressement fiscal dont la société était l'objet –lequel s'élèverait à des dizaines de milliards de Francs Cfa– ne devrait en aucun cas, lui valoir ces assauts, même si elle devait effectivement à l'Etat.

Deuxièmement, viennent les « agressions » subies en 2012-13 par le réseau des entreprises Talon spécialisées dans la distribution des intrants du coton⁴⁶ et par

⁴⁶ « *Tôt dans la matinée du vendredi 8 mai 2012, une centaine de militaires fortement armés, et une vingtaine de camions de la gendarmerie, ont débarqué sur le site de la société Atral à Allada [ville du sud-Bénin]. La société appartient à Patrice Talon, l'un des principaux fournisseurs d'intrants coton du Bénin. Le commando conduit par un Colonel de l'Armée et un huissier de justice, a réquisitionné 16 000 tonnes d'intrants* » (Mediaf, s.d.). Par ailleurs, un navire transportant ses produits a été arraisonné en haute mer.

ailleurs attributaires, à travers la société *Bénin Control*, du colossal et controversé marché dit « *Programme de vérification des importations* » (Pvi-nouvelle génération) au contrat finalement défait, à en croire l'opinion populaire, pour des raisons égoïstes et purement politiciennes. Il eut même fallu à l'homme d'affaire, prendre la route de l'exil pour conserver sa liberté. Et pour cause, il serait à la commande d'une affaire d'empoisonnement du Chef de l'Etat (octobre 2012), celui-ci l'accusant en outre de comploter un coup d'Etat contre son régime (février 2013) ; de simples balivernes, à en croire le commun des citoyens⁴⁷.

Pour les promoteurs de telles allégations, même si les faits énoncés sont parcellaires et liés à des personnalités politiques particulières comme le Chef de l'Etat, ils ont cependant une portée générale. D'abord, ils impliquent d'autres acteurs politiques qui n'hésitent pas à se transformer en défenseurs inconditionnels des actes du Président, quelles que fussent leurs natures. Ensuite –et plus généralement–, ils s'alignent de façon étonnante sur la sagesse commune au fondement de l'effectuation du jeu politique au Bénin, laquelle idéalise avant tout la philosophie du « *atteindre les buts personnels à n'importe quel prix* », montrant qu'« *En vérité, l'intérêt du peuple ne compte pas, et qu'il n'existe même pas* ».

« Il y a pleins de politiciens affamés et sans vergogne qui entourent le Chef de l'Etat et qui vont lui mentir, sur le compte des gens comme Ajavon, parce qu'ils ont des comptes personnels à régler avec eux : demandes vaines de pots-de-vin, dessous de table non versés, etc. » [Aline, 48 ans, Responsable dans une institution sous-régionale à Cotonou, le 20 juin 2015].

Finalement, la « chasse » aux grosses pointures de l'économie nationale implique inmanquablement des incidences fâcheuses sur des milliers de citoyens, expressives en termes de chômage et d'endurcissement de précarité sociale, face à une médiation terne et inconséquente de la classe politique.

Ainsi, mieux que les faits portés en illustration par les acteurs sociaux, c'est à l'idéologie qui cimente l'arrière-plan cognitif des actants desdits faits, que les

⁴⁷ Dans cette affaire, la Cour d'appel de Cotonou a confirmé le 1^{er} juillet 2013, la double ordonnance de non-lieu précédemment prise le 17 mai 2013 par le Tribunal de première instance de première classe de Cotonou (Jeune Afrique, 2013). Cependant, cette décision a été annulée par la Cour suprême du Bénin, dans son arrêt rendu le vendredi 2 mai 2014 (Fraternité, 2014). L'épilogue de cette confrontation politico-économique viendra 10 jours après l'intervention de la Cour suprême, d'un repositionnement pour le moins inattendu du Chef de l'Etat qui, dans une intervention depuis la Présidence, diffusée en direct sur la télévision nationale, a décidé de pardonner (Radio France internationale, 2014).

réflexions doivent s'atteler. Selon le discours *émique*, le régime Yayi se serait acharné contre le chef du Patronat, simplement parce que ce dernier aurait simplement voulu que les textes de la République qui régissent la Taxe sur valeur ajoutée (Tva), soient respectés vis-à-vis de ses entreprises. Ce fragment de discours éclaire d'avantage.

« Nous avons payé la Tva au cordon douanier et là-dedans nous avons réclamé environ 13 milliards depuis 2009 et personne n'a refusé ». Or la loi en la matière dit que dès que la demande est faite vous avez trois mois pour être remboursé à 80% cash. Mais « ça a traîné jusqu'à juin 2010 et on va interdire aux douaniers de nous faire des déclarations de réexportation, arbitrairement ». Et quand l'affaire a été portée devant la justice [...] on dit « ah, il a osé, il faut lui coller quelque chose » (La nouvelle tribune, 2012)⁴⁸.

A s'accrocher à cette élocution, la motivation de Yayi serait donc essentiellement vindicative, mue par le seul syndrome du culte de la fierté et de l'autorité ; le désir de laver l'affront que lui a fait cet opérateur économique audacieux. Par ailleurs, le « messie » tant adulé des béninois qui a reçu le témoin des mains du Président Kérékou en 2006, s'en serait pris au magnat du coton parce qu'il n'aurait pas supporté l'humiliation que lui aurait fait ce dernier qui l'avait pourtant aidé à succéder au « Caméléon⁴⁹ », en s'interdisant, dit-on, de lui accorder son assistance financière qu'il sait incontournable pour optimiser son projet de révision de la constitution aux fins de s'offrir plus de mandat que ne l'y autorise la Constitution. Ici aussi, l'enjeu, purement politicien, s'énonce visiblement égoïste. Pour l'imaginaire collectif, cette attitude carrément typique des élites politiques béninoises fondamentalement mues par la seule idéologie égocentrique du goût du pouvoir et de l'argent, cristallise la métaphore de l'individualisme des élus : *« En fait, ils ne pensent qu'à eux ». « Sans gêne, ils sont prêts à tout détruire sur leur passage, saquer le gagne-pain des pauvres citoyens au seul motif de disposer du pouvoir, de continuer à jouir de ses avantages et de le conserver vaille que vaille ».*

Au regard de ces données, il apparaît nettement que la logique de la pensée sociale sur la politique porte en filigrane les plaintes d'une injustice sociale lisibles dans la concentration du sort de toute un peuple dans les mains de

⁴⁸ Extrait analytique des propos de Sébastien Ajavon lors de sa conférence de presse donnée à Azalaï Hôtel le 03 août 2012, en réponse à une interview du Chef de l'Etat diffusée deux jours plus tôt sur l'affaire Cajaf-Comon. Le redressement dont il était l'objet portait illégalement, selon l'opérateur économique, sur des marchandises hors taxes.

⁴⁹ Surnom attribué au Président Kérékou en raison du symbole « occulte » de caméléon dont est ornée son ancienne canne.

quelques représentants qui se défont allégrement de l'intérêt général, alors qu'ils ont pourtant été mandatés pour se mettre, avec la loyauté et le dévouement que cela requiert, au service de la cause commune. Et, lorsqu'un « *semblant de justice* » paraît s'exercer, elle n'enjambe souvent que trop les *ethos* collectivement définis et qui sont pourtant censés cadrer l'agir de tous ; amplifiant par là, l'écho du mal-être social. C'est ce qui par exemple se passe, lorsque devant la rareté relative des opportunités publiques, l'« *On saque les exigences et critères impersonnels, au profit de normes pratiques qui particularisent et stigmatisent, au lieu de chercher à fédérer, à mutualiser* ».

5.1.2.2.3. Pouvoir et contre-pouvoirs : les velléités autocratiques de l'Exécutif

Dans la perspective de se préserver des maux engendrés par la fébrilité institutionnelle de son hier politique et qui ont failli l'enfoncer dans une dérive certaine vers la fin de la décennie 1980-90, le Bénin, petit pays au passé politique très tumultueux, essaye toujours aujourd'hui, 25 ans après le virage du renouveau démocratique, de consolider et d'améliorer ce qu'il a acquis de droit comme de fait, dans cette entreprise de réaménagement politique. De fait, à l'entame de l'ère du renouveau, le pays s'est doté d'une nouvelle loi fondamentale prévoyant l'érection d'un régime présidentiel plutôt original, avec confiage de la fonction législative à une Assemblée nationale secondée d'autres organes comme la Haac et la Cour constitutionnelle, etc. qui officient en tant qu'institutions de contre-pouvoir. En outre, pour s'assurer le renouvellement transparent et paisible du personnel politique, le Parlement a enrichi en 1994, l'univers institutionnel national d'une Commission électorale nationale autonome chargée de l'organisation des élections.

Se rapportant au principe d'autonomie relative qu'exigent distinctement leur organisation et leur fonctionnement, c'est bien souvent sous l'angle de l'influence du pouvoir exécutif sur ces organes de contrepoids qu'apparaît en partie, le reflet de la politique dans la pensée collective, en ce qui a trait aux relations interinstitutionnelles. Leurs fonctions plutôt cruciales de garant de la liberté de la presse et de l'accès équilibré des acteurs aux médias publics pour l'une (la Haac) et d'arbitre des institutions pour l'autre (le Cour constitutionnelle), qui les positionnent en façade de la participation institutionnelle à la régulation de la vie démocratique, en sont peut-être pour beaucoup dans cette préférence. Le décryptage des discours ci-après permet de caractériser le tissu représentationnel des populations à propos.

- « *Qu'il vous souviennne, que cette Cour constitutionnelle et la Cénéa ont trahi la confiance des béninois lors de la présidentielle de 2011. Ils ont simplement préféré leur bien-être à celui du peuple, en vendant leur âme pour des biens matériels éphémères* » [Mathias, 54

ans, Fonctionnaire dans une société d'Etat, enquêté à Parakou, le 7 mai 2015].

- « *Les institutions de contre-pouvoir ne sont pas libres dans notre pays. Sous Kérékou, ce n'était pas la rose, mais c'était nettement acceptable. Sous Yayi, c'est le comble. On voit clairement qu'il y a ce désir de tout contrôler. Et ça se fait sans gêne. Les médias publics par exemple, sont téléguidés depuis la Marina⁵⁰. L'Ortb, avec Yayi par exemple, a cessé d'être une télévision nationale pour devenir « Télé Yayi ». Et ça, personne ne l'ignore. » [Ange, Médecin dentiste de 47 ans, enquêté à Cotonou le 10 mars 2015].*
- « *C'est le Chef de l'Etat qui nomme encore le Président de la Haac ; c'est très dangereux. Pour cette 5^{ème} mandature maintenant, c'est l'ancien Député Fcbe⁵¹ Adam Boni Tessi, un des plus fidèles à Yayi. Et dans la même institution, siège l'épouse de l'ami sincère du Chef de l'Etat, Théodore Holo, Président de la Cour constitutionnelle. L'institution ne peut pas être autonome comme ça. » [François, 55 ans, ancien Ministre sous Kérékou II, enquêté à Cotonou le 5 mars 2015].*

A l'analyse, il s'observe que ces différentes allégations reposent visiblement sur des savoirs relativement affinés révélant un niveau de connaissance globalement intéressant de l'architecture institutionnelle. Ces savoirs reconnaissent en effet, au Chef de l'Exécutif, le statut d'autorité faîtière et son interdépendance vis-à-vis des organes de contre-pouvoir dont on s'indigne clairement du risque de sujétion normative (« *L'institution ne peut pas être autonome comme ça. »*) ou par compromission ou gratitude (« *Et dans la même institution, siège l'épouse de l'ami sincère du Chef de l'Etat, Théodore Holo, Président de la Cour constitutionnelle »*), au pouvoir présidentiel. Le cœur de l'organe démocratique béninois serait ainsi traversé par un malaise fonctionnel qui l'affecte en profondeur, contribuant par là à en effriter le socle.

Dans le rang des gouvernés, les suspicions vont bon train. Et pour cause, parmi les membres siégeant dans l'institution, figurent deux hommes politiques confondus à la mouvance présidentielle et encore en fonction au moment de leur nomination ; ce qui serait inédit dans l'histoire de cette institution. Il s'agit de l'ex parlementaire et du Maire Félix Adimi. En outre, l'on voit dans la nomination de l'épouse avocate du Constitutionnaliste Holo, un « *deal politique* » qui présume d'un « *musellement programmé* » de la liberté de la presse, en l'occurrence pendant les présidentielles de février 2016 qui

⁵⁰ C'est le nom que porte le Palais de la République, la Présidence du Bénin.

⁵¹ Principal parti politique de la mouvance présidentielle.

s'annoncent très disputées. Pour plus d'un, loin d'être un acte quelconque et sans grande importance, ces positionnements qu'effectue le Président sont perçus comme des placements stratégiques de pions sur l'échiquier de ce qu'il convient d'appeler la dernière grande bagarre politique de son deuxième et dernier mandat constitutionnel.

Ces appréciations générales des populations traduisent un déséquilibre patent des pouvoirs, jugé trop flagrant en faveur du Chef de l'Exécutif (Badet, 2010), premier responsable de l'Administration et de la défense nationale et Chef suprême des armées⁵², dont la force participative à la désignation des responsables des institutions de contrepoids, y compris la Cour suprême et la Haute cour de justice, etc. est jugée trop importante. La loi fondamentale lui donne en effet, la prérogative de nommer trois des sept membres de la Cour constitutionnelle, ainsi que les Présidents de la Cour suprême et de la Haac⁵³. Il partage par ailleurs, l'initiative des lois avec le Parlement⁵⁴, à l'initiative du référendum⁵⁵ et dispose entre autres, du droit de grâce⁵⁶.

Mais, le jugement social ne s'accommode pas que de connaissances globales sur le fonctionnement institutionnel. Il joue également la carte de la temporalité, en apprivoisant diachroniquement son objet pour expliquer la variabilité de l'usage de la capacité d'influence institutionnelle du Chef du gouvernement, par les traits de la personnalité. En la matière, c'est l'accès aux médias publics et la liberté d'expression qui sont évoqués : « *Sous Kérékou, ce n'était pas la rose, mais c'était nettement acceptable. Aujourd'hui, sous Yayi c'est le comble* ». Le marxiste-léniniste transformé en démocrate pasteur sous le renouveau démocratique (Strandsbjerg, 2005), est ainsi décrit comme un « *homme pacifique* » qui « *sait prendre de la hauteur* » et qui à surtout « *une appréhension plus mature de l'importance de la liberté de la presse pour la démocratie* ». Paradoxalement, son successeur à la Marina est peint à l'image d'un « *homme impulsif et rancunier* » qui serait « *très allergique aux principes démocratiques* », notamment la liberté d'expression.

[De fait,] Sous le règne de Boni Yayi, la caporalisation de ce qui fut rarement un « quatrième pouvoir s'est accentuée. [...] les journaux, soumis à un contrôle administratif très tatillon (notamment fiscal), sont étroitement contrôlés par le système dit des « contrats de collaboration », gérés par les services de renseignement, qui imposent aux équipes éditoriales de dénoncer les atteintes au chef de

⁵² Article 54 de la Constitution.

⁵³ Article 56 de la Constitution.

⁵⁴ Article 57 de la Constitution.

⁵⁵ Article 58 de la Constitution.

⁵⁶ Article 60 de la Constitution.

l'État contre des rémunérations assez importantes qui permettent de faire vivre ce secteur sinistré (Metodjo, 2013) (Banégas, 2013 :105).

Le référent central du reproche reste inchangé : musellement de la liberté d'expression et contrôle exclusif des médias publics. Il faut bien avoir des hommes de confiance, pour réduire au silence les médias qui osent préférer la voie de l'objectivité dans l'analyse de l'actualité politique. Dans le registre inverse, c'est indubitablement plus rassurant de promouvoir ceux d'entre eux qui font l'apologie de l'Exécutif. Le calvaire mémorable infligé en 2012 à la chaîne de télévision privée Canal 3, contrainte à la cessation d'émission, pour l'implication des investissements relatifs à la téléphonie mobile (Bell Bénin) et au média (Canal 3 Bénin) de son promoteur dans une affaire dite d'exploitation frauduleuse des installations des sociétés d'Etat (la télévision nationale et la Bénin Télécom), revient couramment dans les esprits. La cible visée serait tant l'organe de presse devenue la seule crédible aux yeux des populations pour ses émissions « culottées » de décodage des sujets politiques, qui ne ménageaient aucunement le régime Yayi, que son promoteur, le Député et opérateur économique Issa Salifou. Sommé de devoir une somme de huit milliards à l'Etat dans cette affaire (La nouvelle tribune, 2012), le Parlementaire et homme d'affaire, par une trop juste coïncidence, avait aussitôt changé de discours, annonçant publiquement dans l'effervescence du moment, son soutien au Chef de l'Etat, alors qu'il était reconnu à l'époque pour assumer ouvertement son opposition franche au pouvoir en place. Il s'en est suivi une tempérance notable de la critique de l'actualité politique sur Canal 3 Bénin qui, aussitôt après le retournement de manteau, avait repris du service, tout comme le réseau de téléphonie mobile.

Ces faits marquants autorisent quelques comparaisons dans l'imaginaire social : *« Les déboires sous la période révolutionnaire auraient inévitablement connu des succès encore plus fulgurants si Yayi avait été à la place de Kérékou sous la révolution »*, soutient un enquêté.

De façon holistique, le registre des récriminations focalise donc l'attention sur la question de l'autonomie des organes de contre-pouvoir face aux prérogatives du Chef de l'Etat qui, s'il se trouvait une bonne motivation machiavélique, les réduirait en de simples bras armés au service de la libido présidentielle ; ce qui, de façon caricaturée et non relativisée, engendrerait un gouvernement hyper obèse et parabolique du poids et de l'étendue de ses pouvoirs déjà amples devant un Parlement national qui s'en trouverait diminué. En la matière, l'on évoque à l'envie l'impuissance de droit et de fait du Pouvoir législatif à bouger le moindre doigt devant la décision Dcc 15-156 du 16 juillet 2015 du juge constitutionnel, qui a revisité les dispositions relatives à l'âge minimum légal de dépôt de candidature pour l'élection à la magistrature suprême ; les décisions de la Cour

étant sans recours. En effet, suite à des acrobaties intellectuelles menées au forceps, l'arbitre des institutions politiques s'est permis, en privilégiant l'année en lieu et place de la date d'anniversaire, de déclarer que tous les citoyens – remplissant les autres conditions requises par la loi – qui sont dans leur quarantième année pendant l'année électorale, sont éligibles à l'exercice de la fonction présidentielle, violant ainsi les dispositions de l'article 44 de la Constitution, qui stipule que « Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il n'est âgé de 40 ans au moins et 70 ans au plus à la date de dépôt de sa candidature ».

Qu'un président d'un organe de contre-pouvoir soit désigné par ses pairs ne paraît donc pas nécessairement garantir son autonomie à l'institution vis-à-vis du pouvoir exécutif, comme le laisse suggérer Badet (2010 :43)⁵⁷. Ce n'est assurément pas un gage d'objectivité ou de probité institutionnelle.

Cette « révision douce » de la loi fondamentale, vue comme un acte négocié, une activité télécommandée par le Président de la république et par rapport auquel le Président de la Cour s'est confondu en exécution, cristallise pour le citoyen ordinaire, l'un des symboles les plus illustratifs de la malhonnêteté, de la déloyauté et de l'abus de pouvoir qui déterminent l'acteur politique béninois : « *Hélas ! C'est ainsi que l'on gère les mandats politiques et que l'on sert le peuple souverain* ». On y voit par ailleurs, un comportement traduisant avec exemplarité le goût du personnel politique pour le pouvoir. Toute cette manœuvre aurait été concoctée pour tracer à Komi Koutché, Ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances au moment de l'événement, le même homme que le Chef de l'Etat a failli placer de justesse au perchoir de l'Assemblée nationale de l'actuelle mandature le 19 mai 2015, le boulevard pour la Marina. Il lui faut, pensent les populations, garantir le fauteuil présidentiel à son protégé et « gendre » aux fins que ce dernier assure les arrières de son « beau-père⁵⁸ » dont il se dit, à tort ou à raison, qu'il craint les représailles de l'après-Yayi, du fait des griefs engendrés par ses envolées autoritaires qui ont « blessé et enragé » nombre de « requins » politiques.

« Si tout ça a été fait, c'est pour préparer la voie de la magistrature suprême à Komi Koutché. Yayi a frustré beaucoup de gens dans l'opposition comme dans la mouvance. Il faut qu'il protège ses arrières, surtout maintenant que le coup qu'il a essayé lors des

⁵⁷ L'article 116 de la Constitution du 11 décembre 1990 stipule que « Le président de la Cour Constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de cinq ans parmi les magistrats et juristes membres de la Cour ».

⁵⁸ Il est plutôt répandu dans le corps social, l'opinion réelle ou factice selon laquelle le Ministre Koutché a épousé la nièce du Président Yayi.

législatives de 2015 n'a pas marché. » [Armelle, ancien conseiller municipal se réclamant de la mouvance, 37 ans, enquêté à Porto-Novo le 17 avril 2015].

Dans le même registre des personnalités politiques du déshonneur, sont classés Robert Dossou et Isidore Gnonlonfoun, respectivement prédécesseur de Théodore Holo à la Cour constitutionnelle et d'Emmanuel Tiando, ex Secrétaire général de la Présidence de la république, à la tête de la Céna. Etiquetés « *Les hommes du K.O.* », ils sont doigtés dans l'opinion publique comme les vrais responsables des dérives de Yayi II, pour leur contribution majeure réelle ou supposée à sa réélection manifestement jugée surprenante à la magistrature suprême en 2011. Les propos suivants illustrent ces imputations.

« [...] Dossou et Gnonlonfoun ! En tout cas, c'était des amis fidèles et des associés de premier rang de Yayi. Ils ont été récompensés comme cela se devait pour nous concocter le K.O. de 2011 que tout le monde connaît. Ils ne peuvent pas le nier. C'est bien dommage pour ce pays. » [Mathias, 54 ans, Fonctionnaire dans une société d'Etat, enquêté à Parakou, le 7 mai 2015].

Elisabeth Pognon et Léopold Dossou, respectivement numéro un de la Cour et de la Céna lors des présidentielles de 1996 qui ont consacré l'échec de Soglo, ne sont pas particulièrement portés dans les cœurs. Et pour cause, ils seraient les véritables artisans des dérives actuelles du Bénin, pour avoir privé le pays d'une grande opportunité d'amorcer un réel développement, en déclarant « frauduleusement vainqueur », par « annulation fantaisistes de suffrages », le Président Kérékou⁵⁹.

Mais, loin de se cantonner à la seule capacité adipeuse de contrôle que le Chef du gouvernement est passible d'exercer sur les organes étatiques de contrepois dont nombre de responsables s'autorisent à vivre au crochet de l'Exécutif, au prix fort et indifférent que tout l'Etat croule, montrant ainsi avec élégance la

⁵⁹ Nicéphore Soglo est le premier Président du Bénin sous le renouveau démocratique. Les indicateurs macro-économiques, alors au rouge sous Kérékou vers la fin de la décennie 1980-90, avaient pratiquement viré au vert sous sa mandature. Le pays, se portait plus ou moins bien que par le passé, en dépit de la caution que le Président a accordé à la dévaluation qui a quelque peu endurci les conditions de vie des populations. Rien que pour le redressement plus ou moins en marche qu'il réussissait à imprimer au pays, il aurait été reconduit aux affaires dans les urnes en 1996 ; mais la Céna et la Cour constitutionnelle en avaient décidé autrement (Adoun et Awoudo, 2011). Il faut souligner que Soglo devait tout de même une bonne partie de son succès à de gros flux financiers en provenance des institutions de Bretton Woods sous la forme d'aide au développement. C'était une sorte de « prime à la démocratie » pour encourager l'« enfant malade de l'Afrique », devenu un élève modèle à la faveur de l'organisation « brillante » de la Conférence nationale de février 1990 qui a connu un succès plutôt retentissant.

portée si haute de leur capacité de compromission essentiellement orientée par l'effectuation de la « politique du ventre » (Bayart, 1989), la « conscience collective » s'intéresse également à la part d'influence des élites politiques pris globalement dans le dysfonctionnement institutionnel. Ici, c'est surtout l'instrumentalisation des médias que l'on récuse. Le réquisitoire est adressé contre les élites qui s'y adonnent en utilisant à coups de billets de banques, les entreprises de médias comme terrains privilégiés de la concurrence mensongère et de règlement de comptes politico-économiques. Ils contribueraient ainsi à ternir par sournoiserie, l'image de l'adversaire du moment, celui-ci pouvant être un acteur politique ou au contraire, s'apparenter à une politique sociale dont on mesure pourtant la portée et les retombées collectives avantageuses, mais qu'on avilit et déconstruit par pur égoïsme. Il faut cependant souligner qu'un tel comportement participe à l'érosion de l'image de l'institution médiatique, puisqu'il contribue à une remise en cause sociale de sa conformité aux principes de neutralité et de professionnalisme dont elle est censée s'infuser dans le traitement de l'information (Godjo, 2014).

5.1.2.2.4. L'occulte et la politique : un mariage aux allures perverses

En dépit de ses propos « anti-fétichistes » et hostiles aux pratiques obscurantistes, le Général Kérékou s'était pourtant trouvé une véritable passion pour les choses occultes⁶⁰ jusqu'à la fin des années 80, avant de s'ouvrir au pentecôtisme à l'ère du renouveau démocratique (Strandsbjerg, 2005 ; 2003). De même, l'ère Soglo (1991-96) a beaucoup été influencée par l'église catholique. C'était d'ailleurs un homme d'église qui avait présidé la Conférence des forces vives de 1990, en la personne de feu Monseigneur Isidore de Souza⁶¹ dont l'activisme a été déterminant dans le retour au pouvoir de Kérékou en 1996, face à Soglo alors candidat malheureux à sa propre succession (Adoun et Awoudo, 2008).

Cependant, Soglo avait aussi joué la carte religieuse favorisant le retour de la religion *vodun* sous l'emblème de « culture traditionnelle

⁶⁰ Il détenait une canne ornée d'un caméléon qui symboliserait un *grigri* dont les paroles incantatoires infèrent qu'une branche ne se casse jamais dans les mains du caméléon –et donc que le pays n'ira pas en dérive sous son règne–, laissant suggérer ses collusions avec les forces invisibles. Par ailleurs, les écrits politiques relatent son attachement au célèbre « marabout » Amadou Cissé, ex serviteur du Président zaïrois Mobutu, dont il s'est offert les services durant les années 1980. Ce dernier jouissait d'une confiance pratiquement aveugle du Président, de sorte qu'il en est arrivé à devenir le chef officieux de la sécurité présidentielle. Il sera condamné au début de la décennie 1990 à plusieurs années d'emprisonnement pour son implication dans de lourdes malversations financières pendant son séjour aux côtés du « caméléon » (Strandsbjerg, 2005).

⁶¹ Ancien archevêque de Cotonou, feu Monseigneur Isidore de Souza est celui qui a présidé la Conférence nationale des forces vives de la nation de février 1990.

» en organisant le festival international Ouidah 92 (Tall, 1995 in Strandsbjerg, 2005 : 76).

Par ailleurs, le pouvoir Yayi s'est inscrit avec une plus grande ferveur dans la continuité pentecôtiste de son prédécesseur, un choix couronné par une forte présence d'hommes de Dieu dans son cercle restreint et la création récente d'un parti religieux confondu à la mouvance, le Mofed, dont les promoteurs, des évangélistes, sont très influents au Palais de la République (Topanou, 2012).

A ces énumérations non exhaustives, s'ajoute le déroulement sans répit, dans divers champs religieux (chrétiens catholiques, évangélistes de divers ordres, musulmans, acteurs des religions traditionnelles, etc.), d'offices de gratitude ou à caractère expiatoire, propitiatoire, pacificateur ou spiritualisant, etc. en faveur de l'arène politique ou de dirigeants particuliers et qui cristallisent un des nombreux points de jonction entre les entrepreneurs religieux et politiques. On oublie à peine l'allégeance quotidienne des leaders au sommet de l'Etat moderne, aux dignitaires religieux (clergé de l'église catholique, imams, dignitaires de cultes traditionnels, roi, etc.) dont on sollicite couramment la médiation, la bienveillance, les faveurs spirituelles ou le militantisme pour atteindre des fins politiques.

Pour faire court, ces faits pris à l'aveuglette et qui assignent manifestement une fonction politique au religieux, indiquent que l'ordre politique au Bénin est fondamentalement moulé dans la religiosité. Il ne saurait peut-être en être autrement, puisque le religieux en lui-même, s'énonce comme une source matricielle incubatrice du logiciel social organisateur des représentations et pratiques collectives qui jalonnent le corps social (Schatzberg, 2000).

Pour les populations, ce fort attachement des politiques à la chose religieuse est lié au caractère dangereux de l'arène politique. Mais, plutôt que de s'intéresser au lien entre la religion et la politique dans sa globalité, les représentations sociales de la politique semblent prioritairement s'élaborer autour du rôle de l'occulte sur la scène publique, appréhendé visiblement dans une dualité à caractère à la fois bienfaisant et pernicieux.

En effet, si les pouvoirs occultes ont un soubassement social et culturel, la politique serait une de leurs sphères de prédilection. Elle s'apparente à un grand « guêpier », une jungle où la survie de l'acteur dépend fondamentalement de ses capacités à éluder, encaisser et résister aux attaques mystiques, qu'elles proviennent du *grigri* ou de la sorcellerie.

« C'est un monde sans pitié, et on peut vous éliminer simplement parce que vous bousculez des intérêts. Vous devez vous préparer en conséquence. Il faut se "blinder" » et être constamment sur ses

gardes ; sinon, soit on vous empoisonne soit on vous envoie un accident de la circulation. Autant que nous sommes, personne ne fait confiance à personne. Le meilleur allié du matin peut devenir votre meurtrier le soir ; chacun est sur le qui-vive. » [Landry, 74 ans, homme politique en retrait de la scène, enquêté à Porto-Novo 18 mai 2013].

Ce qui transparait ainsi de ces propos, c'est le caractère fragile du capital de réseautage dans l'arène politique, qui laisse émerger l'existence quasi permanente de la méfiance au cœur des relations entre élus, le subconscient de chacun ne le guidant qu'à agir et à se comporter de sorte à se préserver de l'autre, constamment perçu comme un éternel ennemi. Les jeux d'alliance et les formes d'amitié qu'exhibent les politiques ne seraient dès lors que factices et chargés d'hypocrisie.

Derrière le masque que présente la scène politique, se cache donc le visage réel de la coopération politique régie par le rapport des gouvernants à l'occulte, qui apparaît ainsi comme une ressource sociale structurante du management politique. L'indignation des populations se situe justement au niveau des usages de cette ressource qui n'est pas mobilisée que dans une intention bienfaisante d'autoprotection et d'autoconservation, mais serait couramment sollicitée pour atteindre des buts immoraux et criminels. Dans cet ordre d'idée, la mésaventure de Nicéphore Soglo à l'entame de l'ère du renouveau démocratique, foudroyé par un violent *çakatu*⁶² dans la période des présidentielles de 1991 qui a failli l'emporter, est constamment citée en exemple. Dans le même registre, l'imaginaire social inscrit la survenue de la mort subite et « *étrange* » de Maître Ahmed Akobi le 29 avril 2006, dans un violent accident de la circulation vers Bassila au Nord du Bénin. Pour les personnes enquêtées, le jeune avocat de 39 ans, alors Directeur de Cabinet de Boni Yayi à l'entame de son premier mandat, représentait le bras droit du nouveau Président et incarnait sa volonté manifestement effrayante de mener une lutte implacable contre tous les pilliers de la République, tant l'« apôtre du changement » qui se voulait l'incarnation de l'éthique en politique, avait axé sa campagne et ses projets sur la transparence et le triomphe de la vertu (Adoun et Awoudo, 2008). Et plus récent encore, on ne manque pas de voir dans l'accident de la circulation survenu à hauteur de Doïssa (Commune de Savalou⁶³) et qui a occasionné entre autres, le décès de l'Attaché

⁶² Sorte d'empoisonnement mystique très courant au Bénin par lequel diverses formes d'objets ou de petits animaux (aiguilles, vers cassés, lézards, crabes, etc.), passibles de lui causer des dommages les plus insoupçonnés, sont envoyés dans le corps de la victime. Il peut en découler une maladie chronique sans remède dans le système hospitalier moderne de soins et susceptible de déboucher sur une mort certaine.

⁶³ Savalou est une Commune du Bénin frontalière du Togo et logée dans le Département des Collines.

de cabinet du Ministre Koutché, alors qu'il faisait partir d'une délégation en partance pour Savalou afin d'assister à la célébration de la fête de l'igname le 15 août 2015, la main de l'invisible⁶⁴. Il faut par ailleurs souligner que l'on considère le décès tragique en 1977, du jeune leader politique Abdoulaye Issa⁶⁵, membre fondateur du Parti de la Révolution populaire du Bénin⁶⁶ (Prpb), alors Préfet du Département de l'Atacora, comme une précipitation de l'homme dans l'au-delà⁶⁷.

Au-delà de ces aspects, les forces occultes seraient couramment sollicitées pour soutenir et faire pérenniser la délinquante des gouvernants qui, comptant sur leur efficacité à éteindre et noyer les dossiers de malversations financières qui les impliquent, n'ont plus la moindre retenue dans le pillage des deniers publics. Beaucoup de marabouts, spécialistes en la matière, contribueraient ainsi chaque jour, à étouffer de sales dossiers, de quoi neutraliser les élans de la justice et encourager l'incivisme au sommet de l'Etat. D'aucuns infèrent par ailleurs que des gouvernants réussissent, en maniant l'invisible, à s'offrir une longévité non négligeable à des postes politiques ou politico-administratifs où ils commettent toutes sortes d'ignominies sans craindre la moindre sanction. Dans ce registre, on cite couramment la pratique devenue très répandue dans les ministères d'Etat où, par crainte de représailles mystiques, les nouveaux promus sollicitent des marabouts pour mettre leurs bureaux dans des conditions spirituelles vivables avant de les intégrer ; les anciens locataires, dans leur quête de longévité au poste, étant souvent soupçonnés d'y avoir enterré des *grigris* ou organisé des rituels occultes aux effets potentiellement néfastes à tout nouveau preneur.

Pour la plupart des enquêtés, ces pratiques représentent des tendances lourdes qui infléchissent les élans de développement du pays : « *On pille le pays, mais on est là, imperturbable, parce qu'on sait qu'on peu compter sur les fétiches et autres pour faire obstacle à la manifestation de la justice. Or, l'impunité ne fait pas bon ménage avec le développement* ». Et si les gouvernants fréquentent souvent les dignitaires religieux et autres responsables de cultes traditionnels,

⁶⁴ Plus tôt, dans la fièvre des élections législatives du 26 avril 2015, le commissaire Ernest Ilamèdji et son épouse en état de grossesse, étaient décédés dans un accident de la circulation alors qu'ils étaient en convoi avec le Ministre Koutché. Le garde du corps du Ministre Benoît Dègla aussi à trouvé la mort dans un accident de circulation toujours en compagnie du même Ministre (24haubenin, 2015).

⁶⁶ Parti unique et organe central de pilotage de la révolution sous le Gouvernement militaire révolutionnaire de Kérékou, de 1972 jusqu'à la veille du renouveau démocratique.

⁶⁷ Le drame ayant occasionné le décès d'Issa s'était produit suite à la découverte d'un « trophée macabre » et de « très funeste augure dans la tradition », constitué d'un « charognard décapité aux pattes et ailes sectionnées et accoutré en petite culotte et chemisette, que l'un de ses employés avait découvert il y a quelques jours, au petit matin, à sa résidence de fonction et qui mettait en émoi les parents du jeune préfet » (Loko, 2011 : 16). Pour beaucoup, la disparition de l'homme ne relève pas du simple hasard.

croit-on savoir, c'est d'abord pour aller les corrompre à coup de millions et demander le concours de leurs savoirs occultes et magico-religieux pour la réalisation de buts égoïstes. « *Du bien des citoyens ou de la cohésion de la société, on s'en fout pas mal ; c'est soi d'abord* ». Il en résulte que le mariage de l'occulte à la politique revêt une fonction inhibitrice des vertus morales et démocratiques et, avec elles, leurs exigences de bonnes manières et de bonne gouvernance.

5.2. Représentations sociales de la politique : le point de vue du sociologue

L'analyse de représentations sociales de la politique permet d'avoir une idée englobante des reliefs sur lesquels elles reposent. De fait, ce qui saute à l'œil lorsque l'on scrute les opinions et discours émis, c'est leur propension à s'inspirer fondamentalement des données récentes disponibles, lesquelles sont ensuite généralisées à l'appréciation globale de la chose politique. Elles reposent en partie, pour ainsi dire, sur l'« heuristique de la disponibilité » (Balme *et al.*, 2003).

Telles que révélées, elles prennent par ailleurs des allures de reproches et de jugements portés sur une arène qui, en raison des enjeux qu'elle recouvre et des pratiques qu'elle suscite, est jugée spécifique et traversée par une dynamique particulière. Elle est définie par des traits typiques qui visiblement, introduisent un parallèle entre ceux qui en sont les réels animateurs et y (en) vivent de droit ou de façon négociée au quotidien (le personnel politique) et ceux qui sont en face de la scène, réduits pour la plupart à se confiner dans l'enclos statutaire factice de souverain (les gouvernés).

Cette appréhension caricaturale du rapport de soi à la chose politique sous-entend un éclatement du lien censé unir le mandataire à ses mandants en contexte démocratique, lequel est fondé sur la double exigence de surveillance (contrôle) et de punition (sanction). La fragilisation constamment accrue de ce lien au principe directeur quasiment restreint à la seule fonction de « surveillance-constatation », fait de l'acteur politique qui en est à tort ou à raison tenu responsable, la principale cible de la défiance politique. Le scepticisme social dont il est l'objet est forgé sur l'activation d'un « idéal-type » façonné dans des termes peu enchanteurs ainsi que le résume le tableau 20 ci-après.

Tableau 20 : Profil émique de l'acteur politique béninois

Traits caractéristiques	
1.	– Vide de vocation
2.	– Goût de l'illicite
3.	– Individualisme et égocentrisme
4.	– Malhonnêteté, mensonge, hypocrisie, sournoiserie, trahison
5.	– Source d'inégalités et d'injustices sociales
6.	– Emancipation par rapport aux textes et promotion de l'impunité
7.	– Sens élevé de compromission
8.	– Ruse et instrumentalisation
9.	– Goût et abus de pouvoir, velléités autocratiques
10.	– Méchanceté et mesquinerie, y compris par le biais de l'occultisme

Source : Données de terrain_2015

Confondu à l'emblème de la défiance, l'acteur politique est en effet décrit comme un « vide vocationnel » plein d'individualisme qui, fort de son robuste penchant pécuniaire et de son goût très prononcé du pouvoir, tient fermement l'illicite en intimité. Il apparaît comme une personne malhonnête, hypocrite, sournoise, friande de mensonge, avec un sens très aigu de la trahison et capable de l'impossible tant qu'il peut en tirer opportunément profit. Pour son émancipation quotidienne des textes de la république, il est dépeint comme le principal responsable de l'inégalité et de l'injustice sociales. Sa morale n'aurait de sens que dans et par la privatisation du bien commun ; ce qui confère à la délégation politique une fonction de (sur)consommation personnelle du pouvoir répandue dans un régime pluraliste fait d'impunité, de mesquinerie, de ruse, d'instrumentalisation et d'un occultisme pernicieux et méchant, voire cruel.

Mais, en prêtant plus attention aux traits de cette figure plutôt déshonorante, il se note qu'ils correspondent étrangement aux reproches généralement adressés au citoyen béninois *lambda*. Ne dit-on pas souvent du béninois qu'il est hypocrite et très rusé (République du Bénin, 2000), avec un goût très exquis pour l'argent facile, ou qu'il fait souvent bonnement foi de mesquinerie et de méchanceté à l'égard de son prochain ? Aussi, sa passion pour le syncrétisme religieux incluant les pratiques occultes pernicieuses n'est-elle pas voilée. Toute personne souffrant d'une quelconque maladie dont il ne s'en remet pas, qui ne réussit pas ses examens, ne parvient pas à trouver un emploi, n'arrive pas à concevoir, connaît des différends conjugaux, perd son emploi du jour au lendemain ou qui est victime d'un accident de la route ou d'un quelconque autre mal, etc. ne trouve-t-il toujours pas une explication surnaturelle (sorcellerie, *grigris*, mauvais

sort, mauvais œil, etc.) à son mal ?⁶⁸ Il ne faut pas ignorer la prégnance de la tolérance sociale aux pratiques d'« arrangement » (Bako-Arifari, 2001) basées sur le développement d'une culture du compromis (négociations, interventionnisme, etc.) et de la marchandisation de l'accès aux faveurs, face aux valeurs cardinales de probité ou de conformité aux normes.

On n'est donc pas moins en face de citoyens « grands adeptes du flou » que de « mercenaires politiques » aux valeurs et pratiques abjectes finalement convergentes, avec toutefois des degrés d'expression et des marges de manœuvres disproportionnés. Sur la base de cette similitude entre l'univers politique et le monde social apparemment distincts mais profondément unis par l'orthodoxie, il peut être inféré que les représentations sociales de la politique sont enchâssées dans une relation de parentalité distante ou, pour reprendre Balme *et al.* (2003 :447), de « familiarité et d'éloignement ».

Si le goût pour l'« arrangement » et le non licite peut remplir d'utiles fonctions comme le dépassement des contraintes bureaucratiques et la facilitation de l'« accès par le bas » à des ressources rares (Becquart-Leclerq, 1989), etc. expliquant au passage le haut degré de tolérance à leur égard (Bezes et Lascoumes, 2005), il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent éroder la confiance dans les institutions (Lavallée, 2006).

5.3. Crise de confiance en l'Etat et représentations sociales de la politique

De nombreuses réflexions soutiennent que la crise généralisée de la citoyenneté et de confiance qui affecte les démocraties occidentales provient d'une tolérance collective de plus en plus ample, aux pratiques illicites et du renforcement de l'économie de réaction et de sanction qui s'entretient à leur égard (Pharr and Putnam, 2000 ; Norris, 1999 ; Nye *and al.*, 1997). Il va ainsi s'en dire que l'image que la sphère politique renvoie aux gouvernés est passible de structurer leur attitude et plus précisément leur rapport de confiance à son égard.

Pour découvrir ce qu'il en est dans la présente recherche, il s'est avéré nécessaire de mener une analyse de régression multiple hiérarchique (Tabachnik and Fidell, 1989). Cette dernière exige l'entrée consécutive individuelle ou groupée, des variables explicatives à tester dans l'équation de régression, de sorte à affecter séquentiellement les différentes variances communes obtenues aux facteurs explicatifs en fonction de leur ordre d'insertion. Il devient alors facile de vérifier l'effectivité et l'ampleur de l'ajout d'une variable ou d'un

⁶⁸ Confère entre autres Fassin (1992).

groupe de variables explicatives à la prédiction de la variable dépendante, au-delà de celles déjà présentes dans le modèle explicatif testé.

Pour l'exercice, les variables explicatives sont représentées par les diverses dimensions du concept de représentations sociales de la politique ; chacune d'elles, établie sous la forme d'un indice agrégé, étant codée de façon binaire. Elles prennent la valeur « 1 » lorsque la perception par rapport à la dimension concernée est négative, et « 0 » si elle est positive. Dans la même logique, l'effectivité de la crise de confiance est codée « 1 » et son absence « 0 ». La quatrième dimension « Politique et instrumentalisation » est prise comme variable de référence pour l'interprétation des résultats. Le rapport de la régression figure dans le tableau 21 ci-dessous.

Tableau 21 : L'analyse de régression hiérarchique

	Coefficient de régression standardisé	Signification
Modèle 1		
Rapport à la probité publique	0,426***	0,000
Constante	1,976***	0,000
R-deux = 0,182*** ; N = 402		
Modèle 2		
Rapport à la probité publique	0,444***	0,000
Responsivité du système politique	0,502***	0,000
Politique et instrumentalisation	Référence	Référence
Constante	0,492***	0,000
R-deux ajusté = 0,431*** ; N = 402		
Modèle 3		
Rapport à la probité publique	0,422***	0,000
Responsivité du système politique	0,400***	0,000
Fonctionnement des institutions	0,271***	0,000
Politique et instrumentalisation	Référence	Référence
Constante	0,074***	0,000
R-deux ajusté = 0,492*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

A l'observation, on remarque que le premier modèle de régression explique significativement 18,2% des variations de la variable dépendante. La régression laisse par ailleurs conclure, qu'il existe de fortes probabilités de voir les citoyens se défier de l'Etat, à mesure qu'ils l'appréhendent comme un terrain de prospérité des pratiques de mauvaise gestion. De façon plus précise, l'évaluation

négative du rapport des élus à la probité publique exerce un effet positif consistant sur la crise de confiance qu'elle affecte avec une intensité de 42,6%.

Dans le deuxième modèle, cette performance s'améliore légèrement de 1,8 point pour s'établir à 44,4%. L'équation indique par ailleurs, qu'à augmentation en proportions égales, la dépréciation de la responsivité de l'Etat influence la crise de confiance plus que l'appréciation négative du rapport des élus à la probité publique, avec une marge de 6 points. De fait, le fait pour un citoyen de juger l'institution d'« i-responsif » (« Responsivité du système politique »), accroît de 50% ses chances de s'en défier par rapport à une personne qui dénonce l'instrumentalisation dont font preuve les acteurs politiques (« Politique et instrumentalisation »). Il convient de souligner qu'avec la deuxième variable, le pouvoir explicatif du modèle connaît une amélioration de 137% par rapport à sa performance initiale. Il passe en effet de 18,2% à 43,1%.

Le troisième modèle permet d'établir la contribution, toutes choses étant égales par ailleurs, de toutes les variables explicatives mobilisées, à la prédiction des fluctuations de la crise de confiance. Il laisse noter que l'émission d'opinions négatives sur le fonctionnement des institutions politiques (« Fonctionnement des institutions »), avec un coefficient positif de 27,1%, s'affiche comme la variable la moins décisive, suivie de la « Responsivité du système politique » et du « Rapport à la probité publique », dont les probabilités d'influence s'étendent respectivement à 40% et 42%. Cette dernière s'énonce ainsi comme le facteur le plus déterminant dans l'effet des représentations sociales de la politique sur la crise de confiance en l'Etat. Ceci est d'autant plus évident que du premier modèle au dernier, la pente des équations successives –plutôt robuste– au départ, a connu un déclin considérable, passant consécutivement de 1,976 à 0,492 puis à 0,074, laissant supposer que sa raideur lui est plus communiquée par la première dimension du concept, que les suivantes. Il convient de noter que le troisième modèle estimé explique mieux que les équations précédentes le phénomène étudié, en contribuant à prédire 49,2% de ses variations. Il en ressort que les représentations sociales de la politique constituent un déterminant significatif de la crise de confiance en l'Etat.

Une telle trouvaille est confortée par les travaux de Pharr (2000) qui, à l'image de della Porta (2000), infère que la façon dont les gouvernants exercent leurs mandats de plus en plus infestés d'actes corruptifs, de scandales financiers et plus généralement de pratiques de mauvaise gouvernance, détermine les degrés de confiance politique du citoyen, en ce sens qu'elle contribue à structurer sa vision négative de la politique. Pour Pharr, cette perception, souvent appréhendée par des filtres perceptifs qui proclament la déviance des élus, créant à l'occasion des sentiments d'inégalités et d'injustices sociales, serait porteuse

de fortes charges émotionnelles. Ceci faciliterait l'assimilation, l'ancrage et l'emmagasinement du cliché façonné dans le réservoir sociocognitif des acteurs, à croire que le jugement social de l'Etat revêt fondamentalement une forte charge morale (Lynd and Ryler, 1988).

Au total, il faut retenir de ce chapitre que la politique, en tant qu'objet de représentations sociales, est nettement appréhendée dans des termes péjoratifs. Comparée au monde social, elle est décrite comme une communauté à part entière fondée sur des valeurs spécifiques et traversée par ses propres dynamiques. Dans l'imaginaire social, les représentations prennent souvent l'allure de reproches adressés au personnel politique. Taxé d'être la principale source du mal être social, il lui est fondamentalement reproché d'avoir un fort penchant pour l'illicite et d'œuvrer, en tant qu'il est prioritairement motivé par l'ultime désir d'optimiser et de sauvegarder ses intérêts individuels, à la cristallisation des inégalités entre lui et ses mandants. Condamnant son sens très poussé de l'« i-responsivité », les citoyens dénoncent ses velléités autocratiques manifestes dans la déstabilisation du fonctionnement institutionnel et s'indignent de l'exploitation délibérément mesquine qu'il peut faire des forces occultes pour servir des fins personnelles.

L'activation de cet « idéal-type » peu reluisant du système politique et du personnel de représentation taillé à l'effigie de la défiance par la « conscience collective », concourt à expliquer pratiquement 50% des variations de la crise de confiance des citoyens vis-à-vis de l'Etat. Tout porte en effet à soutenir que, plus les représentations sociales de la politique sont négatives, plus il est probable que les acteurs sociaux manifestent une crise de confiance politique. La dimension relative au « Rapport à la probité publique » s'énonce comme la plus déterminante, avec une incidence robuste de 42,2% sur le phénomène étudié, laissant émerger l'importance qu'accorde le corps social à la morale dans la perception et le jugement de la politique.

CHAPITRE VI : EFFICACITE POLITIQUE ET CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT

La démocratie, en tant que mode d'organisation sociale et de gouvernement, exige que les citoyens se sentent impliqués et participent activement aux processus politiques. Pour cela, il leur faut avoir la conviction qu'ils peuvent, même en tant que personnes anonymes, être des acteurs-clés du changement politique et social (Campbell *and al.*, 1954). Ceci requiert de l'efficacité politique (EP), un intrant psychosocial porté au rang de vertu pour les systèmes démocratiques depuis son apparition en 1954 dans les travaux pionniers de Campbell et ses collaborateurs sur la participation politique aux Etats-Unis.

Le concept réfère en effet, à la mesure dans laquelle les acteurs sociaux s'estiment capables de comprendre le jeu politique et d'influencer les processus du même ordre d'une part et, d'autre part, à la mesure dans laquelle ils pensent que les actions et décisions des élites et institutions étatiques incorporent leurs aspirations (Niemi *and al.*, 1991 ; Craig *and al.*, 1990; Craig and Maggiotto, 1982 ; Craig 1979 ; Balch, 1974 ; Converse 1972).

Comment se présente la carte de l'EP dans le contexte béninois ? Quels sont les facteurs dont elle dépend ? Quelles en sont les implications sur la participation politique des acteurs ? Ce sont autant de questions auxquelles ce chapitre se propose de donner des éléments de réponses, en prélude à l'appréciation de la nature de la relation qui existe entre ladite attitude et la crise de confiance politique.

6.1. Les béninois sont-ils politiquement efficaces ?

L'EP, comme mentionnée dans le chapitre consacré à la méthodologie, est appréhendée sous la forme d'un indice agrégé représentant pour chaque acteur, le score réalisé sur une échelle d'attitude de type « Likert ». Les scores d'EP interne (EPI) et d'EP externe (EPE) obtenus couvrent une plage de 1 à 16 points rééchelonnés sur un intervalle de 1 à 4 points, le code « 1 » correspondant aux scores compris entre 1 et 6 points ; et le code « 2 » à ceux compris entre 7 et 8 points. D'un côté, on parlera de faible EP et, de l'autre, de la tendance à une faible EP. Par ailleurs, les codes 3 et 4 correspondent respectivement aux scores compris entre 9 et 10 points et 11 et 16 points. On dira de tout citoyen dont le score se retrouve dans la première plage, qu'il manifeste une tendance à une EP forte, tandis qu'il sera dit de celui dont la performance se situe dans la seconde,

qu'il fait montre d'une EP forte. Le tableau 22 ci-après offre un aperçu des degrés d'EP des citoyens.

Tableau 22 : Degrés d'EPI et d'EPE des citoyens

	EPI		EPE	
	N	%	N	%
Efficacité politique faible	95	23,6	164	40,8
Tendance à une faible efficacité politique	100	24,9	126	31,3
Tendance à une forte efficacité politique	84	20,9	49	12,2
Efficacité politique forte	123	30,6	63	15,7
Total	402	100,0	402	100,0

Source : Données de terrain_2015

A l'analyse, on remarque qu'un peu plus de la moitié des béninois (51,5%) s'estime compétent pour comprendre le jeu politique et l'influencer. 31% d'entre eux pense même avoir une EPI forte. Par contre, l'autre moitié (48,5%) ne fait effet que d'une compétence politique subjective faible ou quasiment nulle. Les populations ne sont donc que très sommairement effleurées par la sensation d'une compétence politique interne (Tendance à une forte EPI + forte EPI) ; leur performance en la matière ne dépassant celle de l'incompétence politique interne (Tendance à une faible EPI + faible EPI) que de 3 points.

Par ailleurs, ils sont seulement 3 acteurs sur 10 (27,9%) à éprouver le sentiment d'une compétence politique externe (Tendance à une EPE forte + EPE forte), contre 7 sur 10 (72,1%) à se ranger sous le couvert de l'incompétence politique externe (Tendance à une EPE faible + EPE faible), celle-ci connaissant 2,6 fois plus de recrues que celle-là. En clair, le système politique national, aux yeux de la majorité des béninois, apparaît inefficace quant à l'incorporation des intérêts des masses dans ses orientations et directives de gouvernement.

Il en résulte que la « conscience collective » ne se montre que très sobrement infusée du sentiment d'EPI, tout en n'étant que médiocrement sensible à celui d'EPE. Ainsi, le peuple, unique souverain et seul vrai détenteur du pouvoir d'Etat qui, comme tel, devrait fortement éprouver le sentiment que l'activité politique incorpore ses aspirations, n'est paradoxalement traversé que par une sensation plutôt épaisse d'inefficacité politique. Ceci dénote une certaine impuissance sociale à l'égard de l'appareil d'Etat qui fait passer le citoyen anonyme du statut théorique d'*acteur* politique dont l'affublent les normalités marbrées de la philosophie démocratique, à celui de simple *sujet*. La moralité en est qu'il émet clairement des réserves quant à la responsivité de l'appareil d'Etat

et de ses représentants qui, pour ainsi dire, n'assument pas convenablement leur mission de représentation.

Cet état de chose, lorsqu'il atteint des proportions incommensurables, est susceptible d'aiguiser la propension des citoyens à des formes de participation politique non conventionnelles (Kenski and Jomini, 2004) comme l'émeute qui, coupant le pont avec les processus politiques légaux de participation citoyenne, pourrait affecter la stabilité du système démocratique. Mais à quoi tiennent-elles, les variations observées entre les degrés d'EPI et d'EPE et à l'intérieur de chacune de ces variantes de l'EP ?

6.2. L'efficacité politique et ses déterminants

L'EP a beaucoup gagné en notoriété dans les recherches sur les attitudes et comportements politiques depuis son apparition. Si elle est très souvent prise comme un facteur *input* pour mieux saisir les processus de socialisation et de participation politiques des acteurs (Craig *and al.*, 1990 ; Smetko and Valkenburg, 1998), elle n'est pas moins sollicitée comme une variable *output* dont on essaye d'expliquer l'induction par les variations de facteurs extérieurs comportementaux ou attitudinaux (Finkel, 1987). Mitchell (2005), à propos, argue qu'il est important d'analyser les facteurs qui affectent les impressions d'EP des citoyens, en ce sens qu'ils contribuent à mieux déceler les raisons pour lesquelles les acteurs sociaux ont des croyances différentes quant à leur aptitude à impacter l'activité politique.

Les études classiques sur la participation qui se sont intéressées à l'exercice –en faisant plus ou moins l'effort d'aborder les deux dimensions du concept– mettent généralement en relief des variables sociodémographiques et socioéconomiques telles l'éducation, l'âge, le statut social ou encore le revenu (Anderson, 2010). Dans le présent travail, ce sont les variables sociodémographiques et celles relatives à la socialisation politique qui constituent les deux grandes catégories de facteurs explicatifs mobilisés. L'analyse des déterminants du phénomène est effectuée distinctement en fonction de ses deux dimensions. Pour l'occasion, chacune d'elle a été recodée en variable dichotomique. L'effectivité de l'attitude quelle qu'elle soit, chez un acteur, est symbolisé par le code « 1 » tandis que son absence est signifiée par le code « 0 »⁶⁹. Les tendances ont été prises en compte.

⁶⁹ Les variables explicatives ont été dichotomisées. Pour les détails, confère le chapitre IV.

6.2.1. Les déterminants de l'EPI

A l'aide du tableau 23 ci-après, il est remarquable, en considérant les variables sociodémographiques, que ni la situation matrimoniale ni le statut socioprofessionnel, encore moins l'ethnie ou la religion n'ont aucun pouvoir déterminant significatif sur l'EPI. Par contre, le sexe, l'âge ou le niveau d'instruction l'influence significativement, la dernière variable affichant le plus fort taux d'impact en valeur absolue.

Tableau 23 : L'analyse de régression multiple standardisée relative aux déterminants de l'EPI

	Coefficient de régression standardisé	Signification
Variabes sociodémographiques		
Sexe (homme)	-0,210*	0,077
Age (40 ans et plus)	0,205***	0,007
Situation matrimoniale (non célibataire)	0,028 (ns)	0,245
Niveau d'instruction (plus instruits)	-0,443***	0,000
Statut socioprofessionnel (favorable)	0,008 (ns)	0,152
Ethnie (Fon)	-	-
<i>Adja</i>	0,001 (ns)	0,354
<i>Yoruba</i>	0,018 (ns)	0,434
<i>Bariba</i>	0,015 (ns)	0,534
<i>Autres ethnies</i>	0,004 (ns)	0,425
Religion (catholique)	-	-
Islam	0,013 (ns)	0,514
Traditionnelle	0,001 (ns)	0,301
Aucune religion	0,021 (ns)	0,604
Constante	1,545***	0,000
R-deux ajusté = 0,172*** ; N = 402		
Variabes liées a la socialisation politique		
-Intérêt pour la politique (non intéressé)	0,188***	0,005
-Affinité politique (pas de la mouvance)	0,032 (ns)	0,120
-Exposition médiatique (médias autre que la télévision)	0,080 (ns)	0,145
-Débats politiques (non fréquent)	0,206***	0,000
-Appartenance associative (non appartenance à une association focalisée sur l'action publique)	0,423***	0,002
Constante	4,203***	0,000
R-deux ajusté = 0,246*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

De façon plus précise, le fait d'être moins instruit a une forte incidence négative sur l'EPI, avec un taux de 44,3%. Toutes choses étant égales par ailleurs, le simple fait d'être une femme la tempère fortement de 21%, alors que le fait d'avoir moins de la quarantaine d'âge l'accroît de 20,5%. On est donc porté à soutenir, toutes choses étant égales par ailleurs, que moins on est instruit, moins on s'estime politiquement efficace au plan subjectif. Suivant le même principe, plus on est jeune, plus on estime importante son EPI ; et moins on ressent cette attitude lorsqu'on est une personne de sexe féminin.

Pour ce qui est de la seconde catégorie de variables, l'affinité politique et l'exposition médiatique n'ont aucune influence significative sur l'EPI. Ce n'est par contre pas le cas de l'intérêt pour la politique, de la fréquence des débats politiques ou de l'appartenance à une association focalisée sur l'action publique. En effet, une augmentation de l'un ou l'autre de ces facteurs engendre significativement, toutes choses étant égales par ailleurs, des variations de l'EPI dans le même sens, et ce avec des intensités diverses : respectivement 18%, 20,6%, et 42,3%. Ceci montre notamment que des trois variables, c'est celle relative à l'appartenance associative qui remporte la palme de la plus forte incidence sur l'EPI. Le fait d'être donc dans des organisations ou réseaux dédiés à impacter l'activité politique a un effet hautement dopant sur l'estime des capacités épistémiques personnelles relatives à la politique. En va-t-il de même avec l'appréciation de la responsivité du système politique ?

6.2.2. Les déterminants de l'EPE

Comme au niveau de l'EPI, seules trois variables sociodémographiques, sur la batterie de 7 employées ont, toutes choses étant égales par ailleurs, un effet déterminant sur l'EPE. Il s'agit du sexe, de l'âge et du niveau d'instruction des acteurs comme l'illustre le tableau 24.

Tableau 24 : L'analyse de régression multiple standardisée relatives aux déterminants de l'EPE

	Coefficient de régression standardisé	Signification
Variables sociodémographiques		
Sexe (homme)	0,155*	0,079
Age (40 ans et plus)	0,013*	0,104
Situation matrimoniale (non célibataire)	0,006 (ns)	0,230
Niveau d'instruction (plus instruits)	0,272***	0,000
Statut socioprofessionnel (favorable)	0,028 (ns)	0,255
Ethnie (Fon)	-	-
<i>Adja</i>	0,037 (ns)	0,215
<i>Yoruba</i>	0,102 (ns)	0,147
<i>Bariba</i>	0,017 (ns)	0,570
<i>Autres ethnies</i>	0,001 (ns)	0,360
Religion (catholique)	-	-
Islam	-0,143 (ns)	0,452
Traditionnelle	0,080 (ns)	0,246
Aucune religion	0,013 (ns)	0,125
Constante	1,853***	0,000
R-deux ajusté = 0,209*** ; N = 402		
Variables liées à la socialisation politique		
-Intérêt pour la politique (non intéressé)	-0,119**	0,017
-Affinité politique (pas de la mouvance)	0,142**	0,077
-Exposition médiatique (médias autre que la télévision)	-0,131**	0,043
-Débats politiques (non fréquent)	-0,324***	0,000
-Appartenance associative (non appartenance à une association focalisée sur l'action publique)	-0,201***	0,000
Constante	3,459***	0,000
R-deux ajusté = 0,271*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2012

En se référant aux résultats de la régression multiple, on peut remarquer que le fait d'être une personne de sexe féminin entraîne une élévation relativement consistante du sentiment responsabilité de l'Etat d'une intensité égale à 15,5%. Dans la même veine, le fait d'être jeune (moins de 40 ans) l'impacte positivement, quoique ce soit avec une intensité très ténue de 1,3%. Par ailleurs, ce sentiment subit un grand bond positif d'une intensité de 27,2% dû à la

faiblesse du niveau d'instruction, indiquant qu'on est généralement plus porté à croire que le système politique fait preuve de responsabilité lorsqu'on est moins instruit.

Au niveau de la seconde catégorie de facteurs, toutes les variables mobilisées ont une incidence sur le sentiment d'EPE ; les quatre déterminants que sont l'intérêt pour la politique, l'exposition médiatique, la discussion de sujets politiques et l'appartenance associative étant dispensateurs d'influences négatives. Ils entraînent respectivement en valeur absolue 11,9%, 13,1%, 32,4% et 20,1% de variation de l'EPE dans le sens inverse lorsqu'ils augmentent dans un sens. Le facteur le plus décisif parmi eux –mais aussi dans toute la catégorie– se trouve être la discussion de questions politiques. En général, tout indique que plus on débat politique, moins on pense que le système politique comble les attentes sociales et tient compte des aspirations des populations dans la définition et l'implémentation de ses orientations stratégiques.

L'effet de la seule autre variable qu'est l'affinité politique sur l'EPE est quant à lui, positif. Il informe de fait que les sympathisants de la mouvance ont 14,2% fois plus de chance que les non mouvanciers d'évaluer positivement la loyauté des gouvernants et des institutions étatiques.

6.2.3. Panorama des déterminants de l'EP : une lecture croisée

Qu'il s'agisse des tests de régression relatifs à l'EPI ou à l'EPE, les variables sociodémographiques prises de manière agrégée ont un pouvoir explicatif globalement moins important que celles relatives à la socialisation politique ; à croire que celles-ci sont plus pertinentes pour expliquer l'attitude d'EP que celles-là. Pour avoir une vue d'ensemble sur les déterminants qui impactent significativement cette attitude tout en opérant de façon transversale à ses deux dimensions à partir de leurs catégories spécifiques d'appartenance, il s'avère utile de procéder à une lecture croisée des éléments *input* répertoriés.

6.2.3.1. Lecture croisée des déterminants sociodémographiques de l'EP

L'expérience a permis de mettre en relief trois déterminants sociodémographiques de l'EP. Curieusement, elles toutes opèrent transversalement aux deux dimensions du concept. Il est question du sexe, de l'âge et du niveau d'instruction, ce dernier étant le facteur le plus déterminant. En dehors de l'âge pour lequel elle reste invariable, la charge de l'impact de chacune de ces variables varie d'une variante de l'EP à l'autre. Le tableau 25 présente de façon synthétique, la polarité de l'impact des variables en question.

Tableau 25 : Carte de polarité de l'incidence des facteurs sociodémographiques sur l'EP

	EPI	EPE
Sexe	-	+
Age	+	+
Niveau d'instruction	-	+

Source : Données de terrain_2015

Comparée à d'autres trouvailles, l'illustration de ces diverses variables comme facteurs explicatifs de l'EP se veut plutôt compatible avec la tendance générale qui prévaut dans la littérature scientifique. Celle-ci indique, en l'occurrence à propos du sexe, que les hommes sont généralement plus efficaces au plan interne, mais moins au plan externe que les femmes (Chamberlain, 2013 ; Hayes and Bean, 1993). Pour ce qui est de l'âge, contrairement aux allégations de Finkel (1987) qui véhiculent l'idée selon laquelle il est négativement corrélé avec l'EP, il apparaît ici que cette corrélation est plutôt de nature positive, bien que les deux opinions aient en partage l'évidence selon laquelle les personnes jeunes se sentent en général plus efficaces que celles âgées (Chamberlain, 2013 ; Hayes and Bean, 1993 ; Abramson, 1983). D'un autre point de vue, Anderson (2010) infère quant à lui dans un registre typique, que seule l'EPI est significativement corrélée avec l'âge ; la relation entre les deux variables étant à son avis de nature non linéaire et plus particulièrement du genre courbe en « U » renversé.

Au-delà du sexe et de l'âge, le niveau d'instruction apparaît comme une ressource cruciale dont dépendent les fluctuations de l'EP, avec des coefficients très robustes et hautement significatifs. Cette observation légitime l'opinion avancée par Almond et Verba (1963) depuis des décennies, qui fait de l'éducation le facteur le plus important qui contribue considérablement à impacter le sentiment de compétence politique des acteurs (Beaumont, 2011). Son importance tient *de facto*, au fait qu'elle est par dessus tout connue pour l'influence qu'elle exerce sur les facteurs cognitifs et motivationnels des individus d'une part et, d'autre part, pour son incidence sur leurs ressources et positions relatives (statut, pouvoir, influence, etc.), y compris l'habileté avec laquelle ils peuvent gagner l'accès aux décideurs et réseaux politiques (Nie *and al.*, 1996 ; Verba *and al.*, 1995 ; Rosenstone and Hansen, 1993).

Selon ces universitaires, les personnes les plus éduquées se sentent franchement plus compétentes au plan politique que celles qui le sont moins. Toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes les moins éduquées éprouvent moins, comme cela s'est avéré dans les résultats obtenus, le sentiment d'être politiquement compétentes (Hays and Bean, 1993 ; Parry *and al.*, 1992). C'est

probablement fort de ces attributs de l'éducation que Converse (1972 : 324) en a dit depuis fort longtemps « [qu'elle] est partout le solvant universel », mettant ainsi en exergue ses effets vertueux (participation citoyenne, compétence politique des citoyens, etc.) sur la démocratie.

6.2.3.2. Lecture croisée des déterminants de l'EP liés à la socialisation politique

En analysant la catégorie des variables explicatives relatives à la socialisation politique, ce qui saute immédiatement à l'œil, c'est le caractère déterminant de deux des 5 mobilisées –en l'occurrence l'affinité politique et l'exposition médiatique– sur l'EPE, alors même qu'elles se sont avérées inconséquentes sur l'EPI. D'une part, comme l'indique plus clairement le tableau 26, l'incidence est positive, consolidant par là la thèse de Valentino *et al.*, (2009) qui admettent que le comportement d'identification à un parti est potentiellement déterminant de l'EP. Cette opinion contraste cependant avec celle de Xena (2011) qui soutient quant à elle que l'identification à un camp de pensée politique, quel qu'il soit, n'a aucune incidence sur le sentiment d'EP.

Tableau 26 : Carte de polarité de l'incidence des facteurs de socialisation politique sur l'EP

	EPI	EPE
Intérêt pour la politique	+	-
Affinité politique	Non significatif	+
Exposition médiatique	Non significatif	-
Débats sur la politique	+	-
Appartenance associative	+	-

Source : Données de terrain_2015

D'autre part, l'incidence est négative, certifiant ainsi que l'exposition médiatique, notamment à la télévision, engendre le déclin de l'EP en l'occurrence celui de l'EPE. Ce constat précis contribue à relativiser le point de vue de Beaumont (2011) selon lequel l'information augmente le degré d'efficacité. Visiblement, le canal de diffusion de l'information, voire la mise en forme de sa diffusion importe aussi ; auquel cas on serait peut-être en face d'une situation spécifique de « télé-malaise ».

Hormis les deux variables explicatives précédentes, toutes les trois autres que sont l'intérêt pour la politique, la discussion des questions politiques et l'appartenance associative impactent significativement aussi bien l'EPI que l'EPE. Si elles toutes sont positivement corrélées avec la première, au niveau de la seconde, elles le sont toutes négativement. Ceci implique que leur

augmentation distincte d'une unité produit, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement de l'EPI et une diminution de l'EPE, et ceci de façon différenciée.

Tout se passe comme si la passion pour la politique n'augure pas nécessairement une maximisation de la responsivité des gouvernants et institutions de l'Etat dans l'esprit des populations, ainsi que le soutiennent Hayes et Bean (1993) ou Parry *et al.* (1992). En outre, tout semble indiquer que débattre fréquemment politique permet au citoyen d'être mieux informé des déviances de l'Etat par rapport à ses aspirations premières et de les intégrer dans son schème perceptif ; ce qui contribue à structurer son opinion sur sa loyauté. Par ailleurs, l'évidence empirique incite à soutenir que la possibilité de se retrouver dans des groupes organisés qui visent à influencer le pouvoir politique et sa répartition, offre inévitablement des atouts plus ou moins importants pour l'évaluation de l'appareil politique. La propension à éprouver un faible sentiment d'EPE s'en trouve dès lors potentiellement renforcée.

6.3. Efficacité politique : implications sur le comportement de vote

L'EP est généralement admise comme un catalyseur de la participation citoyenne, notamment de l'allégeance au vote (Almond and Verba, 1963). Pour analyser son effet sur le comportement de vote, seuls les acteurs ayant voté, mais qui ont enregistré des scores d'efficacité tels qu'ils se retrouvent dans les catégories d'EPI et/ou d'EPE forte(s) et/ou faible(s) sont considérés, soit 127 unités correspondant à 31,60% des 402 acteurs interviewés.

Au total, quatre combinaisons d'EPI et d'EPE selon les degrés « Fort » et « Faible » sont possibles : EPI forte*EPE forte ; EPI forte*EPE faible ; EPI faible*EPE faible et EPI faible*EPE forte. Chacune d'elles constitue en réalité une variable réplique qui a été créée avec des modalités dichotomiques. Dans tous les cas de figure, la présence d'une combinaison quelle qu'elle soit, prend la valeur « 1 » alors que son absence prend la valeur « 0 ». L'analyse de régression standardisée effectuée a essentiellement concerné l'élection législative d'avril 2015. L'interprétation des résultats est faite par rapport à la combinaison EPI faible*EPE forte prise comme référence. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau 27 ci-dessous.

Tableau 27 : Combinaisons de l'EP et participation au vote lors des législatives du 26 avril 2015

	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
EPI forte*EPE forte	0,267*	0,106
EPI forte*EPE faible	0,279*	0,094
EPI faible*EPE faible	-0,204**	0,053
EPI faible*EPE forte	Référence	Référence
Constante	1,497***	0,000
R-deux ajusté = 0,217** ; N = 127		

Source : Données de terrain_2015

A l'analyse, il est remarquable que 21,7% des variations du comportement de vote sont significativement expliquées par les variations de l'EP. Par ailleurs, le fait de se sentir politiquement très compétent tant au plan interne qu'externe augmente considérablement les chances de voter. Des conclusions similaires ont été tirées par Solt (2008) pour qui l'EP a un effet déterminant assez robuste sur le comportement de vote, qu'elle soit interne ou externe (Anduiza *and al.*, 2012). Almond et Verba (1963) vont plus loin en arguant que les personnes avec des niveaux élevés d'EP sont 20 à 30% fois plus à même d'aller voter lors des élections que leurs pairs qui s'en sentent moins pourvus.

Comparées aux résultats de Pollok III (1983), les conclusions tirées indiquent vraisemblablement trois points de similitudes. Le premier concerne la nature de la corrélation entre le comportement de vote et la faible EP interne et externe (EPI faible*EPE faible). En effet, dans le présent travail, le fait d'afficher une telle combinaison refroidit fortement l'accomplissement du devoir de vote de 20,4% en valeur absolue.

Le deuxième point de similitude est relatif aux personnes qui s'estiment capables d'avoir une forte influence sur l'activité politique et qui croient fermement que l'Etat travaille à résorber les difficultés auxquelles les populations sont confrontées (EPI forte*EPE forte). Selon Pollok III, c'est chez ces personnes que le comportement de vote devrait être motivé de façon optimale. Dans le présent travail, contrairement à cette affirmation, ce sont ceux qui estiment avoir un niveau élevé d'efficacité interne (EPI forte) et un faible degré d'efficacité externe (EPE faible) qui se sont le plus déplacés pour voter, parmi tous les citoyens en cause. De fait, une augmentation de cette combinaison entraîne un accroissement du comportement de vote de 27,9%. Toutefois, une telle divergence peut être interprétée comme un fait conjoncturel ; auquel cas, elle ne saurait être efficacement appréhendée en

faisant abstraction des éléments sociopolitiques contextuels ayant marqué la période des législatives du 26 avril 2015, la septième du genre depuis 1990.

En effet, il se peut bien que les dérives politiques du moment et les tensions sociales qui en ont découlé aient quelque chose à voir avec l'observance relativement massive du comportement de vote protestataire pendant cette consultation électorale, comme cela a été argumenté dans le chapitre précédent. Il existe dès lors de fortes chances que nombre de citoyens ayant inscrit leur vote dans ce registre se soient abondamment rangés dans la combinaison faite d'EPI forte et d'EPE faible.

Les efforts d'élucidation du paradoxe noté ne devraient par ailleurs pas exclure l'éventualité que les réponses *émiques* sur les items d'évaluation de l'EP aient pu être influencées par l'« heuristique de la disponibilité ». Il s'agit en effet, d'un procédé cognitif par lequel des situations singulières sont essentiellement appréciées, non en fonction de données pertinentes, mais à l'aune d'informations les plus disponibles (Balme *et al.*, 2003). Il devient alors possible par exemple, qu'en vertu d'une participation récente à l'organisation d'une élection en tant qu'agent de poste de vote, l'on (sur)« value » ses compétences politiques personnelles, alors même qu'il est probable que l'engagement de soi dans une telle entreprise n'a structurellement pas amélioré sa capacité à scruter le jeu politique et à l'impacter. Aussi, est-il facile, sur fond de quelques expériences quotidiennes sommaires capitalisées notamment sur la mise en forme des courriers administratifs ou sur le traitement des courriers « arrivé-départ » dans un service public, etc. à la faveur d'un stage inespéré, de situer ses aptitudes au-dessus de la moyenne en ce qui a trait à l'efficacité au travail. De la même manière, il peut être tout aussi aisé de soutenir que les citoyens ne disposent pas en réalité de plusieurs voies réglementaires pour impacter efficacement les actions de l'Etat, pour peu qu'on se soit fraîchement approprié cette opinion des suites d'un débat médiatisé sur le pouvoir décisionnel des citoyens en démocratie, dont la synthèse des idées est réductible à ce point.

L'appréciation de la compétence politique personnelle ou de la responsivité du système politique pourrait alors ne reposer que sur des bases informationnelles superficielles et parcellaires ; elle n'aurait ainsi pour source que de simples facteurs contingents et non des données structurelles bien solides. On serait alors en face d'un mécanisme évaluatif qui opère par « généralisation inductive » élaborée sur des connaissances ou expériences segmentaires, par transposition des opinions particulières et faciles d'accès aux situations globales, moins concrètes et plus complexes relatives au rapport de soi et à la chose politique.

Dès lors, de la même manière que la participation active d'un citoyen béninois quelconque aux émeutes de Cotonou les 4 et 6 mai 2015 peut fortement lui faire éprouver la sensation qu'il peut marquer de son sceau les pages politiques nationales, de même le contrôle du perchoir par l'opposition après l'installation des Députés de la 7^{ème} législature (2015-19) peut renforcer chez l'électeur artisan de vote contestataire, le sentiment que les représentants qu'il a mandatés ont tenu compte de l'une de ses profondes aspirations. De fait, ce dernier pourrait croire avec une ferme conviction que son vote en est pour quelque chose dans la forme qu'a revêtu le jeu des tractations et alliances politiques aux moyens desquelles les parlementaires élus ont « empêché] *Yayi* [comme il l'a souhaité] *de contrôler la présidence du Parlement* » et donc de dérouler son projet de révision constitutionnelle dont il s'est ouvertement érigé en principal promoteur. C'est l'effet de contingence (Acock and Clarke, 1990). Or, il peut ne s'agir que d'une appréciation erronée ou insuffisamment fondée de ses compétences politiques, qu'elles soient internes et externes.

Au regard de ces éléments d'analyse qui amortissent quelque peu la performance au vote remarquée avec la combinaison EPI forte*EPE faible, il devient absurde d'ignorer, en dehors de la thèse du vote protestataire qui a pu caractériser le comportement de l'électorat doté de ladite combinaison, le postulat selon lequel les jugements populaires sur l'EPI et l'EPE ont pu être influencés par l'« heuristique de la disponibilité » (Balme *et al.*, 2003). Ceci est d'autant plus soutenable qu'une partie de la collecte des informations *émiques* de cette thèse s'est effectuée dans l'entre-deux moments électoraux (Législatives du 26 avril 2015 et Municipales, Communales et locales du 28 juin 2015) ; une période au cours de laquelle l'hostilité contre le pouvoir en place avait visiblement atteint des niveaux inquiétants.

A la lumière de ces précisions, on pourrait avancer avec conviction que les trouvailles empiriques ne contredisent pas en réalité, les déductions de Pollok III. D'ailleurs, il n'existe pas une grande différence entre le coefficient de détermination induit par la combinaison faite de sentiments d'EPI et d'EPE forts ($\beta = 26,7\%$) et le coefficient relatif aux personnes qui se sentent fortement efficaces pour impacter les processus politiques, mais considèrent l'Etat comme « i-responsif » (EPI forte*EPE faible) : $\beta = 27,9\%$. Celle-ci n'est que de 1,2% en valeur absolue.

Le troisième point de concordance avec Pollok III (1983) est légitimé par ses prévisions qui infèrent que les individus avec une EPI forte et une EPE faible sont plus aptes à s'engager tant dans des formes de participation politique conventionnelles que dans celles non-conventionnelles. Toutefois, ils manifesteraient une nette préférence pour les processus participatifs plus

proches des processus politiques comme les campagnes électorales ou les pétitions. Dans la même veine, Harris (1999), Ennis et Schrener (1987) et Shingles (1981), au sujet de la même combinaison chez les Afro-américains, avancent qu'elle encourage relativement l'engagement et la participation politiques. Ceci confirme plus ou moins les résultats empiriques, du moins lorsqu'on considère l'effet positif de la combinaison en cause sur le comportement de vote. La particularité ici –et il ne faut pas s'en émanciper– reste cependant que cette dernière s'affiche de façon brute, comme la combinaison optimale pour une meilleure participation au vote.

Il existe par ailleurs un autre point de convergence avec l'auteur, venant des acteurs ayant la combinaison constituée de l'EPI faible et de l'EPE forte. Pour lui, ceux-ci devraient s'engager dans le comportement de vote par simple devoir civique. Ce faisant, ils feraient preuve d'une action rationnelle en valeur (Weber, 1995) puisqu'ils se seraient laissés guider par la croyance en la valeur intrinsèque inconditionnelle du comportement de vote en contexte démocratique ; cet acte civique valant alors pour lui-même indépendamment de son résultat, justement parce qu'y faire allégeance constitue « norme-ment » le meilleur comportement à adopter. Ils représentent en d'autres termes, le type idéal de citoyen pour le système démocratique. Il va tout de même de soi qu'ils aient plus de chance de voter que les acteurs de la combinaison EPI faible*EPE faible, mais moins que ceux des deux autres combinaisons (EPI forte*EPE forte et EPI forte*EPE faible), toute chose qui s'est avérée à travers les résultats de la régression. D'un côté, la probabilité de vote est de 80% en mieux, alors qu'elle est respectivement de 73,3% et 72,1% en moins de l'autre.

Fort de tout ce qui précède, l'EP apparaît sans équivoque comme un déterminant de la participation politique. Si cela tient désormais à l'évidence, il convient néanmoins de souligner que la relation de causalité découverte n'est pas unidirectionnelle. En effet, si le sentiment de compétence politique peut influencer le comportement de vote par exemple, celui-ci est également passible de l'affecter en retour. La nature de la corrélation entre ces deux variables est pour ainsi dire, de type circulaire (Valentno *and al.*, 2009). Dès lors, différentes formes de participation conventionnelles ou non peuvent impacter positivement le sentiment d'EPI des citoyens (Bowler and Donovan, 2002). En outre, ils peuvent, à l'instar de la participation électorale, raffermir avantageusement les perceptions du citoyens quant à la responsivité de l'Etat (Finkel, 1985 ; 1987).

6.4. La crise de confiance est-elle dépendante de l'efficacité politique ?

6.4.1. Effet global de l'efficacité politique sur la crise de confiance

Le lien de causalité global entre l'EP et la crise de confiance en l'Etat est évalué au moyen de l'analyse d'une régression standardisée. Pour la circonstance aussi bien la variable dépendante que celle indépendante ont été dichotomisées. L'effectivité de la crise de confiance est codée « 1 » et son absence « 0 ». De même, l'effectivité du sentiment d'EPE est codée « 1 » et son absence « 0 ». L'EPI fait ainsi office de variable de référence. Les résultats issus de la régression figurent dans le tableau 28 ci-dessous.

Tableau 28 : Effet global de l'EP sur la crise de confiance en l'Etat

	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
EPE	-0,600***	0,000
EPI	Référence	Référence
Constante	0,126***	0,000
R-deux = 0,241*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

En le parcourant, on remarque que le modèle estimé est globalement significatif au seuil $\alpha = 0,000 < 1\%$. Il montre, en effet, que 24,1% des variations de l'attitude de défiance sont expliquées par les fluctuations du sentiment d'EP. Celui externe est donné pour l'éroder considérablement, avec un coefficient de détermination hautement significatif au seuil $\alpha = 0,000 < 1\%$). En effet, une augmentation du sentiment d'EPE entraîne une forte réduction de la probabilité à se défier de l'Etat de 60% en valeur absolue. Toutes choses étant égales par ailleurs, les acteurs qui évaluent positivement leur sentiment d'EPI courent 40% fois plus de risque que ceux prônant la responsivité étatique, de manifester de la désaffection à l'endroit de l'Etat. Il en résulte que l'EP est un facteur déterminant de la crise de confiance et que les citoyens qui éprouvent le sentiment d'EPE sont moins à même de manifester de la défiance politique que ceux qui se sentent politiquement compétents au plan subjectif.

Au-delà de cette évidence, il convient de souligner que le rapport de causalité mis en exergue ne s'exerce pas que dans un sens. Comme le soulignent Jamal *et al.*, (2010), il peut arriver que les citoyens soient à même, lorsque leur confiance politique atteint des proportions élevées, de se sentir politiquement efficaces au plan subjectif ; voire de penser que leur participation au processus politique crée la différence (Uslaner, 2008).

Pour revenir au modèle estimé, il échoit de voir si les conclusions tirées répondent à la logique générale qui prévaut dans les écrits sur la crise de confiance politique. On retient que plus on estime que le système politique prend en compte ses desideratas, moins on le tient en aversion. Ce n'est ni plus ni moins ce que synthétise l'opinion que défendent Chi *et al.*, (2013) lorsqu'ils affirment à l'instar de Solt (2008), qu'une élévation de l'EP exerce significativement un effet revigorant sur l'attitude de confiance politique. Les conclusions d'autres universitaires, quoiqu'unijambistes par rapport à la plénitude du concept, confirment ce point de vue. Niemi *et al.* (1991) soutiennent par exemple qu'une maximisation du sentiment d'EPE est susceptible d'induire une amélioration du sentiment de confiance politique et donc une minimisation du cynisme.

6.4.2. Effet des combinaisons d'efficacité politique sur la crise de confiance

Quels sont les influences relatives qu'exercent diverses combinaisons de l'EP sur la crise de confiance en l'Etat ? Pour répondre à cette préoccupation, la régression estimée n'a pris en compte que les acteurs défiants à l'égard de l'Etat qui ont enregistré des scores d'efficacité tels qu'ils se retrouvent dans les catégories d'EPI et/ou d'EPE forte(s) et/ou faible(s), soit 160 unités correspondant à 39,80% des 402 acteurs interviewés. Les combinaisons d'EP demeurent les mêmes que celles mentionnées plus haut. L'effectivité du sentiment, quel qu'il soit est codé « 1 » et son absence « 0 ». La combinaison EPI faible*EPE forte reste la référence pour l'interprétation. Le tableau 29 illustre les résultats obtenus.

Tableau 29 : Combinaisons d'EP et crise de confiance en l'Etat

	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
EPI forte*EPE forte	-0,330*	0,071
EPI forte*EPE faible	0,190**	0,030
EPI faible*EPE faible	0,450***	0,005
EPI faible*EPE forte	Référence	Référence
Constante	2,002***	0,000
R-deux ajusté = 0,195** ; N = 160		

Source : Données de terrain_2015

Son observation permet de constater que le modèle estimé est globalement significatif au seuil $\alpha \leq 5\%$, avec un pouvoir explicatif de 19,5%. Ceci vient confirmer l'existence d'une relation de causalité significative entre l'EP et la crise de confiance. De façon plus démêlée et comme on pouvait s'y attendre, le fait de réaliser la combinaison EPI forte*EPE forte a une incidence négative sur la crise

de confiance avec une intensité en valeur absolue de 33%. Par contre, le fait de se sentir capable de comprendre et d'influencer les processus politiques tout en ayant le sentiment que l'Etat fait preuve d'« i-responsivité » (EPI forte*EPE faible) accroît la défiance de 19%. Le plus grand bond est remarqué avec les citoyens logés dans la combinaison EPI faible*EPE faible qui s'énonce comme la plus déterminante, laissant déduire qu'ils représentent la catégorie d'acteurs les plus sujets à la défiance politique. Ils courent, en effet, 45% fois plus de risque que leurs pairs rangés dans la combinaison de référence (EPI faible*EPE forte), de faire montre de cynisme. Donovan *et al.* (2008) ont d'ailleurs partiellement montré à ce propos que les citoyens qui ont une faible efficacité politique interne ont généralement tendance à avoir une faible confiance en l'Etat.

En résumé, le présent chapitre a permis de prendre la mesure du sentiment d'EP des populations, d'en révéler les déterminants et d'explorer l'envergure de son pouvoir de détermination sur le comportement de vote et la crise de confiance politique. Les axes d'analyse sont en conséquence triples. Le décryptage minutieux des statistiques issues de la moisson d'informations empiriques faite révèle d'une part que la « conscience collective » n'est que très modestement traversée par la sensation de compétence politique interne ; cette performance subjuguant tout de même sa sensibilité à la compétence politique externe dont elle est piètrement infusée.

Il permet d'autre part, l'identification de deux catégories de facteurs explicatifs, l'une sociodémographique et l'autre relative à la socialisation politique dont dépend l'EP, la seconde ayant un pouvoir de prédiction un peu plus épais que la première. Sur la première manche, les réflexions ont mis en exergue trois déterminants de l'attitude politique en situation, parmi une pile de sept variables soumises aux tests de régression. Il s'agit du sexe, de l'âge et du niveau d'instruction, tous opérant de façon transversale à l'EPI et à l'EPE. En dehors de l'âge pour lequel elle est positive et constante, la charge de l'impact de chacune des autres variables explicatives répertoriées varie d'une dimension de l'EP à l'autre, en virant du négatif au positif. Des trois facteurs causaux, le niveau d'instruction apparaît clairement comme le plus déterminant, avec un taux d'incidence en valeur absolue de 44,3% sur l'EPI et de 27,2% sur l'EPE. De façon plus simplifiée, tout indique, toutes choses étant égales par ailleurs, que moins l'on est instruit, moins l'on s'estime politiquement efficace au plan subjectif et plus l'on considère le système politique comme responsif. Pour être exhaustif, ni le statut matrimonial ou socioprofessionnel, encore moins l'ethnie ou la religion n'ont aucun pouvoir de prédiction significatif sur l'EP.

Sur la seconde manche, les analyses permettent de déceler cinq déterminants de l'EP liés à la socialisation politique des acteurs, dont deux se sont avérés sans incidence significative sur la dimension interne du concept et trois se sont montrés opérants de façon transversale à ses deux variantes. Il s'agit, d'une part, de l'affinité politique et de l'exposition médiatique qui ont respectivement une incidence positive et négative sur le sentiment de compétence politique externe. D'autre part, il est question de l'intérêt pour la politique, de la fréquence de discussion des sujets politiques et de l'appartenance associative qui sont tous positivement corrélés avec l'EPI, contrairement à l'EPE sur qui ils exercent une influence négativement polarisée. Ici, les variables les plus déterminantes sont l'appartenance associative et la fréquence de discussion des sujets politiques, l'effet de la première étant plus retentissant au niveau de l'EPI et celui de la seconde, plus marqué au niveau de l'EPE. De façon plus démentée, l'appartenance associative concourt à prédire en valeur absolue 42,3% des variations de l'EPI, montrant par là que le militantisme est un puissant dynamiteur qualitatif de l'estimation des capacités épistémiques personnelles liées à la politique. De même, la fréquence de discussion des questions politiques exerce une force de prédiction d'une intensité en valeur absolue de 32,4% sur l'EPE, laissant déduire que plus on débat politique, moins on s'accorde sur la responsabilité des élites et du système politiques.

Le décodage des données statistiques permet finalement de faire passer l'EP d'un régime de variable extrant à un régime de variable intrant. Dans cette dynamique, l'attitude apparaît significativement corrélée avec le comportement de vote qu'elle impacte variablement en fonction des degrés (fort et/ou faible) de ses variantes coalisés par les acteurs. C'est ainsi que le fait de grouper la combinaison EPI faible*EPE faible tempère fortement l'accomplissement du devoir de vote, alors que la réunion de la combinaison EPI forte*EPE forte le renforce quasi idéalement. Contre toute attente, la motivation optimale au vote est paradoxalement observée avec la combinaison EPI forte*EPE faible qui s'affiche sans polissage comme celle qui induit le plus fort taux de participation au scrutin. Mais, le passage de ce paradoxe au peigne fin laisse conclure qu'il doit son illustration à des situations particulières de contingence. Cet état de chose plutôt typique diffère du visage présenté par la combinaison EPI faible*EPE forte qui apparaît comme la combinaison des acteurs qui font preuve de rationalité en valeur face au devoir de vote.

D'un autre point de vue, l'EP s'est illustrée comme un déterminant assez pertinent de la crise de confiance politique, une attitude plus susceptible de se manifester chez les citoyens réunissant de faibles sentiments d'EPI et d'EPE.

CHAPITRE VII : CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT ET ACCES AUX OPPORTUNITES D'EMPLOIS PUBLICS

Il s'entend, selon le nouveau Statut général de la fonction publique, que les titulaires d'un emploi public, c'est-à-dire les fonctionnaires recrutés soit par concours direct, sur titre ou après test soit par concours externes ou internes selon le cas, pour faire fonctionner les services publics, forment la Fonction publique de l'Etat. Celle-ci est ainsi définie par sa constitution reposant sur l'emploi public, lequel est appréhendé comme une « dénomination professionnelle d'un ensemble d'activités ou de tâches nécessitant de la part de son titulaire des connaissances ou aptitudes précises dans le domaine concerné et concourant à l'exécution d'une mission de service public [...] à travers des postes de travail » (République du Bénin, 2015 :4).

Cette définition, dans le cadre de ce travail est étendue aux prestations relevant de la passation des marchés publics et à l'office exécuté par mandat public à titre nominatif à un poste de responsabilité politico-administratif. La conception de la Fonction publique adoptée s'en trouve en conséquence élargie. Elle est carriériste pour les recrues sur concours et intermittente pour les attributaires ou les mandataires nommés.

Le travail à faire consiste à vérifier l'existence d'un rapport de causalité entre la gestion des opportunités d'accès à l'emploi public et la confiance en l'Etat, en partant de l'hypothèse qu'une gestion socialement perçue comme exclusive est susceptible de l'éroder. Mais avant, il échoit de donner un bref aperçu du contexte social dans lequel prend forme et se déploie la problématique de l'emploi.

7.1. Esquisse du contexte social relatif à l'emploi au Bénin

Il a progressivement émergé au Bénin vers la fin de la décennie 1980, une « crise de recrutement » dans la Fonction publique, génératrice du phénomène de « diplômés sans emploi ». Elle résultait de l'incapacité de l'Etat à continuer par consommer comme par le passé, les diplômés du système éducatif national formés essentiellement, comme pendant la période coloniale, pour servir l'Administration publique inopportunément devenue saturée ; surtout à cause des recrutements fantaisistes effectués pendant la période révolutionnaire.

La stabilité du régime Kérékou reposait également sur un autre mécanisme relevant de la « politique du ventre », la circulation et la cooptation des élites. Le vecteur essentiel de cette « assimilation »

fut [...] la fonction publique dont les effectifs quadruplèrent en une dizaine d'années (passant d'environ 12.000 fonctionnaires à 49.000 dans les années 1980) (Banégas, 1995 : 4).

Le malaise s'est exacerbé lorsque le pays s'est engagé dans les Programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international en 1989 pour essayer d'infléchir les effets néfastes de la virulente crise socioéconomique dans laquelle il s'est fourvoyé au milieu des années 1980 (Banégas, 1995). Ces programmes avaient entre autres induit un dégraissage de l'effectif des fonctionnaires de l'Etat sur fond de départs volontaires ou ciblés, le gel du recrutement systématique des diplômés dans la Fonction publique –alors que de coutume, ils étaient systématiquement recrutés–, la montée du chômage et de la criminalité, et la généralisation de la corruption à toute l'Administration (République du Bénin, 2000). La crise, caractérisée par la densification du chômage et du sous emploi, avait alors pris une allure exponentielle face à un système éducatif qui, paradoxalement, ne finissait pas de peupler le marché du travail de nouveaux candidats à l'emploi.

C'est justement dans la perspective de fléchir au plus tôt cette situation et d'anticiper sur celles de même nature probables à venir, que déjà à l'entame du renouveau démocratique, se sont tenus les Etats généraux de l'éducation⁷⁰ dont les actes avaient suggéré nombre de réformes (Gbénou *et al.*, 1999). Celles-ci visaient entre autres la réorganisation du système éducatif de sorte à promouvoir le secteur privé et l'auto-emploi et à inverser la tendance entre la prééminence de la formation générale et l'étroitesse de la formation technique et professionnelle. L'intention était de faire de cette dernière, la principale composante de l'éducation nationale (République du Bénin, 1991).

Cependant, au lendemain de ces assises en 1992-93, lorsque le Ministère de l'éducation nationale était sur le point de bénéficier de l'aide des Nations Unies pour réformer son système éducatif sur la base des conclusions qui en ont émergé, les recommandations suggérées ont simplement été ignorées. L'Etat a

⁷⁰ Il faut souligner qu'avant les Etats généraux de l'éducation de 1990, le Bénin avait déjà essayé à deux reprises de réformer son système éducatif. Dans cette entreprise, il y a eu en 1971 la mise en œuvre de la très controversée et éphémère « réforme Grosse Tête - Dossou-Yovo » du nom de ses principaux initiateurs, le coopérant français Grosse Tête et le béninois Edmond Dossou-Yovo. Elle a été suivie, peu de temps après le coup d'Etat du 26 octobre 1972, de la réforme dite « Programme d'édification de l'école nouvelle » (1975-1989), pour faire corps avec l'idéologie politique et économique du moment : le marxisme-léninisme assorti d'une rupture systématique avec l'économie de dépendance à l'égard de l'Occident. Cette seconde initiative visait notamment à renforcer le capital social des acteurs, de même que leur sens de la discipline, du civisme et du patriotisme, entre autres. Cependant, le niveau des apprenants a scandaleusement baissé ; il a alors fallu penser d'autres issues.

préférée accorder la priorité à une réforme dite des « *Quinze plans d'actions* » à l'origine de l'« *Approche par compétences* » (Apc), plus connue sous l'appellation de « *Nouveaux programmes d'études* » (Gbénou *et al.*, 1999). Mais, ces derniers dont l'application s'est progressivement étendue à tous les ordres d'enseignements, n'ont structurellement presque rien changé à l'orientation traditionnelle de l'éducation, en ce qui a trait à la valeur accordée à l'Enseignement technique et la formation professionnelle (Etfp).

[En effet, la formation générale en l'occurrence dans l'enseignement secondaire] a continué de se développer en fonction de la pression de la demande et non selon les objectifs et stratégies prévus dans le Plan [décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin 2006-2015]. En cinq ans, les effectifs ont augmenté de 69% dans le premier cycle et de 112% dans le second cycle. Vu les ressources limitées, l'offre de services éducatifs n'a pas pu suivre cette croissance très rapide des effectifs, et une régulation des flux s'impose donc pour que l'État soit en mesure d'offrir une école secondaire [générale] dans des conditions de qualité et en adéquation avec les besoins du marché du travail.

[Paradoxalement] L'enseignement technique classique, quant à lui, a connu une dégradation continue qui s'est manifestée par une baisse des effectifs, notamment car les actions prévues pour sa restructuration et sa redynamisation n'ont pas été mises en œuvre. Au total, les effectifs des établissements publics d'ETFP sont passés de 11 249 élèves en 2005 à 8 266 en 2009, alors que la cible pour 2008 était de 15 524 élèves (Ministère danois des affaires étrangères, Agence française de développement, Ministère béninois du développement, de l'analyse économique et de la prospective, 2012 :11-13).

Par ailleurs, l'offre de formation technique et professionnelle « [...] est très peu diversifiée et on ne compte que 28 spécialités de formation pour seulement 6 filières existantes » (République du Bénin, 2010 :112). En conséquence, les aspirations relatives à la promotion de l'entrepreneuriat et par ricochet, au déclin du phénomène de crise de l'emploi, demeurent toujours plombées d'illusions.

Quoique l'Etat, appuyé par les institutions de Bretton Woods, ait renoué avec les recrutements pour amortir le déclin de la Fonction publique qui, entre temps, était complètement dégarinée et croulait sous le poids de l'insuffisance de ressources humaines, les vides plus ou moins importants qu'induisent annuellement les vacances de postes dues aux départs à la retraite de fonctionnaires et à la création de nouveaux postes, ne suffisent pas à satisfaire les besoins en emploi. Objectivement, ils apparaissent nettement insignifiants au regard du volume de la demande comme l'indique la Figure 5 ci-après.

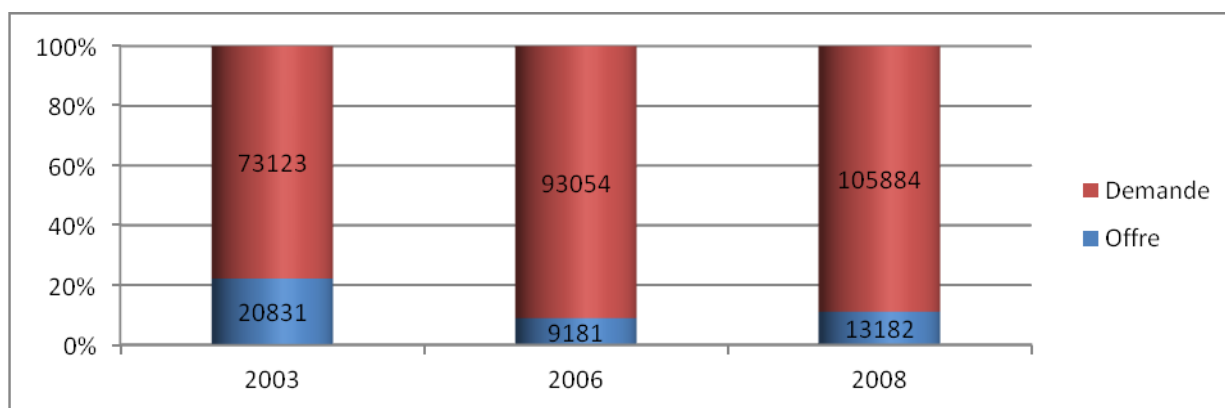


Figure 5 : Evolution de l'offre et de la demande d'emploi au Bénin
Source : Adapté de Results for Development Institute (2012 : 11)

Paradoxalement, la libéralisation de l'économie continue d'engendrer une course effrénée aux entreprises d'offre de formation dont le *starting-block* est systématiquement occupé par des investisseurs privés, nationaux et/ou étrangers, qui créent des écoles et universités privées déroulant cependant des curricula qui ne sont pas toujours en phase avec les besoins du marché de l'emploi (République du Bénin, 2010 ; République du Bénin, 2014). Généralement, on en ressort avec des diplômes de Brevet de technicien supérieur (Bts), de Licence ou Master dans diverses spécialités, pour généralement continuer par dépendre du gîte et du couvert parentaux⁷¹.

Il en découle une croissance exponentielle du nombre de sans emplois/sous emplois pourtant dotés de qualifications diverses ; une situation face à laquelle le secteur privé, plutôt mal en point, n'arrive pas à faire grand-chose. Seul l'informel, grand filet social mais non encore perméable à une structuration formelle en profondeur, s'affiche généralement comme l'unique issu de secours et le grand exutoire pour nombre de citoyens. Même s'il regroupe 80% des emplois dans le pays (Organisation internationale du travail, 2012 in Otoo, 2013), il coexiste inévitablement avec ses fortes improbabilités. Celles-ci ne manquent par ailleurs pas de s'illustrer dans le secteur privé où, sur le registre de la sécurité sociale, l'attitude des patrons d'entreprises viables n'est pas à la promptitude dans la déclaration des employés à la Caisse nationale de sécurité

⁷¹ Ces entreprises de formations offrent généralement des diplômes dans les filières industrielles et tertiaires (Comptabilité, banque et finances, Secrétariat bureautique, Communication d'entreprise, Transport et logistique, etc. d'une part et l'Informatique de gestion, les Télécommunication, l'informatique industrielle et maintenance, etc. d'autre part, au détriment des filières du secteur primaire. Il en découle un secteur primaire fébrile et un secteur secondaire encore très embryonnaire. Le secteur tertiaire quant à lui demeure fondamentalement spéculatif et dominé par le transport et les activités commerciales. Les chances d'emplois pérennes et humanisants sont donc *a priori* amincies.

sociale ni à la systématisation dans le paiement des cotisations. Ceci hypothèque les chances relatives de survie, une fois les âges d'inactivité atteints.

Dans ce contexte où l'emploi apparaît comme une ressource sociale rare face à la (sur)fertilité du système éducatif à pulluler des « informaticistes » quotidiennement contraints à l'économie de la débrouille pour survivre, et où les qualifications éludent très souvent les attentes des employeurs, l'accès à un emploi public devient un enjeu capital qui nourrit constamment « l'ambition grandissante des citoyens attirés par la sinécure d'une situation administrative devenue aujourd'hui une sorte d'assurance pour l'avenir » (Weber, 2001 :37).

Et pour cause, il apparaît relativement plus sécurisant et plus ou moins humanisant que les autres offres –même si la gestion des carrières et des retraites y paraît quelques fois erratique–. Ceci en fait une panacée dont la conquête est âprement discutée.

7.2. Crise de confiance politique et inégalité d'accès aux emplois publics

L'analyse de la relation entre la crise de confiance politique et l'accès aux opportunités d'emplois publics est effectuée au moyen de modèles de régression linéaire simple ; l'intention étant d'apprécier la validité des relations entre les variables indépendantes mobilisées et la variable dépendante. Les facteurs explicatifs potentiels, à travers leurs modalités de réponses –elles excèdent généralement deux– ont été reconstitués en variables binaires tout comme la variable dépendante.

Comme dans les chapitres précédents, l'effectivité de la crise de confiance chez un acteur est codée « 1 » et son absence « 0 ». De même, l'option pour une modalité d'une variable explicative prend la valeur « 1 » alors que son rejet prend la valeur « 0 ». Les références pour les interprétations figurent dans les rapports des régressions estimées. La première dimension des emplois publics à aborder réfère aux concours d'entrée dans la fonction publique. Elle sera suivie de celle relative à l'accès aux marchés publics, et finalement de celle liée à la promotion des acteurs aux fonctions politico-administratives.

7.2.1. Concours d'entrée dans la fonction publique et désaffection politique

Il existe globalement trois modes de recrutement possibles dans la fonction publique classique constitués du « test » suivi d'entretien visant comme dans le privé, à évaluer des aptitudes, de l'« examen professionnel » mu par le souci de vérifier le niveau de connaissances des acteurs, le plus souvent des fonctionnaires en activité et désirant accéder à la catégorie hiérarchiquement supérieure dans le même cadre d'emploi, et du « concours » (Chevallier, 2002 :

314). Contrastant avec le système de recrutement dans le privé par son caractère juridique formel et sa rigueur, cette dernière variante exige un classement des candidats en fonction de leurs performances à diverses épreuves.

Au Bénin, l'évocation du mot « concours » fait généralement penser à ce dernier mode de recrutement, tant il offre la chance à de milliers de diplômés, inéluctables victimes supplémentaires de la crise de l'emploi, d'accéder à une source de revenus pérenne et plutôt stable pour espérer gravir plus ou moins convenablement, les marches du cycle de la vie avec les rites de passage que cela implique (Galland, 1984). Cette interprétation renvoie à ce que le Statut général de la fonction publique thématise sous le vocable de « concours externe de recrutement ».

Lorsqu'on s'intéresse à cette dimension des concours, l'activation du premier indicateur relatif à l'égalité des chances des candidats au fonctionnariat public à travers ce mode d'élection⁷², laisse remarquer que les acteurs qui estiment que l'organisation des concours ne valorise pas ce principe courent 18,5% fois plus de risque que leur pairs qui ont un avis contraire, d'adopter une attitude de défiance à l'égard de l'Etat. C'est du moins ce qu'illustre le tableau 30 ci-après qui par ailleurs, montre que l'indicateur en situation a un pouvoir prédictif moyen tel qu'il permet de prédire le sixième (17%) des variations de la variable explicative.

Tableau 30 : Crise de confiance selon l'égalité des chances dans les recrutements au concours d'entrée à la fonction publique

Crise de confiance en l'Etat		
Egalité de chance	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Oui	-0,110**	0,012
Non	0,295***	0,002
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,260***	0,000
R-deux ajusté = 0,170** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Il s'en suit que la disposition à la défiance politique est plus élevée lorsqu'il s'émet des opinions négatives sur la qualité de la gouvernance qui prévaut au

⁷² L'item formulé est libellé ainsi qu'il suit : « Dans la pratique, les concours d'entrée dans la fonction publique sont ouverts à tous à égalité de chance ».

cœur des dispositifs de recrutement à la Fonction publique. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il se répand couramment dans l'opinion publique, l'idée que l'activation de ces mécanismes laisse systématiquement place au déploiement par des réseaux politico-administratifs, de stratégies d'accaparement qui entourent leur pilotage d'un flou excessif. Ce préjugé qui dénote d'une certaine irrégularité dans leur fonctionnement est manifestement légitimé par le deuxième indicateur employé ici pour expliquer la crise de confiance en l'Etat et qui interroge la problématique de la transparence dans l'organisation des concours⁷³. Le tableau 31 suivant permet d'en avoir une vue plus détaillée.

Tableau 31 : Crise de confiance et transparence dans l'organisation des concours d'entrée à la fonction publique

Crise de confiance en l'Etat		
Existence d'irrégularités	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Oui	0,300***	0,011
Non	-0,121**	0,010
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,641***	0,000
R-deux ajusté = 0,204** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

A l'analyse, il s'observe que l'échantillon qui taxe l'organisation d'irrégulière excède de 18% en probabilité, le groupe d'acteurs qui se fait défenseur de l'opinion inverse sur le sujet. En effet, l'émission d'un jugement positif en faveur de l'existence de comportements « *non-observants* » (Olivier de Sardan, 2014) dans la gestion de ces examens spéciaux s'affiche comme la modalité la plus déterminante du modèle avec un coefficient de détermination de 30%. Dans l'ensemble, le modèle estimé se montre hautement significatif et contribue à lui seul, à expliquer le cinquième (20,4%) des fluctuations de la crise de confiance.

A l'évidence, comme l'indique le tableau 32, cette performance est surpassée de loin avec 15 points de différence par celle du troisième indicateur mobilisé, lequel réfère à la fiabilité des résultats issus des concours⁷⁴.

⁷³ L'item correspondant à cet indicateur est le suivant : « La plupart des concours d'entrée dans la fonction publique sont entachés d'irrégularités et de fraudes massives. ».

⁷⁴ Le libellé y associé est le suivant : « Peut-on se fier à votre avis aux résultats des concours d'entrée dans la fonction publique ? »

Tableau 32 : Crise de confiance selon la fiabilité des résultats des concours d'entrée dans la fonction publique

Crise de confiance en l'Etat		
Fiabilité des résultats	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Oui	-0,142***	0,000
Non	0,377***	0,000
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,588***	0,000
R-deux ajusté = 0,350*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Ce dernier prédit en effet plus du tiers (R-deux-ajusté = 35%) des variations de la crise de confiance, l'acceptation de l'affirmation relative à la fiabilité des délibérations faisant courir 23,5% fois moins que son rejet, le risque de désaffection politique.

Comparé à la consistance plutôt moyenne des pouvoirs prédictifs des deux premiers modèles (respectivement 17% et 20,4%) et au niveau de robustesse relativement faible de leurs coefficients de significativité *alpha* distincts (α^{**}), le troisième indicateur se montre clairement plus pertinent avec un niveau de significativité très robuste (α^{***}). On en déduit que même si les valeurs d'égalité et de transparence constituent des filtres-clés aux moyens desquels les acteurs évaluent la qualité du management des concours, il n'en demeure pas moins qu'ils accordent plus d'importance aux délibérations qui en résultent. Il s'en suit que le jugement social sur la gestion des dispositifs d'entrée dans la fonction publique a une forte dimension pragmatique.

Ceci est d'autant plus probant que les sentences (positives ou négatives) proclamées lors des délibérations –lesquelles ne témoignent pas nécessairement de la rentabilité objective des candidats (« *Les concours sont constamment truqués* »)– conditionnent en partie les projections que les candidats se font de leur avenir immédiat ou lointain, peint grossièrement dans un dialectisme fait d'amélioration progressive et certaine des conditions de vie pour les uns et de persistance dans la précarité et dans la forte dépendance pour les autres. D'habitude, « *Si ça [les concours] marche, rendez grâce ! Vous commencez à gagner votre vie* » ; « *Quant vous échouez, c'est la galère qui continue* » entend-

on souvent dire. De ces propos, il résulte que les délibérations exercent un effet à la fois psychologique et social sur les acteurs.

Cette perception de la gestion des concours contribue à construire, grisonner et renforcer une image sociale négative de la politique dont le (sur)déterminisme dans la configuration des délibérations, prend de plus en plus des formes instituées.

« Les recrutements dans la fonction publique sont tous contrôlés par les hommes politiques. Chaque fois qu'il y a un concours, on définit systématiquement un quota à chaque Ministre au gouvernement. J'en connais un à qui on avait garanti 10 places lors d'un concours récent. Et effectivement, ceux dont il a donné les noms sont tous admis. [...]. Même l'opposition a un quota. » [Gilles, 52 ans, Inspecteur des services et emplois publics, enquêté à Porto-Novo le 16 avril 2015].

Cette institutionnalisation de la déviance prend souvent des allures marchandes, surtout lorsque les recrutements sont annoncés en direction du Ministère de l'économie et des finances et sa suite immédiate (service des impôts, trésor public, douane, etc.).

« Pour le dernier concours de recrutement des agents au profit du Ministère de l'économie et des finances, j'ai trouvé un tuyau sûr ; ils ont dit qu'il reste une place à pourvoir pour l'Impôt. C'est 3.000.000 cash. Depuis, je suis en train de courir pour mobiliser les sous » [Maurice, 28 ans, Maîtrise en Géographie, Cotonou le 04 août 2015]⁷⁵.

Et pour cause, les postes, dans la « conscience collective », y sont perçus comme très « juteux ». Les primes, les « à côté » et autres avantages connexes y sont très alléchants par rapport à ce qu'ils représentent dans d'autres institutions.

« Si vous avez la chance d'atterrir au Ministère des finances, à l'Impôt ou au Trésor public, etc. vous êtes à l'aise. Les primes là-bas sont costauds. En peu de temps, vous pouvez faire de belles réalisations. Les agents là-bas ne souffrent pas comme nous autres » [Achilles, 42 ans, Chef service dans un Ministère, Cotonou le 12 août 2015].

Fort de cette anomie, le verdict des populations, ainsi qu'il transparaît dans le tableau 33 ci-après, qui croise la crise de confiance avec le quatrième indicateur

⁷⁵ Au cours d'une rencontre fortuite, quelques semaines après l'entretien, Maurice était heureux de nous apprendre qu'il a brillamment décroché son concours, après que son grand frère l'ait aidé à mobiliser et verser la contrepartie financière qui lui aurait été exigée.

mobilisé (critères de prédilection dans le choix des candidats⁷⁶), est assez évocateur.

Tableau 33 : Crise de confiance selon le critère le plus valorisé dans le choix des candidats aux concours d'entrée dans la fonction publique

Crise de confiance en l'Etat		
Principal critère valorisé	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Mérite et excellence	-0,080***	0,001
Népotisme	0,316***	0,003
Identité ethnique et régionale	0,370***	0,000
Identité partisane	0,200***	0,007
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,176***	0,000
R-deux ajusté = 0,422** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

En le parcourant, il se dégage que les options en faveur des critères relatifs au « *Népotisme* », à l'« *Identité ethnique et régionale* » et à l'« *Identité partisane* » augmentent respectivement les probabilités de cynisme de 23,6%, 29% et 12% par rapport au choix de la modalité « *Mérite et excellence* ». L'affectation de la plus petite performance au critère identitaire partisan ne doit pas donner lieu à une interprétation hâtive des résultats puisqu'elle conforte en fait la structure des préjugés sociaux. La raison est simple.

Lorsqu'on analyse le paysage sociopolitique national, la tendance est au recul du militantisme chez les jeunes dans les associations focalisées sur l'action publique, en l'occurrence les partis politiques auxquels ils n'adhèrent que très peu (Fes et Ireep, 2014). Pour le peu de gens qu'on y retrouve, seul un minimum parvient à nouer des affinités solides avec les décideurs, à s'insérer dans les arènes de prise de décision, à y occuper des positions de privilège et donc à être en mesure d'escompter un probable parrainage des *leaders* en temps opportuns. L'offre réelle axée sur la seule identité partisane des gouvernés reste donc structurellement ténue, ce qui est d'autant plus plausible que « *...celui que vous croyez être votre mentor peut à tout moment vous laisser de côté pour prendre ses proches lorsque des opportunités se présentent* ». La possibilité de jouir de l'ombre bienveillante des acteurs politiques sur fond de la proximité partisane fait donc intervenir une multiplicité de critères qui ne jouent généralement qu'en

⁷⁶ L'item correspondant est le suivant : « Quel est selon vous le critère le plus valorisé dans le choix des candidats à divers concours d'entrée dans la fonction publique ? ».

faveur d'un nombre restreint d'acteurs. Il devient alors normal que la part directe de la variable en cause dans la cooptation des aspirants au statut de fonctionnaire de l'Etat, ne puisse être robuste.

Cependant, lorsque l'on considère non pas les citoyens mais les responsables politiques, cette part a toutes les chances de s'élargir considérablement. Ceci est d'autant plus vrai qu'avec leur nombre très réduit, le personnel politique y compris les tenanciers de partis, fonctionnent généralement comme des distributeurs d'opportunités. En effet, agissant comme des aspirateurs, ils ponctionnent dans le champ social d'« heureux élus » sélectionnés par activation d'une variété de filtres au premier rang desquels le népotisme, l'ethnocentrisme, le régionalisme et le clientélisme, etc.

Ces incohérences, de plus en plus banalisées, ne laissent intègre aucun corps de l'Etat, même pas les plus sensibles comme la santé, l'éducation ou l'armée, quoique cette dernière ait progressivement acquis un caractère républicain depuis 1990 (Banégas, 2013). Toutefois, il semble que la mobilisation de ces arguments infra identitaires⁷⁷ apparemment rigides en lieu et place de règles objectifs qui mettent tous les citoyens au même pied d'égalité, dévoile l'opérativité d'un autre critère plutôt discret et transversal, avec un potentiel d'exclusion pourtant très élevé : la ressource relationnelle. C'est du moins ce qui, entre autres, se dégage du décryptage du tableau 34 ici-bas qui traduit l'opinion des interviewés sur la ressource déterminante qu'il faut avoir à disposition en tant que citoyen anonyme, pour espérer réussir à un concours d'entrée dans la fonction publique (cinquième indicateur⁷⁸).

⁷⁷ L'infra identité renvoie ici aux références identitaires exclusifs basées sur les affinités familiales (népotisme), ethniques (ethnocentrisme), régionales (régionalistes) et partisans (obéissance politique).

⁷⁸ L'item correspondant est : « Quelle est selon vous la principale ressource dont il faut disposer pour espérer réussir aux concours d'entrée dans la fonction publique ? ».

Tableau 34 : Crise de confiance selon la principale ressource dont il faut disposer pour espérer réussir aux concours d'entrée dans la fonction publique

Crise de confiance en l'Etat		
Principale ressource	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
La compétence	-0,146*	0,055
Les relations	0,379***	0,000
Les moyens financiers	0,428**	0,015
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,023***	0,000
R-deux ajusté = 0,357*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

En substance, il s'en dégage que, par devers le rejet des principes d'égalité et de transparence dans la gestion des recrutements au fonctionnariat public au profit d'un management qui biaise la fiabilité des délibérations, le capital relationnel s'énonce comme une denrée des plus cruciales nécessaires à l'optimisation d'une fin positive. En effet, elle apparaît comme la variable la plus robuste tant au plan de la capacité prédictive que du niveau de significativité, avec un coefficient de détermination β égale à 37,9% et un coefficient de significativité $\alpha^{***} < 1\%$. Elle surpasse ainsi la variable afférente aux moyens financiers qui, en dépit de son pouvoir de détermination très élevé ($\beta = 42,8\%$), n'enregistre qu'un niveau de significativité moyennement robuste ($1\% < \alpha^{**} \leq 5\%$). Toutefois, la place que tient l'argent n'est pas mineure d'autant plus que l'autre variable qu'est la « *Compétence* » se montre nettement moins robuste et moins significative que toutes les autres.

Ainsi, loin des critères de mérite, c'est la règle du « qui tu connais » qui prévaut comme principe déterminant dans le succès aux concours, sa combinaison avec une dotation satisfaisante en capital financier étant cependant prévue pour connaître un succès bien plus éclatant. Dès lors, avoir des « connaissances » est bien et même indispensable, mais cela ne sera certainement pas d'une utilité optimale si l'on affiche en complément de cette ressource, une cote d'impécuniosité au relief vivement objectivé. Prenant appui sur cette moralité, nombre d'acteurs estiment que la principale rationalité motivant l'organisation des concours (sixième indicateur⁷⁹) n'est nullement la performance administrative (tableau 35).

⁷⁹ La question y associée est celle-ci : « Quelle est selon vous la principale logique au fondement de l'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique ? ».

Tableau 35 : Crise de confiance selon la principale logique qui motive l'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique

Crise de confiance en l'Etat		
Principale logique	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Performance administrative	-0,086*	0,098
Renflouage des caisses de l'Etat	0,124 (ns)	0,240
Gratification des fidèles alliés du pouvoir	0,330***	0,003
Promotion infra identitaire	0,353***	0,005
Sans avis	Référence	Référence
Constante	4,021***	0,000
R-deux ajusté = 0,142*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Pour eux, cette rationalité réfère plutôt, par ordre de priorité, à la promotion infra identitaire et à la gratification des fidèles alliés du pouvoir, donnant ainsi une certaine constance au raisonnement social sur le sujet en débat. En fait, les options en faveur de ces modalités dépassent largement le choix de la variable « *Performance administrative* », avec des scores respectifs de 26,7 et de 24,4 points. Il faut noter que le pouvoir explicatif du présent modèle est le plus faible parmi toutes les équations estimées jusqu'ici. Ce peut être parce que la problématique *politisation des recrutements*crise de confiance politique* est facilement saisissable dans l'actualité pour n'être devenue que trop évidente à mesure des scandales qu'elle génère. Peut-être en est-il de même avec la gestion de la passation des marchés publics.

7.2.2. Passation des marchés publics et désaffection politique

La modernité est fondamentalement caractérisée par son sens aigu de la division du travail, qui instaure des tissus de « solidarité organique » entre les acteurs (Durkheim, 2004). La spécialisation, devenue inévitable, en constitue un des maillons essentiels. Dans ce contexte, l'Etat en tant qu'« entreprise politique » destiné à la production de l'ordre et du progrès social, a plus que besoin de recourir à de la main d'œuvre experte à des fins de délégation de pouvoirs, pour l'exercice d'un certain nombre de charges en sa faveur. Ces actes de confiage s'effectuent généralement par le biais de la passation de marchés publics.

[Il s'entend ainsi d'un] contrat écrit et légalement passé, par lequel un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire de service s'engage

envers l'une des personnes morales de droit public ou privé, soit à réaliser des travaux, soit à fournir des biens ou services moyennant rémunération⁸⁰.

Il existe globalement trois types de marchés publics : les marchés de travaux, les marchés de prestation de services et les marchés de fourniture dont la délégation est régie par un ensemble de règles connues sous la dénomination de code des marchés publics. Quels que soient les modes de passation auxquels elle recourt, y compris les plus usuels que sont les *appels d'offre* et le *gré à gré*, l'autorité contractante est astreinte entre autres, au respect des règles d'égalité de traitement des candidats et de transparence dans les procédures⁸¹. Ces paramètres constituent deux des trois indicateurs utilisés pour appréhender le lien de causalité entre la deuxième dimension des emplois publics retenus (l'accès à la commande publique) et la crise de confiance en l'Etat⁸².

En y allant de façon hiérarchique, il procède du croisement entre l'appréciation que les populations font du respect du principe d'égalité de traitement des candidats et la crise de confiance politique, que ce premier indicateur explique significativement 29% des variations de la variable dépendante (confère tableau 36 ci-dessous).

Tableau 36 : Crise de confiance selon l'égalité d'accès des soumissionnaires à la commande publique

Crise de confiance en l'Etat		
Egalité de traitement	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Oui	-0,112***	0,001
Non	0,332***	0,000
Sans avis	Référence	Référence
Constante	2,750***	0,000
R-deux ajusté = 0,291*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

⁸⁰ Loi n°2009-02 du 7 août 2009 portant code des marchés publics et de délégation de service public en République du Bénin : 5.

⁸¹ Confère l'article 4 du code: « *Les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures s'imposent aux autorités contractantes dans le cadre des procédures de passation des marchés publics et de délégation de service public et ce, quel qu'en soit le montant.* ».

⁸²Pour le premier : « Tous les soumissionnaires à une commande publique bénéficient-ils d'une égalité de traitement dans les procédures de passation des marchés publics ? ». Et pour le second « Selon vous, y a-t-il de la transparence dans les procédures de passation des marchés publics au Bénin ? ».

A y voir de plus près, la régression indique que les acteurs qui ont une opinion négative quant à l'application effective de ce principe dans les procédures de passation de la commande publique sont plus portés, avec une probabilité excédentaire de 22% que ceux qui défendent un point de vue contraire au leur, à de la défiance politique. L'option en faveur de cette posture se montre donc plus déterminante dans le modèle estimé, son augmentation d'une unité induisant une augmentation de la crise de confiance de 33,2%. Une situation similaire s'observe avec le second indicateur comme l'illustre le tableau 37.

Tableau 37 : Crise de confiance et transparence dans les procédures de passation des marchés publics

Crise de confiance en l'Etat		
Transparence dans les procédures	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Oui	-0,055***	0,000
Non	0,305***	0,000
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,173***	0,000
R-deux ajusté = 0,233*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Il ressort, en le parcourant, que l'option en défaveur de la prise en compte régulière du principe de transparence dans les procédures de passation de la commande publique impacte significativement la crise de confiance avec un taux de 31%. Par ailleurs, le rapport de régression montre que les acteurs qui adoptent cette position courent 25% fois plus de risque de désaffection politique que leurs pairs qui s'y opposent.

Pour étayer leur opinion hostile quant à la prise en compte effective des règles d'égalité et de transparence dans les procédures de passation des marchés qu'ils dénoncent, les enquêtés concernés avancent entre autres que les marchés ne sont presque jamais attribués aux méritants, les attributaires étant généralement connus d'avance. Dans cette logique, l'on s'indigne –ainsi qu'il paraît dans le tableau 38–, de la discrimination faite aux soumissionnaires que ce soit sur la base de leur région d'origine (37,05%), de leur positionnement politique (34,80%), ou du contrôle exclusif qu'exerce généralement les dirigeants politiques sur la distribution des marchés publics (25,2%).

Tableau 38 : Crise de confiance et raisons justifiant l'accès inégal et l'absence de transparence dans les procédures de passation de la commande publique

Raisons de l'inégalité et de l'absence de transparence dans l'accès aux marchés publics	N = 374 (%)
Mainmise exclusive des gouvernants sur distribution des marchés	25,20
Position politique non précise ou incompatible avec le pouvoir	34,80
Région d'origine différente de celle du Président de la république	37,05
Sans avis	2,95
Total	100

Source : Données de terrain_2015

[Sur le sujet, du moins en ce qui a trait à la discrimination régionaliste,] « *Sous chaque régime depuis l'avènement du renouveau démocratique [croit savoir ce politologue], même s'il n'existe pas de statistiques fiables en la matière, l'une des principales règles qui déterminent l'attribution des marchés publics est l'origine régionale. A chaque élection, le nouveau Président place ses valets à la tête de la plupart des établissements et sociétés d'Etats, et ce sont ses vassaux qui occupent les postes clés dans les Ministères stratégiques et autres administrations. Or, la distribution des postes dans notre pays répond fortement au critère régionaliste. Dans ces conditions, c'est souvent le frère, l'oncle, la tante, l'ami, le cousin, le camarade de parti, etc. qu'on privilégie dans l'attribution des marchés.* » [Mathieu, Politologue et ancien Ministre sous Yayi, Cotonou, mai 2013].

Cette « injustice » se trouve encore plus renforcée au niveau des candidats à l'exécution des commandes publiques qui ne sont pas de la « bonne région », mais osent quand même garder leur distance vis-à-vis de la chose politique, s'y mêlent en prenant parti pour l'opposition, ou qui jouent la carte de la neutralité voire de l'opacité. C'est certainement ce pour quoi, de privation d'activité en étouffement, la plupart ont fini par réaliser qu'il vaut toujours mieux dans ces conditions, pour s'éviter une mort certaine, se fabriquer très vite une parure politique de préférence conforme à celle de la mouvance du moment. Nombre d'entre eux l'ont si bien intégré qu'ils ont muté du simple statut d'entrepreneur économique à celui d'entrepreneur économique politique, démultipliant ainsi leurs chances d'accéder régulièrement à de gros marchés publics et à s'en mettre facilement plein les poches pour peu qu'ils n'égratignent pas les égarements du gouvernement et se montrent dociles à son égard⁸³.

⁸³ Confère Awoudo (2004 : 35-61) pour une multitude d'exemples sur la collusion entre les hommes d'affaires béninois et le monde politique, y compris l'anomie que cela génère en matière de (re)distribution des opportunités de marchés publics.

Ainsi, procédant par l'arbitraire, cette réalité politique qui ronge rageusement la sphère socio-économique nationale, en même temps qu'elle trahit les principes de liberté d'association et d'expression défendus par la loi fondamentale du pays, fausse allégrement le jeu de la libre concurrence que prescrit le code des marchés publics⁸⁴. Mais, la situation peut devenir encore plus drastique lorsque, déterminés par des appétits gloutons, les élites politiques se trouvent soudainement au cours de leurs mandats –s'ils ne l'avaient pas planifié à l'avance–, des qualités d'opérateur économique dont ils profitent pour développer un « tout-pour-soi-isme⁸⁵ » systématique, quelques fois altruiste mais jamais désintéressé.

Il est, en effet, devenu un fait courant au Bénin que des gouvernants en exercice d'un mandat public y compris des ressortissants de l'opposition, jouent la carte de l'incompatibilité statutaire en créant moult entreprises pour s'adjuger l'exécution de la moindre commande publique⁸⁶, se garantissant par là même des dividendes conséquents au détriment d'« entrepreneurs économiques normaux » et une protection « béton » contre l'impunité, pour peu qu'ils ne contrarient pas les actions du Gouvernement. Les sociétés d'Etat renferment assez d'exemples de ce type, avec des réseaux d'autorités et de techniciens en charge de la passation des marchés qui s'adjugent l'essentiel des commandes par le biais de sociétés « écrans »⁸⁷. Cependant, l'ouverture à d'autres attributaires potentiels –

⁸⁴ Confère entre autres les articles 4, 11 et 28 du Code de passation des marchés publics.

⁸⁵ Ici, le « tout-pour-soi-isme » est utilisé pour désigner l'attitude d'accaparement systématique des gouvernants en exercice d'un mandat public, fussent-ils élus ou nommés, qui, en détournant les prérogatives associés à leur office, développent toutes sortes de stratégies (notamment la création d'entreprises et de sociétés « écrans » aux noms de membres de la famille et de proches) pour consommer quantité de flux d'opportunités de marchés publics dont l'institution qu'ils dirigent se trouvent être le commanditaire. Sa syntaxe est inspirée du « chacun-pour-soi-isme » d'Olivier de Sardan (2014 : 31).

⁸⁶ Et pourtant, l'article 52 de la Constitution stipule que « *Durant leurs fonctions, le Président de la République et les membres du Gouvernement ne peuvent par eux-mêmes, ni par intermédiaire rien acheter ou prendre en bail qui appartienne au domaine de l'Etat, sans autorisation préalable de la Cour Constitutionnelle dans les conditions fixées par la loi. [...] Ils ne peuvent prendre part aux marchés de fournitures et aux adjudications pour les administrations ou institutions relevant de l'Etat ou soumises à leur contrôle* ».

⁸⁷ Dans ce registre, le Front des organisations nationales de lutte contre la corruption (Fonac) avait dénoncé dans un passé récent cette pratique mafieuse, en dévoilant sur l'émission *Ma part de vérité* de la chaîne de télévision privée Golf TV, les manèges peu vertueuses de l'ex Président de la Chambre d'industrie et de commerce du Bénin (C Cib), Atao Sofiano, qui, pour la construction du siège déconcentré de la société dans l'Ouémé-Plateau (Sud-Est du pays), a adjugé le marché à l'entreprise *Iréti Oluwa*, enregistré au nom de son épouse. Par ailleurs, les travaux de finition dudit siège ont été confiés à l'Etablissement *Mirador*, une entreprise créée au nom de la collaboratrice ménagère d'Atao Sofiano. Le montant total versé aux deux entreprises sans les avenants dépasse le milliard de Ffca. Pour plus de détails, confère le journal « La Nouvelle tribune » du 18 novembre 2014.

le plus souvent disposés à faire de larges concessions– devient une obligation lorsque les caractéristiques de la commande dépassent les capacités dont on (soi ou son réseau) s'affuble. Il arrive souvent que les gros marchés de travaux exigent cette main tendue. Ceci n'altère cependant pas les marges de manœuvre du principal.

Il résulte de ce bref détour, qu'indirectement, l'attribution des marchés dépend à la fois du facteur régionaliste –sous réserve de certaines conditions⁸⁸– auquel s'ajoutent ceux relatifs à l'affinité politique (mouvance, opposition, position neutre ou floue, etc.) des opérateurs économiques, et aux pratiques accaparatrices « tout-pour-soi-istes » des gouvernants.

Avec cette donne en arrière-plan, il devient tout à fait logique comme le tableau 39 le relate, que les populations évoquent significativement le clientélisme et la corruption d'un côté, et le privilégisme (parrainages et recommandations) de l'autre comme les principaux modes d'accès à la commande publique (troisième indicateur mobilisé⁸⁹).

Tableau 39 : Crise de confiance et mode d'accès prédominant à la commande publique

Mode d'accès prédominant	Crise de confiance en l'Etat	
	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Anonymat	0,101 (ns)	0,125
Privilégisme (parrainage ou recommandation)	1,329**	0,015
Mode clientéliste et corruptif	0,374***	0,006
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,757***	0,000
R-deux ajusté = 0,245** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Comme pour légitimer ce point de vue, contrairement à ces deux modalités dont les coefficients de détermination impactent distinctement le phénomène étudié, et ce au moins au tiers de ses variations, la variable relative à l'« anonymat » s'est avérée non significative dans le modèle. Ainsi, c'est visiblement avec

⁸⁸ Certaines prestations peuvent nécessiter l'emploi d'un brevet, d'une licence ou droits exclusifs détenus par un seul consultant, entrepreneur ou fournisseur, auquel cas les marges de manœuvres des pratiques régionalistes peuvent être relativement amenuisées.

⁸⁹ Ceci est la question correspondante « Quel est selon vous le mode d'accès prédominant à la commande publique au Bénin ? ».

raison qu'un spécialiste de passation des marchés s'est indigné en ces termes : « *Même dans les Ministères, aucun marché n'est attribué sur la base de critères objectifs* ». A un autre de renchérir : « *Dans la pratique, les attributaires sont toujours désignés et connus à l'avance ; tout le reste, c'est de la mise en scène [...]. Etre une entreprise en règle, c'est l'idéal, mais jamais l'essentiel* ». Une maxime similaire serait-elle valable avec la dimension relative à la promotion aux postes politico-administratifs ?

7.2.3. Distribution des postes politico-administratifs et désaffection politique

L'Administration publique représente le bras opérationnel de l'Etat au moyen duquel il met en œuvre ses choix politiques élaborés conformément à sa conception de l'intérêt général, en destination du corps social. Cette seule évidence suscite la question de la performance administrative dont tout gouvernement est censé être comptable, du moins en ce qui a trait à l'exercice de son mandat⁹⁰. Il se pose dès lors, la question séculaire mais toujours aussi problématique qu'actuelle de la politisation de l'Administration (Weber, 2001). L'Exécutif étant son *principal*, est-il légitime qu'il cherche à en contrôler le fonctionnement pour assurer un meilleur déroulement de ses orientations et options stratégiques ? Ou au contraire, sa neutralité et son indépendance à l'égard du pouvoir ne sont-ils pas plutôt souhaitables si l'on tient à sa performance ?

Le Bénin est un des nombreux pays traversé par ces questionnements relatifs à la gouvernance politique et administrative. En effet, depuis l'amorce du renouveau démocratique, sa Fonction publique n'a toujours obéi dans les lettres, qu'au système du mérite (*merit system*). Celui-ci repose selon De Visscher et Le Bussy (2001), sur l'égal accès aux emplois publics et la sélection objective des candidats pour la plupart des postes à pourvoir, hormis généralement ceux relatifs à la fonction publique dirigeante dont le pouvoir se réserve le privilège d'en assurer la répartition, conformément aux enjeux du moment et à ses stratégies politiques⁹¹. C'est justement le partage de ces derniers

⁹⁰ Tout pouvoir exécutif à la mission d'exécuter son programme de développement, lequel définit « sectorielle-ment » les grandes orientations de la politique générale de l'Etat. Pour cela, il est obligé de compter sur l'Administration publique pour l'opérationnaliser et en assurer l'optimisation. Dans ce contexte, le Gouvernement joue le rôle de *Principal* et l'Administration celui d'*Agent*, ce qui peut susciter chez les gouvernants le désir légitime de disposer de personnes loyales pour se faciliter la tâche.

⁹¹ On oppose généralement le système du mérite (*merit system*) au système de la dépouille (*spoils system*). Selon Visscher et Le Bussy (2001), dans le premier, le fonctionnaire entre à un échelon déterminé de la hiérarchie et est appelé à poursuivre normalement sa carrière jusqu'à la retraite, dans une succession d'emplois et de grades. Il est ainsi associé au système de carrière. Par contre, dans le second, l'agent est recruté pour occuper un emploi sans vocation à l'avancement et pour une période variable, ce qui n'exclut

qui semble poser problème. Bien souvent, dans les faits, cette entreprise suscite dans son déroulement, des griefs dans le rang des acteurs politiques et sociaux en tant qu'elle repose sur des critères non objectifs et discriminatoires, valorisant les cadres et ressortissants d'une région au détriment de l'autre. C'est à croire que l'Etat s'est assigné une fonction pragmatique orientée vers la promotion exclusive des citoyens.

C'est manifestement dans ce même registre, comme le révèle le tableau 40 ci-après, que les populations inscrivent l'entreprise de distribution des fonctions politico-administratives dont le caractère inégalitaire favorise une image négative de l'Etat, perçu comme un « lieu de rente, de privilèges, et d'occasion d'enrichissement » (Olivier de Sardan, 2014) essentiellement réservé aux gens de la « bonne région ». En effet, on y lit que la perception d'inégalités dans le processus en cause augmente le risque de défiance de 27%.

Tableau 40 : Crise de confiance et inégalités dans les promotions aux postes de responsabilités politico-administratifs

Crise de confiance en l'Etat		
Inégalité dans les promotions	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Oui	0,270***	0,000
Non	-0,135***	0,000
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,505***	0,000
R-deux ajusté = 0,190*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Au-delà de ce premier indicateur, le décryptage des rapports de régression concernant les deux autres utilisés pour rendre compte de la relation de causalité entre l'évaluation sociale de la distribution des fonctions stratégiques de l'Etat⁹² et la crise de confiance loge les réflexions à la même enseigne. A titre illustratif, la régression relative au second indicateur qui aborde les critères saillants mobilisés en la matière, indique comme on pouvait s'y attendre, que la variable

pas une perspective de carrière. On parle aussi de système d'emploi. Ici, la rotation des agents est fonction de la majorité aux affaires, puisqu'une partie des emplois est d'emblée réservée aux fidèles et alliés dans la conquête et l'exercice du pouvoir.

⁹² Pour le premier, l'item est libellé comme ceci : « A mon avis, la promotion des cadres à des postes de responsabilités politico-administratifs est empreinte d'inégalités ». Pour le second on a : « Quel est selon vous le principal critère qui détermine la répartition des postes de responsabilités politico-administratifs ? » Et pour le troisième, « Quel est, à votre avis, la principale logique qui détermine la distribution des postes politico-administratifs ? ».

dépendante explique significativement la crise de confiance et ce, en contribuant à prédire le cinquième de l'ensemble de ses variations (R-deux ajusté = 0,195**) (tableau 41).

Tableau 41 : Crise de confiance et critères déterminants dans les promotions aux fonctions politico-administratives

Critères déterminant les promotions	Crise de confiance en l'Etat	
	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Mérite/compétence/technicité	-0,160**	0,020
Corruption et clientélisme (<i>deals</i> politiques)	0,435***	0,002
Loyauté politique (surtout envers le pouvoir)	0,351***	0,000
Népotisme, identité ethnique et régionale	0,373***	0,005
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,583***	0,000
R-deux ajusté = 0,195** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

En outre, la régression permet d'observer par rapport à la modalité de référence, que les facteurs « *Népotisme, identité ethnique et régionale* », « *Loyauté politique* » et « *Corruption et clientélisme* » influencent significativement, toutes choses étant égales par ailleurs, le phénomène étudié avec au moins une probabilité de 19% de plus que celui « *Mérite, compétence et technicité* ». Pour être un peu plus détaillant, « *Corruption et clientélisme* » représente le facteur le plus déterminant, avec un coefficient égal à 43,5% suivi de la variable relative aux références infra identitaires (37,3%). Le rejet des critères objectifs est ainsi clairement établi. Le coefficient de significativité de la première modalité figurant dans le tableau consolide à suffisance cette évidence (α^{**} versus α^{***} pour celui de chacun des autres).

Par ailleurs, avec le troisième indicateur relatif aux logiques déterminant l'allocation des postes en cause, le test de régression minimise considérablement l'effet de la seule logique du modèle favorable à l'exercice (« *Recherche de la performance* »), par rapport à celui de chacun des autres d'au moins 12 points (tableau 42).

Tableau 42 : Crise de confiance et logique déterminant les promotions aux postes de responsabilités politico-administratifs

Crise de confiance en l'Etat		
Logique déterminant l'allocation des promotions	Coefficient de corrélation standardisé	Signification
Recherche de performance	-0,179*	0,004
Procuration de prébendes	0,345**	0,032
Promotion infra identitaire	0,295***	0,020
Longévité au pouvoir	0,320***	0,025
Sans avis	Référence	Référence
Constante	3,431***	0,000
R-deux ajusté = 0,222*** ; N = 402		

Source : Données de terrain_2015

Le déterminant le plus robuste s'avère pécuniaire et relatif à la « *Procuration de prébendes* » (34,5%). L'un des motifs principaux qui soutient l'entreprise de distribution s'avère donc l'enrichissement personnel, un exercice qui prend régulièrement des allures clientélistes, surtout lorsque les postes en jeu dégagent un potentiel jouissif très alléchant.

« De la même manière qu'on achète le succès aux concours de recrutement dans la Fonction publique, de même les nominations, les promotions, et même les affectations se vendent et s'achètent. Et les prix montent en flèche à mesure que les postes deviennent de plus en plus juteux. C'est comme ça que ça se passe en réalité. » [André, ancien Ministre sous Kérékou II, Cotonou le 10 mars 2013].

On se retrouve donc en face d'un « Etat prébendier » qui, pour s'être assigné une fonction instrumentale, se confond par définition à une « [...] *institution au service d'intérêts personnels et de pairs dirigeants* ». Il n'apparaît alors que comme un instrument aux mains de la classe politique destinée uniquement à la procuration de prébendes (Weber, 2001).

La régression indique en outre, qu'au-delà de la finalité pécuniaire à laquelle elle répond, la distribution des emplois politico-administratifs est fortement sous-tendue par des velléités de longévité au pouvoir ($\beta = 0,320***$). Dans cette optique, le pillage massif des deniers publics, plus qu'une œuvre éparse à laquelle se livre plus ou moins individuellement chaque représentant politique, s'énonce comme une entreprise collective planifiée et exécutée par tout un système bien structuré, avec pour finalité le financement d'activités susceptibles d'améliorer le pronostic vital dans les arènes du pouvoir. Il s'agit entre autres,

des activités de campagnes, les marches de soutien télécommandées, l'achat de l'intégrité de responsables d'institutions de contre-pouvoir, etc.

En outre, comme c'était le cas un peu plus haut avec les dimensions relatives à la gestion des concours de recrutement et des marchés publics, il faut souligner que l'offre de postes politico-administratifs exhibe de fortes aspérités infra identitaires ($\beta = 0,295^{***}$) dominées par les considérations ethno-régionalistes. En effet, il s'énonce clairement qu'au nom de l'équilibre régional, on continue de peupler par opportunisme les Ministères, Etablissements publics et sociétés d'Etats, de fonctionnaires médiocres et démeritants qui doivent généralement leurs promotions à leur seule origine régionale ou autres critères de sélection émotionnels dont la sollicitation constitue logiquement une injure à la fois à l'intelligence, à la compétence, à l'excellence et à l'honnêteté.

Ce malaise gestionnaire n'épargne pas les emplois purement administratifs dont la distribution souffre d'une interférence constante de la politique. Or, le *merit system* suppose en partie, la neutralité du personnel administratif à l'égard des forces politiques. L'institution depuis bientôt une décennie par le Ministère de la fonction publique mais encore timidement implémentée, de la réforme consistant aux Gestionnaires des ressources humaines des Ministères, à élaborer un *Cadre organique*⁹³ devant contribuer à résorber quelque peu l'anomie administrative engendrée par la politisation, n'y a concrètement rien changé. Les faveurs, plus que jamais, continuent d'y être prioritairement accordées aux parents, aux inconditionnels fanatiques du pouvoir, aux membres du « bon parti », de la « bonne ethnie », ou de la « bonne région » dont quelques privilégiés se voient même délivrer des « permis de cumul de poste »⁹⁴. Le Béninois a par ailleurs, encore en mémoire ces nominations affectivement justifiables mais objectivement absurdes et en cela même, promotrices

⁹³ Le Cadre organique désigne un document qui comporte le répertoire plus ou moins complet des emplois disponibles dans l'Administration, y compris la description des postes et des profils, c'est-à-dire les qualifications requises pour y être nommés ou promus. Dans la pratique, tous les Ministères ne sont pas au pas dans son élaboration et seulement un nombre limité d'entre eux arrivent à l'actualiser régulièrement.

⁹⁴ Lors d'une étude à la quelle nous avons pris part en 2010, menée par un consultant indépendant et dont le rapport portait le titre suivant : « *Evaluation ex-ante et diagnostic socio-organisationnel du Ministère de la réforme administrative et institutionnelle* », les données collectées avaient permis de remarquer plusieurs situations de cumul de postes par certains agents. Le Chef service secrétariat administratif occupait par ailleurs un poste au niveau de la Cellule de passation des marchés publics. De même, le Chef de cette cellule officiait en même temps comme Assistante du Secrétaire général du Ministère. Par ailleurs, le Directeur des ressources financières et matérielles de l'époque assurait simultanément par intérim les fonctions du Directeur des ressources humaines. Confère notamment Nangbé (2013c) pour les détails. Ils avaient tous des affinités politiques et régionales (dans certains cas) avec le pouvoir en place.

d'inégalités, effectuées sur fond d'un chauvinisme compassionnel sous le Président Boni Yayi, de ressortissants nordistes au poste si stratégique de Directeur de la programmation et de la prospective dans plusieurs Ministères sans qu'ils aient rempli les conditions requises⁹⁵ (Gohy, 2013). Est-il besoin de rappeler ces incongruités usuelles et communes à tous les régimes qui se sont succédé depuis 1990, qui consistent à projeter de jeunes novices fraîchement admis sous « protectorat politique », à un emploi administratif au poste de Chef service, faisant d'eux des supérieurs hiérarchiques de « vieux routiers du métier », qui doivent cet affront à leur infra identité ou à leur faible degré de compromission.

Le mal n'épargne manifestement pas le moindre service de l'Etat, quel que soit le secteur d'activité. Entre compétence technique et loyauté politique, continue allégrement de régner en maître, la politisation (De Visscher et Le Bussy, 2001).

7.3. Management des opportunités d'emplois publics : trois logiques en jeu

Il est généralement admis que la confiance ne peut naître et se consolider dans un contexte d'inégalités sociales et qu'en conséquence, le déficit du principe d'égalité dans les dynamiques sociales devrait générer l'excroissance de la désaffection politique (Ginwright, 2002 ; Uslaner, 2002 ; Wilkinson and Pickett, 2009). Ceci vaut également pour le déficit de transparence dans la gestion des affaires publiques (Orren, 1997 ; Held, 1996 ; Levi, 1996). Chi *et al.* (2013) confirment ces allégations en concluant à partir d'une expérimentation en milieu coréen, que la perception sociale d'inégalités dans la gestion des opportunités d'emplois a un pouvoir érosif sur la confiance politique. Cette donnée fait favorablement écho aux trouvailles de la présente recherche qui démontre clairement que la non-observance des critères objectifs dans le management des opportunités d'emplois publics due fondamentalement aux acteurs politiques, concourt significativement à faire grimper le mercure de la crise de confiance à l'égard des gouvernants et institutions de l'Etat. Avec un relief pour le moins saisissant, le matériau analysé traduit la présence dans le rang des administrés, d'un fort sentiment d'inégalité et d'injustice quant à leur redistribution qui, dans la perspective *émique*, accorde largement la préséance à l'opacité et aux critères infra identitaires.

Cet hyper déterminisme de l'élite dirigeante semble répondre à une triple logique qui opère par exclusion. Il s'agit de la rentabilisation du positionnement politique, de la promotion régionaliste et finalement de la reproduction du pouvoir politique. Celles-ci, loin d'opérer exclusivement, s'enchevêtrent plutôt

⁹⁵ Les tests exigent que seuls les Cadres A1 soient promus à ce poste de responsabilités.

pour former un ensemble composite aussi bien au service de l'acteur que du système politique.

7.3.1. Logique de la rentabilisation du positionnement politique

Visiblement, il se répand de plus en plus dans la classe politique, une conception particulière de l'Etat, perçu comme une vache à lait irréversiblement grasse, un énorme gâteau indéfiniment abondant, quelque chose à consommer et donc en tant que tel, qu'il faut s'empresse de couper au maximum pour soi, tant qu'on a l'incroyable chance de s'en trouver très proche. L'intégration par l'élite dirigeante de cette idéologie de l'« Etat-gâteau⁹⁶ » fait qu'à l'évidence, chaque acteur politique investi d'un mandat public ne vise souvent qu'à mettre en route un programme unique, consistant à dévaliser au maximum les caisses publiques, d'autant plus que la nature résolument éphémère⁹⁷ de la fonction politique peut faire à tout moment regretter l'« occasion d'enrichissement » ratée, si on en venait à être éjecté du système sans avoir financièrement assuré ses arrières.

De fait, à l'instar des jeunes diplômés au chômage ou sous-employés, nombre de locataires du pouvoir d'Etat ne sont pas épargnés par les vicissitudes amères de la crise de l'emploi, ce qui fait qu'il devient une sorte d'urgence de se constituer une manne financière consistante, une sorte d'« assurance tout risque » contre les incertitudes du lendemain. L'après brillance politique de nombreux ex dirigeants constitue en la matière, une leçon à bien des égards aux plus jeunes qui font leurs premiers pas dans les arcanes du pouvoir. N'est-il pas un fait courant que d'anciens *politiciens* –dont certains sont socialement accusés de s'être impunément servi à satiété dans les caisses de l'Etat au moment où ils étaient aux affaires– qui se retrouvent aujourd'hui hors du système, sont quotidiennement confrontés aux problèmes de survie comme la plupart des populations ? Pour la plupart, la politique ne représenterait d'ailleurs qu'un raccourci destiné à connaître sans trop d'efforts, une rapide mobilité sociale ascendante et un moyen de s'assurer une retraite paisible. C'est alors les caisses de l'Etat qui en pâtissent et, avec elles, les principes de la bonne gouvernance. Les populations quant à elles, dans leur ensemble, peuvent indifféremment continuer à sombrer dans les maux qui les accablent.

⁹⁶ L'Etat, pour les dirigeants, a visiblement une consonance alimentaire. C'est le gâteau national, et lorsqu'on accède à un office au niveau de son pallier dirigeant, il faut le consommer au maximum et s'arranger pour que les siens y trouvent également leurs parts.

⁹⁷ La pratique de la démocratie porte en exigence le renouvellement du personnel politique élu à échéances déterminées, par le truchement des élections. Par ailleurs les acteurs politiques promus à des postes nominatifs sont à tout moment révocables de leurs offices.

L'opérationnalisation de cette conception de la politique et son optimisation passent évidemment par l'exploitation malicieuse des failles du système. Dans ce contexte, l'organisation des concours de recrutement à la Fonction publique apparaît non seulement comme une opportunité d'enrichissement personnel qu'il faut à tout prix rentabiliser par mise à marché des postes à pourvoir, mais aussi comme une occasion pour se soulager plus ou moins durablement de l'encombrement continue des « obligés », en usant frauduleusement de la position politique pour les « caser ». La distribution des promotions, nominations et affectations, constamment soumises à l'interventionnisme politique et à la marchandisation, n'échappent pas à cette rationalité, pas plus que l'adjudication des commandes publiques ne l'est. La postérité politique à un moment donné de la vie de Martin D. Azonhiho, justifie éloquemment ce besoin de thésaurisation par prédation de l'Etat.

En 2005, alors décimé par une affaire –restée finalement sans suite– dans laquelle il était en détention, l'« heureux élu » a été extirpé de prison par Kérékou, « bombardé » Ministre d'Etat chargé de la défense nationale, puis promu Général quelques temps après, avec effets rétroactifs remontant à une période où le « Caméléon » n'était pas au pouvoir, avant de se voir attribuer une décoration en prime (Adoun et Awoudo, 2011). Il s'agissait, dit-on à tort ou à raison, non seulement d'un geste de gratitude mais aussi et surtout, d'un acte de charité voir de compassion pour soulager un ancien et fidèle compagnon des peines quotidiennes de subsistance.

7.3.2. Logique de la promotion régionaliste

Dans la perspective émique, la distribution des opportunités d'emplois publics répond manifestement à une logique régionaliste asymétrique avec un seul auteur, les ressortissants politiques du septentrion et une seule victime, les populations du Sud-Bénin. Des entretiens effectués, cette pratique serait justifiée par la volonté des septentrionaux de se faire justice en tant qu'ils estiment avoir été longuement victimes d'inégalités diverses de la part des Sudistes, ayant engendré une accusation critique de retard du Nord par rapport au Sud. Pour comprendre ce déséquilibre, il faut se référer à l'histoire même de la domination de l'ex *Dahomey* (actuel Bénin) par les puissances occidentales.

En effet, il existe originellement une disparité structurelle entre les régions Nord et Sud du Bénin essentiellement due à la situation géographique de la seconde qui, pourvue d'un long littoral, a servi de porte d'entrée au colon français. Pour avoir très tôt connu l'émancipation à l'« école du blanc » qui avait eu l'idée instrumentale de former des cadres locaux au service de l'Administration

coloniale⁹⁸, cette région qui a vite enregistré une effervescence d'activités politiques et économiques, est devenue la zone phare du pays, prenant par là une grande longueur d'avance sur le septentrion dont l'annexion à la Colonie du *Dahomey* a coûté beaucoup de temps et d'efforts au colon (Bio Bigou, 2013). La partie Sud du Bénin connaissait alors –et cette structure persiste encore aujourd'hui– un fourmillement d'infrastructures socioéconomiques (routes, ponts, port, aéroport, marchés, écoles, universités, hôpitaux, etc.) et politiques (Présidence de la république, Palais des gouverneurs devenue Assemblée nationale, et pratiquement toutes les autres institutions démocratiques).

Cette situation naturelle a fait que le Sud, devenu un prestigieux pôle de développement, a pendant longtemps disposé, comparativement au Nord, du plus grand nombre d'instruits et de cadres. En conséquence, la Fonction publique progressivement constituée au lendemain des indépendances, était essentiellement peuplée de fonctionnaires de cette partie du pays, alors objet de tous les attraits.

Mais, à la faveur de l'avènement de Kérékou le révolutionnaire entre 1972 à 1990, il a été entrepris et réussi une vaste campagne de rééquilibrage voire de renversement de la situation. L'exercice s'est perpétué avec la renaissance politique du « Caméléon » entre 1996 et 2006 –après la parenthèse sudiste de 1991-96–, une résurgence qui a engendré l'instauration d'un système dit de « quota » dans le recrutement des candidats à la Fonction publique. L'exécution de cette règle a « [...] permis de passer d'un taux de 3% que comptait le Nord-Bénin dans toute l'administration et la fonction publiques en 1995 à 13% environ en 2005 » (Somé, 2009 :76). A travers sa longévité politique plutôt salvatrice pour le septentrion, le « Caméléon » en est arrivé à réussir « [...] l'hégémonie nordiste incontestable dans tous les secteurs de l'administration publique » (Gohy, 2013 :292).

En se pliant à l'évidence que les deux mandats constitutionnels consécutifs de Boni Yayi à la tête de l'Exécutif sont caractérisés par une prime à la promotion des cadres de la région septentrionale du pays (Banégas, 2013 ; Gohy, 2013), on pourrait se convaincre de ce que ce dernier tient factuellement l'entreprise de rééquilibrage de son prédécesseur en héritage. Pour d'aucuns, le régionalisme sous les couleurs du « changement » est même érigé en « système de

⁹⁸ Déjà dans les années 60, le décalage –considérablement atténué aujourd'hui– était très frappant en faveur du Sud notamment en matière de scolarisation. Les taux de scolarisation pour l'année scolaire 1961-1962 affichaient par exemple les statistiques suivantes par Département : Nord-est (Parakou : 18%) ; Nord-Ouest (Natitingou : 14%) ; Centre (Abomey : 23%) ; Sud-ouest (Lokossa : 19%) ; Sud (Cotonou : 39,5%), et Sud-est (Porto-Novo : 25,5%) (Fall *et al.*, 2011 :16).

gouvernance⁹⁹ ». En tout cas, « [il] tend de plus en plus à s'imposer comme le registre privilégié d'énonciation des frustrations et de revendication des droits » (Banégas, 2013 :107). Et pour cause, au nom d'une prétendue primauté de l'égalité et de la justice, sous le couvert de fioritures justiciers, les cadres du septentrion sont profusément propulsés à des postes de responsabilités dans l'Administration publique par le truchement du management opaque et cloisonné des opportunités d'emplois publics (Banégas, 2013). Dans cette dynamique, la méritocratie fait définitivement place à la médiocratie.

« J'ai composé l'épreuve moi-même et je l'ai envoyé à qui de droit. Cependant, j'ai pris les soins de le traiter avec mes meilleurs étudiants en amphi ; ils sont tous du Sud. Même sans l'avoir vu au préalable, ils l'auraient réussi à coup sûr. J'ai même été jusqu'à leur dire que c'était pour le concours de recrutement qu'ils allaient tous les trois passer. [...] A ma grande surprise, ils ont tous échoué. Et c'est le dernier de la classe qui n'a jamais réussi à réunir 9 de moyenne qui est admis. Jugez-en vous-mêmes. [...] Il est du Nord ! [Anselme, Enseignant d'université, la cinquantaine, Cotonou le 08 mars 2013].

Des velléités du genre, même si elle résiste tant bien que mal (Banégas, 2013), n'épargnent pas les corps sensibles de l'Etat comme la magistrature. En la matière, l'argument avancé est simple : « *C'est injuste que la justice d'un pays démocratique soit essentiellement constituée de citoyens d'une région du pays en l'occurrence le Sud* »¹⁰⁰. Dès lors, l'une des solutions idoines pour remédier à cet état de chose par application des principes républicains prônés par la Constitution nationale, serait de la peupler mécaniquement de ressortissants de la région dite lésée : le septentrion. A se fier aux analyses de nombre d'enquêtés

⁹⁹ Fragment de discours de Gaston Zossou dans Fes (2015 :29). Originaire de Sud-Bénin, Gaston Zossou a connu une longévité exceptionnelle au gouvernement sous Kérékou I et II, dit-on pour ses qualités de grand orateur. Il n'a d'ailleurs servi que comme grand communicateur sous son mentor politique. Il est connu pour sa franche hostilité et ses diatribes contre la gestion « *yayiste* » du pouvoir d'Etat dont il aurait été à un moment donné arbitrairement victime de l'autoritarisme, par privation de liberté de mouvement et d'expression. Pour Zossou, une pondération des délibérations des concours en fonction du poids des régions est absurde et semblable à la désignation par chaque pays africain d'un athlète pour participer à un championnat mondial d'athlétisme, alors qu'on sait les kényans et les éthiopiens plus performants dans ce domaine.

¹⁰⁰ Sur ce sujet, l'ex Ministre des affaires étrangères, l'Honorable Nassirou Bako-Arifari, lors d'une émission à la télévision nationale en date du 02 août 2015, s'est publiquement indigné du « déséquilibre régional » qui, selon lui, caractérise la justice béninoise, en affirmant qu'elle était constituée de 98% des ressortissants d'une région du pays : le Sud. Cadre béninois dont on situe les origines dans la partie septentrionale du Bénin, Bako-Arifari est connu de l'ensemble du corps social et politique pour sa proximité avec le Président de la République et le régime Yayi. Dans la perceptionémique, il est doigté comme faisant partie de la machine qui a piloté le processus ayant conduit au K.O controversé de Yayi lors de la présidentielle de 2011.

avertis, c'est la principale raison qui explique les efforts du Président Yayi visant à départementaliser l'organisation des concours des auditeurs de justice. Or, celle-ci répondait jusqu'alors à la logique du centre unique de composition en finalité de réduction de la fraude et de la tricherie (La Nouvelle Tribune, 2015). C'était d'ailleurs pour prétendre à une meilleure objectivité dans le recrutement des auditeurs de justice, qu'à la demande des partenaires techniques et financiers, l'entreprise avait été conjointement confiée en 2002 au Ministère de la justice, à celui de la Fonction publique et au Ministère de l'enseignement supérieur ; une option légalisée en 2003 par l'édition de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature en République du Bénin en son article 28¹⁰¹.

On comprend alors aisément la raison pour laquelle le concours antérieurement annoncé pour les 28 et 29 novembre 2015 –dont le report à une date ultérieure aurait été annoncé suite aux mises en garde du syndicat des magistrats¹⁰²– qui prévoyait le recrutement de 40 nouveaux élèves-magistrats et qui était programmé par l'Exécutif pour se dérouler pour la première fois dans plusieurs centres de composition (Natitingou, Parakou, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Cotonou), a donné lieu à de vives polémiques (La Nouvelle Tribune, 2015). Ce que l'on craint en effet, c'est la propulsion dérogatoire au mérite de nombreux cadres dans le secteur de la justice, juste sur la base des règles de clientélisme, de népotisme et de régionalisme et non de la compétence. Ceci est d'autant plus soutenable que le Chef de l'Etat a publiquement décidé de remettre en cause l'arrêté interministériel n°00259/MJLDH/MFPTRA/ MESRS/DC/SG/DA du 04 mai 2004 issu de l'application de l'article 28 de la loi précédemment citée, aux fins de rétrocéder le pilotage des concours de recrutement des agents de justice au Ministère de la Fonction publique par écartement du Ministère de la justice (Beninwebtv, 2015) afin, dit-on à tort ou à raison, de mieux le politiser. « *On connaît ceux qui sont les premiers aux examens nationaux. On voit ceux qui deviennent par magie les premiers aux concours de recrutement dans la fonction publique* », s'est indignée une élève originaire du Sud-Bénin.

Dans le corps social, en réponse à cette anomie tentaculaire qui sape les principes républicains en matière d'accès aux opportunités d'emplois publics et qui sonne comme un malaise étourdissant pour une partie des citoyens qui se sentent injustement lésés, il se développe au Sud, un contre-régionalisme structurel hostile aux béninois natifs du septentrion. « Le Sud s'organise pour

¹⁰¹ En effet, l'article 28 de ladite loi stipule que « *Les modalités de l'organisation du concours pour le choix des auditeurs de justice et du déroulement de leur stage seront définies par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre chargé de la justice, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la fonction publique* ».

¹⁰² Union nationale des magistrats du Bénin (Unamab).

résister au régionalisme structurel du Nord. Et c'est surtout la répartition des postes politiques et techniques qui est vécue comme une distribution d'inégalités » (Akindès in Fes, 2015 : 32). Et pourtant, il ne suffit pas toujours d'être nordiste pour bénéficier systématiquement et injustement des avantages et faveurs du pouvoir.

Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la pratique de l'ethno-régionalisme n'est pas en lui-même systématiquement redistributive des facilités qu'elle offre à l'échelle de l'ensemble des ressortissants de la région qu'elle est supposée favoriser, mais repose inéluctablement sur d'autres mécanismes ou critères spécifiques qui opèrent par l'entremise de canaux spécifiques, ce qui en fait un phénomène nécessairement électif/sélectif et donc exclusif ; y compris dans son arène privilégiée de promotion. Pour être parachuté à un poste sous couvert régionaliste, il faut bien connaître quelqu'un dans le système ou connaître quelqu'un d'autre qui le connaisse, etc. Le capital relationnel joue donc un rôle important dans l'opérativité des sélections de cette nature, même si la consonance du patronyme peut parfois suffire à éliminer un candidat méritant de la course ou, au contraire, à en favoriser un autre qui n'en a pas le mérite.

7.3.3. Logique de la reproduction du pouvoir

L'exercice d'un mandat politique éveille apparemment chez les élites, des velléités de longévité au poste répondant au désir de pérenniser au maximum le rapport jouissif au pouvoir. Dans cette dynamique il est constamment détourné de sa finalité première pour servir prioritairement la production de stratégies et remèdes magiques pour optimiser cette fin. Ainsi, le Chef du gouvernement sait que pour s'assurer un bon mandat voire espérer en briguer un autre, même en difformité avec les textes, il doit compter sur des serviteurs loyaux. Il s'en entoure en conséquence. Ce fut le cas avec Kérékou qui s'est majoritairement entouré d'hommes politiques de sa région d'origine, que ce soit sous sa toge de révolutionnaire ou de démocrate (Gohy, 2013). C'est également le cas avec Soglo qui avait pratiquement fait du pouvoir public une affaire de famille (Strandsbjerg, 2005). Boni Yayi n'y échappe pas. L'actualité politique le démontre à suffisance. Plus généralement, sous chaque mandature depuis l'amorce du renouveau démocratique, les directions et postes techniques de nombre de Ministères et sociétés d'Etats deviennent un concentré d'une ethnie, d'une région et où parfois la langue de travail est le dialecte du Ministre (Fes, 2015).

Dans la même veine, tous les « ouvriers politiques en chef » qui se retrouvent dans les cercles concentriques du pouvoir et les partisans des forces de contre-pouvoir savent que pour sauvegarder leurs postes et avantages connexes y

afférents, il faut travailler. Il faut démontrer sa loyauté à son groupement politique d'appartenance –surtout si c'est celui aux affaires– en mobilisant et ménageant les foules pour garantir leurs suffrages au moment venu. Or, tout cela a un prix, et les patrons politiques ne l'ignorent pas. Ils savent qu'il faut de temps en temps récompenser les uns et les autres pour leur fidélité et leur dévouement en faisant leur promotion. Et pour cela, il n'y a pas meilleure ressource à offrir que des nominations gratifiantes, surtout à la tête de structures clés, de quoi garantir la prise en otage des commandes publiques, et surtout l'assurance de l'impunité des fidèles pour conforter l'entreprise de prédation des deniers collectifs. Mais, il y a également les postes à pourvoir dans la Fonction publique pour les « protégés », les « dépendants » et le « bétail politique ». Et puisque l'univers politique national souffre congénitalement d'une fragmentation déconcertante dans ses embranchements politiques, ethniques et régionaux (Fall *et al.*, 2011, Tingbé-Azalou, 2011 ; Engels *et al.*, 2008), ces derniers se recrutent préférentiellement sur la base de critères infra identitaires. Leur sélection repose alors en partie sur l'exclusion, faisant du management des opportunités d'emplois publics, une redistribution exclusive des inégalités : quand on est proche du pouvoir, les chances de jouissance des opportunités d'emplois publics se décuplent, alors que quand on est en dehors, elles s'amenuisent. Pour les privilégiés, il est important de continuer par bénéficier des avantages du système et donc d'œuvrer à sa pérennisation. Dès lors, on se retrouve dans un cercle où le pouvoir distribue des avantages pour acheter et inciter le soutien et l'adhésion des acteurs à sa cause ; et les bénéficiaires travaillent à s'en montrer continuellement dignes. Il en résulte que la (re)distribution des opportunités d'emplois est structurellement enchâssée dans une chaîne de gratification politiquement structurée et destinée à la reproduction du pouvoir politique.

Les dynamiques sociopolitiques en cours et fin de mandats présidentiels illustrent éloquemment cette thèse. En 2005-2006, vers la fin de Kérékou II, contre la clarté de l'article 42 de la loi fondamentale qui prescrit un mandat unique de cinq ans renouvelable une seule fois pour tout exercice de la magistrature suprême, les pro-« Caméléon » n'avaient-ils pas fortement œuvré et soutenu avec des arguments spécieux, une révision de la Constitution aux fins de voir le Président Kérékou briguer un troisième mandat ? De toute évidence, l'intention des uns et des autres à travers cette entreprise, ne viserait qu'à garantir une reproduction du pouvoir pour faire perdurer et consolider les rapports néo patrimoniaux à l'Etat. La remarque est également valable pour le pouvoir Yayi qui s'est particulièrement illustré en la matière lors des élections législatives du 26 avril 2015 avec les fidèles alliés du gouvernement qui, probablement, dans le dessein de continuer à officier en tant que maillons clés situés à l'interface de la masse et du pouvoir régnant dans la chaîne des

gratifications et prébendes du régime, s'étaient montrés capables de l'impossible pour voir le « commandant en chef » rempiler ; peu importe que l'événement contrarie la Constitution. Et, à chaque fois, de jeunes désœuvrés, logés à l'extrémité sèche de la roue de distribution mordent au claquement des billets, juste parce qu'ils espèrent comme nombre de leurs pairs avant eux, être projetés dans la Fonction publique pour « bons et loyaux services » rendus aux pouvoirs. C'est dire que la pauvreté des jeunesses est aujourd'hui la richesse des politiques. En tout état de cause, le leitmotiv qui fonde l'aspiration à la longévité politique semble être du genre « *On ne change pas l'équipe avec laquelle ont est gagnant ou dont on espère des gratifications* ».

En somme, parti d'une esquisse du contexte social dans lequel prend forme et se répand la problématique de l'emploi qui est principalement marquée par une rareté de l'offre et une surabondance de la demande, le présent chapitre s'est évertué à démontrer l'existence d'un rapport de causalité entre le management des opportunités d'emplois publics et la crise de confiance en l'Etat. Devenu un enjeu de pouvoir, mais aussi une ressource politique fondamentale portée par la triple logique composite de la rentabilisation du positionnement politique, de la promotion régionaliste et de la reproduction du pouvoir, la (re)distribution des occasions d'emplois publics, qu'il s'agisse des concours d'entrée à la Fonction publique, de la passation des marchés ou de la promotion aux postes politico-administratifs, est socialement vécue comme une (re)distribution exclusive des ressources collectives.

En la matière, la médiocratie en tant que norme pratique s'est « légalement » substituée à la méritocratie par défiance des principes démocratiques et réinvention arbitraire des règles du jeu du partage, lesquelles accordent essentiellement la préséance aux critères infra identitaires significateurs d'exclusion. Dans ce contexte, l'égalité, la transparence et la justice, pas plus que le travail, ne sont plus portées au rang de valeur, puisqu'il suffit désormais d'être du « bon parti », de la « bonne ethnie » ou de la « bonne région », avec plus ou moins un bon capital relationnel, pour accéder aux opportunités d'emplois publics. Il en résulte que cette nouvelle donne concourt significativement à éroder la confiance des citoyens à l'égard du personnel et des institutions politiques.

CONCLUSION GENERALE

La présente recherche est partie du constat fondamental qu'au Bénin, il se répand profusément dans l'ensemble du corps social, un profond sentiment de désillusion face aux attentes communes nourries à l'égard de l'Etat, depuis son option en 1990 en faveur de la démocratie pluraliste et l'Etat de droit comme mode d'organisation sociale et de gouvernement. De plus en plus visible aujourd'hui, soit après un quart de siècle de renouveau démocratique, l'accentuation de ce sentiment a incontestablement fait place à une persistante crise de confiance politique dont l'amplification tranche cependant avec la volonté politique des gouvernements successifs d'œuvrer à l'amélioration du bien être collectif. C'est justement autour de ce paradoxe que s'est forgé le centre d'intérêt de cette thèse qui s'est donné pour objectif d'en appréhender les déterminants.

Au Bénin, la crise de confiance politique reste encore un grand chantier à déblayer tant au plan conceptuel théorique qu'au plan empirique. Au terme de cette entreprise scientifique qui se veut contextuellement pionnière dans le domaine en ébauchant objectivement son étude, il s'énonce clairement, des suites d'une analyse situationnelle, qu'elle constitue un phénomène au relief empiriquement soutenu, en tant qu'elle apparaît de plus en plus comme un malaise attitudinal fortement définitionnel de la dialectique relationnelle citoyen-Etat. Evaluée à l'aide d'un indice agrégé qui illustre son profond enchâssement dans l'effervescence de la démocratie béninoise en chantier, elle reste manifestement de portée générale tout en étant plus marquée chez les adultes que chez les jeunes et chez les hommes que chez les femmes. Elle est par ailleurs caractérisée par l'existence d'une dissimilitude liée au genre entre les tranches d'âges au sein desquelles elle s'illustre le plus, affectant préférentiellement les hommes de 40-49 ans et les femmes de 50 ans et plus. De façon générale, les estimations réalisées indiquent qu'en tant que donnée *output*, le phénomène reste statistiquement dépendant de variables sociodémographiques et de facteurs relatifs à la socialisation politique. Par ailleurs, en tant que donnée *input*, il se montre significativement capable d'impacter les processus sociopolitiques par renforcement de la participation électorale ou, au contraire, par amenuisement du soutien des gouvernés aux réformes de l'Etat. L'analyse des informations relatives aux trois hypothèses mobilisées dans le cadre théorique de cette recherche afin de le rendre intelligible, permet d'appréhender avec plus ou moins de justesse, ses rapports à la dimension cognitive des acteurs d'une part et à l'efficacité institutionnelle d'autre part. Celles-ci réfèrent consécutivement aux représentations sociales de

la politique, à l'efficacité politique et au management étatique des opportunités d'emplois publics.

Sur le premier volet, il s'est en effet avéré que la politique, en tant qu'objet de représentations sociales, donne lieu dans la « conscience collective », à une matérialisation cognitive des élites et institutions politiques concentrée sur des clichés péjoratifs. Inscrite dans une relation de parentalité distante qui n'exclue cependant pas qu'elle soit perçue comme une communauté à part entière, distincte du corps social avec ses propres dynamiques, elle est appréhendée comme un instrument essentiellement au service de l'élite dirigeante. Cette dernière est peinte à l'effigie de la défiance sur fond d'un double référentiel à la fois moral et normatif, à travers l'activation d'un « idéal-type » qui accorde la préséance aux reproches. L'acteur politique est ainsi perçu comme un vide vocationnel et un féru de l'illicite qui s'émancipe quotidiennement de ses engagements à l'égard des citoyens, aux fins d'optimiser des buts personnels. Le déroulement de ce comportement révèle d'une part son goût très prononcé pour le pouvoir et, d'autre part, ses « capacités » machiavéliques.

Sur le second axe, les investigations suggèrent que la plupart des béninois montrent des degrés assez ténus d'efficacité politique, un sentiment dont ils ne sont que très modérément infusés au plan interne et très médiocrement au plan externe, tant le système politique brille par sa méprise des désidératas sociaux dans son fonctionnement. Qu'elle soit liée de façon intrinsèque à l'acteur social ou relative à son évaluation de la responsivité de l'Etat, l'efficacité politique se montre à la fois dépendante de variables sociodémographiques et de socialisation politique ; les secondes étant relativement plus pertinentes pour l'appréhender que les premières.

Sur le dernier volet, les résultats indiquent que les emplois publics, fortement caractérisés par leur rareté, sont devenus non seulement un enjeu de pouvoir, mais également une ressource politique cruciale. Leur management pratique, assuré par des dispositifs qui renient impudemment les principes d'égalité et de transparence marbrés dans les textes, est davantage régi par l'instauration d'un régime de consolidation des rapports néo-patrimoniaux à l'Etat, fondé sur la triple logique composite de rentabilisation du positionnement politique, de la promotion régionaliste et de la reproduction du pouvoir politique. Dans ce contexte, l'allocation des emplois publics procède par arbitraire et se laisse régir par une gouvernance axée sur la prédation des deniers publics et la promotion infra identitaire. Qu'il s'agisse des concours d'entrée à la Fonction publique, de la passation des marchés ou de la promotion aux postes politico-administratifs, leur allocation s'insère en partie dans un cadre matriciel politiquement structuré. En conséquence, l'entreprise est socialement vécue comme une (re)distribution

exclusive des ressources collectives et des inégalités sociales, tant l'appartenance au « bon parti », à la bonne « ethnie » ou à la « bonne région » ou la dotation en capital relationnel ou financière, suffisent désormais à décrocher brillamment un emploi public.

En se fondant sur ces résultats, les tests de régression estimés permettent de conclure efficacement au caractère déterminant de chacune des variables explicatives mobilisées, qu'elles soient intrinsèquement liées à la compétence des acteurs sociaux ou à la performance institutionnelle. Généralement étayées dans un registre négativement polarisé, le jugement social de la politique contribue ainsi et de façon significative, à corser l'addition de la crise de confiance en l'Etat, une attitude qui s'amplifie à mesure que l'image à laquelle renvoie le système et le personnel politiques décline sur l'échelle des valeurs les mieux cotées dans la pensée sociale. De même, il apparaît avec une netteté assez saisissante que le phénomène étudié dépend significativement du sentiment d'efficacité politique des acteurs, ceux d'entre eux qui en sont davantage pourvus au plan externe, courant moins de risque de défiance que leurs pairs qui en sont plus dotés au plan interne. Par ailleurs, dans le même registre, le management des opportunités d'emplois publics, établi sur la non-observance des règles impersonnelles dont il est supposé s'inspirer, s'avère un dynamiteur de la crise de confiance en l'Etat.

En terme de contribution, cette recherche enrichit la communauté scientifique d'apports essentiels tant au plan méthodologique que théorique. Ils réfèrent en effet, à l'élaboration d'un instrument de mesure original de la crise de confiance en l'Etat appréhendée au sens de Quéré (2005) comme la résultante d'une évaluation sociale non satisfaisante de la conformité des institutions politiques, y compris les élites qui les dirigent, aux « idées normatives » et « standards impersonnels » censés les régir. Par ailleurs, en s'appuyant sur des données factuelles, elle incite dans une certaine mesure, à relativiser la portée de la théorie putnamienne du capital social qui fait de cette ressource (le capital social) dont la vitalité associative et par conséquent la confiance est un indicateur, un amplificateur de la confiance politique et de la participation citoyenne.

En dépit de ces atouts qui peuvent être portés au crédit de la mixité de sa nature, le présent travail souffre d'un certain nombre d'insuffisances. De fait, il aurait pu davantage gagner en précision s'il avait porté sur un échantillon représentatif de taille plus élevée que les 402 unités sur lesquelles l'enquête quantitative a portées. Dans le même registre, les résultats obtenus ont pu être influencés par la période d'effectuation de l'enquête de terrain qui coïncidait avec le déroulement au plan national, d'une série d'élections. Il est donc probable que les opinions

émises aient été influencées par l'« heuristique de la disponibilité », les vagues de propagande médiatique ayant pu contribuer à influencer « circonstancielle-ment » le jugement social de la politique, à épaissir les sentiments de désaffection ou de sympathie à l'égard d'acteurs ou d'institutions étatiques particuliers ou, au contraire, à moduler dans un sens ou dans l'autre, le sentiment d'efficacité politique des citoyens. Le caractère généralisable des résultats s'en trouve donc limité.

Il convient de relever que c'est sans prétention d'exhaustivité que cette thèse s'est engagée dans l'appréhension des déterminants de la crise de confiance en l'Etat. De ce fait, il existe certainement d'autres variables explicatives susceptibles de contribuer de façon plus ou moins pertinentes à l'appréhension de ses innombrables champs, que cette seule recherche ne saurait suffire à baliser. En guise de prolongement, l'on pourra ainsi aborder avec intérêt, l'influence des médias sur la constitution du jugement social de la politique, étant entendu qu'ils demeurent le plus grand dispositif aux moyens duquel les gouvernés apprennent à connaître les hommes et institutions politiques et s'informent à leur propos ; autant de préalables nécessaires à l'établissement de l'attitude de confiance. Il serait également intéressant d'appréhender avec beaucoup plus de précision, l'incidence du mode de gestion des opportunités d'emplois publics sur la défiance politique. Cela pourrait par exemple aider à éclairer les régimes d'actions à l'intérieur desquels le corps social inscrit sa réponse à la gestion exclusive qui en est faite, ce qui pourrait s'avérer utile à une meilleure connaissance des dynamiques sociopolitiques qui traversent le Bénin du renouveau démocratique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abramson, P. R., 1983, *Political attitudes in America*, San Francisco: Freeman.
- Abric, J.-C. (Ed.), 1997, *Pratiques sociales et représentations*, Paris : Puf.
- Abric, J.-C., 1987, *Coopération, compétition et représentation sociale*, Cousset : DelVal.
- Acock, A. C. & Clarke, H. D., 1990, Alternative Measures of Political Efficacy: Models and Means, *Quality and Quantity*, vol.24, n°1: pp.87-105.
- Acock, A. C., Clarke, H. D. & Stewart, M. C., 1985, A new Model for Old Measures: A Covariance Structure Analysis of Political Efficacy, *Journal of Politics*, vol.47, n°4: pp.1062-1084.
- Adélakoun, C., 2006, *Les enjeux de la démocratisation au Bénin. Le regard de la presse privée béninoise*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en Science Politique, Québec : Université du Québec à Montréal.
- Adoun, W. H. & Awoudo, F. K., 2008, *Bénin: une démocratie prisonnière de la corruption. Investigation sur des faits et scandales de 1990 à 2006*, Cotonou : Copef/Fes-Bénin (Dossiers classés Tom I).
- Adoun, W. H. & Awoudo, F. K., 2011, *Affaires d'Etat au Bénin. Le général François Kouyami parle...*, L'Hay-les-roses : Ibidun.
- Aïvo, F. J., 2008, « La perception des partis politiques au sein de l'opinion publique ». In : Engels, J. N., Stroh, A. et Wantchékon, L. (Dir.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Copef: pp.143-153.
- Akoun, A. & Ansart, P. (Dir.), 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Le Robert/Seuil.
- Albarello, L., 1999, *Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique*, Bruxelles : DeBoeck Université.

- Almond, G. A. & Verba, S., 1963, *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton: Princeton University Press.
- Amoussou, B., 2009, *L’Afrique est mon combat*, Paris : l’Archipel.
- Amoussou, B., 2011, *La banque, la politique et moi*, Paris : l’Archipel.
- Anderson, M. R., 2010, Community psychology, political efficacy, and trust, *Political Psychology*, vol.31, n°1: pp.59-84.
- Anduiza, E., Jensen, M. & Jorba, L, (Eds.) 2012, *Digital Media and Political Engagement around the World: A comparative analysis*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Arino, A., Torre (de la), J. & Ring, P. S., 2001, Relational Quality: Managing Trust in Corporate Alliances, *California Management Review*, vol.44, n°1: pp.109-131.
- Arrow, K., 1976, *Les limites de l’organisation*, Paris : Puf.
- Awoudo, F. K., 2004, *Le mal transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*, Cotonou : Tundé.
- Badet, G., 2010, *Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation de 20 ans de « Renouveau démocratique »*, Dakar : Open Society Institute.
- Bako-Arifari, N., 1995, Démocratie et logiques du terroir au Bénin, *Politique Africaine*, n°59 : pp7-24.
- Bako-Arifari, N., 2001, La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires, *Politique Africaine*, n°83 : pp.38-58.
- Balch, G. I., 1974, Multiple Indicators in Survey Research: The Concept “sense of Political Efficacy”, *Political Methodology*, vol.1, n°2: pp.1-43.
- Balme, R., Marie, J.-M. & Rozenberg, O., 2003, Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique, *Revue internationale de politique comparée*, vol.10, n°3 : pp.433-461.

- Banégas, R., 2013, L'autoritarisme à pas de caméléon ? Les dérives de la révolution passive démocratique au Bénin, *Afrique contemporaine*, n°249 : pp.99-118.
- Banégas, R., 2003, *La démocratie à pas de caméléon: transition et imaginaire politique au Bénin*, Paris: Karthala.
- Barber, B., 1983, *The Logic and Limits of Trust*, New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Bardin, L., 1991, *L'analyse de contenu*, Paris : Puf.
- Barney, J. B. & Hansen, M. H., 1994, Trustworthiness as a source of competitive advantage, *Strategic Management Journal*, vol.15: pp.175-190.
- Bayart, J.-F., 1989, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris : Fayart.
- Beaumont, E., 2011, Promoting political agency, addressing political inequality: A multilevel model of internal political efficacy, *Journal of Politics* vol.73, n°1: pp.216-231.
- Becquart-Leclerq, J., 1989, « Paradoxes of Political Corruption: A French View ». In: Heidenheimer, A. J., LeVine, V. T. & Johnston, M. (Eds), *Political Corruption: A Handbook*, New Brunswick, NJ: Transaction.
- Bennett, S. E., Rhine, S. L., Flickinger, R. S. & Bennett, L. M., 1999, « Video Malaise » Revisited: Public Trust in the Media and Government, *Harvard International Journal of Press and Politics*, vol.4, n°4: pp.8-23.
- Bergamaschi, A., 2011, Attitudes et représentations sociales. Les adolescents français et italiens face à la diversité, *Revue européenne des sciences sociales*, vol.49, n°2 : pp.93-122.
- Bertaux, D., 1980, L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités, *Cahiers internationaux de sociologie*, vol.LXIX, pp.197-225.
- Bezes, P. & Lascoumes, P., 2005, Percevoir et juger « la corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique, *Revue française de sciences politiques*, vol.55, n°5-6 : pp.757-786.

- Bidault, F. & Jarillo, J. C., 1995, *La confiance dans les transactions économiques*. In : Bidault et al., *Confiance, entreprise et société*, Paris, Eska : pp.109-123.
- Bio Bigou, L. B., 2013, *La montée du régionalisme et du sectarisme au Bénin : « Qui est l'auteur de la fracture Nord-Sud » dans l'histoire politique du Bénin ?*, Cotonou : C.r.s.d.-K. (Tome III).
- Bio Bigou, L. B., 2014a, *La question de l'unité nationale : où en est le Bénin 54 ans après son indépendance ?*, Cotonou : C.r.s.d.-K. (Tome I).
- Bio Bigou, L. B., 2014b, *La question de l'unité nationale : où est le Bénin 54 ans après son indépendance ?* Cotonou : C.r.s.d.-K. (Tome II).
- Bok, D., 1997, « Measuring the performance of government ». In: Nye, J. S., Zelikow, P. D. & King, D. C. (Eds.), *Why people don't trust government*, Cambridge, Harvard University Press: pp.55-76.
- Bonardi, C., Renard, E. & Roussiau, N., 2006, « La psychologie sociale et la politique ». In : Dorna, A. (Eds), *Pour une psychologie politique française*, Paris : In press.
- Bornarel, F., 2007, « La confiance comme instrument d'analyse de l'organisation », *Revue française de gestion*, vol.6, n°175 : pp. 95-109.
- Bourdieu, P., Chambordon, J.-C., Passeron, J.-C., 1968, *Le métier de sociologue: Préalables épistémologiques*, Paris : Mouton.
- Bowler, S. & Karp, J., 2004, Politicians, Scandals, and Trust in Government, *Political Behavior*, vol.26, n°3: pp.271-287.
- Bowler, S. & Donovan, T., 2002, Democracy, institutions and attitudes about citizen influence on government, *British Journal of Political Science*, vol.32, n°2: pp.371-390.
- Braillon, C. & Taddéi, D., 2002, Vers une démocratie participative, *Mouvements*, n°23 : pp.89-96.
- Bréchon, P., 2003, Confiance à autrui et sociabilité : analyse européenne comparative, *Revue internationale de politique comparée*, vol.10, n°3: pp.397-414.

- Bréchon, P., 2007, Les facteurs explicatifs de l'abstention : quelles relations entre abstention et processus d'individualisation sur une longue période ?, *Table ronde « Comment concevoir et saisir les temporalités du vote ? Pour une approche longitudinale de la décision électorale*, 9^{ème} Congrès Afsp de Toulouse (Septembre).
- Brewer, P. R., Gross, K., Aday, S. & Willnat, L., 2004, International trust and public opinion about world affairs, *American Journal of Political Science*, vol.48, n°1: pp.93-109.
- Briquet, J.-L. et Garraud, P., 2001, *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Briquet, L. & Sawicki, F., 1998, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris : Puf.
- Büchel, B., Prange, C., Probst, G. & Rüling, C., 1998, *International Joint Venture Management: Learning to Cooperate and Cooperate to Learn*, Singapore: John Wiley & Sons.
- Burt, R. S. & Knez, M., 1995, « Trust and third party gossip ». In: Kramer, R. & Tyler, T. (Eds.), *Trust in Organizations: Frontiers of theory and research*, Thousand Oaks, CA: Sage: pp.68-89.
- Campbell, A., Gerald, G. & Warren, E. M., 1954, *The voter decides*, Evanston (Illinois): Row/Petersen.
- Cappella, J. & Hall-Jamieson, K., 1997, *Spiral of Cynicism: The Press and the Public Good*, New York: Oxford University Press.
- Chabi, M., 1993, *Banqueroute : mode d'emploi. Un marabout dans les griffes de la mafia béninoise*, Porto-Novo : Gazette Livres.
- Chamberlain, A., 2013, The (Dis)Connection Between Political Culture and External Efficacy, *American Politics Research*, vol.41, n°5 : pp.761-782.
- Chang, E. & Chu, Y. H., 2006, « Corruption and Trust: Exceptionalism in Asian Democracies? », *The Journal of Politics*, vol.68, n°2: pp.259-271.
- Chevallier, J., 2002, *Science administrative* (3^{ème} Ed.), Paris : Puf.

- Chi, E., Rhee, Y. & Kwon, H. Y., 2013, Inequality and Political Trust in Korea, *Korea Observer*, vol.44, n°2: pp.199-222.
- Chu, Y.-H., Larry D., Andrew, J. N. & Doh C. S., 2009, Asia's Challenged Democracies, *The Washington Quarterly*, vol.32, n°1: pp.143-157.
- Churchill, G. A., 1979, A paradigm for developing better measures of marketing constructs, *Journal of Marketing Research*, vol.16, n°1: pp.64-73.
- Citrin, J. & Green, D. P., 1986, Presidential Leadership and the Resurgence of Trust in Government, *British Journal of Political Science*, vol.16, n°4: pp.431-453.
- Citrin, J., 1974, Comment: The Political Relevance of Trust in Government, *American Political Science Review*, vol.68, n°3: pp.973-988.
- Coleman, J. S., 1990, *Foundations of social theory*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Collectif 2007, *Lexique de sociologie*, Paris : Dalloz.
- Converse, P. E., 1972, « Change in the American electorate ». In: Campbell, A. & Converse, P. E. (Eds.), *The Human Meaning of Social Change*, New York: Russell Sage Foundation: pp.263-337.
- Cornu, L., 2006, « La confiance comme relation émancipatrice ». In : Ogien, A. et Quéré, L. (Dir.), *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris : Economica (coll. Etudes sociologiques): pp.169-190.
- Craig, S. C. & Maggiotto, A. M., 1982, Measuring political efficacy, *Political Methodology*, vol.8, n°3: pp.85-109.
- Craig, S. C., 1979, Efficacy, Trust, and Political Behavior: An Attempt to Resolve a Lingering Conceptual Dilemma, *American Politics Research*, vol.7, n°2: pp.225-239.
- Craig, S. C., Niemi, R. G. & Silver, G. E., 1990, Political Efficacy and Trust : A Report on the NES Pilot Study Items, *Political Behavior*, vol.12, n°3 : pp.289-314.

- Creswell, J. W. & Plano Clark, V. L., 2011, *Designing and conducting mixed methods research*, London: Sage.
- Crozier, M. & Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris : Editions du Seuil.
- Cummings, L. L. & Bromiley, P., 1996, « The Organizational Trust Inventory: Development and validation ». In: Kramer, R. & Tyler, T. (Eds.), *Trust in organizations*, Thousand Oaks, CA: Sage: pp.302-330.
- Dalton, R., 2004, *Democratic Challenges, Democratic Choices. The erosion of Political Support in Advanced Industrial Democracies*, Oxford: Oxford University Press.
- Deary, I. J., Batty, G. D. & Gale, C. R., 2008, Bright children become enlightened adults, *Psychological Science*, vol.19: n°1: pp.1-6.
- Débourou, D. M., 2008, « Les conséquences des élections sur le repositionnement des partis politiques ». In : Engels, J. N., Stroh, A. et Wantchékon, L. (Dir.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Copef: pp.155-164.
- Delhey, J. & Newton, K., 2003, Who trusts? : The origins of social trust in seven societies, *European Societies*, vol.5, n°2: pp.93-137.
- della Porta, D., 2000, « Social Capital, Beliefs in Government and Political Corruption ». In: Pharr, S. J. & Putnam, R. D. (Eds), *Disaffected Democracies: What's Troubling the Trilateral Countries?* Princeton: Princeton University Press: pp.202-228.
- Denzin, K. N. & Lincoln, Y. S., *Handbook of qualitative research*, California: Sage publication.
- Diouf, M., 2002, *Transitions démocratiques et alternance politique en Afrique : quelques pistes de réflexion*, Deuxième session régionale du Codesria, Rabat (28 février).
- DiPietro, W., 2013, Economic and other determinants of political trust, *International Journal of Research in Business and Social Science-Ijrbs*, vol.2, n°1: pp.2147-4478.
- Djogbénou, J., 2010, *Bénin. Le secteur de la justice et l'Etat de droit*, Dakar : AfriMAP, Osiwa.

- Doing Business, 2007, *Comment réformer. Comparaison des réglementations dans 175 pays*, Washington : Banque mondiale & Société financière internationale.
- Doing Business, 2008, *Comparing regulation in 178 economies*, Washington: World Bank & the International Finance Corporation.
- Doing Business, 2010, *Réformer en période difficile. Comparaison des réglementations dans 183 pays (Résumé)*, Washington : Banque mondiale & Société financière internationale.
- Doing Business, 2011, *Making a difference for entrepreneurs. Comparing business regulation in 183 economies*, Washington: World Bank & the International Finance Corporation.
- Doing Business, 2012, *Entreprendre dans un monde plus transparent. Comparaison des réglementations qui s'appliquent aux entreprises locales dans 183 économies*, Washington: Banque mondiale & Société financière internationale.
- Doing Business, 2013, *Des réglementations intelligentes pour les petites et moyennes entreprises. Comparaison des réglementations qui s'appliquent aux entreprises locales dans 185 économies*, Washington: Banque mondiale & Société financière internationale.
- Doing Business, 2014, *Understanding regulations for small and medium-size enterprises. Comparing business regulation for domestic firms in 189 economies*, Washington: World Bank & the International Finance Corporation.
- Dossou, R., 1993, « Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage ». In : Conac, G. (Ed.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica : pp.180-197.
- Durkheim, E., 2004, *De la division du travail social*, Paris : Puf.
- Durkheim, E., 1968, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* : Paris, Puf.
- Durkheim, E., 2001, « Le « Contrat social » de Rousseau » (1918), (Une édition électronique réalisée à partir de Durkheim, E. 1966, *Montesquieu et Rousseau. Précurseurs de la sociologie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, pp.115-198, 200p.) : 42p.

- Dyer, J. H, 1997, Effective interfirm collaboration: how firms minimize transaction costs and maximize transaction value, *Strategic Management Journal*, vol.18, n°7: pp.535-556.
- Eagly, H. A. & Chaiken, S., 1993, *The Psychology of Attitudes*, Fort Worth Tex: Harcourt Brace Jovanavich.
- Easton, D., 1975, A Re-Assessment of the Concept of Political Support, *British Journal of Political Science*, vol.5, n°4: pp.435-457.
- Ebert, R. & Lau, R., 1990, Political Cynicism Revisited, *American Journal of Political Science*, vol.34, n°1: pp.263-53.
- Eckstein, H., 1988, A culturalist theory of political change, *American Political Science Review*, vol.82, n°3: pp.789-804.
- Eichholtzer, M. 2010, *Transparence, Légitimité et Confiance dans la gouvernance européenne*, Mémoire de séminaire : La croisée des chemins dans la construction européenne. Quelles orientations entre approfondissement et élargissement ?, Université de Lyon, Université Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon.
- Engels, J. N., Stroh, A. & Wantchékon, L., 2008 (Dir.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Copef: pp.143-153.
- Ennis, J. G. & Schrener, R., 1987, Mobilizing Weak Support for Social Movements: The Role of Grievance, Efficacy, and Cost, *Social Forces*, vol.66, n°2: pp.390-409.
- Escoube, P., *Les grands Corps de l'Etat*, 1976, Paris : Puf.
- Fall, I. M., Hounkpè, M., Jinadu, A. L., Kambale, P., 2011, *Bénin. Organes de gestion des élections en Afrique de l'ouest : Une étude comparative de la contribution des commissions électorales au renforcement de la démocratie*, Sénégal : Osiwa.
- Farah, B. G., Barnes, S. H. & Heunks, F., 1979, « Political dissatisfaction ». In: Barnes, S. H. and al. (Eds), *Political action. Mass participation in Five Western Democracies*, Beverly Hills: Sage.
- Fassin, D., 1992, *Pouvoir et maladie en Afrique*, Paris : Karthala.

- Finkel, S. E., 1985, Reciprocal Effects of Participation and Political Efficacy: A Panel Analysis, *American Journal of Political Science*, vol.29, n°4: pp.891-913.
- Finkel, S. E., 1987, The effects of participation on political efficacy and political support: evidence from a West German panel, *Journal of Politics*, vol.49, n°2: pp.441-464.
- Flament, C., 1994a, « *Structure, dynamique et transformations des représentations sociales* ». In : Abric, J.-C. (Ed.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Puf : pp.37-57.
- Foley, M. W. & Edwards, B., 1999, Is it time to disinvest in social capital?, *Journal of Public Policy*, vol.19, n°2 : pp.141-173.
- Fondation Friedrich Ebert, 2015, *Soirée politique sur « Le régionalisme et l'urgence de la cohésion sociale au Bénin »*, Cotonou : Fes.
- Fondation Friedrich Ebert & Institut empirique de recherche en économie politique, 2014, *Etude nationale sur les perceptions, les attitudes et la citoyenneté des jeunes vis-à-vis de l'action publique au Bénin*, Cotonou : Fes/Ireep.
- Fukuyama, F., 1995, *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York: The Free Press.
- Galland, O., 1984, Précarité et entrées dans la vie, *Revue française de sociologie*, vol.25, n°1 : pp.49-66.
- Gambetta, D., 1988, « Can We Trust? ». In: Gambetta, D. (Ed.), *Trust: Making and Breaking Cooperative Relations*, London, Basil Blackwell: pp.213-237.
- Gbénou, P., Gnimadi, A., Odjo, G., Orou Bagou G. et Tchitchi, T., 1999, *Etudes prospectives/bilan de l'éducation en Afrique : le cas du Bénin*, Cotonou : Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, Association pour le développement de l'éducation en Afrique, Institut national pour la formation et la recherche en éducation.
- Gbétie, T. M. C., 2010, *Gestion du personnel*, Cotonou (Tome 2).
- Giddens, A., 1984, *The constitution of society*, Cambridge: Polity press.

- Giddens, A., 1990, *The Consequences of Modernity*, Cambridge: Polity Press.
- Ginwright, S. & Cammarota, J., 2002, New terrain in youth development: The promise of a social justice approach, *Social Justice*, vol.29, n°4: pp.82-95.
- Glaeser, E. L., Laibson, D. I., Scheinkman, J. & Soutter, C. L., 1999, What is social capital? The determinants of trust and trustworthiness, *NBER Working Paper*, n°7216.
- Glaeser, E. L., Laibson, D. I., Scheinkman, J. A. & Soutter, C. L., 2000, Measuring trust, *The Quarterly Journal of Economics*, vol.115, n°3: pp.811-846.
- Glèlè-Ahanhanzo, M., 1969, *Naissance d'un Etat noir*, Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- Gnacadja, C., Biauou, A. & Gninanfo, M. A., 2011, *Etat de la gouvernance en Afrique de l'Ouest : Bénin*, Projet de suivi de la gouvernance en Afrique de l'Ouest, Dakar : Codesria & Osiwa.
- Godin, F., 1986, *Le Bénin 1972-1982. La logique de l'Etat africain*, Paris : l'Harmattan.
- Godjo, R. B., 2014, *L'égalité des chances des candidats à l'élection présidentielle au Bénin*, Mémoire de Master professionnel en Management des élections, Chaire Unesco des droits de l'Homme et de la démocratie, Faculté de droit et de sciences politiques, Abomey-Calavi : Université d'Abomey-Calavi.
- Goffman, E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris : Minuit.
- Gohy, G. E., 2013, *Education et gouvernance politiques au Bénin du Danxômè à l'ère démocratique : quelles réalités ?*, Thèse de doctorat unique présenté pour l'obtention du grade de docteur de l'Université d'Abomey-Calavi, Abomey-Calavi : Université d'Abomey-Calavi.
- Granovetter, M., 1985, Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology*, vol.91, n°3: pp.481-510.

- Gross, K. S., Aday & Brewer, P. R., 2004, A Panel of media effects on political and social trust after september 11, 2001, *Press/Politics*, vol.9, n°4: pp.49-73.
- Grunberg, G., Mayer, N. et Sniderman, P. M. (Dir), 2002, *La démocratie à l'épreuve : une nouvelle approche de l'opinion des français*, Paris : Presses de Sciences Po. (Extrait de publication).
- Guinchard, S. & Montagnier, G. (Dir.), 2007, *Lexique des termes juridiques*, Paris : Dalloz (16^{ème} Ed.).
- Gurvitch, G., 1949, Groupement social et classe sociale, *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol.7.
- Hardin, R. D., 2006, *Trust*, Cambridge: Polity Press.
- Hardin, R., 1999, « Do we want trust in government? ». In: Warren, M. E. (Ed), *Democracy and trust*, Cambridge, Cambridge University Press: pp. 22-41.
- Hardin, R., 2002, *Trust and Trustworthiness*, New York: Russell Sage Foundation.
- Hardin, R., 2006 « Communautés et réseaux de confiance ». In : Ogien, A. & Quéré, L. (Dir.), *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris : Economica (coll. Etudes sociologiques): pp.89-108.
- Harré, R., 1999, « Trust and its surrogates: psychological foundations of political process ». In: Warren, M. E. (Ed.), *Democracy and Trust*, Cambridge, Cambridge University Press: pp.249-272.
- Harris, F. C., 1999, « Will the Circle be Unbroken? The Erosion and Transformation of African-American Civic Life ». In: Fullinwider, R. (Ed.), *Civil Society, Democracy, and Civic Renewal*, New York: Roman and Littlefield: pp.317-338.
- Hayes, B. C. & Bean, C. S., 1993, Political Efficacy: A Comparative Study of the United States, West Germany, Great Britain and Australia, *European Journal of Political Research*, vol.23, n°3: pp.261-280.
- Heilbrunn, J., 1993, Social origins of National Conferences in Bénin and Togo, *The Journal of Modern African Studies*, vol.31, n°2: pp.277-299.

- Held, D., 1996, *Models of Democracy*, Stanford: Stanford University Press.
- Hensler, C., 1971, *The Structure of Orientations toward Government: Involvement, Efficacy, and Evaluation*, Paper presented at the annual meeting of the American Political Science Association, Chicago.
- Hetherington, M. J., 1998, The political relevance of trust, *American Political Science Review*, vol.92, n°4: pp.791-808.
- Hetherington, M., 2005, *Why trust matters: declining political trust and the demise of American liberalism*, Princeton: Princeton University Press.
- Hibbing, J. R. & Smith, J. T., 2003, *Is It the Middle that is Frustrated? Americans' Ideological Positions and Governmental Trust*, Paper presented at the annual meeting of the Midwest Political Science Association: Chicago (April 3-6).
- Hobbes, T., 2005, *Léviathan*, Paris : Vrin. (Traduction du latin et annotations par François Tricaud et Martine Pécharman).
- Hodgkin, S., 2008, Telling it all: a story of women's social capital using a mixed methods approach, *Journal of Mixed Methods Research*, n°2: pp.296-316.
- Holo, T., 1979, *L'étude d'un régime militaire. Le cas du Dahomey (Bénin), 1972-1977*, Thèse de Droit public, Paris I/Paris : Panthéon Sorbonne.
- Holtz-Bacha, C., 1990, « Videomalaise Revisited: Media Exposure and Political Alienation in West Germany », *European Journal of Communication*, vol.5, n°1: pp.73-85.
- Hooghe, M., 2004, Political Socialization and the Future of Politics, *Acta Politica*, vol.39, n°4: pp.331-341.
- Hounmènou, J.-C., 2014, La gouvernance démocratique, inclusive et représentative : pour une nation béninoise républicaine, unie, paisible et harmonieuse, *L'Événement Précis*, n°1338 du 03 octobre 2014 : p.7.
- Hudson, J., 2006, Institutional Trust and Subjective Well-Being across the EU, *Kyklos*, vol.59, n°1: pp.43-62.

- Igué, J., 1992, *L'Etat entrepôt au Bénin. Commerce informel et solution à la crise*, Paris : Karthala.
- Inglehart, R., 1997, « Postmaterialist Values and the Erosion of Institutional Authority ». In: Nye, J. S., Zelikow, P. & King. D. C., *Why People Don't Trust Government*, Cambridge: Harvard University Press: pp.217-252.
- Inglehart, R., 1997, *Modernization and Postmodernization: Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*, Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2007, *Enquête démographique et de santé (EDSB-III) Bénin 2006*, Cotonou : Insa, Pnls & Macro International Inc.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2009, *Tableau de bord social 2008. Profils socio-économiques et indicateurs de développement*, Cotonou : Insa.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2003, *Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation-février 2002*, Synthèse des résultats, Cotonou : Insa.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2013, *Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation-mai 2013*, Synthèse des résultats, Cotonou : Insa.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2012, *Enquête démographique et de santé (Edsb-IV) 2011-2012*, Cotonou : Ministère du développement, de l'analyse économique et de la prospective & Insa.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2004, *Cahier des villages et quartiers de ville. Département du Borgou*, Cotonou : Insa, Unicef, Unfpa, Coopérations Suisse au Bénin.
- Jackman, R. W. & Miller, R. A., 1996, The poverty of political culture, *American Journal of Political Science*, vol.40, n°3: pp.697-716.
- Jackson, R. & Rosberg, C., 1982, *Personal Rule in Black Africa*, Berkeley: University of California Press.
- Jacqué, J. P., 2006, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris : Dalloz.

- Jamal, A. & Nooruddin, I., 2010, The Democratic Utility of Trust: A Cross-National Analysis, *The Journal of Politics*, vol.72, n°1: pp.45-59.
- Jansen, C., Lodi, E., Lodenstein, E. & Tonnen, J., 2013 (Eds.), *Vers un couverture maladie universelle au Bénin*, Amsterdam : Kit Publisher.
- Jodelet, D., 1991, *Les représentations sociales*, Paris : Puf.
- Jodelet, D., 1997, « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie ». In: Moscovici, S. (Ed.), *Psychologie sociale*, Paris : Puf.
- Johnson, R. B., Onwuegbuzie, A. J. & Turner, L. A., 2007, Toward a definition of mixed methods research, *Journal of Mixed Methods Research*, vol.2, n°1: pp.112-133.
- Kahneman, D., Slovic, P. & Tversky, A., 1999, *Judgment under Uncertainty: Heuristics and Biases*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Karpik, L., 1996, Les dispositifs de confiance et engagements crédibles, *Sociologie du travail*, vol.38, n°4 : pp.527-550.
- Karpik, L., 2007, *L'économie des singularités*, Paris : Gallimard.
- Kasperson, R., Golding, D. & Tuler, S., 1992, Social distrust as a factor in siting hazardous facilities and communicating risks, *Journal of Social Issues*, vol.48, n°4: pp.161-187.
- Kaufmann, J.-C., 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan.
- Kenski, K. & Jomini, N., 2004, *The Reciprocal Effects of External and Internal Political Efficacy: Results From the 2000 US Presidential Election*, World Association for Public Opinion Research Conference, Phoenix.
- Kérékou, M., 1972, *Discours programme* : Cotonou (30 novembre).
- Koch, J. W., 1993, Assessments of Group Influence, Subjective Political Competence, and Interest Group Membership, *Political Behavior*, vol.15, n°4 : pp.309-325.

- Kodjo, E., 1993, « Environnement international et Etat de droit : le cas de l’Afrique ». In : Conac, G. (Ed.), *L’Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica : pp.82-89.
- Kougniazondé, C. C., 2001, *Multipartisme et démocratie : quel lieu commun ?*, Cotonou : Fondation Friedrich Ebert-Bénin.
- Kougniazondé, C., 2008, « Historique des partis politiques au Bénin, des indépendances à nos jours ». In : Engels, J. N., Stroh, A. et Wantchékon, L. (Dir.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Copef: pp.23-52.
- Koyré, A., 1993, *La fonction politique du mensonge*, Rue Descartes, 8/9, "mensonge et image".
- Kumar, N., 1996. The power of trust in manufacturer-retailer relationships, *Harvard Business Review*, vol.74, n°6: pp.92-106.
- Laleyè, M., 2008 « Les facteurs majeurs de décision des électeurs au Bénin. Notes de réflexion ». In : Engels, J. N., Stroh, A. et Wantchékon, L. (Eds.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Copef : pp.123-141.
- Lane, R. E., 1959, *Political life: why and how people get involved in politics*, Chicago: Markham.
- Lavallée, E., 2006, Corruption et confiance dans les institutions politiques : test des théories fonctionnalistes dans les démocraties africaines, *Afrique contemporaine*, vol.4 n° 220: pp.163-190.
- Le Cardinal, G., 2006, La confiance au fondement de la société, *Projet*, n°293 : pp.65-71.
- Lee, R. M. & Renzetti, C. M., 1993, « The problems of researching sensitive topics. An overview and introduction ». In: Renzetti, C. M. & Lee, R.M. (Eds.), *Researching sensitive topics*, London: Sage Focus Edition: pp.3-13.
- Lee, R. M., 1993, *Doing research on sensitive topics*, London: Sage Publications.
- Leigh, A., 2006, Trust, inequality and ethnic heterogeneity, *Economic Record*, vol.82, n°258: pp.268-280.

- Lepers, X., 2003, La relation d'échange fournisseur-grand distributeur : vers une nouvelle conceptualisation, *Revue française de gestion*, vol.29, n°143 : pp.81-94.
- Levi, M. & Stoker, L., 2000, Political Trust and Trustworthiness, *Annual Review of Political Science*, vol.3, n°1: pp.475-507.
- Levi, M., 1996, Social and Unsocial Capital: A Review Essay of Robert Putnam's Making Democracy Work, *Politics & Society*, vol.24, n°1: pp.45-55.
- Lewis, J. D. & Weigert, A., 1985, Trust as a Social Reality, *Social Forces*, vol.63, n°4: pp.967-985.
- Lind, E. A. & Ryler, T. R., 1988, *The Social Psychology of Procedural Justice*, New York: Plenum.
- Livet, P. & Reynaud, B., 1998, « Organisational trust, learning and implicit commitment ». In: Lazaric, N. & Lorenz, E. (Eds.): *Trust and Economic Learning*, Londres, Edward Elgar: pp.266-284.
- Livet, P., 2009, « La confiance et la reconnaissance sociale ». In : Lobet-Maris, C., Lucas, R. & Six, B. (Dir.), *Variations sur la confiance. Concepts et enjeux au sein des théories de la gouvernance*, Bruxelles, Editions scientifiques internationales : pp.57-74.
- Locke, J., 1690, *Les deux traités du gouvernement civil*.
- Loewenstein, K., 1953, Les systèmes, les idéologies, les institutions politiques et le problème de leur diffusion, *Revue française de science politique*, vol.XX, n°4 : pp.677-698.
- Loko, E., 2007, *L'intrus qui connaissait la maison*, Cotonou : Tundé.
- Loko, E., 2011, *Abdoulaye Issa. Trop tôt à Setto*, Cotonou : Sinaï.
- Lorenz, E. H., 1988, « Neither friends nor strangers: Informal networks of subcontracting in French industry ». In: Gambetta, D. (Ed), *Trust: making and breaking cooperative relations*, London: Basil Blackwell: pp.194- 210.
- Lorenz, E., 2001, « Confiance interorganisationnelle, intermédiaires et communautés de pratique », *Réseaux*, vol.19, n°108 : pp.63-85, (Traduit de l'anglais par Cabaton Charlotte).

- Losonczy, A.-M., 2002, « De l'énigme réciproque au co-savoir et au silence. Figures de la relation ethnographique ». In : Ghasarian, C. (Ed.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin : pp.91-102.
- Luhmann, N., 1979, *Trust and Power*, New York: John Wiley & Sons.
- Luhmann, N., 2001, Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives, *Réseaux*, vol.19, n°108 : pp.15-35 (Traduit de l'anglais par Quéré Louis).
- Luhmann, N., 2006, *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica : Coll. « Etudes sociologiques ».
- Mangematin, V., 1999, « La confiance: un mode de coordination dont l'utilisation dépend de ses conditions de production ». In : Thuderoz, C., Mangematin, V., Harrisson, D., (Eds), *La confiance : approche économique et sociologiques*, Paris et Québec : Gaëtan Morin.
- Mangematin, V., Thuderoz, C. 2004, *Des Mondes de confiance – Un concept à l'épreuve de la réalité sociale*, Paris : Cnrs.
- Mannoni, P., 1998, *Les représentations sociales*, Paris : Puf.
- Mauss, M., 1901, *La grande encyclopédie française*, V° Sociologie.
- Mayer, N., 2003, Les conséquences politiques du « capital social » : le cas français, *Revue internationale de politique comparée*, vol.10, n°3 : pp.381-395.
- Mayer, R. C., Davis, J. H. & Schoorman, F. D., 1995, An integrative model of organizational trust, *Academy of Management Review*, vol.20, n°3: pp.709-734.
- Mayrargue, C., 1999, « Le Bénin depuis le retour au pouvoir de M. Kérékou : "démocratie apaisée" ou paralysie politique ? ». In : *L'Afrique politique 1999 : entre transition et conflits*, Paris : Karthala, pp.107-124.
- Mayrargue, C., 2006, « Yayi Boni, un président inattendu? » Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin, *Politique africaine*, vol.2, n°102, pp.155-172.

- McAllister, D. J., 1995, Affect and Cognition Based Trust as Foundations for Interpersonal Cooperation in Organizations, *Academy of Management Journal*, vol.38, n°1: pp.24-59.
- Meer, T. (van der), 2010, En quoi fait-on confiance ? Une étude multi-niveaux de la confiance dans le Parlement en guise d'évaluation des caractéristiques de l'État, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol.76, n°3 : pp.543-561.
- Merton, R., 1968, *Social theory and social structure*, New-York: Free Press.
- Miller, A. H., 1974a, Political Issues and Trust in Government: 1964-1970, *American Political Science Review*, vol.68, n°3: pp.951-972.
- Ministère danois des affaires étrangères, Agence française de développement, Ministère béninois du développement, de l'analyse économique et de la prospective, 2012, *Evaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin (PDDSE 2006-2015)*, Cotonou : Danida et Afd.
- Ministère de l'économie et des finances, 2013, *Tableau de bord de l'économie nationale (TaBEN)*, Cotonou : Mef.
- Mishler, W & Rose, R., 2005, What are the political consequences of trust? A test of cultural and Institutional Theories in Russia, *Comparative political studies*, vol.38, n°9: pp.1050-1078.
- Mishler, W. & Rose, R., 2001, What are the origins of political trust? Testing institutional and cultural theories in post-Communist societies, *Comparative Political Studies*, vol.34, n°1: pp.30-62.
- Montero, J. R., Gunther, R. & Torcal, M., 1999, Légimité, mécontentement et désaffection dans les nouvelles démocraties. Le cas de l'Espagne, *Revue française de science politique*, vol.49, n°2 : pp.17-204.
- Morgan, R. & Hunt, S., 1994, « The commitment-trust theory of relationship marketing », *Journal of Marketing*, vol.58, n°3: pp.20-38.
- Morrell, M. E., 2003, Survey and experimental evidence for a reliable and valid measure of internal political efficacy, *Public Opinion Quarterly*, vol.67, n°4: pp.589-602.

- Mothe, C. & Ingham, M., 2000, La confiance au sein de coopérations Inter-firmes : une étude de cas, *AIMS 2000*.
- Nadeau, R. & Giasson, T., 2003, Les médias et le malaise démocratique au Canada, *Choix*, vol.9, n°1 : pp.3-32.
- Nangbé, F., 2013a, *Liturgies politiques électorales au Bénin : vers la transparence institutionnelle*, Quatrième colloque de l'Université d'Abomey-Calavi des Sciences, Cultures et Technologies du 23 au 28 septembre 2013, Programmes & résumés/abstract, Abomey-Calavi, Uac : pp.471-472.
- Nangbé, F., 2013b, *Humanitaire d'Etat au Bénin : stratégies de mobilisation politique ou engagement de responsabilité éthique ?* Quatrième colloque de l'Université d'Abomey-Calavi des Sciences, Cultures et Technologies du 23 au 28 septembre 2013, Programmes & résumés/abstract, Abomey-Calavi, Uac : pp.470-471.
- Nangbé, F., 2013c, *Regard sociologique sur les institutions politiques du renouveau démocratique au Bénin*, Cotonou : Cpu/Uac.
- Neuville, J. P., 1997, La stratégie de la confiance. Le partenariat industriel observé depuis le fournisseur, *Sociologie du Travail*, vol.39, n°3 : pp.297-319.
- Nevitte, N. *et al.*, 2000, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? ». In: Nevitte, N. *et al.*, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, Don Mills, Ontario: Oxford University Press.
- Nevitte, N. & Kanji, M., 2002, Authority orientations and political support: A crossnational analysis of satisfaction with governments and democracy, *Comparative Sociology*, vol.1, n°3-4: pp. 387-412.
- Newton, K. & Norris, P., 2000, « Confidence in Public Institutions: Faith, Culture, or Performance ». In: Pharr, S. J. & Putnam, R. D., *Disaffected Democracies. What's Troubling the Trilateral Countries?* Princeton, Princeton University Press: pp.52-73.
- Newton, K., 1999, « Social and political trust in established democracies ». In: Norris, P. (Ed.), *Critical citizens: global support for democratic governance* », Oxford, Oxford University Press: pp.169-187.

- Newton, K., 1999, Mass Media Effects: Mobilization or Media Malaise? *British Journal of Political Science*, vol.29, n°4: pp.577-599.
- Newton, K., 2006, May the weak force be with you: the power of the mass media in modern politics, *European Journal of Political Research*, vol.45, n°2 : pp.209-234.
- Nie, N. H., Junn, J. & Stehlik-Barry, K., 1996, *Education and democratic citizenship in America*, Chicago: The University of Chicago Press.
- Niemi, R. G., Craig, S. C. & Mattei, F., 1991, Measuring Internal Political Efficacy in the 1988 National Election Study, *American Political Science Review*, vol.85, n°4: pp.1407-1413.
- Nooteboom, B., Berger, H. & Noorderhaven, N. G., 1997, Effects of trust and governance on relational risk, *Academy of Management Journal*, vol.40, n°2: pp.308-338.
- Norris, P., 1999, « Introduction: The Growth of Critical Citizens? ». In: Norris, P. (Ed), *Critical Citizens: Global Support for Democratic Governance*, Oxford, Oxford University Press: pp.1-27.
- Norris, P., 1999, *Critical Citizens: Global Support for Democratic Government*, Oxford: Oxford University Press.
- Norris, P., 2000b (Ed), *A Virtuous Circle: Political Communication in Postindustrial Democracies*, New York: Cambridge University Press.
- Nye, J. S., Zelikow, P. D. & King, D. C. (Eds.), 1997, *Why people don't trust government*, Cambridge MA: Harvard University Press.
- Offe, C., 1999, « How can we trust our fellow citizens? ». In: Warren, M. E. (Ed.), *Democracy and Trust*, Cambridge, Cambridge University Press: pp.42-88.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2014, *Routines des comportements non-observants au sein des services publics nigériens. Connaître la culture bureaucratique pour la réformer de l'intérieur*, Rapport de recherche, Niamey : Hcme/Lasdel.
- Olodo, K. & Sossou, D., 2008, « Militantisme et identification ethnique au Bénin ». In : Engels, J. N., Stroh, A. et Wantchékon, L. (Dir.), *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou, Copef : pp.109-122.

- Organisation de commerce et de développement économiques, 2013, *L'Humain avant tout : emploi, égalité et confiance*, Paris : Oede.
- Origgi, G., 2008, *Qu'est-ce que la confiance ?*, Vrin.
- Orlando, P., 1999, « Liberty against the democratic state: on the historical and contemporary sources of American distrust ». In: Warren M. E. (Ed.), *Democracy and Trust*, Cambridge, Cambridge University Press: pp.151-207.
- Orléan, A., 2000, « La théorie économique de la confiance et ses limites ». In : Laufer, R. & Orillard, M. (Ed.), *La confiance en question*, Paris, L'Harmattan : pp.59-77.
- Orren, G., 1997, « Fall from Grace: The Public's Loss of Faith in Government ». In: Nye, J., Zelokow, P. D. & King, D. C., *Why People Don't Trust Government*, Cambridge: Harvard University Press, pp.77-108.
- Otoo, K. N., 2013, *Politiques industrielles en Afrique de l'Ouest*, Cotonou : Fondation Friedrich Ebert.
- Palo Stoller, E. P., Webster, N. J., Blixen, C. E., McCormick, R. A., Hund, A. J., Perzynski, A. T., Kanuch, S. W., Thomas, C. L., Kercher, K. & Dawson, N. V., 2009, Alcohol consumption decisions among nonabusing drinkers diagnosed with hepatitis C, *Journal of Mixed Methods Research*, vol.1, n°3: pp.65-86.
- Pammet, J. H. & Leduc, L., 2003, *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, Ottawa : Élections Canada.
- Parry, G., Moyser, G. & Day, N., 1992, *Political Participation and Democracy in Britain*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Paterson, L., 2008, Political attitudes, social participation and social mobility: A longitudinal analysis, *The British Journal of Sociology*, vol.59, n°3: pp.413-434.
- Patterson, O., 1999, « Liberty against the democratic state: on the historical and contemporary sources of American distrust ». In: Warren, M. E. (Ed.), *Democracy and trust*, Cambridge: Cambridge University Press: pp.151-207.

- Paxton, P., 2002, Social capital and democracy: an interdependent relationship, *American Sociological Review*, vol.67, n°2: pp.254-277.
- Perrineau, P. & Reynié, D. (Dir.), 2001, *Le dictionnaire du vote*, Paris : Puf.
- Pharr, S. J., 2000, « Officials' Misconduct and Public Distrust: Japan and the Trilateral Democracies ». In: Pharr, S. J. & Putnam, R. D., *Disaffected Democracies: What's troubling the Trilateral Countries?*, Princeton, Princeton University Press: pp.173-201.
- Pharr, S. J. & Putnam, R. D., 2000, (Eds), *Disaffected Democracies: What's Troubling the Trilateral Countries?* Princeton: Princeton University Press.
- Pollok III, P. H., 1983, The Participatory Consequences of Internal and External Political Efficacy: A Research Note, *The western Political Quarterly*, vol.36, n°3: pp.400-409.
- Ponthieux, S., 2003, *Que faire du « capital social » ?*, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, Document de travail n°F0306 : Insee.
- Programme des nations unies pour le développement, 2014, *Rapport sur le développement humain 2014, Pérenniser le progrès : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, New-York : Pnud.
- Pruvost, F., 2001, « La confiance comme représentation des relations: une approche multiméthode », *Le Management Stratégique en Représentation*, Paris: Dunod.
- Putnam, R. D., 1993, *Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*, Princeton: Princeton University Press.
- Putnam, R. D., 1995, Bowling Alone: America's Declining Social Capital, *The Journal of Democracy*, vol.6, n°1: pp.65-78.
- Putnam, R., 2000, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon & Schuster.
- Quéré, L., 2001, La structure cognitive et normative de la confiance, *Réseaux*, vol.19, n°108 : pp.125-152.

- Quéré, L., 2001, Présentation, *Réseaux*, vol.19, n°108 : pp.9-12.
- Quéré, L., 2005, Les « dispositifs de confiance » dans l'espace public, *Réseaux*, vol.23, n°132 : pp.185-217.
- Quivy, R. & Campenhoudt, L. V., 1988, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod.
- République du Bénin, 2015, *Loi n° 2015-18 portant statut général de la fonction publique*, Porto-Novu : Assemblée nationale.
- République du Bénin, 2015, *Décret n°2015-394 du 20 juillet 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau de l'Auditeur Général*.
- République du Bénin, 2014, *Loi n°2013-06 du 25 novembre 2013 portant Code électoral en République du Bénin*, Cotonou : Wanep-Bénin & Osiwa.
- République du Bénin, 2014, *Bénin : Rapport d'état du système éducatif. Pour une revitalisation de la politique éducative dans le cadre du programme décennal de développement du secteur de l'éducation*, Ministère en charge de l'éducation et de l'alphabétisation, Dakar : Unesco.
- République du Bénin, 2013, *Décret n°2013-23 du 11 février 2013 portant nomination des membres de l'Autorité nationale de lutte contre la Corruption*.
- République du Bénin, 2011, *Loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et les infractions connexes*.
- République du Bénin, 2011, *Stratégie de croissance pour la Réduction de la pauvreté (Scrp-III) 2011-2015*.
- République du Bénin, 2010, *Décret n° 2010-666 du 31 décembre 2010 portant création du Corps national des jeunes volontaires pour le développement*.
- République du Bénin, 2010, *Rapport spécial 2010 d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Bénin*, Cotonou : Ministère de la prospective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action gouvernementale.

- République du Bénin, 2009, *Loi n° 2009-22 du 11 août 2009 instituant le Médiateur de la République.*
- République du Bénin, 2007, *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (Scrp-II) 2007-2009.*
- République du Bénin, 2007, *Décret n°2007-624 du 31 décembre 2007 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée.*
- République du Bénin, 2006, *Orientations stratégiques de Développement 2006-2011.*
- République du Bénin, 2006, *Décret n°2006-627 du 04 décembre 2006 portant réorganisation des organes de contrôle et d'Inspection de l'Administration Publique en République du Bénin.*
- République du Bénin, 2005, *Loi n°2005-14 du 28 juillet 2005 portant LEPI en république du Bénin.*
- République du Bénin, 2004, *Décret n°2004-221 du 21 avril 2004 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption.*
- République du Bénin, 2003, *Loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature : Cotonou.*
- République du Bénin, 2002, *Stratégie de réduction de la pauvreté (SRPI) 2003-2005.*
- République du Bénin, 2001, *Loi 2001-21 portant charte des partis politiques en République du Bénin.*
- République du Bénin, 2000, *Etudes nationales de Perspectives à long terme (Bénin 2025 Alafia).*
- République du Bénin, 1999, *Loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin.*
- République du Bénin, 1998, *Loi 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du travail en République du Bénin.*

- République du Bénin, 1998, *Décret n° 98-441 du 1er octobre 1998 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat.*
- République du Bénin, 1997, *Décret n°97-608 du 12 décembre 1997 portant création, attributions et fonctionnement de l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics.*
- République du Bénin, 1996, *Décret n°96-579 du 19 décembre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Cellule de la moralisation de la vie publique.*
- République du Bénin, 1993, *Décret n°93-45 du 11 mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances.*
- République du Bénin, 1991, *Les actes des Etats généraux de l'éducation : Cotonou du 2 au 9 octobre 1990*, Cotonou : Ministère de l'éducation nationale.
- République du Bénin, 1990, *Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.*
- Results for development institute, 2012, *Capacités nécessaires pour l'accès à l'emploi en Afrique Subsaharienne*, Projet « Innovative secondary education for skills enhancement » : Rapport d'Etude.
- Reynaud, P., 2003, L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale, *Economie et Statistique*, n°369-370 : pp.75-92.
- Richard, J. F., 1990, *Les activités mentales*, Paris : Armand Colin.
- Rindermann, H., 2008, Relevance of education and intelligence for the political development of nations: Democracy, rule of law and political liberty, *Intelligence*, vol.36, n°4: pp.306-322.
- Ring, P. S., 1996, Fragile trust and resilient trust and their roles in cooperative interorganizational relationships, *Business & Society*, vol.35, n°2: pp.148-175.
- Rosanvallon, P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris : Seuil.
- Rose, R., Mishler, W. & Haerpfer, C., 1998, *Democracy and its alternatives*, Baltimore: Johns Hopkins University Press.

- Rosenstone, S. J. & Hansen, J. M., 1993, *Mobilization, participation and democracy in America*, New York: Macmillan.
- Rothstein, B. & Uslaner, E. M., 2005, All for All: Equality, Corruption, and Social Trust, *World Politics*, vol.58, n°1: pp.41-72.
- Rouquette, M.-L. et Rateau, P., 1998, *Introduction à l'étude des représentations sociales*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Rousseau, J.-J., 2002, *Du Contrat Social ou Principes du droit politique*, Edition électronique réalisée le 24 février 2002, revue le 19 janvier 2014 au Québec (Canada), à partir du texte publié en 1762, Paris : Union Générale d'Éditions, 1963. Le monde en 10-18, pp.1-198.
- Roussiau, N. & Bonardi, C., 2000, Dissonance cognitive et étude de la transformation d'une représentation sociale (Le cas de la politique), *Anuario de Psicología*, vol.31, n°1 : pp.89-114.
- Royer, I., 2011, La responsabilité des chercheurs en gestion, *Revue Française de gestion*, n°216 : pp.65-73.
- Sako, M., 1991, The Role of « Trust » in Japanese Buyer-Supplier Relationships, *Ricerche Economiche*, vol.XLV, n°23: pp.449-474.
- Sandbrook, R., 1985, *The Politics of Africa's Economic Stagnation*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Saporito, P. A., Chen C. C. & Sapienza, H. J., 2004, The role of relational trust in bank small firm relationships, *Academy of Management Journal*, vol.47, n°3: pp.400-410.
- Scanzoni, J., 1979, « Social exchange and behavioural interdependence ». In: Burgers, R. and Huston, T. (Eds), *Social exchange in developing relationships*, New York, Academic Press: pp.61-98.
- Schatzberg, M G., 2000, La sorcellerie comme mode de causalité politique, *Politique africaine*, vol.79 : pp.333-347.
- Schoon, I. & Cheng, H., 2011, Determinants of Political Trust: A Lifetime Learning Model, *Developmental Psychology*, vol.47, n°3: pp.619-631.

- Schwartz, D., 2002, *Méthodes statistiques à l'usage des médecins et biologistes*. Collection statistique en biologie et en médecine, Paris : Flammarion (4^eéd.).
- Schwartz, H. & Jacob, J., 1979, *Qualitative sociology. A method to the madness*, London: The Free Press.
- Scott, S. B., Bergeman, C. S., Verney, A., Longenbaker, S., Markey, M. A. & Bisconti, T. L., 2000, Social support in widowhood : A mixed methods study, *Journal of Mixed Methods Research*, vol.3, n°1: pp.242-266.
- Seca, J.-M., 2001, *Les Représentations sociales*, Paris : Armand Colin.
- Seligman, A. B., 2001, « Complexité du rôle, risque et émergence de la confiance », *Réseaux*, vol.19, n°108 : pp.37-61. (Traduit de l'anglais par Cabaton Charlotte).
- Seligman, A., 1997, *The Problem of Trust*, Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Seligson, M., 2002, The Impact of Corruption on Regime Legitimacy: A Comparative Study of Four Latin American Countries, *Journal of Politics*, vol.64, n°2: pp.408-433.
- Sennett, R., 1999, « The Corrosion of Character: The Personal Consequences of Work in the New Captialism », New York: W. W. Norton & Company.
- Shapiro, S. P., 1987, The social control of impersonal trust, *American Journal of Sociology*, vol.93, n°3: pp.623-658.
- Shingles, R. D., 1981, Black Consciousness and Political Participation: The Missing Link, *American Political Science Review*, vol.75, n°1: pp.76-91.
- Shingles, R. D., 1988, *Dimensions of subjective political efficacy and political trust: Their meaning, measurement, and significance*, Paper presented at the annual meeting of the Midwest Political Science Association: Chicago.
- Simmel, G., 1999a, *Philosophie de l'argent*, Paris : Puf/Quadrige.
- Simmel, G., 1999b, *Sociologies : études sur les formes de la socialisation*, Paris : Puf.

- Smetko, H. A. & Valkenburg, M. P., 1998, The Impact of Attentiveness on Political Efficacy: Evidence from a three – year German Panel Study, *International Journal of Public Opinion*, vol.10, n°3: pp.195-210.
- Solt, F., 2008, Economic Inequality and Democratic Political Engagement, *American Journal of Political Science*, vol.52, n°1: pp.48-60.
- Somé, C., 2009, *Pluralisme socio-ethnique et démocratie : cas du Bénin*, Mémoire de maîtrise en sciences politiques, Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Stimson, J. A., 2004, *Tides of Consent. How Public Opinion Shapes American Politics*, Cambridge: Cambridge university press.
- Stoneman, P., 2008, *This Thing Called Trust: Civic Society in Britain*, Houndmills: Palgrave MacMillan.
- Strandsbjerg, C., 2003, « Les nouveaux réseaux transnationaux évangéliques et l'État : le cas du Bénin ». In : *Réseaux transnationaux et nouveaux acteurs religieux en Afrique de l'Ouest*, Communication au séminaire de l'Ifra (27-28 octobre), Paris : Ehess.
- Strandsbjerg, C., 2005, Continuité et rupture dans les représentations du pouvoir politique au Bénin entre 1972 et 2001. Le président Mathieu Kérékou : Du militaire-marxiste au démocrate-pasteur, *Cahiers d'études africaines*, n°177 : pp.71 -94.
- Subileau, F. & Toinet, M.-F., 1993, *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, Paris : La découverte.
- Subileau, F., 1997, « L'abstentionnisme : apolitisme ou stratégie ». In : Mayer, N. (Dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris : L'Harmattan.
- Tabachnik, B. G. & Fidell, L. S., 1989, *Using multivariate statistics*, New York : Harper Collins.
- Tashakkori, A. & Teddlie, C., 2003, « Preface ». In: Tashakkori, A. & Teddlie, C. (Eds), *Handbook of mixed methods in social et behavioral research*, Thousand oaks: Sage.

- Thiébault, J.-L., 2003, Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée, *Revue internationale de politique comparée*, vol.10, n°3 : pp.341-355.
- Thuderoz, C., 2001, Quelques remarques à propos de la notion de confiance, *Cahiers Ramau 2*, Paris, La Villette : pp.95-106.
- Tilly, C., 2005, *Trust and rule*, New-York: Cambridge University Press.
- Tine, A., 2005, « Elites Partisanes et démocratisation au Sénégal. Pour une lecture néo-machiavélienne ». In : Annan-Yao, E., *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest. Mythe et réalité*, Dakar : Codesria, pp.127-152.
- Tingbé-Azalou, A., 2011, « Le régionalisme et l'urgence de la cohésion sociale au Bénin ». In : Friedrich Ebert Stiftung, *Atelier d'évaluation et d'analyse du processus électoral de 2011 au Bénin*, Cotonou, Fes : pp.51-76.
- Tomety, S.-M., 2012, *Bénin. De la crise systémique des valeurs à la crise cyclique des réformes. Quinze propositions de sortie de crise*, Cotonou : L'autre quotidien.
- Topanou, P. V., 2012, *Boni Yayi ou le grand malentendu. Le quatrième président du renouveau démocratique béninois*, Paris : L'Harmattan.
- Topanou, V., 2002, « Bilan de douze ans de démocratie ». In : *Recueil des conférences*, Cotonou : Konrad-Adenauer Stiftung & Université d'Abomey-Calavi : pp.15-16.
- Touzeil-Divina, M., 2012, Printemps & Révolutions arabes : un renouveau pour la séparation des pouvoirs, *Pouvoir*, vol.4, n°143, pp.29-45.
- Tozo, E. A., 2004, Rosine Soglo, famille et entreprise politique, *Politique africaine*, vol.3, n° 95: pp.71-90.
- Trompette, P., 1999, « Croyance, crédit, obligation. La confiance dans les rapports sociaux de production ». In : Thuderoz, C., Harrisson, D. & Mangematin, V., *La confiance. Approches économiques et sociologiques*, Paris/Québec : Gaétan Morin.

- Tyler, T. R. & Degoey, P., 1995, Collective Restraint in Social Dilemmas: Procedural Justice and Social Identification Effects on Support for Authorities, *Journal of Personality and Social Psychology* vol.69, n°3 :pp.482-497.
- Ungar, M. & Liebenderg, L., 2011, Assessing resilience across cultures using mixed methods: Construction of the child and youth resilience measure, *Journal of Mixed Methods Research*, vol.2, n°5: pp.126-149.
- United Nations Development Program, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, United Nations Population Found, United Nations Children’s Fund, World Health Organization, World Bank, 1998, *Implementing the 20/20 initiative. Achieving universal access to basic social services*, New-York: Unicef.
- Uslaner, E. M., 2002, *The moral foundation of trust*, New York: Cambridge University Press.
- Uslaner, E. M., 2008, *Corruption, Inequality, and the Rule of Law*, New York: Cambridge University Press.
- Valentino, N. A., Gregorowicz, K. & Groenendyk, E. W., 2009, Efficacy, emotions and the habit of participation, *Political Behavior*, vol.31, n°3: pp.307-330.
- van de Walle, S. & Bouckaert, G., 2003, Public service performance and trust in Government: the problem of causality, *International Journal of Public Administration*, vol.26, n°8 & 9: pp.891-913.
- van de Walle, S., Van Roosbroek, S. et Bouckaert, G., 2008, La confiance dans le secteur public: existe-t-il des signes d’un déclin à long terme ?, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol.74, n°1, pp.51-70.
- Verba, S., Schlozman, K. L. & Brady, H. E., 1995, *Voice and equality - civic voluntarism in American politics*, Cambridge, Masschusetts: Harvard University Press.
- Visscher (De), C. & Le Bussy, G., 2001, La politisation de la fonction publique : quelques réflexions d’ordre comparatif, *Pyramides*, n°3 : pp.61-80.

- Vries (De), M., 2005, La confiance et la pratique de la gouvernance parmi les dirigeants locaux, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol.71, n°3 : pp.429-451.
- Vittin, T., 1991, « Bénin : du système Kérékou au renouveau démocratique ». In : Médard, J. F., *Etats d'Afrique noire*, Paris : Karthala.
- Weber, M., 1921, *Economie et société*, Agora Presses Pocket.
- Weber, M., 2001, *Le savant et le politique*, Edition électronique réalisée à partir du livre de Max Weber (1919), *Le savant et le politique*, Paris : Union Générale d'Éditions, 1963. Coll. Le Monde en 10-18.
- Wilkinson, R. & Pickett, K., 2009, *The spirit level*, London: Allen Lane.
- Williams, M., 2001, In Whom we Trust: Group Membership as an Affective Context for Trust Development, *Academy of Management Review*, vol.26, n°3 : pp.377-396.
- Williamson, O. E., 1993a, Transaction cost Economics and Organization Theory, *Industrial and Corporate Change*, vol.2, n°2: pp.107-156.
- Williamson, O. E., 1993b, Calculativeness, Trust and Economic Organization, *Journal of Law & Economics*, vol.36, n°1: pp.453-486.
- World Health Organization, 1978, *Declaration of Alma-Ata, International conference on Primary Health Care*, Alma-Ata, Ussr: Who.
- Yahouédéhou, J., 2003, *Crépuscule d'un Dictateur*, Cotonou : Planète Communications (Tome 2).
- Yédji, N. M., 2011, *Etude socio-anthropologique du recours à la médecine traditionnelle dans l'Arrondissement d'Abomey-Calavi* », Mémoire de Maîtrise, Département de sociologie-anthropologie, Flash : Université d'Abomey-Calavi.
- Youniss, J., Bales, S., Christmas-Best, V., Diversi, M., McLaughlin, M., & Silbereisen, K. R., 2002, Youth civic engagement in the twenty-first century, *Journal of Research on Adolescence*, vol.12, n°1: pp.121-148.

- Zaheer, A., McEvily, B. & Perrone, V., 1998, Does Trust Matter? Exploring the Effects of Interorganizational and Interpersonal Trust on Performance, *Organization Science*, vol.9, n°2: pp.141-159.
- Zaller, J., 1996, « The myth of massive media impact revived: new support for a discredited idea ». In: Mutz, D. C., Sniderman, P. M. & Brody, R. A. (Eds.), *Political Persuasion and Attitude Change*, Ann Arbor MI: University of Michigan Press.
- Zmerli, S., Newton, K. & Montero, J. R., 2006, « Trust in People, Confidence in Political Institutions, and satisfaction with democracy ». In: Van Deth, J. Montero, J. R. & Westholm, A. (Eds.), *Citizenship and Involvement in European Democracies*, London: Routledge.
- Zucker, L. G., 1986, Production of trust: Institutional sources of economic structure, 1840-1920, *Research in organizational behavior*, vol.8, n°1: pp.53-111.

REFERENCES WEBOGRAPHIQUES

- Afrik, 2015, *Emeutes à Cotonou : le Bénin risque-t-il l'embrasement ?*, <http://www.afrik.com/emeutes-a-cotonou-le-benin-risque-t-il-l-embrasement>, publié le 06 mai 2015, consulté ce 06 août 2015.
- Amoussou, A., 2013, *Bénin : Ramu, le rêve massacré et échec assuré*, <http://illassa-benoit.over-blog.com/article-benin-ramu-le-reve-massacre-et-echec-assure-118838615.html>, ce 10 août 2015.
- Banégas, R., 1995, Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin, *Cultures & Conflits* [En ligne], 17 | printemps 1995, <http://conflits.revues.org/320>, mis en ligne le 04 mars 2005, consulté le 19 avril 2014.
- Benintvweb, 2015, *Bénin : Crise dans la « Maison Justice », l'UNAMAB en grève dès le 08 septembre*, <http://beninwebtv.com/2015/08/benin-crise-dans-la-maison-justice-lunamab-en-greve-des-le-08-septembre/>, publié ce 31 août 2015, consulté ce 23 septembre 2015.
- Blind, P. K., 2006, *Building trust in government in the Twenty-first century: Review of literature and emerging issues*, Report prepared for the "7th Global Forum on Reinventing Government: Building Trust in Government", Vienna (Austria), http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UN/UNPA_N025062.pdf.
- Boudon, R., 2002, Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique, *Sociologie et sociétés*, vol.34, n°1 : pp.9-34, <http://id.erudit.org/iderudit/009743ar>, consulté ce 10 janvier 2015.
- Boursin, F., 1999, Crise de la confiance ou de la communication politique ?, *Communication et organisation*, n°16, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, Mis en ligne le 27 mars 2012, consulté le 02 septembre 2013, <http://communicationorganisation.revues.org/2264>.
- Brousseau, E., 2000, « Confiance ou Contrat, Confiance et Contrat ». In : Aubert, F. & Sylvestre, J.-P., *Confiance et Rationalité*, Paris : Inra (A paraître), <http://brousseau.info/pdf/EBConfINRA.pdf>, consulté ce 29 novembre 2013.

- Catterberg, G. & Moreno, A., 2005, The individual bases of political trust: trends in new and established democracies, *International Journal of Public Opinion Research*, vol.18, n°1: pp.31-48, URL: <http://ijpor.oxfordjournals.org/>, consulté le 17 juillet 2014.
- Donovan, T., Denemark, D. & Bowler, S., 2008, Trust in Government: The United States in Comparative Perspective, <http://faculty.wvu.edu/donovat/trust.pdf>, consulté ce 11 mars 2013.
- Fraternité, 2010, Affaire structures illégales de placement d'argent : la preuve que le gouvernement a collaboré avec ICC et consorts (26 août), <http://bj.jolome.com/news/article/la-preuve-que-le-gouvernement-a-collabore-avec-icc-et-consorts-affaire-structures-illegales-de-p-68>, consulté ce 14 mars 2014.
- Fraternité, 2014, *Affaires coup d'Etat et tentative d'empoisonnement du Chef de l'Etat : La Cour suprême annule l'ordonnance de non-lieu de la Cour d'appel de Cotonou*, <http://fraternitebj.info/societe/article/affaires-coup-d-etat-et-tentative>, consulté le 12 septembre 2015.
- Gaxie, D., *sine data*, *Démocratie*, Encyclopédie Universelle, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/democratie/>, consulté ce 01 mai 2014.
- Gershtenson, J. & Plane, D. L., 2007, *Trust in Government. 2006 American National Election Studies Pilot Report*, <http://www.electionstudies.org/resources/papers/Pilot2006/nes011890.pdf>, consulté ce 10 janvier 2015.
- Houngbédji, W. L., 2015, Scandale du PPEA II : Le bureau de l'Auditeur général livre la substance du rapport d'audit, *La Nation* (27 juillet), <http://www.lanationbenin.info/index.php/k2/item/1577-scandale-du-ppea-ii-le-bureau-de-l-auditeur-general-livre-la-substance-du-rapport-d-audit>, consulté ce 7 septembre 2015.
- Jeune Afrique, 2013, *Bénin : affaire Talon : les dessous d'un non-lieu*, <http://www.jeuneafrique.com/170743/politique/b-nin-affaire-talon-les-dessous-d-un-non-lieu/>, publié le 20 mai 2013, consulté ce 12 septembre 2015.
- Karpik, L., 1998, La confiance : réalité ou illusion? Examen critique d'une thèse de Williamson, *Revue économique*, vol.49, n°4, pp.1043-1056,

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1998_num_49_4_410030, consulté ce 29.09.13.

- La nouvelle tribune, 2012, *Ajavon met à nu les contre-vérités et appelle le chef de l'Etat à protéger les opérateurs économiques nationaux*, <http://www.lanouvelletribune.info/benin/11743-ajavon-met-a-nu-les-contre-verites-et-appelle-le-chef-de-l-etat-a-protoger-les-operateurs-economiques-nationaux#!/ccomment-comment=84355>, publié le 08 août 2012, consulté ce 7 septembre 2015.
- La Nouvelle tribune, 2013, *Ramu : les dessous d'une réforme mal ficelée*, http://www.lanouvelletribune.info/index.php?option=com_content&view=article&id=16170:ramu-les-dessous-d-une-reforme-etatique-mal-ficelee, consulté ce 14 mai 2015.
- La Nouvelle tribune, 2014, *Bénin: Jean-Baptiste Elias dénonce de nouveaux scandales de plusieurs milliards*, <http://www.lanouvelletribune.info/benin/21956-benin-jean-baptiste-elias-denonce-de-nouveaux-scandales-de-plusieurs-milliards>, publié ce 18 novembre 2014, consulté ce 20 novembre 2014.
- La Nouvelle tribune, 2015, *Législatives 2015 : la stratégie de Boni Yayi pour ratisser large*, <http://www.lanouvelletribune.info/benin/politique/23400-legislatives-2015-la-strategie-de-boni-yayi-pour-ratisser-large>, consulté ce 06 août 2015.
- La Nouvelle Tribune, 2015, *Prochain concours de recrutement de magistrats : Michel Adjakpa alerte sur les risques de népotisme et de clientélisme*, <http://www.lanouvelletribune.info/benin/25210-prochain-concours-de-recrutement-de-magistrats-michel-adjakpa-alerte-sur-les-risques-de-nepotisme-et-de-clientelisme>, publié le 26 août, consulté ce 23 septembre 2015.
- La presse du jour, 2015, *Législatives d'avril 2015 : Fcbe : le thème de campagne qui ne passe pas*, <http://www.lapressedujour.net/archives/39908>, publié le 18 mars 2015, consulté ce 06 août 2015.
- Le labo de la confiance, 2011, *La confiance : approche historique et sociologique*, <http://kuryo.typepad.com/lelabodelaconfiance/2011/11/la-confiance-un-etat-des-savoirs.html>, consulté ce 29.09.13.

- Lindemann, T. & Saada, J. 2012, Théories de la reconnaissance dans les relations internationales, *Cultures & Conflits*, n°87, mis en ligne le 26 décembre 2013, <http://conflits.revues.org/18461>, consulté ce 22 janvier 2013.
- Lloyd, S. A. & Sreedhar, S., 2013, « Hobbes's Moral and Political Philosophy ». In: Edward N. Zalta (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/archives/sum2013/entries/hobbes-moral/>, consulté ce 25 novembre 2014.
- Maruani, M. & Reynaud, E., 1994, Sociologie de l'emploi. In: Revue française de sociologie. 1994, vol.35, n°2 : pp. 331-335, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1994_num_35_2_4333, consulté ce 10 avril 2013.
- Mediaf, *sine data*, Réquisition manu militari des intrants coton de Sdi et Dfa, <http://mediaf.org/?p=4503>, consulté ce 12 septembre 2015.
- Mitchell, M., *sine data*, What determines political efficacy?, http://www.researchgate.net/publication/255577556_What_determines_political_efficacy, consulté ce 10 septembre 2015.
- Pluchart, J.-J., *sine data*, La confiance institutionnelle en question, *Cahiers de recherche PRISM-Sorbone*, Pôle de Recherche Interdisciplinaire en Sciences du Management, CR 10-17 :13p. <http://prism.univ-paris1.fr/New/cahiers/CR10-17.pdf>, consulté ce 15 mai 2014.
- Quéré, L., 2010, *La confiance : l'état des recherches*, Sem-rosanvallonne-20100317.mp3, <http://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/seminar-2010-03-17-10h00.htm>, Séminaire (17 mars), consulté ce 16 août 2012.
- Radio France internationale, 2014, *Bénin : Boni Yayi accorde son pardon à Patrice Talon*, <http://www.rfi.fr/afrique/20140515-benin-boni-yayi-accorde-son-pardon-patrice-talon>, publié le 15 mai, consulté ce 12 septembre 2015.
- Richard, B., 1995, Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin, *Cultures & Conflits* [En ligne], 17 | printemps 1995, <http://conflits.revues.org/320>, mis en ligne le 04 mars 2005, consulté le 19 avril 2014.

- Statsoft, *sine data, Concepts Fondamentaux en Statistique. Modèles Linéaires/Non-Linéaires Avancés. Fiabilité et Analyse d'Échelle : Questionnaires et Analyse d'Items*, <http://www.statsoft.fr/concepts-statistiques/fiabilite-et-analyse-d-items/fiabilite-et-analyse-d-echelle.php#construire>, ce 12 mars 2015.
- Téboul-Weber, V., 2007, *Confiance, Quaderni. Nouveaux mots du pouvoir : fragments d'un abécédaire*, n°63, pp. 24-26, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/quad_0987-1381_2007_num_63_1_1764, consulté le 16 mars 2014.
- Tocqueville, A. (de), 2002, *La démocratie en Amérique*, Edition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay à partir de la 13^{ème} édition du livre, parue du vivant d'Alexis de Tocqueville en 1835, http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_t1_2.pdf, ce 15 mai 2014.
- Treiber, H., 2010, *Etat moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber, Trivium* [En ligne], n°7, mis en ligne le 06 décembre 2010, consulté ce 18 novembre 2014, <http://trivium.revues.org/3831>.
- Xena, C., 2011, *Elections and the Mobilisation of Political Efficacy, 1st European Conference on Comparative Electoral Research*, University of Essex, http://true-european-voter.eu/sites/default/files/Elections%20and%20the%20Mobilisation%20of%20Political%20Efficacy_Carla%20Xena.pdf, consulté ce 23 mai 2014.
- 24haubenin, 2015, *Décès tragique de l'AC de Komi Koutché*, <http://www.24haubenin.info/?Tragique-deces-tragique-de-l-AC-de>, Publié ce 15 août 2015, consulté ce 14 septembre 2015.

ANNEXES

ANNEXE 1

Questionnaire a l'endroit des citoyens

Bonjour Monsieur/Madame. Dans le cadre de la réalisation de notre thèse de doctorat, nous menons des recherches sur les relations entre l'Etat et le citoyen. Vous avez été identifié(e) au hasard comme personne ressource pouvant nous apporter des informations et analyses fiables à ce propos. Le succès de cette recherche dépend de la sincérité de vos réponses qui seront strictement tenues confidentielles. Merci d'avoir accepté.

QUESTIONNAIRE N° /...../...../...../

DATE DE L'ENTRETIEN /...../...../ 15 /

I. IDENTIFICATION DES AGENTS DE COLLECTE	
Nom de l'enquêteur	
Début de l'entretien : /...../...../	Fin de l'entretien /...../...../
Nom du superviseur	

N°	I. IDENTIFICATION DES COMMUNES	CODES
1.	Cotonou	1
	Porto-Novo	2
	Parakou	3

II. IDENTIFICATION DES ENQUETES			
2.	Sexe	Masculin	1
		Féminin	2
3.	Age au dernier anniversaire : /...../...../ ans	[18-30]	1
		[30-39]	2
		[40-49]	3
		[50 et +]	4
4.	Situation matrimoniale	Célibataire	1
		Union libre	2
		Marié(e)	3
		Divorcé (e)	4
		Veuf/veuve	5
5.	Niveau d'instruction	CEP	1
		BEPC	2
		BAC	3
		BTS	4
		LICENCE	5
		MASTER	6
		DOCTORAT	7
		AUCUN	8
6.	Statut socioprofessionnel	Fonctionnaire du secteur formel de l'Etat	1
		Fonctionnaire du secteur formel privé	2
		Emploi indépendant	3
		Au chômage	4
		Sans emploi	5
		En apprentissage	6
		Retraité	7

7.	Ethnie	Adja et apparentés	1
		Bariba et apparentés	2
		Otamari et apparentés	3
		Dendi et apparentés	4
		Fon et apparentés	5
		Lokpa et apparentés	6
		Peulh et apparentés	7
		Yoruba et apparentés	8
		Autre.....	9
8.	Religion	Traditionnelle	1
		Catholique	2
		Protestant	3
		Céleste	4
		Islam	5
		Aucune religion	6
		Autre :	7
9.	Affinité politique	Sympathisant de la mouvance	1
		Sympathisant de l'opposition	2
		Ni l'un ni l'autre	3

IV. EVALUATION DES HOMMES ET INSTITUTIONS POLITIQUES		Indécis	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
10.	Le Gouvernement n'est pas dirigé dans l'intérêt général des populations ; il ne favorise que certaines personnes proches du pouvoir et laisse la majorité pour compte.	0	1	2	3	4
11.	Le Gouvernement est dirigé par des délinquants qui pillent l'Etat et gaspillent les deniers publics, y compris l'argent que les contribuables payent aux impôts.	0	1	2	3	4
12.	Pour le Député, le Parlement s'apparente à un marché où on va pour acquérir des privilèges et s'enrichir facilement, en vendant par exemple son suffrage au plus offrant lors des votes.	0	1	2	3	4
13.	Le Parlementaire béninois se comporte davantage comme le représentant de son ethnie, de sa région ou de son parti politique de provenance, que comme le représentant de l'ensemble des béninois, sans la moindre discrimination.	0	1	2	3	4
14.	La Cour constitutionnelle ne fait pas preuve de neutralité dans les décisions d'arbitrage des différends interinstitutionnels qu'elle rend et dans la proclamation des résultats électoraux.	0	1	2	3	4
15.	La Cour constitutionnelle n'est pas une institution autonome ; la plupart des décisions qu'elle rend sont souvent influencées par l'Exécutif.	0	1	2	3	4
16.	Deux types de justices ont cours dans notre pays : l'une pour les pauvres et, l'autre, pour les puissants et les riches.	0	1	2	3	4
17.	Au Bénin, la justice est telle que si vous avez des « connaissances », de l'argent et du pouvoir, vous pouvez facilement triompher de la vérité.	0	1	2	3	4
18.	Les avis émis par le Conseil économique et social sur les projets ou propositions de loi, etc. et autres réformes touchant la société dans son ensemble, contrarient bien des fois l'intérêt général.	0	1	2	3	4
19.	Le Conseil économique et social arrange ses avis sur les propositions, projets de loi ou autres réformes touchant l'intérêt général, sur demande de leur promoteurs, monnayant des commissions.	0	1	2	3	4
20.	La Haute autorité de l'audiovisuel de la communication n'œuvre pas efficacement à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux médias publics d'information et de communication.	0	1	2	3	4
21.	Lorsqu'il s'agit, pour la Haute autorité de l'audiovisuel de la communication de veiller au respect de la déontologie dans les médias, elle ne cible que les médias privés et reste regardant vis-à-vis des médias publics.	0	1	2	3	4
22.	La Commission électorale nationale autonome n'est pas une institution réellement autonome ; elle est un instrument tantôt au service de la mouvance, tantôt au service de l'opposition.	0	1	2	3	4
23.	Les décisions que la Commission électorale nationale autonome rend ne traduisent pas fidèlement les choix électoraux des citoyens ; elle les falsifie.	0	1	2	3	4
24.	La formation des Partis politiques se fait sans idéal, ce qui fait qu'ils fonctionnent sans programme politique, n'assurent pas leur rôle d'éducation civique des citoyens et ne les forment pas à assumer des responsabilités publiques.	0	1	2	3	4
25.	Les partis politiques, dans leur fonctionnement, développement des comportements d'exclusion pouvant entraver la cohésion et l'intégration nationales.	0	1	2	3	4
26.	Les forces de la police béninoise font souvent passer leurs propres intérêts avant la sécurité des personnes et des biens.	0	1	2	3	4
27.	La police nationale n'est pas là pour servir les populations ; elle est en réalité au service du gouvernement pour les mater.	0	1	2	3	4
28.	Les élites politiques ne se soucient pas réellement du bien-être des populations ; la politique n'est pour eux qu'un moyen de parvenir, à tout prix, à s'enrichir et à optimiser leurs intérêts personnels.	0	1	2	3	4
29.	Les élites politiques béninoises font seulement semblant d'être attentives aux préoccupations des citoyens ; ce qu'ils pensent leur importe peu : c'est leur vote qui compte.	0	1	2	3	4

V. REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA POLITIQUE		Sans avis	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
RAPPORT A LA PROBITE POLITIQUE						
30.	Dire la vérité, c'est ce qui caractérise le plus la vie politique au Bénin.	0	4	3	2	1
31.	Dans l'assurance de leurs missions, les élus respectent peu les lois et les textes qui régissent les institutions dont ils ont la charge.	0	1	2	3	4
32.	En politique au Bénin, la priorité est à la satisfaction des intérêts collectifs.	0	4	3	2	1
33.	La politique, aujourd'hui, est faite par des hommes qui n'ont aucune vocation d'être au service des populations.	0	1	2	3	4
34.	Les élus, quels que soient leurs positions, abusent de leur pouvoir pour faire tourner les situations en leur faveur.	0	4	3	2	1
35.	La politique au Bénin rime avec manipulation des électeurs.	0	1	2	3	4
36.	La politique au Bénin, est synonyme d'enrichissement illicite et impunité.	0	1	2	3	4
RESPONSIVITE DU SYSTEME POLITIQUE						
37.	Les gouvernants béninois se comportent comme des représentants de l'ensemble des béninois sans distinction aucune.	0	4	3	2	1
38.	Nos gouvernants sont les principaux responsables de la misère des populations.	0	1	2	3	4
39.	La politique au Bénin n'est pas réellement destinée à l'amélioration des conditions de vie des populations.	0	1	2	3	4
40.	Les populations ont toujours leurs mots à dire sur les décisions politiques qui se prennent dans le pays.	0	4	3	2	1
41.	Le fossé entre les gouvernants et les gouvernés se fait chaque jour de plus en plus petit.	0	4	3	2	1
FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS						
42.	Au cours de la décennie qui s'achève, l'univers institutionnel du Bénin s'est enrichi d'institutions, certes inconstitutionnelles, mais d'une utilité avérée pour notre démocratie.	0	4	3	2	1
43.	La Cour constitutionnelle et la CENA sont deux institutions qui, à travers leur fonctionnement, contribuent à consolider le renouveau démocratique béninois.	0	4	3	2	1
44.	Le pouvoir du Président de la République semble n'avoir aucune limite devant la plupart des institutions de notre démocratie.	0	1	2	3	4
45.	L'un des vices de la politique au Bénin se trouve dans l'influence et le contrôle que le gouvernement exerce sur les médias publics.	0	1	2	3	4
POLITIQUE ET INSTRUMENTALISATION						
46.	La précarité des populations est un moyen pour les dirigeants de réaliser leurs ambitions personnelles.	0	1	2	3	4
47.	Les gouvernants n'ont que faire du régionalisme ou de l'ethnocentrisme pour s'assurer des victoires politiques.	0	4	3	2	1
48.	L'une des préoccupations fondamentales des gouvernants lorsqu'ils collaborent avec les autorités et dignitaires religieux, c'est d'abord la consolidation de la cohésion nationale.	0	4	3	2	1
49.	Les gouvernants se soucient peu des bonnes pratiques de gestion ; de toute façon, ils peuvent compter sur les pratiques occultes et le <i>gri-gri</i> pour ne pas être inquiétés par la justice.	0	1	2	3	4

VI.1. EFFICACITE POLITIQUE INTERNE		Sans avis	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
50.	Je me sens bien qualifié pour participer aux débats et activités politiques.	0	1	2	3	4
51.	Je crois que j'ai une assez bonne compréhension des problèmes politiques majeurs de notre pays.	0	1	2	3	4
52.	Je pense être qualifié pour effectuer un aussi bon travail dans la fonction publique que la plupart des gens.	0	1	2	3	4
53.	Je pense que je suis mieux informé des affaires politiques et sur l'Etat que la plupart des gens.	0	1	2	3	4
VI.2. EFFICACITE POLITIQUE EXTERNE						
54.	Les citoyens disposent de plusieurs voies légales pour influencer efficacement les actions de l'Etat.	0	1	2	3	4
55.	Sous notre système politique, les populations ont le dernier mot quant à la manière dont le pays est géré, peu importe qui dirige.	0	1	2	3	4
56.	Si les élites politiques ne sont pas intéressées à écouter ce que pensent les populations, il existe des alternative pour les y emmener.	0	1	2	3	4
57.	Les gens comme moi ont leur mot à dire sur les actions de l'Etat.	0	1	2	3	4

VII. L'ACCES AUX OPPORTUNITES D'EMPLOIS PUBLICS					
CONCOURS DE RECRUTEMENT					
58.	Dans la pratique, les concours d'entrée dans la fonction publique sont ouverts à tous à égalité de chance.	Oui		1	
		Non		2	
		Sans avis		3	
59.	La plupart des concours d'entrée dans la fonction publique sont entachés d'irrégularités et de fraudes massives.	Oui		1	
		Non		2	
		Sans avis		3	
60.	Peut-on se fier à votre avis aux résultats des concours d'entrée dans la fonction publique ?	Oui		1	
		Non		2	
		Sans avis		3	
61.	Quel est selon vous le critère le plus valorisé dans le choix des candidats à divers concours d'entrée dans la fonction publique ?	Mérite et excellence		1	
		Népotisme		2	
		Identité ethnique et régionale		3	
		Identité partisane		4	
		Sans avis		5	
62.	Quel est selon vous la principale ressource dont il faut disposer pour espérer réussir aux concours d'entrée dans la fonction publique ?	La compétence		1	
		Les relations		2	
		Les moyens financiers		3	
		Sans avis		4	
63.	Quel est selon vous la principale logique au fondement de l'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique ?	Performance administrative		1	
		Renflouage des caisses de l'Etat		2	
		Gratification des fidèles alliés du pouvoir		3	
		Promotion de l'équilibre infra identitaire		4	
		Sans avis		5	
PASSATION DES MARCHES PUBLICS					
64.	Tous les soumissionnaires à une commande publique bénéficient-ils d'une égalité de traitement dans les procédures de passation des marchés publics ?	Oui		1	Si 2 à 64 et 65, aller à 66.
		Non		2	
		Sans avis		3	

65.	Selon vous, y a-t-il de la transparence dans les procédures de passation des marchés publics au Bénin ?	Oui	1	Autrement, aller à 67.
		Non	2	
		Sans avis	3	
66.	Si Non à Q64. et Q65., qu'est-ce qui justifie votre réponse ?	Mainmise exclusive des gouvernants sur distribution des marchés	1	
		Position politique non précise ou incompatible avec le pouvoir	2	
		Région d'origine différente de celle du Président de la République	3	
		Sans avis	4	
67.	Quel est selon vous le mode d'accès prédominant dans l'accès à la commande publique au Bénin ?	Anonymat	1	
		Privilégisme (parrainage ou recommandation)	2	
		Mode clientéliste et corruptif	3	
		Sans avis	4	
DISTRIBUTION DES POSTES POLITIQUES ET POLITICO-ADMINISTRATIFS				
68.	Quel est selon vous le principal critère qui détermine la répartition des postes de responsabilités politico-administratifs ?	Mérite, compétence et technicité	1	
		Corruption et clientélisme (<i>deals</i> politiques)	2	
		Loyauté politique (envers le pouvoir)	3	
		Népotisme, identité ethnique et régionale	4	
		Sans avis	5	
69.	A mon avis, la promotion des cadres à des postes de responsabilités politico-administratifs est empreinte d'inégalités.	Oui	1	
		Non	2	
		Sans avis	3	
70.	Quel est, à votre avis, la principale logique qui détermine la distribution des postes politico-administratifs ?	Recherche de performance	1	
		Procuration de prébendes	2	
		Promotion partisane, ethnique et régionale	3	
		Logique électoraliste	4	
		Sans avis	5	

VIII. INTERET ET ATTITUDES FACE A LA POLITIQUE			CODES	
71.	Quel est votre degré d'intérêt pour la politique ?	Intéressé	1	Si 1, aller à 74 et 75. Autrement, aller à 76.
		Pas intéressé	2	
		Sans avis	3	
72.	Lequel des canaux suivant utilisez-vous le plus pour suivre l'actualité politique au Bénin ?	La télévision	1	
		La radio	2	
		La presse	3	
		Internet	4	
		Bouche à oreille	5	
73.	A quelle fréquence discutez-vous des questions politiques avec vos amis/parents ?	Fréquemment	1	
		Parfois	2	
		Rarement	3	
		Sans avis	4	
74.	Etes-vous membre de l'une quelconque des organisations ou associations suivantes ?	Parti politique	1	
		Syndicat	2	
		De ressortissant d'une région/commune	3	
		De développement communautaire	4	
		D'élèves/étudiants	5	
		De jeunes	6	
		De femmes	7	
		Religieuse	8	
		Autre :	9	
		Je n'appartiens à aucune organisation ou association	10	
75.	Avez-vous voté lors de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ?	Oui	1	Si 2, aller à 78. Autrement, aller à 79.
		Non	2	
		Sans avis	3	
76.	Si Non, pour quelles raisons ?	Pas de candidats correspondants à mes aspirations	1	
		Je n'étais pas sur place pour le faire	2	
		Je n'ai reçu de l'argent d'aucun candidat pour le faire	3	
		Mon nom ne figurait pas sur la liste électorale	4	

		Je n'ai pas retrouvé ma carte d'électeur	5		
		Je ne connaissais pas mon centre de vote	6		
		Ça ne sert à rien ; c'est les mêmes qui reviennent à chaque fois	7		
		Ça ne sert à rien ; tout se décide à la Cour constitutionnelle	8		
		Autre :	9		
77	Avez-vous voté lors de l'élection législative du 26 avril 2015 ?	Oui	1	Si 2, aller à 80. Autrement, aller à 81.	
		Non	2		
		Sans avis	3		
78.	Si Non, pour quelles raisons ?	Pas de candidats correspondants à mes aspirations	1		
		Je n'étais pas sur place pour le faire	2		
		Je n'ai reçu de l'argent d'aucun candidat pour le faire	3		
		Mon nom ne figurait pas sur la liste électorale	4		
		Je n'ai pas retrouvé ma carte d'électeur	5		
		Je ne connaissais pas mon centre de vote	6		
		Ça ne sert à rien ; c'est les mêmes qui reviennent à chaque fois	7		
		Ça ne sert à rien ; tout se décide à la Cour constitutionnelle	8		
		Autre :	9		
IX. OPINIONS SUR LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS ET DANS LA DEVISE NATIONALE			Oui	Non	Sans avis
79.	Voici une liste d'institutions politiques de notre pays. Diriez-vous que vous faites confiance à l'une ou l'autre d'entre elles ?	Gouvernement	1	2	3
		Parlement	1	2	3
		Cour constitutionnelle	1	2	3
		Justice	1	2	3
		Conseil économique et social	1	2	3
		Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication	1	2	3
		Commission électorale nationale autonome	1	2	3
		Partis politiques	1	2	3
		Police	1	2	3
Hommes politiques	1	2	3		

80.	« <i>Fraternité, Justice, Travail</i> », telle est la devise de notre pays. Direz-vous qu'elle caractérise les agissements des gouvernants de notre pays ?	Oui	1
		Non	2
		Plus ou moins	3
		Sans avis	4

ANNEXE 2

Guide d'entretien : à l'endroit des acteurs politiques et de la société civile, des spécialistes de la passation des marchés publics, entrepreneurs, inspecteurs des services et emplois publics

Bonjour Monsieur/Madame. Dans le cadre de la réalisation de notre thèse de doctorat, nous menons des recherches sur les relations entre l'Etat et le citoyen. Vous avez été identifié(e) au hasard comme personne ressource pouvant nous apporter des informations et analyses fiables à ce propos. Le succès de cette recherche dépend de la sincérité de vos réponses qui seront strictement tenues confidentielles. Merci d'avoir accepté.

IDENTIFICATION

Nom :
Prénom :
Sexe :
Age :
Situation matrimoniale :
Niveau d'instruction :
Statut socioprofessionnel :
Ethnie :
Religion :
Affinité politique :

POINTS DE DISCUSSION

- Attitudes des populations face à la politique (hommes et institutions politiques)
- Evaluation de la conformité des institutions à leur idée normative dans leur fonctionnement
- Rapport des élus à la probité politique
- Responsivité du système politique
- Fonctionnement des institutions
- Politique et instrumentalisation
- Compétence politique des citoyens
- Management des concours de recrutement dans la Fonction publique
- Management de la passation des marchés publics
- Management des promotions aux postes politico-administratifs
- Causes, manifestations et conséquences de la crise de confiance en l'Etat.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	10
RESUME	11
ABSTRACT	12
XÓSÈSÍN XWEKPÒNÁ	13
INTRODUCTION GENERALE	14
PREMIERE PARTIE : DIMENSIONS THEORIQUES DE LA CONFIANCE EN L'ETAT ET CADRE EXPERIMENTAL DE LA RECHERCHE.....	25
CHAPITRE I : DEBATS SCIENTIFIQUES SUR LA CONFIANCE ET LA CONFIANCE EN L'ETAT	26
1.1. Une typologie de la confiance	26
1.1.1. La confiance interpersonnelle : un acte cognitif et moral	26
1.1.2. La confiance inter-organisationnelle	29
1.1.3. La confiance institutionnelle : à quelle condition ?	31
1.2. « Confiance assurée » et « confiance décidée » : deux sortes usuelles de la confiance	36
1.3. Eléments d'analyse économique de la confiance	38
1.3.1. La confiance dans l'analyse économique : un rôle controversé	39
1.3.2. La confiance : substitut, complément ou produit du contrat ?	41
1.4. La confiance : une caractérisation à partir de la littérature scientifique.....	43
1.4.1. La confiance : entre dépendance et vulnérabilité	44
1.4.2. Le risque : « chaîne motrice » de la confiance.....	44
1.4.3. L'attente d'honnêteté	45
1.4.4. L'attente de réciprocité.....	46

1.5. La crise de confiance politique dans les démocraties	47
1.5.1. La vitalité institutionnelle : une question de confiance	47
1.5.2. Crise de confiance en l'Etat : entre inefficacité économique de l'Etat et bien-être du citoyen	48
1.5.3. Médias et crise de confiance politique	49
1.5.4. Crise de confiance en l'Etat et efficacité politique des citoyens	51
1.5.5. Confiance politique à l'aune de quelques variables démographiques	51
CHAPITRE II : PERTINENCE DU SUJET ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	56
2.1. La nécessité d'étudier la confiance, un concept à l'origine de l'ordre social	56
2.2. Etudier la crise de confiance en l'Etat : intérêts et enjeux	62
2.3. Enoncé de la problématique de la recherche	65
2.3.1. Hypothèses de recherche	66
2.3.1.1. Hypothèse générale	66
2.3.1.2. Hypothèses spécifiques	66
2.3.2. Objectifs de la recherche	66
2.3.2.1. Objectif général	66
2.3.2.2. Objectifs spécifiques	66
2.4. Trame conceptuelle de la recherche	67
2.4.1. Des approches définitionnelles de l'Etat	67
2.4.1.1. Thèses théocratiques de l'Etat	67
2.4.1.2. Thèses contractualistes de l'Etat	67
2.4.1.3. Conception juridique de l'Etat	70
2.4.1.4. Approche sociologique de l'Etat	71
2.4.2. ...A son sens connoté	72
2.4.3. Qu'entendre par « crise de confiance en l'Etat » ?	73
2.4.4. Qu'entendre par « représentations sociales de la politique » ?	75

2.4.5. Qu'est-ce que l'efficacité politique ?.....	77
2.4.6. Qu'entendre par « gestion des opportunités d'emplois publics » ?	78
2.5. Théories sur la confiance politique : deux approches de référence.....	79
2.5.1. Théorie du « média-malaise » : origine et critiques	80
2.5.2. Théorie de l'inégalité sociale	82
2.5.3. Théorie du capital social	82
2.5.4. Théorie de l'individualisme postmoderne	84
2.5.5. Théorie de l'efficacité politique.....	84
2.5.6. Théorie de la transparence gouvernementale	84
CHAPITRE III : CADRE EXPERIMENTAL DE LA RECHERCHE	87
3.1. Le Bénin en bref.....	87
3.1.1. Situation géographique et découpage territorial	87
3.1.2. Caractéristiques démographiques.....	89
3.1.3. Visages de la carte économique et sociale du Bénin.....	89
3.1.4. Géographie de la politique béninoise	93
3.1.5. Cotonou, Porto-Novo et Parakou : les trois sites d'investigations	98
3.2. Choix d'une approche méthodologique.....	99
3.3. L'enquête exploratoire	100
3.4. La collecte empirique des données	102
3.4.1. Groupes cibles de la recherche et échantillonnage	102
3.4.1.1. Les citoyens.....	102
3.4.1.2. Les autorités politiques	103
3.4.1.3. Les acteurs de la société civile.....	103
3.4.1.4. L'échantillon quantitatif et sa distribution spatiale.....	104
3.4.1.5. Taille de l'échantillon qualitatif	106
3.5. Mesure des concepts	107

3.5.1. Mesurer la crise de confiance en l'Etat	107
3.5.1.1. Construction d'une échelle de mesure de la confiance en l'Etat	109
3.5.1.2. Test de fiabilité de l'outil.....	111
3.5.2. Mesurer les représentations sociales de la politique.....	115
3.5.3. Mesurer l'efficacité politique.....	118
3.5.4. Mesurer l'accès aux opportunités d'emplois publics	120
3.6. Techniques de collecte des données.....	121
3.6.1. Le questionnaire	121
3.6.2. L'entretien semi-structuré	122
3.7. Préparation de la collecte des données	123
3.8. Traitement et analyse des informations collectées.....	124
3.9. Dispositions éthiques	125
3.10. Du protocole de recherche au terrain : quelques difficultés enregistrées	125
DEUXIEME PARTIE : DETERMINANTS DE LA CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT AU BENIN.....	128
CHAPITRE IV : ANALYSE SITUATIONNELLE DE LA CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT AU BENIN.....	129
4.1. Crise de confiance en l'Etat : quel état des lieux ?	130
4.1.1. Degrés de reconnaissance sociale d'institutions politiques.....	130
4.1.2. Crise de confiance en l'Etat : éléments de caractérisation	133
4.2. Variations sociodémographiques de la crise de confiance en l'Etat	134
4.2.1. Age, statut matrimonial ou socioprofessionnel et crise de confiance en l'Etat	135
4.2.2. Niveau d'instruction, identité ethnique ou religieuse et crise de confiance en l'Etat	138
4.3. Crise de confiance et socialisation politique des acteurs.....	141
4.3.1. Crise de confiance et intérêt pour la politique	141

4.3.2. La défiance politique sous l'influence de l'appartenance associative	143
4.4. L'analyse de régression multivariée standardisée	144
4.5. Défiance politique : implications sociopolitiques	147
4.5.1. Implications de la défiance politique sur le comportement de vote.....	147
4.5.2. Implications de la défiance politique sur le soutien aux réformes de l'Etat .	153
4.6. Crise de confiance politique au Bénin : quelques exceptions théoriques.....	154
4.7. Relativiser les trouvailles	155
CHAPITRE V : CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT ET REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA POLITIQUE	157
5.1. Percevoir et juger la politique.....	157
5.1.1. La politique tout de noir perçue	157
5.1.2. Jugements sociaux sur la politique	160
5.1.2.1. Politique comme univers spécifique	160
5.1.2.2. Jugements sociaux sur le personnel politique	161
5.1.2.2.1. L'acteur politique : un féru de l'illicite et un « vide de vocation »	162
5.1.2.2.2. La classe politique : une représentation « i-responsive ».....	165
5.1.2.2.3. Pouvoir et contre-pouvoirs : les vellétés autocratiques de l'Exécutif	168
5.1.2.2.4. L'occulte et la politique : un mariage aux allures perverses.....	174
5.2. Représentations sociales de la politique : le point de vue du sociologue	178
5.3. Crise de confiance en l'Etat et représentations sociales de la politique	180
CHAPITRE VI : EFFICACITE POLITIQUE ET CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT	184
6.1. Les béninois sont-ils politiquement efficaces ?	184
6.2. L'efficacité politique et ses déterminants	186
6.2.1. Les déterminants de l'EPI.....	187
6.2.2. Les déterminants de l'EPE.....	188
6.2.3. Panorama des déterminants de l'EP : une lecture croisée	190

6.2.3.1. Lecture croisée des déterminants sociodémographiques de l'EP	190
6.2.3.2. Lecture croisée des déterminants de l'EP liés à la socialisation politique .	192
6.3. Efficacité politique : implications sur le comportement de vote	193
6.4. La crise de confiance est-elle dépendante de l'efficacité politique ?.....	198
6.4.1. Effet global de l'efficacité politique sur la crise de confiance.....	198
6.4.2. Effet des combinaisons d'efficacité politique sur la crise de confiance	199
CHAPITRE VII : CRISE DE CONFIANCE EN L'ETAT ET ACCES AUX OPPORTUNITES D'EMPLOIS PUBLICS.....	202
7.1. Esquisse du contexte social relatif à l'emploi au Bénin	202
7.2. Crise de confiance politique et inégalité d'accès aux emplois publics	206
7.2.1. Concours d'entrée dans la fonction publique et désaffection politique	206
7.2.2. Passation des marchés publics et désaffection politique.....	214
7.2.3. Distribution des postes politico-administratifs et désaffection politique	220
7.3. Management des opportunités d'emplois publics : trois logiques en jeu	225
7.3.1. Logique de la rentabilisation du positionnement politique	226
7.3.2. Logique de la promotion régionaliste	227
7.3.3. Logique de la reproduction du pouvoir.....	231
CONCLUSION GENERALE	234
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	238
REFERENCES WEBOGRAPHIQUES	271
ANNEXES.....	276
TABLE DES MATIERES	289